DEUXIÈME PARTIE

NOTICES ET DOCUMENTS

Les notices des confréries religieuses répandues en Algérie ont été établies, en partie, par M. Rinn, dans son ouvrage *Marabouts et Khouan.*

D'autres auteurs de talent, notamment M. A. Le Chatelier, dans son livre, *Les Confréries musulmanes du Hedjaz*, ont étudié, plus particulièrement, les doctrines des corporations implantées dans l'empire ottoman. Nous-mêmes, nous en avons donné l'esprit général.

Refaire leur historique, raconter, à nouveau, les légendes qui s'y rattachent, serait tomber dans des redites peu intéressantes et fatiguer le lecteur, sans utilité apparente et sans portée effective.

Notre but est de compléter, autant qu'il nous est possible de le faire, les notices déjà publiées et d'établir, aussi simplement que le cadre de notre travail le comporte, celles qui n'ont jamais été faites.

Pour atteindre ce résultat, ce qu'il importait de ne point négliger, ce sont les points essentiels qui caractérisent les confréries, c'est-à-dire les titres et diplômes qui contiennent, en esprit général, les principes fondamentaux de chacune d'elles, ainsi que les sentiments intimes des chioukh qui ont délivré ces documents. Ce sont là autant de pièces à conviction, si nous pouvons nous exprimer ainsi, que nous avons eu la bonne fortune de nous procurer et qu'il est indispensable de faire connaître à ceux qui sont, journellement, aux prises avec les chefs de ces *gouvernements* au petit pied que représentent les confréries religieuses.

Au moyen de ces documents, les agents qui ont la mission difficile de surveiller les agissements des populations musulmanes placées sous la tutelle des corporations religieuses, pourront, aisément, se rendre compte de leur puissance occulte, et, à l'avenir, lorsque les circons-

tances les placeront au contact d'émissaires ou de chioukh en pérégrinations intéressées, savoir reconnaître, au vu des diplômes dont ils sont généralement munis, la confrérie pour le compte de laquelle ils agissent.

Le domaine géographique des confréries, l'influence respective des chefs qui les dirigent, étaient, à notre avis, les points essentiels qu'il fallait déterminer. Nous l'avons fait avec un soin tout particulier, et c'est là, la partie administrative de notre travail.

On pourra, désormais, en jetant les yeux sur les états où nous avons consigné nos renseignements, avoir une idée à peu près exacte de l'importance des confréries et juger de l'influence des chioukh et moqaddim qui les représentent dans les divers pays de l'Islam.

Nous avons omis, à dessein, d'émettre des appréciations sur les personnages religieux qui détiennent, en ce moment, les forces vives du monde mahométan. Notre jugement aurait pu paraître téméraire.

Nous estimons, d'autre part, qu'il ne serait pas de bonne politique de livrer à la publicité des renseignements confidentiels sur des personnages (seraient-ils hostiles à notre domination et à notre expansion coloniale), que les circonstances peuvent nous appeler à ménager.

D'ailleurs, leurs sentiments d'aujourd'hui peuvent ne plus être ceux de demain ; l'hostilité de tel chef religieux peut se traduire en amitié sincère. Il serait donc, de notre part, imprudent de faire connaître, ici, ce que nous pensons de leur attitude.

Un travail complet, de cette nature, offrirait un intérêt inappréciable, mais pour que les résultats puissent répondre au but qu'on se propose, il doit être et demeurer confidentiel (1).

---

(1) Les renseignements qui figurent dans la partie documentaire du présent ouvrage ont été puisés, presque tous, à des sources officielles, sauf en ce qui concerne la Tunisie, pour laquelle, aucun renseignement officiel n'ayant pu être produit, nous avons dû avoir recours à des sources indigènes.

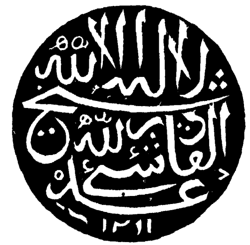
CHAPITRE VIII

Confrérie-mère (tariqa-el-ouçoul) des Qadrïa : son origine, sa formation, ses principes fondamentaux, son domaine géographique. — *Ramifications* : Azaouadïa (Azaouad), Fadelïa et Lessidïa, Akbarïa, Bakkaouïa ou Bakkaïa.

Confréries dérivées des Qadrïa (trouq-el-fourou'a) : Rafa'ïa, Sa'adïa ou Djebaouïa.

Confréries aux principes extatiques similaires : Djichtïa, Badaouïa ou Ahmedïa, Beïoumïa, Doussoukïa, Maoulenïa, A'roussïa-Selamïa ou Soulamïa, A'ïsaouïa (A'ïssaoua), Boua'lïa, A'mmarïa.

Corporations de jongleurs, de visionnaires, de charmeurs, d'exorcistes, etc.... placées sous le patronage de thaumaturges vénérés : Oulad-Moussa, Oulad ben A'ouda, Beni-A'bbas, Oulad-Nahal, etc.



La confrérie religieuse musulmane des *Qadrïa* est ainsi appelée du nom de son fondateur et patron *Sid-Mahi-ed-din-Abou-Mohammed-A'BDELQADER-EL-DJILANI ben Abou-Salah-Moussa-el-Hassani* (471-561 de l'hégire, 1079-1166 de J.-C.), désigné, plus simplement, sous le nom d'A'bdelqader-el-Djilani, ou Djilali en Orient et au Maroc, et Ghilani en Turquie.

Son lieu de naissance est, en effet, Djil ou Djilan près de Baghdad d'où le qualificatif *Djilali* ou *Djilani*, qui lui est indifféremment appliqué et celui de *Qadrïa* ou *Djelala* qu'on donne à ses adeptes.

Chérif d'origine, A'bdelqader réalisa le type du mystique accompli, du soufi incomparable. Tantôt oukil du tombeau d'Abou-Hanifa-*Noman*, tantôt missionnaire infatigable ou savant professeur, il fut toujours *pauvre* et donna l'exemple des plus éclatantes vertus.

Les croyants, en général, et plus particulièrement ses adeptes, ne prononcent jamais son nom sans l'accompagner, en signe de respect et de vénération, des qualificatifs laudatifs suivants :

Observateur de Dieu	مشاهد الله
Chose de Dieu	امر الله
Bonté de Dieu	فضل الله
Foi de Dieu	امان الله
Lumière de Dieu	نور الله
Pôle de Dieu	قطب الله
Sabre de Dieu	سيف الله
Firman de Dieu	فرمان الله
Argument de Dieu	برهان الله
Prodige de Dieu	اية الله
Secours de Dieu	غوث الله

Tous ces mots, pris en sens mystique, forment les attributs du *Sultan des Saints*, Sidi-A'bdelqader (1).

Ses doctrines peuvent être synthétisées dans les formules suivantes:

Abnégation de l'être au profit de Dieu; mysticisme extatique aboutissant à l'hystérie au moyen de pratiques enseignées dans des zaouïa ayant une certaine analogie avec les monastères chrétiens; principes philantropiques développés au plus haut degré, sans distinction de race ni de religion; une charité ardente; une piété rigoureuse; une humilité de tous les instants, et, par suite, une douceur d'âme qui en ont fait le saint le plus populaire et le plus révéré de l'Islam.

---

(1) Voir pour renseignements complets sur la vie et les doctrines de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani :

Les *Khouan* par le capitaine de Neveu;

Marabouts et Khouan par L. Rinn;

Les Confréries du Hedjaz par A. Le Chatelier;

Une note imprimée dans la *Revue archéologique de Constantine* (année 1869) par E. Mercier;

La religion musulmane dans l'Inde et l'Islamisme par Garcin de Tassy;

Mrs. Meer Hassan A'al : *The Musulmauns of India;*

Un manuscrit du Cheikh Snoussi (traduction de M. Colas);

Anouar-el-Nader par A'bdallah ben Nacer-el-Bekri-es-Seddiki;

Nezhat-en-Nader par A'bd-el-Atif ben el-Hachemi;

Kohdjet-el-Asrar en 3 volumes, par Abou-el-Hassan-A'li ben Youcef ben Djara-el-Lokhim-ech-Chetnoufi, cités par M. Rinn, p. 173, d'après l'historien Abou-Ras.

Histoire du Saint : *Menakib-Sidi-A'bdelqader* traduite du persan par cheikh A'bdelqader-el-Qadri et éditée par cheikh A'bderrahman-Tiazi, supérieur du couvent des Qadrïa, à Boulaq, en 1883, citée par M. A. le Chatelier, p. 34, et divers manuscrits et chapitres spéciaux intercalés dans les nombreux ouvrages traitant du soufisme ou des confréries religieuses musulmanes.

Indépendamment de ces règles d'où la morale la plus épurée se dégage comme un symbole de foi et dont Sidi-A'bdelqader s'était fait le représentant et le défenseur, les adeptes qadrïa sont astreints à d'autres obligations qui constituent les préceptes spéciaux de la confrérie.

Ces obligations sont comprises dans l'*Ouerd* imposé par Sidi-A'bdelqader et sont propres à conduire l'affilié à la perfection morale recherchée, à le maintenir pur dans la voie (tariqa) instituée par le patron des pauvres et des opprimés.

L'ouerd formulé par le fondateur de la confrérie se compose : 1° du *dikr-el-hadra* dont nous avons analysé, plus haut, les grandes lignes ; (1)

2° Des litanies suivantes que l'adepte, parvenu à un certain degré de connaissance des règles mystiques de la voie, doit réciter après les prières réglementaires de la journée :

100 fois : Que Dieu pardonne ;

مایة مرّة استغفر الله العظيم

100 fois : Que Dieu soit exalté ;

مایة مرّة سبحان الله

100 fois : O mon Dieu, que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et ses compagnons ;

مایة مرّة اللهم صلى على سيدنا محمد وعلى اله وصحبه

500 fois : Il n'y a de Dieu que Dieu ;

خمس مایة مرّة لا اله الا الله

C'est l'*Ouerd-el-Kebir* ou le Dikr-el-Ouaqt.

3° De l'*Ouerd-es-Seghir* ou dikr simple, communiqué aux foqra ; il consiste à réciter 165 fois après chaque prière obligatoire le *credo*.

لا اله الا الله

Il n'y a de Dieu que Dieu » (2).

Ces prières ne sont pas les seules en usage : Sidi A'bdelqader recommandait tout spécialement la récitation constante de prières surérogatoires dont voici la principale et la plus répandue :

---

(1) Voir ci-devant, p. 156-157. Dans les hadra, les Qadrïa récitent parfois des oraisons qui forment de véritables volumes; elles sont réunies dans des recueils imprimés analogues à nos livres de prières.

(2) L'ouerd que nous reproduisons textuellement ci-dessus est celui délivré actuellement à Baghdad. Des divergences peuvent exister avec celui que certains chefs de

القنوت

اللهم انا نستعينك و نستغفرك و نومن بك و نتوكل عليك و نخنع لك
و نخلع و نترك من يكفر بك اللهم اياك نعبد و لك نصلى و نسجد و اليك
نسعى و نحفد نرجو رحمتك و نخاف عذابك الجد ان عذابك بالكافرين ملحق

Knout *(ou oraison spéciale).*

O notre Dieu ! nous invoquons ton assistance, nous implorons ton pardon, nous croyons en toi, nous nous confions à toi, nous nous résignons à ta volonté, nous nous détournons et nous nous écartons de ceux qui sont infidèles envers toi. O notre Dieu ! c'est toi que nous adorons, c'est toi que nous prions, c'est devant toi que nous nous prosternons, c'est à toi que nous allons, c'est toi que nous servons, nous espérons ta miséricorde, nous craignons ton châtiment terrible ; certes, ton châtiment ne manquera pas d'atteindre les infidèles (1).

Comme on le voit, ces oraisons sont presque exclusivement composées de versets du Coran, d'où leur désignation d'*Hezb*, auxquels on attribue plus de vertus qu'aux autres.

* * *

L'enseignement de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani se rattache à celui d'Abou-el-Kacem-el-Djoneidi par la chaîne mystique suivante :

Abou-Sa'ïd-el-Mebarek-el-Makhzoumi ;
Cheikh-el-islam-Abou-el-Hacem-el-Korchi ;
Abou-Feradj-Mohammed-el-Tarsoussi ;
Abou-Feradj-A'bdel-Ouahab-et-Tamimi ;
Abou-Beker-Mohammed ben Bou-Dalou-ech-Chebli ;
Abou-el-Kacem-el-Djoneidi ;

et aboutit à A'li ben Abou-Taleb et au Prophète par la *selsela* que nous avons reproduite au chapitre du soufisme (2).

Mais, le saint de Baghdad était un descendant direct d'A'li ben Abou-Taleb par :

Abou-Salah-Djanki-Doust ben Sidi-A'bdallah-el-Djili ; ben Sidi-Yahia-

---

congrégations donnent dans d'autres pays, notamment en Égypte, où M. A. le Chatelier a constaté qu'on se borne à l'invocation :

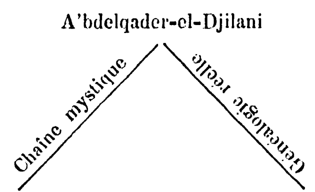
O mon Dieu, que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, le prophète illettré, qu'on répète 50 fois seulement en y ajoutant des noms d'attributs de Dieu : O vivant ! 100 fois ; O immuable ! 100 fois.

(1) Knout délivré à Baghdad à un pèlerin algérien en 1896 ; traduction de M. Mirante, interprète militaire.

(2) Voir ci-devant, p. 92.

el-Zahid ; ben Sidi-Mohammed ; ben Sid-Daoud ; ben Sid-Moussa ; ben Sid-A'bdallah ; ben Sid-Moussa-el-Djaoun ; ben Sid-A'bdallah-el-Mahdi ; benSid-Hassein-el-Motenna ; ben El-imam-Hassein-Radhi-Allah ben A'li-ben Abou-Taleb..... et comme tel, il héritait en même temps de la *baraka* des soufis et de la parcelle divine des chorfa.

De là les deux généalogies suivantes : l'une symbolique comprenant les chioukh qui se sont transmis la *khirqa* de Sidi-A'bdelqader et, par suite, la baraka et tous les pouvoirs spirituels et temporels attribués au directeur de la confrérie ; l'autre, réelle, indiquant ses descendants en ligne directe.



Chaîne mystique	Généalogie réelle
A'bdelaziz,	A'bdelaziz,
Mohammed-el-Hattaq,	Mohammed-el-Hattaq,
Chems-ed-Din,	Chems-ed-Din,
Charef-ed-Din,	Cheref-ed-Din,
Zin-ed-Din,	Zin-ed-Din,
Ouali-ed-Din,	Ouali-ed-Din,
Nour-ed-Din,	Nour-ed-Din,
Yahïa,	Hassan-ed-Din,
Abou-Beker,	Mohammed-Derouich,
Hassan-ed-Din,	Zin-ed-Din,
Mohammed-Derouich,	Mostefa,
Nour-ed-Din,	Sliman,
A'bdelhouab,	A'li,
Ismaïl,	Hassan-el-Qadri.
Abou-Beker,	
A'bdelqader,	
A'li,	
Sliman,	
Sid-el-Hadj-Mahmoud,	
A'bdesselam (1892),	

La chaîne mystique se confond parfois avec la généalogie réelle, mais tous les personnages compris dans cette dernière n'ont pas été appelés à prendre la direction de la zaouïa de Baghdad.

La succession de cette charge est, en effet, réservée à la branche aînée ; ce n'est qu'à l'extinction de celle-ci qu'elle est dévolue aux autres membres de la famille.

Quoi qu'il en soit, l'hérédité des pouvoirs qu'elle confère est exclu-

sivement réservée aux membres de la famille de Sidi-A'bdelqader, disséminés aux quatre coins du monde musulman.

Ils descendent de ses 13 fils :

A'bd-Er-Rezaq,
A'bd-el-Ouhab,
A'bdelaziz,
A'bd-el-Djebar,
A'bdel Gheffar,
A'bd-Es-Settan,
Chems-ed-Din,
Mohammed,
Ibrahim,
A'ïssa,
Salah,
Yahia,
A'bdelghani,

et de sa fille Fatma. (1)

Plusieurs d'entre eux furent des chioukh éminents et des apôtres convaincus. Après A'bdelqader, ils parcoururent le monde musulman, propageant les doctrines de leur père, avec cette fièvre du prosélytisme de l'époque qui fit de leur confrérie une école pleine de sève et de force expansive dont les principes fondamentaux servirent de base aux multiples corporations analogues.

Sidi-A'bd-er-Rezaq, mort en 603 de l'hégire (1206-1207 de J.-C.) ; Mohammed-el-Hattaq, décédé en 600 (1202-1203 de J.-C.) ; Chems-ed-Din, A'bdelaziz, prirent successivement la direction de la confrérie et, à l'exception du dernier, qui émigra à Fas après la prise de Grenade (1), ils furent enterrés à Baghdad.

Le premier avait fait construire, près du tombeau de Sidi-A'bdelqader, la mosquée aux sept dômes légendaires, la zaouïa mère, d'où sont sortis tant de savants, tant de missionnaires devenus, avec le temps, des chefs de congrégations puissantes placées sous le vocable de leur Saint de prédilection, Sidi-A'bdelqader ;

Chems-ed-Din introduisit l'usage de la musique et de la danse rythmée dans la hadra ; Cheikh-A'bd-el-Ouhab, mort en 594 de l'hégire (1196-1197 de J.-C) ; Cheikh-Yahia, mort en 600 de l'hégire (1202-1203 de J.-C.), furent également inhumés à Baghdad ;

---

(1) Nous puisons ces renseignements sur un arbre généalogique délivré à Baghdad le 4 rebia' 1310 (26 septembre ou 26 octobre 1892), par le cheikh Es-Sid-A'bdesselam-el-Qadri.

M. Rinn n'en cite que neuf et M. Le Chatelier, d'après une histoire du saint « Menakib-Sidi-A'bdelqader » traduite du persan par Cheikh-A'bdelqader-el-Qadri et éditée par Cheikh-Abderrahman-Tiazi, supérieur du couvent Qadria d'Alexandrie, à Boulaq, en 1883, parle de quarante neuf enfants, dont 27 garçons.

Cheikh-A'ïssa, auteur d'un traité sur le soufisme, intitulé *Sataïf-el-Anouar*, mort à Karaf en 573 de l'hégire (1177-1178 de J.-C.) ; Cheikh-Ibrahim, mort à Ouarita (entre Bosra et El-Koufa) en 592 de l'hégire (1195-1166 de J.-C.) ; Cheikh-Moussa, mort à Damas en 613 de l'hégire (1206-1207 de J.-C.). etc., ont laissé une nombreuse postérité et des coadjuteurs zélés aux Indes, dans le Turkestan, en Arabie, en Égypte et dans l'Afrique septentrionale, particulièrement au Maroc d'où leurs doctrines se sont répandues au milieu des peuples fétichistes et aux quatre coins des pays soumis à la *Loi* de Mohammed.

Baghdad demeura de longs siècles le centre d'attraction où aboutissaient tous les éléments de la puissante confrérie des Qadria ; mais, progressivement, des groupes indépendants se formèrent, des moqaddim influents se détachèrent de la zaouïa-mère, et devinrent, eux-mêmes, les chefs de corporations dissidentes auxquelles ils imprimèrent une direction nouvelle.

C'est ainsi que la confrérie perdit, peu à peu, son homogénéité et que la zaouïa de Baghdad, tout en demeurant le dépôt sacré des doctrines pures de Sidi-A'bdelqader, ne conserva plus sur les zaouïa secondaires qu'une influence toute spirituelle.

Depuis de longues années, les néophytes des Qadria se contentent de l'investiture de leurs chefs spirituels directs, et ce n'est que dans le but d'aller se prosterner sur le tombeau de leur patron qu'ils se rendent en pèlerinage à Baghdad.

Là, on leur délivre la généalogie mystique de Sidi-A'bdelqader, l'ouaçia, le rituel spécial à la zaouïa-mère, les attributs du fondateur de l'Ordre, les noms de ses enfants, le tout écrit sur un parchemin en beaux caractères, qui atteint, souvent, trois mètres de longueur.

C'est la chedjera de Sidi-A'bdelqader, en tête de laquelle on remarque, à droite et à gauche, superposés, les cachets du maître ou plutôt de l'inspirateur, le grand *Noman* ainsi que le cachet du disciple, portant la formule sacro-sainte : *Il n'y a de Dieu que Dieu, le cheikh A'bdelqader, chose de Dieu.*

Au-dessous, formant triangle, figure le sceau du directeur spirituel de la confrérie au nom duquel le document est délivré.

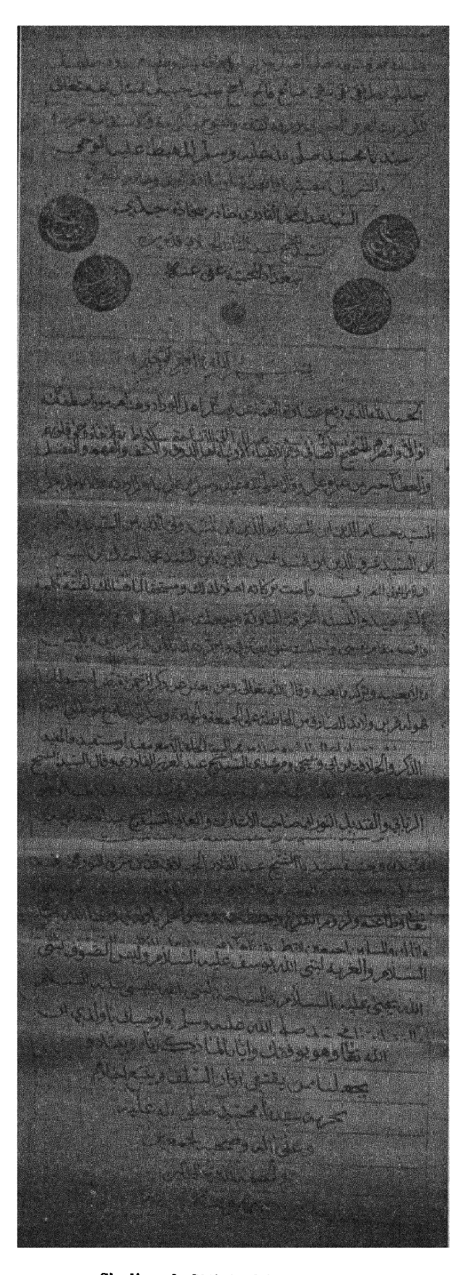
La chedjara que nous reproduisons, en réduction, porte le nom de Sidi-A'bdesselam-el-Qadri et est datée du 26 octobre 1892.

Mais, la pièce la plus importante, celle qui *canonise*, pour ainsi dire, le bienheureux qui la reçoit, est le diplôme d'investiture attribuant ou ratifiant les titres de moqaddem ou de khalifa.

Le rituel *(dikr)* est consigné sur un morceau de parchemin et, souvent, en considération de l'influence morale du personnage visiteur ou de l'importance de son offrande, on lui remet aussi les formules des

---

(1) Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 178.



Chedjara de Sidi-A'bdelqader.

prières surérogatoires et quelques autres recommandations plus ou moins bien reproduites, provenant de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani.

Muni de ces références, le pèlerin-sectateur retourne dans son pays, persuadé qu'il a gagné les grâces divines. Là, il initie à son tour, nomme des moqaddim, fonde, en un mot, une congrégation qui, suivant les milieux et les circonstances, devient une corporation secondaire ou le noyau de doctrines nouvelles propagées sous le patronage du saint de Baghdad.

Nous allons passer en revue le monde musulman et essayer de faire connaître celles de ces corporations qui jouissent de quelque prestige tout en déterminant, autant qu'il nous sera possible de le faire, l'influence respective de chacun des chioukh ou moqaddim qui les dirigent.

⁂

A Baghdad, le directeur spirituel de la confrérie est, en même temps, curateur du tombeau de Sidi-A'bdelqader et *naqib* des hobous (ouaqof) considérables qui en dépendent. Son titre de

naqib, équivalant à celui d'oukil en Algérie, est ratifié par le gouvernement ottoman qui, de ce fait, a une sorte de main-mise sur la mosquée et ses dépendances. Ce titre est héréditaire.

En 1896, c'était un nommé Sid-Sliman-el-Qadri qui en était le titulaire : « C'est un personnage cupide, assez nul, très peu fanatique, très porté à entretenir de bons rapports avec les Européens, très vaniteux, très porté à intervenir dans les affaires du Wilayet et à imposer son influence aux gouverneurs généraux de Baghdad » (1).

L'action immédiate de la zaouïa-mère des Qadrïa ne dépasse pas la Mésopotamie; à Baghdad même et dans l'Iraq, les Qadrïa sont peu nombreux, mais, par contre, tous les Kurdes d'Iderkouk, Mossoul, Diarbekir, appartiennent à cette confrérie et sont directement tributaires des chefs spirituels et temporels qui se succèdent à la mosquée de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani.

Les nombreux khoulafa ou moqaddim qui dirigent les couvents disséminés en Asie-Mineure, en Turquie, en Syrie et en Arabie, reconnaissent, naturellement, la suprématie du chef de l'ordre et s'inspirent des doctrines religieuses et politiques qui sont enseignées à la zaouïa-mère. Mais, au point de vue matériel, ils recouvrent, peu à peu, leur indépendance et s'affranchissent de toute redevance obligatoire.

Il n'en serait pas de même des Qadrïa des Indes, qui y enverraient périodiquement, des dons volontaires représentant de fortes sommes. Ajoutées aux offrandes des pèlerins et aux revenus des hobous, ces offrandes formeraient la principale ressource de la zaouïa de Baghdad.

Voilà, en quelques mots, la situation du directeur de la confrérie et celle de la zaouïa placée sous ses auspices, par rapport aux autres chefs et couvents de la même confrérie peu éloignés du siège principal.

Signalons encore, dans la Mésopotamie, un couvent dirigé par un naqib, à *Se'ert* (région de Mossoul), et un autre, moins important, à *Anah*, sur les bords de l'Euphrate.

En Syrie, ceux d'Alep, de Damas et de Tripoli.

Dans la ville de Constantinople et ses faubourgs, les Qadrïa comptent plus de quarante zaouïa (tekkié). Les principales sont :

A Stamboul, celles de :

Beiram-Pacha, à Khasséki-Adjami, fondée par le grand-vizir Ali-Pacha, mort en 1048 (1638).

Hékim-Oghlou-Ali-Pacha, à Alty-Mermer, fondée par le grand-vizir Ali-Pacha, fils du médecin Nouh-effendi, en 1147 (1734).

Cheikh-Emin, aux Sept-Tours.

Ghavsi effendi, à la porte de Mevléni-hané.

Halil effendi, à Sinan-Pacha.

---

(1) Note de M. H. Pognon, consul de France à Baghdad.

naqib, équivalant à celui d'oukil en Algérie, est ratifié par le gouvernement ottoman qui, de ce fait, a une sorte de main-mise sur la mosquée et ses dépendances. Ce titre est héréditaire.

En 1896, c'était un nommé Sid-Sliman-el-Qadri qui en était le titulaire : « C'est un personnage cupide, assez nul, très peu fanatique, très porté à entretenir de bons rapports avec les Européens, très vaniteux, très porté à intervenir dans les affaires du Wilayet et à imposer son influence aux gouverneurs généraux de Baghdad » (1).

L'action immédiate de la zaouïa-mère des Qadrïa ne dépasse pas la Mésopotamie; à Baghdad même et dans l'Iraq, les Qadrïa sont peu nombreux, mais, par contre, tous les Kurdes d'Iderkouk, Mossoul, Diarbekir, appartiennent à cette confrérie et sont directement tributaires des chefs spirituels et temporels qui se succèdent à la mosquée de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani.

Les nombreux khoulafa ou moqaddim qui dirigent les couvents disséminés en Asie-Mineure, en Turquie, en Syrie et en Arabie, reconnaissent, naturellement, la suprématie du chef de l'ordre et s'inspirent des doctrines religieuses et politiques qui sont enseignées à la zaouïa-mère. Mais, au point de vue matériel, ils recouvrent, peu à peu, leur indépendance et s'affranchissent de toute redevance obligatoire.

Il n'en serait pas de même des Qadrïa des Indes, qui y enverraient périodiquement, des dons volontaires représentant de fortes sommes. Ajoutées aux offrandes des pèlerins et aux revenus des hobous, ces offrandes formeraient la principale ressource de la zaouïa de Baghdad.

Voilà, en quelques mots, la situation du directeur de la confrérie et celle de la zaouïa placée sous ses auspices, par rapport aux autres chefs et couvents de la même confrérie peu éloignés du siège principal.

Signalons encore, dans la Mésopotamie, un couvent dirigé par un naqib, à *Se'ert* (région de Mossoul), et un autre, moins important, à *Anah*, sur les bords de l'Euphrate.

En Syrie, ceux d'Alep, de Damas et de Tripoli.

Dans la ville de Constantinople et ses faubourgs, les Qadrïa comptent plus de quarante zaouïa (tekkié). Les principales sont :

A Stamboul, celles de :

Beiram-Pacha, à Khasséki-Adjami, fondée par le grand-vizir Ali-Pacha, mort en 1048 (1638).

Hékim-Oghlou-Ali-Pacha, à Alty-Mermer, fondée par le grand-vizir Ali-Pacha, fils du médecin Nouh-effendi, en 1147 (1734).

Cheikh-Emin, aux Sept-Tours.

Ghavsi effendi, à la porte de Mevléni-hané.

Halil effendi, à Sinan-Pacha.

---

(1) Note de M. H. Pognon, consul de France à Baghdad.

Cheikh-Mohammed-Khoffâf, à Kutchuk-Hammam.
Ivaz effendi, au tekkié de Mimar.
Oglan-Cheikh-Ibrahim effendi, dans le quartier de Mourad-Pacha, à Ak-Seraï.
Cheikh-Mahmoud effendi de Baghdad, à Kutchuk-Hammam.
Haïdar-dédé, à Mimar-Ayaz.
Déniz-Abdal, dans la mosquée du même nom, à Chehr-Emini, bâtie par l'architecte Élias, mort en 958 (1551).
Cheikh-Khalil-Sâadi effendi, à Alti-Mermer.
Kurkdji, à Lalézar.
Kurkdji-zadé, cheikh qadri effendi, à Alty-Mermer, dans la longue rue.
Peik-dédé, à la porte de Silivrie.
Tchéné-zadé, à Eski-A'li-Pacha.
Tchoban-Tchaouch, dans la mosquée du même nom, à Mosalla, fondée par bach-Tchaouch-Suleiman-aga.
Nazmi effendi, à Tatli-Souyou.
Yalaklar, à Khasséki.
Yalaklar, à la Mohammédié.
Remli effendi, dans la mosquée du même nom, à Djami-Khodjagui, fondée par le Cheikh Mahmoud effendi.
Remli effendi, à Chehr-Emini.
Kaba-Koulak, dans la mosquée du même nom, au Khirkaï-Chérif, fondée par Iskender aga, chef de la police municipale sous Mohomet II.
Hadj-Élias, dans la mosquée du même nom, à Eyri-Kapou, quartier de Yatagan.
Cheikh-Hassan effendi, à Khasséki.
Mohammed-Chems-ed-din effendi, à Yéni-Baghtchié.
Muhyi effendi, au Kirkaï-Chérif.

A Eyoub, celle de :

Fevsi, à Bulbul-dédé.

A Kassim-Pacha, celles de :

Pialé-Pacha, dans la mosquée du même nom, bâtie par le capitan pacha Pialé, en 981 (1573).
Ali-baba, dans le même faubourg.
Yachmakdji.
Muabbin-Hassan effendi.
Yanik, dans le même faubourg.

A Top-hané, celles de :

Nabati.
Ismaïl-roumi, connu sous le nom de tekkié de Kadihané.

Dans le Bosphore, celle de :

Yardemdji-baba, sur la côte d'Asie.

A Haskeui, celle de :

A'bd-es-Selam, dans la mosquée du même nom, fondée par le defterdar (contrôleur des finances) A'bd-es-Selam effendi.

A Scutari, celles de :

Hadji-dédé le nouveau, à Debbagh-Younous, fondée par Khodja-Bali.

Hadji-Khodja, dans le même faubourg.

Halim-Gulum, à Zindjirli-Kouyou.

Kartal-Ahmed effendi, au quartier de bazar-bachi.

Mahmoud effendi, à Debbagh-hané (1).

* * *

En Arabie, les Qadrïa occupent une des premières places parmi les confréries locales, aussi bien par le nombre élevé de leurs adhérents que par la considération que les croyants, sans distinction de corporation, ont pour Sidi-A'bdelkader-el-Djilani.

Leur zaouïa de Djedda est actuellement dirigée par le cheikh Mohammed-Saïd-Kadhi ; celle de Médine par le cheikh M'Ahammed-el-Alloui-el-Mekdachi ; et à la Mecque, où ils sont représentés par plus de trente moqaddim, leur couvent principal est placé sous la direction du cheikh Mohammed-Ayad.

Mais c'est surtout en Extrême-Orient, du Turkestan aux Indes anglaises et néerlandaises jusqu'au Yu-Nam chinois, que les Qadrïa progressent. Dans ces pays, berceau du *faqirisme* et de l'extase provoquée, les disciples du saint de Baghdad ont trouvé un terrain préparé à leurs doctrines et sous le nom de Bé-Nawa (sans provision) (2), ils s'emparent des esprits et captivent les masses.

Ce sont, plus particulièrement, les descendants de Sidi-A'bder-Rezaq qui opèrent dans ces contrées. Nous verrons plus loin, comment, tout en conservant pour devise les pieuses doctrines du patron de la confrérie, ils ont formé des groupes distincts et pris le vocable de leurs fondateurs.

* * *

---

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par l'Ambassade de France près la Porte ottomane. Nous les reproduisons *in extenso*.

(2) A. Le Chatelier, *Les confréries du Hadjaz*, p. 37.

En Égypte, la zaouïa qadrïa du Caire dirigée par le moqaddem et oukil, Si-Mohammed ben Moulaï-A'bdelqader, réunit, les jours de hadra, plus de deux mille tolba et foqra (1). Les autres couvents secondaires ainsi que les divers dignitaires de la confrérie disséminés dans la vallée du Nil jusqu'au désert de Nubie, reconnaissent la suprématie de cette zaouïa et s'inspirent des doctrines qu'on y enseigne.

Dans les régions de Khartoum, au Kordofan, au Darfour, au Ouadaï, au Bornou et au Sokoto, sur les routes que suivent les caravanes pour aboutir au Fezzan, les Qadrïa sont fort nombreux : le sultan du Bornou, et les nombreux personnages de sa cour suivent le dikr de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani ; à Kouka, il y aurait une zaouïa dirigée par un certain *Mala-colo* qui s'intitulerait chef de la *tariqa* et, comme tel, nommerait des moqaddim.

La seule confrérie que les Tebbous reconnaissent, serait celle des Qadrïa, à laquelle beaucoup d'entr'eux et des plus notables, seraient affiliés.

Enfin, le grand *mahdi*, Mohammed-Ahmed, était qadri et son successeur A'bdallah appartiendrait à la même confrérie.

En Cyrénaïque, les quelques adeptes qui y sont répandus, notamment à Benghazi, dépendent de la zaouïa de Derna, moqaddem : Sidi-Mohammed-Neftah (2).

La Tripolitaine compte une zaouïa à Tripoli dirigée par le moqaddem A'li ben Ghouma avec plus de cinq cents adeptes habitant la ville de Tripoli, les oasis de la Menchia et du Sahel.

Deux à Ghadamès : moqaddim Si El-Hadj-Mohammed-Et-Tsemi et Si El-Hadj-Mohammed ben Sanou ; 400 affiliés.

Une à *Mesrata :* 400 fokra.

Une à *Zliten :* 1 moqaddem et 300 adhérents.

Une à *Gharian :* 1 moqaddem ; 50 adeptes.

Une à *Messelata :* 1 moqaddem ; 100 affiliés.

Enfin, une à *Ghat* (3).

Les divers moqaddim répandus en Tripolitaine et en Cyrénaïque, dépendent, plus ou moins, des chefs des congrégations qadriennes de la Tunisie. Le rôle qu'ils peuvent jouer ne peut donc être que secondaire et mérite à peine d'être mentionné.

* * *

(1) Renseignements de source indigène.

(2) Renseignements fournis par notre vice-consul à Benghazi.

(3) Renseignements approximatifs, quant au nombre des adhérents, fournis par M. le Consul général de France à Tripoli.

En Algérie et en Tunisie, les Qadrïa forment des congrégations n'ayant de commun que les doctrines fondamentales de l'ordre et le vocable de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani. Chacune d'elles à ses moqaddim et reconnaît ses adhérents; chaque chef a sa généalogie mystique et son cachet spécial.

Les trois plus importantes, dont les couvents sont jalonnés depuis la Tripolitaine, Ghat et Ghadamès en passant par In-Salah et le Touat y compris la Tunisie, jusqu'aux départements de Constantine et d'Alger, ont leurs zaouïa principales en Tunisie.

La première est représentée par la zaouïa de *Menzel-Bouzelfa* (Tunisie), dirigée par le Cheikh Sidi-Mohammed ben Mostafa-el-Menzeli, cadi maléki de la localité. Son influence s'exerce surtout dans les régions Nord-Est de la Tunisie et jusqu'à la Tripolitaine. Les zaouïa qadriennes de Djerba : moqaddem A'bdelqader ben Salem-Chellakhi; de Sfax : moqaddem Dhrifa-Menzeli, et celle de Gabès : moqaddem Ben-Sliman, seraient des succursales de la zaouïa de Menzel-Bouzelfa.

La deuxième est la corporation fondée sous les auspices de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani par le Cheikh-el-Mazouni du Kef, et actuellement dirigée par son fils Si Qaddour. Elle rayonne dans tout le Nord-Ouest de la Tunisie et embrasse le territoire civil du département de Constantine ainsi qu'une grande partie de celui d'Alger.

La zaouïa qadrienne du Kef est une des plus importantes et des plus riches de la Tunisie. Plus de cinq cents tolba y reçoivent et y donnent l'instruction coranique ou y enseignent les doctrines de la confrérie. Elle héberge plus de mille pèlerins par an.

Voici un extrait d'un diplôme de moqaddem où sont consignées les recommandations spéciales du Cheikh de la congrégation. En tête et à droite, entre la deuxième et la quatrième lignes et sur la troisième est apposé un cachet à forme cubique portant le nom du Cheikh-Qaddour-el-Mazouni.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

» Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille » et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut !

» Louange à Dieu maître des mondes.

» Que la prière et le salut soient sur notre Seigneur Mohammed, sceau des pro» phètes et imam des Envoyés.

» Que les grâces divines soient répandues sur sa famille et tous ses compagnons » sur leurs imitateurs et leurs fervents adeptes.

» Voici ce que dit l'humble serviteur de Dieu, celui qui espère que son Seigneur » lui accordera la faveur de ses récompenses, Qaddour ben El-Hadj-Mohammed ben » A'mmar-el-Mazouni, de la confrérie des Qadrïa.

» Je confère le présent diplôme au très illustre, etc. . . . .

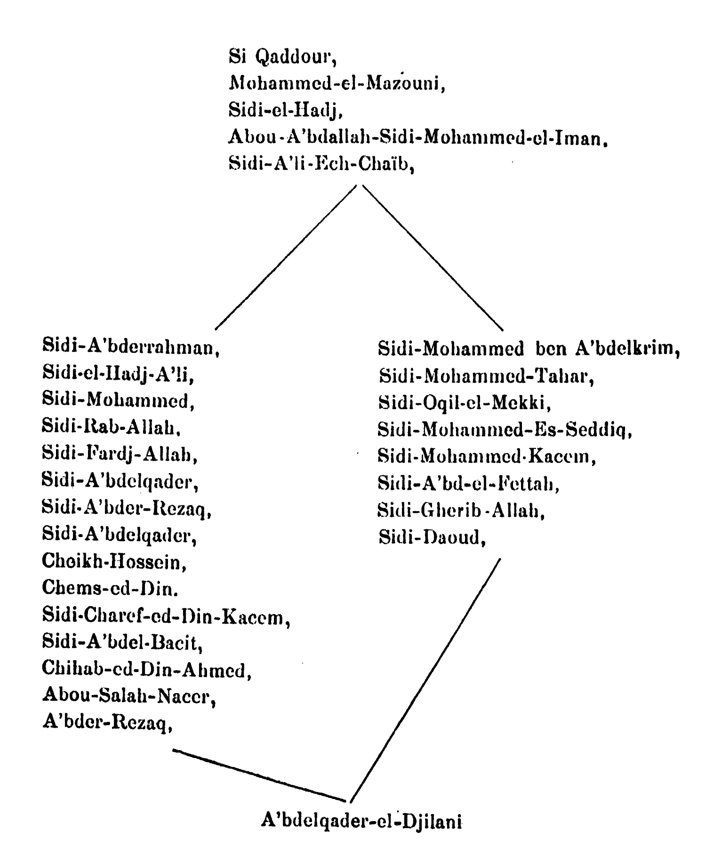
. . . .

» Je l'investis du titre de moqaddem auprès des affiliés (foqra) de la tariqa des Qadrïa

» Il s'occupera des affaires des Khouan et, en toutes circonstances, veillera sur leurs » intérêts spirituels et temporels, par quelque moyen et de quelque façon qu'il le jugera utile.

» Nous recommandons aux Khouan, d'avoir, pour lui, des égards et du respect, de se » conformer à ses prescriptions et de le traiter avec considération ».

Viennent ensuite de longues invocations à Dieu, ainsi que la chaîne mystique des appuis sur lesquels repose l'enseignement du grand maître. Nous la reproduisons en entier, après en avoir supprimé les formules laudatives qui figurent à la suite de chacun des noms des saints personnages qui suivent :

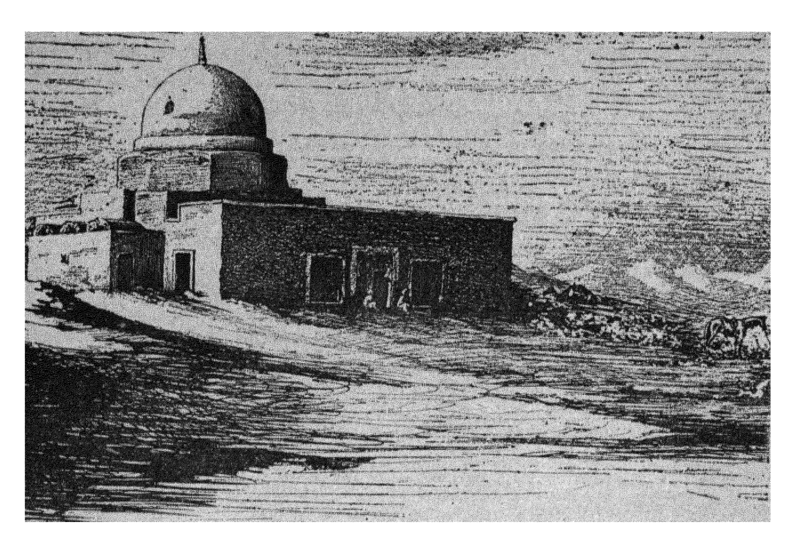


La Chaîne continue par les maîtres spirituels de Sidi-A'bdelqader en passant par Abou-Kacem-el-Djoneidi et A'li ben Abou-Taleb, etc...

La troisième branche, la plus répandue, est la branche qadrienne de Nefta.

Fondée par Abou-Beker ben Ahmed-Chérif, élève de l'imam El-

Menzeli, elle prit une extension considérable avec le cheik Brahim ben Ahmed-Chérif-Nefti.



Zaouïa d'El-Amich

Aujourd'hui, son influence dans l'Extrême-Sud de la Tunisie et de l'Algérie, aboutit à Ghadamès, Ghat, In-Salah, le Touat et le Tidikelt. Les Touareg reconnaissent volontiers la suprématie spirituelle des chefs qui la dirigent, et beaucoup d'entre eux sont affiliés. Le fameux cheikh A'bidine, marabout légendaire, qui parcourt en maître incontesté le pays des hommes *voilés*, ce thaumaturge-guerrier qui, par ses miracles et ses légendes, se crée un domaine au milieu des Touareg, ses tributaires, serait un fervent adepte des Qadrïa de Nefta (1).



Zaouïa de Rouissat (façade principale)

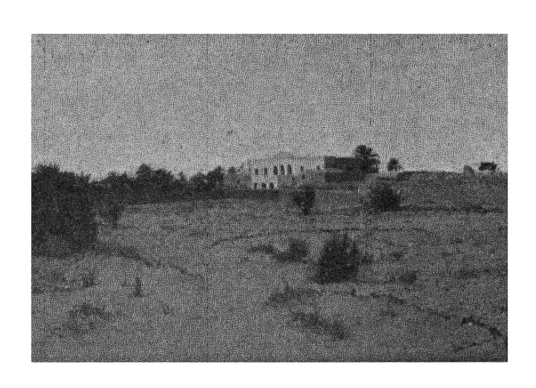
Le cheikh Brahim, décédé il y a quelques années, a laissé neuf

(1) Renseignement fourni par le cheikh Si Mohammed ben Brahim, grand maître de la zaouïa de Nefta.

enfants qui se sont partagés le domaine spirituel de leur père. L'aîné, Si-Mohammed, a pris la direction de la congrégation et, comme tel, réside à la zaouïa-mère de Nefta.

Deux de ses frères, Si-El-Hachemi et Si-Mohammed-Taïeb, ont été délégués avec le titre de « Naïb », dans le Sud algérien où ils déploient une grande activité dans le recrutement des adeptes.

Le premier a fondé une zaouïa importante à El-Amich (annexe d'El-Oued), d'où il entretient des relations avec tous les nomades du désert et dirige l'expansion de sa confrérie jusqu'à Ghat et au Soudan.


Zaouïa de Rouissat (côté nord).

Il a su prendre la direction exclusive des Qadrïa de l'Extrême-Sud et, par une propagande active et intelligente, ramener les dissidents Trouds-et-Souafa.

Le second, Si Mohammed-Taïeb, a été chargé de représenter la corporation, à la zaouïa de Rouissat (poste d'Ouargla), d'où il étend son influence sur tous les Qadrïa des régions de Ghardaïa et de Laghouat;

Si Mohammed-Larbi est placé à la tête de la zaouïa de Gafsa;

Si Mohammed-Lezhar est fixé dans le couvent du Ghesour (Kef);


Zaouïa de Rouissat (côté sud).

Si El-Haoussin dans celui de Guemar;

Si A'li à Tébessa;

Mohammed-Liman dirige le couvent du Sahane des Chaamba (El-Oued);

Si El-Hadj-Ahmed, celui de Gabès.

Les Qadrïa de Nefta se rattachent, par leur chaîne mystique au cheikh *A'li ben Ammar-El-Menzeli-ech-Cha'ïb*, qui semble avoir été un apôtre

fervent des doctrines de Sidi-A'bdelqader-El-Djilani en même temps que l'initiateur des fondateurs des deux autres branches tunisiennes.

Voici cette chaîne :

Si-Mohammed-El-Kebir ;
Brahim ben Ahmed-Chérif-Nefti ;
Bou-Beker ben Ahmed-Chérif :
Mohammed-El-Imam-El-Menzeli ;
Ali ben A'mmar-El-Menzeli-ech-Cha'ïb ;
Mohammed ben A'bdelkrim ;
Mohammed-Tahar ;
Aqil-el-Mekki ;
Mohammed-Es-Seddiq ;
Mohammed-Kacem ;
A'bdel-Fettah ;
Gherib-Allah ;
Daoud-El-Baghdadi ;
A'bdelqader-El-Djilani, etc. . . . .

Le rituel imposé aux adeptes de la zaouïa de Nefta diffère sensiblement de celui usité à Baghdad. Les formules sont plus longues et les obligations plus strictes.

Lorsque la prière se fait en hadra, le moqaddem commence le *dikr* par les paroles suivantes :

« Au nom de Dieu ;
» Ceci est de Salomon ».

Les fidèles récitent ensuite :

Cent fois : « Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux ».
Une fois : « La Fatiha ».

Le moqaddem reprend :

« Apprenez qu'il n'y a de Dieu que Dieu ».

Les khouan répètent :

Cent fois : « Il n'y a de Dieu que Dieu ».
Cent fois : « Allah ».
Une fois : « Je déclare qu'il n'y a de Dieu que Dieu ; je déclare que Mohammed » est son prophète ».
Cent fois : « Je demande pardon à Dieu, le grand, le vivant, l'immuable ; revenez » à lui ».
Trois fois : « Je déclare qu'il n'y a de Dieu que Dieu ; je déclare que Mohammed » est son prophète ».

Le dikr se termine par la prière suivante :

« O mon Dieu ! faites que nous profitions de ces paroles ; faites-nous bénéficier
» de leurs vertus ; placez-nous au nom des plus parfaits de ce monde ! Amen ! Amen !
» Amen !

» O maître des deux mondes ! ô notre Dieu ! faites-nous vivre dans le bonheur et
» faites que nous mourions en prononçant la « Chaheda » !

» Faites que nous ne nous écartions pas de la *Sonna* ; que cela soit une marque de
» votre bonté et de la bienveillance de notre prophète Mohammed ! Amen ! Amen !
» Amen !

» O maître des deux mondes, que le salut soit sur les Envoyés de Dieu (3 fois).

» Louange au maître des deux mondes (3 fois).

» Les litanies qui précèdent sont récitées après les cinq prières réglementaires de
» la journée, dans la posture habituelle aux musulmans au moment de la prière.

» Lorsque la récitation du dikr a lieu en commun, le moqqadem lit quelques pas-
» sages de l'ouvrage de Sidi-A'bdelkader « El-Ghonïa » الغنية, ou d'un livre intitulé Es
» Sfina » السفينة (la barque). Parfois il donne lecture d'un autre ouvrage de Sidi-
» A'bdelqader, « El-Fetah-er-Rebani ». Ces lectures ne sont jamais commentées par le
» moqaddem, qui se borne à choisir les passages les mieux appropriés à l'état d'esprit
» de ses fidèles » (1).

* * *

Indépendamment des trois corporations qui précèdent, les Qadrïa comptent en Tunisie d'autres zaouïa dirigées par des moqaddim, plus ou moins inféodés aux couvents de Bouzelfa, du Kef et de Nefta.

A Tunis, on nous a cité les suivantes :

Zaouïa Sidi-Nanaha, moqaddem : El-Hadj-El-Madji ;
Zaouïa Sidi-A'bderrahman, moqaddem : Ahmed-Djemel ;
Zenkas-el-Kebda, moqaddem : Sma'ïl-Bouzghada ;
Bab-el-Kouas, moqaddem : Mostafa ben Cha'ban ;
Zaouïa Ben-El-Hadjar, moqaddem : Mostafa-El-Baroudi ;
Bel-Alfaoui, moqaddem : Chadeli-Mouhla.

Une autre zaouïa qadrïa existerait à *Béja ;* elle aurait été édifiée à la mémoire d'un apôtre du saint de Baghdad, Sidi-Miled, et aurait comme oukil un nommé Mohammed ?

* * *

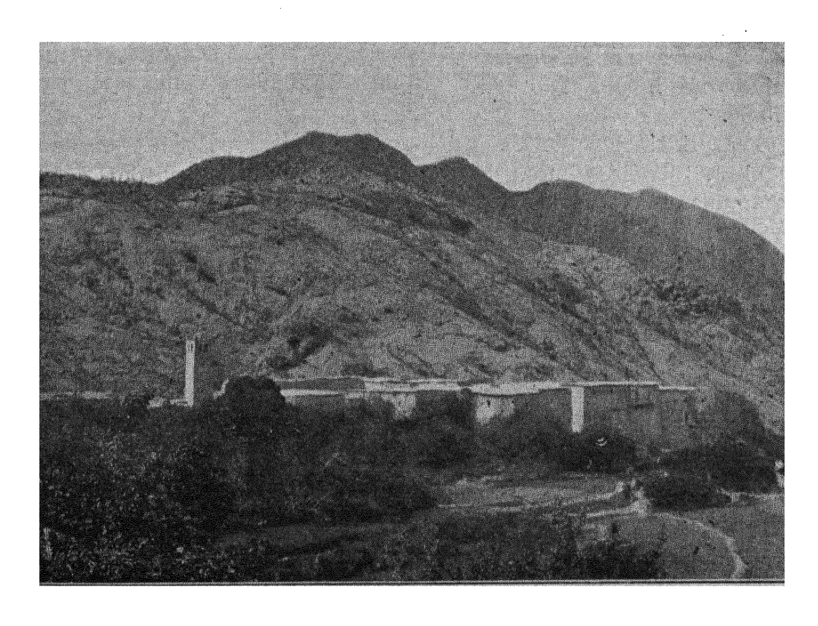
L'Algérie comprend, aussi, un certain nombre de chioukh qadrïa indépendants, qui luttent de leur mieux pour maintenir, intacte, l'influence de leurs aïeux, laquelle semble diminuer tous les jours au profit des Qadrïa du Kef et de Nefta.

---

(1) Extrait d'un intéressant rapport de M. le lieutenant Simon Pierre, adjoint au bureau arabe de Laghouat.

Dans la commune mixte de l'Aurès la vieille famille des Bel-A'bbès conserve encore ses traditions; « *Bel-A'bbès* » *Mohammed Seghir*, qui en est le chef, prétend être un descendant direct de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani par la généalogie suivante :

Mohammed Seghir,
A'li,
Mohammed,
Bel-A'bbès,
Mohammed,
Boubeker,
Mohammed,
Ahmed,
Amor,
Belkacem,
A'bd-er-Rezaq,
A'li,
A'bderrahman,
Daoud,
Idris,
Brahim,
A'bdelqader-el-Djilani.



Zaouïa de Menâa (Aurès, mixte)
Vue communiquée par M. Arripe, Administrateur.

Brahim aurait été, d'après la tradition, un frère de Sidi-A'bdelqader. Il serait, peut-être plus exact de penser qu'il s'agit, ici, du fils du *Sultan des saints* qui, après avoir émigré au Maroc serait venu faire du proselytisme au milieu des autochtones de l'Aurès.

C'est lui qui aurait fait bâtir la belle zaouïa de Mena'a où ses descendants ont perpétué les doctrines dont il était l'apôtre et où sont encore enseignées les pratiques mystiques du patron de la confrérie-mère.

La zaouïa de Mena'a est comme le souvenir vivant de ces ribat qu'édifiaient les apôtres musulmans du Maghreb, en pays berbère, et montre combien était robuste la foi de ces sermonaires soufis qui parcouraient le monde islamique en semant, sur leur passage, le germe ineffaçable de leurs doctrines.

Il en est de même d'une branche qadrienne dont la zaouïa-mère est sur le territoire de la commune mixte d'El-Milia. Elle fait remonter sa généalogie jusqu'au grand Idris et rallie son enseignement à celui d'A'bdelqader-el-Djilani, par l'intermédiaire de son fils Ibrahim.

Le directeur spirituel de cette branche est actuellement Cheikh-*Mohammed ben Baghrich*, descendant direct du fondateur du couvent placé sous son patronage.

Dans le département d'Oran, les Qadrïa n'ont rien perdu, ni de leur force expansive, ni de leur prestige.

Les héritiers du fameux cheikh Mahieddin, père de l'émir A'bdelqader, reprennent, progressivement, l'ascendant que leur ancêtre exerçait sur ses adeptes.

Le cheikh Si Mohammed-el-Mortada, cousin germain de l'émir, dirige ses khouan et investit ses moqaddim de Beyrouth, où il s'est réfugié.

Son principal « naïb », cheikh Bou-Tlélis, de Chabet-Lagham, acquiert, tous les jours, de l'importance ; et la zaouïa de *Chelafa* (commune mixte de l'Hillil), fondée vers 1784, par le cheikh Sidi-Gachem, et dirigée, actuellement, par son arrière-petit-fils, « Lahouel » A'bdelqader, centralise l'action de plus de cinquante moqaddim et de près de quatre mille adeptes.

Nombreux sont, aussi, les adhérents des chioukh *Ben A'bdelghani*, Si Mohammed ben A'bd-er-Rezaq, et Mouley-Rachid, en résidence au Maroc.

L'état numérique ci-après, détermine l'influence respective de chacun de ces chefs spirituels et indique, avec le nombre de leurs dignitaires et de leurs adeptes, leur domaine d'action.

ZAOUIA-MÈRE : **BAGHDAD.** — Oukil en 1892 : Sidi-A'bdesselam-el-Qadri : en 1896 : Sidi-Sliman-el-Qadri.

NOMS des principaux CHIOUKH INDÉPENDANTS : ZAOUIA DU KEF, NEFTA ET TOZEUR (TUNISIE) dirigées par le cheikh Qaddour ben El-Mazouni et le moqaddem indépendant Si Mohammed-el-Kebir ben Brahim, ayant comme principaux moqaddim en Algérie ses frères Si Mohammed-Taïeb, de la zaouïa de Rouissat (Ouargla), et Si El-Hachemi, de la zaouïa d'El-Amich (El-Oued).

LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN ou FOQRA	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAL
ORAN									
TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
Tiaret	»	»	»	»	»	41	»	41	
Mécheria	»	»	»	»	2	40	»	42	
Maghnia	»	»	»	»	8	120	»	128	
Aïn-Sefra	»	»	»	»	»	20	»	20	
ALGER									
TERRITOIRE CIVIL									
Alger (ville)	»	»	»	»	1	150	»	151	
Blida	»	»	»	»	1	64	»	65	
Cherchel	»	»	»	»	1	20	»	21	
Soumma	»	»	»	»	1	21	»	22	
Beni-Mansour	»	»	»	»	»	19	»	19	
Aumale	»	»	»	»	»	18	»	18	
Boghari (plein exercice)	»	»	»	»	»	10	»	10	
Berrouaghia	»	»	»	»	»	12	»	12	
Hammam Righa	»	»	»	»	1	23	»	24	
ALGER									
TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
Ouargla	»	»	»	1	16	1.363	»	1.380	
Ghardaïa	»	»	»	»	9	391	113	513	
Djelfa	»	»	»	»	»	14	»	14	
Laghouat	1	»	12	»	5	309	80	406	
Chellala	»	»	»	»	»	12	»	12	
El-Goléa	1	1	25	»	1	89	65	181	
CONSTANTINE									
TERRITOIRE CIVIL									
Biskra	»	»	»	»	1	100	»	101	
Aïn-Touta	»	»	»	»	»	412	7	419	
Duvivier	»	»	»	»	2	20	»	22	11.304
Nechmaya	1	»	15	»	4	45	»	64	
Penthièvre	»	»	»	»	»	12	»	12	
La Calle	»	»	»	»	4	220	40	264	
Bougie	1	»	18	»	2	135	»	155	
Taher	»	»	»	»	6	95	15	116	
Constantine	1	»	45	»	4	200	»	249	
Aïn-Abid	»	»	»	»	»	50	»	50	
Aïn Beïda	1	»	16	»	2	40	»	58	
Oued-Zenati	1	»	9	»	1	70	»	80	
Tebessa	1	»	12	»	1	204	»	217	
Oum-el-Bouaghi	»	»	»	»	»	35	»	35	
Sedrata	»	»	»	»	1	30	»	31	
Meskiana	»	»	»	»	2	85	39	126	
Morsott	3	»	25	»	2	430	»	457	
Guelma	1	»	12	»	1	143	»	156	
Clauzel	»	»	»	»	»	14	»	14	
Héliopolis	»	»	»	»	»	16	»	16	
Millésimo	1	»	14	»	1	70	40	125	
Petit	1	»	12	»	1	300	»	513	
Souk-Ahras (plein exercice)	1	»	25	»	2	20	13	60	
Sefia (mixte)	»	»	»	»	2	43	13	58	
Souk-Ahras (mixte)	»	»	»	»	2	93	»	95	
Jemmapes (mixte)	»	»	»	»	4	150	»	154	
Jemmapes	»	»	»	»	»	56	3	59	
Bordj-bou-Arréridj	»	»	»	»	1	90	»	91	
Bône	1	»	12	»	1	120	»	133	
CONSTANTINE									
TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
Biskra	»	»	»	»	»	42	»	42	
Khenchela	»	»	»	»	»	22	»	22	
Tebessa	»	»	»	»	14	146	»	160	
Tougourt	1	»	19	»	21	1.114	609	1.763	
El-Oued	5	»	45	»	3	1.905	355	2.308	
A reporter	22	1	316	1	131	9.463	1.392	11.304	11.304

ZAOUIA-MÈRE	NOMS des principaux CHIOUK INDÉPENDANTS	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN OU FOQRA	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAL
		Report...........	22	1	316	1	131	9.463	1.392	11.304	11.304
		CONSTANTINE TERRITOIRE CIVIL									
BAGHDAD. — Oukil en 1892 : Sidi-A'bdesselam-el-Qadri ; en 1896 : Sidi Seliman-el-Qadri.	ZAOUIA DE MENA'A (Aurès mixte) Cheikh Bel-A'bbas. Mohammed-Seghir.	Khenchela..................	2	»	16	»	8	490	221	735	2.579
		Aurès......................	1	»	35	1	2	226	233	497	
		Aïn-Touta..................	»	»	»	»	»	412	7	419	
		Batna et environs...........	»	»	»	»	16	912	»	928	
		CONSTANTINE TERRITOIRE CIVIL									
	Mohammed ben Baghrich (El-Milia)	Constantine et environs	»	»	»	»	12	912	»	924	2.773
		Collo (mixte)...............	»	»	»	»	2	125	»	127	
		Collo (plein exercice)........	»	»	»	»	»	120	»	120	
		El-Milia	1	»	12	1	3	95	59	170	
		Bougie......................	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Djidjelli	»	»	»	»	»	50	»	50	
		Aïn-M'lila	»	»	»	»	»	12	»	12	
		Aïn-Abid	»	»	»	»	»	18	»	18	
		Aïn-Beïda....................	»	»	»	»	»	125	»	125	
		Oued-Zenati..................	»	»	»	»	»	150	»	150	
		Oued-Cherf (mixte)...........	1	»	12	»	1	500	»	513	
		Clauzel......................	»	»	»	»	»	112	»	112	
		Nechmeya	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Morris.......................	»	»	»	»	»	50	»	50	
		Guelma et environs...........	»	»	»	»	»	162	»	162	
		Jemmapes	»	»	»	»	»	150	»	150	
		ORAN TERRITOIRE CIVIL									
	Cheikh Si Mohammed-el-Mortada, cousin germain de l'émir A'bdelkader, en résidence à Beyrouth, et cheikh Bou-Tlélis, de Chabet-Lagham.	Saint-Lucien (mixte)	»	»	»	»	1	120		121	1.446
		Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Mascara (mixte)	»	»	»	»	2	150	»	152	
		Dublineau	»	»	»	»	»	14	»	14	
		Saïda........................	»	»	»	»	1	12	»	13	
		Saïda (mixte)	»	»	»	»	3	61	»	64	
		Mascara (plein exercice).....	»	»	»	»	2	90	»	92	
		Frenda (mixte)...............	»	»	»	»	»	82	»	82	
		Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	»	50	»	50	
		Mercier-Lacombe..............	»	»	»	»	»	29	»	29	
		Tenira.......................	»	»	»	»	»	10	»	10	
		Tessala	»	»	»	»	»	28	»	28	
		Trembles	»	»	»	»	»	30	»	30	
		Chanzy.......................	»	»	»	»	»	20	»	20	
		Sidi-Khaled..................	»	»	»	»	»	12	»	12	
		Oran et environs.............	»	»	»	»	3	620	»	623	
		Tlemcen......................	»	»	»	»	1	60	»	61	
		A reporter............	27	1	391	3	445	15.607	1.912	18.102	18.102

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux CHIOUKH INDÉPENDANTS	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN OU FOKRA	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
		Report.........	27	1	391	3	445	15.607	1.912	18.102	18.102
BAGHDAD. — Oukil en 1892 : Sidi-A'bdesselam-el-Qadri ; en 1896 : Sidi-Seliman-el-Qadri.	ZAOUIA DES CHELAFA (commune mixte de l'Hillil, dirigée par le fils du cheikh Bel-Lahouel « Lahouel-A'bdelqader »	**ORAN**									
		TERRITOIRE CIVIL									
		Tlemcen....................	1	»	8	»	2	220	»	230	3.570
		Oran et environs............	»	»	»	»	1	179	»	180	
		Palikao.....................	»	»	»	»	»	12	»	12	
		Cacheron (mixte)...........	»	»	»	»	5	276	69	350	
		Mascara (mixte)...........	»	»	»	»	4	328	30	362	
		Frenda (mixte)............	»	»	»	»	3	44	6	53	
		Sidi bel-Abbès.............	»	»	»	»	»	40	»	40	
		Mekerra....................	»	»	»	»	2	51	»	53	
		Tounin (plein exercice)......	»	»	»	»	3	120	»	123	
		Belle-Côte.................	»	»	»	»	3	40	»	43	
		Aïn-Tédélès................	»	»	»	»	1	12	»	13	
		Renault (mixte)............	»	»	»	»	1	39	»	40	
		Zemmora (mixte)..........	»	»	»	»	5	93	»	98	
		Tiaret (mixte)............	1	»	10	»	1	152	»	163	
		Ammi-Moussa..............	»	»	»	»	1	125	»	126	
		Cassaigne..................	»	»	»	»	2	300	»	302	
		Hillil (mixte)..............	1	»	60	1	8	240	20	329	
		Saïda (mixte)..............	»	»	»	»	2	40	»	42	
		Mostaganem................	»	»	»	»	1	22	»	23	
		Bosquet....................	»	»	»	»	1	45	»	46	
		ORAN									
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
		Saïda (annexe).............	»	»	»	»	5	86	»	91	
		Géryville..................	»	»	»	»	4	520	»	524	
		ALGER									
		TERRITOIRE CIVIL									
		Alger (ville)...............	»	»	»	»	»	220	»	220	
		Cavaignac..................	»	»	»	»	»	6	»	6	
		Chéliff.....................	»	»	»	»	1	22	»	23	
		Ténès......................	»	»	»	»	»	78	»	78	
	BEN A'BDELGHANI en résidence à Oudjda (MAROC), Si Mohammed ben Abderrazak (même résidence). MOULEY RACHID (*Id.*).	**ORAN**									
		TERRITOIRE CIVIL									
		Aïn-Fezza (mixte)..........	»	»	»	»	6	150	»	156	2.906
		Nedroma (mixte)...........	1	»	15	»	5	519	315	854	
		Remchi (mixte)............	1	»	25	»	10	161	64	260	
		Sebdou.....................	»	»	»	»	14	113	57	184	
		Tlemcen....................	1	»	12	»	1	150	»	163	
		Oran et environs...........	»	»	»	»	4	450	»	454	
		Aïn-Temouchent...........	»	»	»	»	1	29	»	30	
		Telagh (mixte)............	»	»	»	»	3	93	»	96	
		ORAN									
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
		Maghnia (commandement)...	»	»	»	»	9	250	222	481	
		Géryville (commandement)..	»	»	»	»	4	224	»	228	
		TOTAUX GÉNÉRAUX......	33	1	521	4	558	21.056	2.695	24.578	24.578

Au Maroc, les Qadrïa ont conservé le prestige purement moral des premiers missionnaires du saint de Baghdad. Les couvents, assez nombreux, qui sont jalonnés sur le territoire de l'empire Chérifien, n'ont aucune cohésion entre eux ; les Chorfa-Moqaddim qui les dirigent faisant plus ou moins remonter leur généalogie à Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, ne reconnaissent la suprématie d'aucun cheikh.

Les plus importants, parmi ces couvents, sont :

1° Celui de *Melilla* dirigé par la famille des Oulad-el-Hadj-A'bdelqader, dont les membres entretiennent des relations suivies avec les Qadrïa du département d'Oran et notamment avec ceux de Tlemcen, en grande partie, leurs adeptes.

2° Celui de *Fas* où se réunissent plus de cinq cents adhérents, appartenant aux divers degrés de la hiérarchie spirituelle, sous la direction de leur cheikh Sidi-Mohammed ben Kacem-el-Qadri. Ce personnage religieux aurait la haute direction d'un certain nombre de moqaddim Qadrïa de l'Est marocain et de l'Ouest du département d'Oran.

3° Enfin, la zaouïa de *Marrakech*, la principale et la plus riche, où prendraient le mot d'ordre, les Qadrïa de l'Ouest de l'Empire.

Mais si les Qadrïa n'occupent plus le premier rang parmi les confréries locales de l'empire Chérifien, ils sont prépondérants dans le Sud-Ouest Algérien, au Touat, au Gourara, au Tafilalet, dans l'Adrar et la partie orientale du Sénégal, au Soudan français, etc...

Dans ces pays, si peu ouverts à l'influence européenne, où l'éloignement du reste du monde musulman maintient leurs habitants dans l'ignorance et la simplicité, les doctrines débonnaires de Sidi-A'bdelqader, accessibles aux plus humbles parce qu'elles semblent être calquées sur la nature humaine, devaient, nécessairement, y être favorablement accueillies et s'y maintenir dans toute leur pureté.

Les apôtres chargés de les y implanter ne pouvaient tarder à être renommés par leur savoir et leur piété. Au fur et à mesure qu'ils infiltraient dans les âmes de ces peuples qu'un matérialisme vulgaire faisait à peine mouvoir, un peu de cette lumière divine susceptible de les sortir de leur torpeur intellectuelle, ils devenaient leurs maîtres spirituels et temporels, de véritables princes à la fois prêtres et guerriers.

En premier lieu nous citerons les fondateurs de la zaouïa historique de *Kounta*, ardents propagateurs des doctrines humanitaires du saint de Baghdad. Peu à peu, on s'habitua à ajouter à leurs véritables noms le qualificatif de *Kounta* et leurs descendants, aussi bien que leurs adeptes, formèrent la corporation des *Kounta*, tout en conservant, en esprit général, les pratiques de la confrérie mère. En réalité, ce mot de Kounta ne s'applique, d'après nous, qu'aux personnages religieux élèves de la seule zaouïa où l'on pouvait faire quelques études sérieuses.

Tels les membres de la famille princière des Oulad-Mokhtar-el-Kounti qui, elle aussi, formait une congrégation indépendante, une sorte de corporation maraboutique dont les adeptes sont unis par les liens du sang et par les liens religieux.

La prépondérance que cette famille a su acquérir dans le district d'Azaouad, au Nord de Tombouctou, l'a faite appeler, indifféremment, confrérie des Mokhtarïa, des Azaouadïa ou Bakkaïa du nom de son fondateur, Omar-el-Bakkaï.

Le cheikh Qadrïa, Mohammed-el-Fadel, mort depuis 25 ou 30 ans, nous offre le même exemple.

Ce personnage religieux avait donné un développement considérable à la confrérie qu'il représentait dans l'Adrar. Les Maures avaient, pour lui, une grande vénération et, même à l'heure actuelle, il est connu, parmi eux, sous le nom de Cheikh-el-Kebir. Ses prosélytes sont désignés par celui de *Fadelïa*.

Plus récemment, l'ancêtre des Oulad Lessidi, chérif Qadrï, a réussi à grouper, autour de son nom, un certain nombre de fervents adeptes qui portent le nom de Lessidïa.

Le cheikh qui les représente est un certain *Sidia*. Il résiderait sur la frontière du pays des Trarza et de celui des Brakna. Son habitation estivale serait *Boutilimit*, à deux cents kilomètres de Podor, où il possède une importante zaouïa et d'où il dirige ses nombreux adeptes disséminés dans le désert et, plus particulièrement, dans la tribu maraboutique des Oulad-Beïra, dont il serait le chef.

Mais, à vrai dire, toutes ces corporations, distinctes au point de vue matériel, n'ont rien abandonné de l'enseignement de la confrérie-mère.

Le *dikr* lui-même, qu'elles communiquent à leurs foqra, est identique à celui qu'on délivre actuellement à la zaouïa de Baghdad.

Certes, les longues litanies et le dikr-el-kebir ne sont pas imposés aux indigènes de ces contrées désertiques, leur longueur s'accommoderait mal avec l'esprit peu développé de ces races encore dans l'enfance ; mais, dans leurs zaouïa, ils seraient en honneur.

Rien donc de plus rationnel à ce qu'un personnage, de commune origine, ne réunisse tous ces éléments épars et n'en prenne la direction spirituelle au nom de leur patron El-Djilani. Ce serait le but du fils de Sidi-Mohammed-Fadel, le nommé Ma-el-A'ïnin-el-Chenguitti. Ce personnage religieux, fameux dans tout le Soudan par ses miracles et le pouvoir merveilleux qu'on attribue à ses amulettes et talismans, serait parvenu à se faire reconnaître grand maître des Qadrïa, aussi bien par les Oulad-Mokhtar, par les Oulad-Moussa, vassaux de ces derniers, que par la zaouïa de Kounta. Seul le cheikh *Sidia* conserverait son indépendance. Mais nul doute qu'il ne finisse par solliciter, lui aussi, la baraka d'El-A'ïnin.

« L'influence religieuse de ce saint personnage s'étendrait, actuelle-
» ment, de Saguiet-el-Hamra, limite extrême du Sud marocain, jusqu'à

» la région d'*Adrar* et de *Tagout*, au sud-est du cap Blanc, c'est-à-dire
» dans la zone d'influence française.

» Il a deux résidences principales : l'une, où il vit habituellement, » est un peu au sud de Saguiet-el-Hamra, dans un endroit qui se nom- » merait *Daoud-el-Bethni*, suivant les uns, *Smara* situé au sud de » Saguiet-el-Hamra (à environ 200 kilom.), d'après les autres ; l'autre, à » *Chenguit*, d'où il tire son nom ; ce dernier point situé à environ » 21°30' de latitude nord et 14°20' de longitude ouest, est dans la zone » française » (1).

Le principal vicaire du cheikh *El-A'ïnin* serait son frère, cheikh *Sa'ad-bou*, habitant, généralement, la frontière des *Trarza* et de l'*Adrar*, d'où il dirige ses nombreux moqaddim disséminés dans tous les pays du Sénégal, voire même jusque dans la Gambie anglaise (2).

Et pour donner à ses doctrines plus de force, pour accréditer son prestige religieux auprès des peuplades fétichistes des pays qu'il catéchise, il s'est fait le représentant de toutes les corporations qui pourraient, à un moment donné, porter ombrage à son omnipotence spirituelle. C'est ainsi qu'il donne l'ouerd des Chadelïa et qu'il a, dans son entourage, des jongleurs a'ïssaoua. Aussi, sa baraka est-elle sollicitée par tous les personnages religieux quelle que soit la corporation à laquelle ils appartiennent et, dans les contrées comprises entre l'Atlantique, l'Extrême-Sud marocain, Tombouctou et In-Salah est-il considéré comme un saint invulnérable et un personnage politique de la plus haute importance.

Cette particularité n'a point échappé à la cour chérifienne qui, après l'avoir reconnu caïd de Saguiet-el-Hamra, l'a reçu, il y a quelques mois, à Marrakech, avec des honneurs inaccoutumés.

Cheïkh-el-A'ïnin est donc le feudataire du sultan A'bdelaziz et, comme tel, il peut être appelé à jouer un rôle considérable dans la consolidation et l'extension de l'autorité chérifienne dans les pays indépendants situés au sud du Maroc (3).

---

(1) Extrait d'un rapport du commandant Schlumberger.

(2) Renseignements officiels fournis par M. le Gouverneur général de l'Afrique occidentale.

(3) Voir chapitre VI, Rôle des confréries religieuses, p. 276.

QADRÏA-AKBARÏA (VIe SIÈCLE DE L'HÉGIRE)

Cette situation des chioukh qadrïa n'est pas spéciale à ceux de l'Afrique du Nord ou du Soudan occidental. Partout où l'ascendant d'un disciple d'A'bdelqader-el-Djilani est reconnu, son nom s'ajoute au vocable de la confrérie-mère.

M. A. Le Chatelier cite, entr'autres corporations qadriennes au vocable de l'apôtre convertisseur, celle des Akbarïa fondée en Hindoustan, dès le VIe siècle de l'hégire, par le Cheikh-el-Akbar-Mahi-ed-Din-Ibn-el-A'rbi-el-Khatimi.

« Sa popularité personnelle l'emporte, chez les musulmans des » Indes, sur celle de ce dernier (A'ddelqader-el-Djilani). Sous le nom de » Cheikh Saddou, il est le héros de nombreuses légendes locales, et » sous celui de Mirânji, seigneur, prince — le patron d'une des grandes » fêtes des Mahométans hindous, celle du 11e jour du mois de Râbi-» tsâni, le second printemps ».

Plusieurs branches de cette congrégation existeraient dans l'Oudh, (un couvent se trouverait à Batala), dans le Penjab, et dans les états voisins (1).

Signalons encore, à titre documentaire, les *Qadrïa-Laaguilia* de Djedda, dont le cheikh actuel est un certain A'bdelqader ben Mohammed-Djar, directeur d'une zaouïa située à Rabagh (près Djedda) ; et tant d'autres, dont le vocable additionnel est plutôt employé pour désigner les adeptes initiés par des moqaddim renommés par leur sainteté, que des congrégations aux doctrines nouvelles.

Il n'y a là qu'une question de mots et de personnes à laquelle la masse des croyants ne s'arrête pas. Ce qu'il importe de retenir, c'est l'esprit général de l'enseignement que ces corporations secondaires propagent. Cet esprit a résisté aux fluctuations de la pensée ; il est encore ce qu'il était aux premiers jours de son institution, le saint de Baghdad, au nom duquel on le vulgarise, semblant le protéger d'outre-tombe.

Que les Qadrïa se répandent en Extrême-Orient ou dans les états de l'empire ottoman, qu'ils résistent à l'action puissante de confréries rivales dans l'Afrique du Nord, qu'ils dominent dans les steppes sahariennes, ou qu'ils convertissent à leurs rites les fétichistes du Soudan Noir, les principes doctrinaires de la confrèrie-mère n'en demeurent pas moins immuables. Que dans certaines contrées du monde islamique, ils prennent le vocable d'apôtres vénérés ou qu'ils gardent celui de leur patron, ils se font remarquer en tous lieux et en toutes circons-

(1) Voir, A. Le Chatelier, *Les Confréries du Hadjaz*, p. 35-38.

tances, par cet amour du prochain qui est l'idée mère de leurs doctrines : cette simplicité vis-à-vis des faibles et cette humilité à l'égard des grands qui les font aimer des uns et tolérer des autres.

Les Qadrïa ne constituent pas des congrégations composées de sectaires farouches qui, de leurs sanctuaires jettent l'anathème sur tous ceux qui ne pensent pas comme eux et, plus particulièrement sur les détenteurs du pouvoir temporel, mais des associations de sages et de philantropes acceptant sans murmures, la situation qui leur est faite et, au besoin, n'hésitant pas à solliciter des situations honorifiques ou des fonctions publiques que d'autres confréries réprouvent.

C'est ainsi qu'au Hedjaz et en Égypte, ils reconnaissent l'autorité du Cheikh-et-Trouq ou du Cheikh-es-Sedjada ; que dans certaines contrées de l'Empire ottoman, ils se plient aux exigences du gouvernement Turc ; qu'en Tunisie et en Algérie, on recrute, parmi eux des caïds et des cadis ; qu'au Soudan français, ils entretiennent de bonnes relations avec les représentants du Gouvernement.

Ils peuvent, du reste, sans transgresser leurs doctrines, profiter des *innovations*, surtout lorsqu'elles garantissent leurs intérêts respectifs et qu'elles sont conformes à leur esprit d'association et de solidarité.

A Tlemcen, à la suite de malversations de leur moqaddem, ils n'ont pas hésité à se constituer en société civile sous le titre de « *Société civile de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani* » et à observer nos règlements sur cette matière, et ce en vue d'entretenir, de fortifier leur couvent et de combattre l'influence des autres corporations.

C'est là un symptôme de bonne augure, une étape ascendante vers le progrès et la civilisation où les disciples de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani semblent diriger leurs nombreux adeptes.

BAKKAÏA OU BAKKAOUÏA

Dans les pays où les Qadrïa ont semé le germe de leurs doctrines, où ils s'implantent et prospèrent, grâce à leur enseignement accessible à tous, approprié à toutes les intelligences, les apôtres des confréries rivales qui viennent, à leur tour, y propager leurs rites, sont, le plus souvent, obligés de les modeler sur ceux de leurs devanciers, sous peine de voir leurs efforts demeurer stériles.

Peu à peu, ils arrivent, ainsi, à suivre eux-mêmes l'impulsion première donnée à leurs adeptes d'un moment et à reconnaître la supériorité morale des préceptes de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, quand

ils n'en deviennent pas les défenseurs convaincus, au détriment même des corporations qu'ils représentent.

C'est là un fait général et digne de remarque à tous égards. La confrérie des Bakkaïa ou Bakkaouïa, du nom de son fondateur : Cheikh Omar ben Sid-Ahmed-el-Bakkaï (960 de l'hégire, 1552-1553 de J.-C.) nous en offre un précieux exemple.

En examinant l'arbre généalogique de la famille de Bakkaïa (1), on est porté, malgré soi, à penser à ces nombreuses zaouïa dirigées par des marabouts riches et puissants, qui jalonnaient les territoires du Touat et du Gourara au temps du voyageur Ibn-Batouta (754 de l'hégire, 1353-1354 de J.-C). Et, lorsqu'on retrouve, dans les appuis mystiques du

(1) 1° *Sidi-Okba-Ibn-Nafi*, surnommé El-Mourtadjeb, conquérant de la Berbérie ;
2° *Sakeri* ;
3° *Yadroub* ;
4° *Saïd* ;
5° *A'bdelkrim* ;
6° Mohammed-Yakhsta (ou Mohammed-Askia, premier roi de cette dynastie et le plus grand roi du Songhay, réputé par le pèlerinage retentissant qu'il fit à La Mecque) ;
7° *Dahman* ;
8° *Yahïa* ;
9° *A'li* ;
10° *Sidi-Ahmed (ou Mohammed) el-Kounti*, né d'une mère Lemtounïa appelée Yaquedech, et mort à Fask, à l'ouest de Chenguit (Adrar) ;
11° SID-AHMED-EL-BAKKAÏ, mort à Oualata ;
12° *Sidi-Omar-ech Cheikh*, qui fit abolir la cruelle habitude que l'on avait, avant lui, de tuer tous les enfants mâles sauf un ; il laissa vivre ses trois fils. Il était lié avec A'bdelkrim ben Mohammed-el-Mougheli et il était allé, en sa compagnie, rendre visite au savant cheikh Es-Siouti, en Égypte. Il mourut en 960 de l'hégire (1552-1553 de J.-C.) dans le district d'Igdi, à l'est de Saguiet-el-Hamra ;
13° *Sidi-el-Ouafa* qui, bien que second fils d'Omar, lui succéda comme chef spirituel, pendant que la charge de chef temporel restait aux mains de l'aîné, Sidi-el-Mokhtar ; celui-ci mourut dans la koubba dite Zaouïa-el-Kounti, située dans le voisinage de Bou-A'li, ksar du Touat, où réside la famille d'El-Mougheli ; Ouafa avait un jeune frère nommé Sidi-Ahmed-er-Rega ;
14° *Sidi-Habib-Allah* ;
15° *Sidi-Mohammed* ;
16° *Abou-Beker* ;
17° *Baba-Ahmed* (ces quatre derniers ne furent que de saints personnages sans avoir la dignité de cheikh ;
18° *Mokhtar*, autrement dit Mokhtar-el-Kebir, afin de le distinguer de ses petits-fils, né en 1142 de l'hégire, mort dans sa zaouïa de Bou-Lanouar, dans l'Azaouad, en 1226 de l'hégire (1811-1812 de J.-C.). Un songe qu'il eut, en 1209 de l'hégire, est resté célèbre dans tout le Soudan et plus particulièrement dans les pays de l'Azaouad, du Hodh, du Oualata et du Baghena. Avec lui, la dignité de cheikh passa dans une autre branche de la famille ;
19° *Sidi-Mohammed-ech-Cheikh*, mort le 2 choual 1241 de l'hégire (10 mai 1826 de J.-C) alors que le major Laing était dans l'Azaouad ;
20° *Mokhtar*, fils aîné du précédent, mort en 1263 de l'hégire (1846-1847 de J.-C.), à Tombouctou ;
21° *Sidi-Ahmed-el-Bakkaï*, jeune frère de Mokhtar, protecteur de Barth (1854), mort à Sirédina sur le Niger (1865) ;
22° *Sidi-el-Mokhtar*, mort à Akara, en 1878 ;

fondateur de la confrérie des Bakkaïa, la plupart des noms de ces hommes illustres par leur savoir et le rôle d'intermédiaires qu'ils remplissaient entre les « farouches pères du sabre », les Hoggar d'aujourd'hui, et les caravanes qui allaient à Tombouctou la mystérieuse, échanger les marchandises du nord de l'Afrique et d'une partie de l'Europe avec les produits du Soudan, on est tenté d'en déduire qu'au moment de leur disparition, le cheikh Si-Omar-el-Bakkaï hérita de leur influence et de leur renom de sainteté.

Or, presque tous ces saints personnages étaient des Chorfa mogherbins qui, du IIIe au XIe siècle de l'hégire, étaient allés dans les Thébaïdes de l'extrême-sud marocain et extrême-sud-ouest algérien, faire entendre ces paroles de mansuétude et de paix qui sont la base et l'essence des doctrines de leur grand maître Sidi-A'bdelqader-el-Djilani.

Et comme pour donner à cette pensée plus de force et de vraisemblance, autour de ces mêmes zaouïa, se sont groupées de véritables tribus que nous voyons, en ce moment, sous la direction spirituelle des disciples du saint de Baghdad. Les Oulad-Mokhtar, les Oulad-Moussa, les Oulad-Bou-A'li reconnaissent la suprématie des chioukh qadrïa de Chenguit (Adrar), de Kounta et de Saguiet-el-Hamra.

Mais le cheikh Omar-el-Bakkaï était un sage doublé d'un savant, et les doctrines spiritualistes des flambeaux de la science ésotérique : Abou-Médian, A'bdesselam ben Machich et Hassan-Chadeli, alors répandues dans le nord de l'Afrique, ne pouvaient le laisser indifférent.

Aussi, le voit-on faire acte de déférence au pieux Djellal-es-Siouti, grand moqaddem, et lui demander, en quelque sorte, l'ouerd des Chadelïa.

On peut déduire, de ce fait, que l'enseignement du fondateur de la confrérie des Bakkaïa était basé sur celui de l'école chadélienne, mais il est incontestable que le cheikh Omar et ses descendants ne se sont, malgré tout, jamais départis des principes de morale qu'ils tenaient de la zaouïa qadrienne de Kounta.

C'est ainsi qu'en 1825 ou 1826, lors de la prise de Tombouctou par les Peulhs, nous voyons cesser les violences de ces fanatiques grâce à l'intervention du fameux marabout El-Mokhtar de Kounta (alors chef spirituel de la confrérie) ;

Qu'en 1846, la ville de Tombouctou n'échappa, en partie, à la dépen-

---

23° Alouata ben Hammadi, chef actuel de la confrérie, petit-fils de Sidi-el-Mokhtar frère aîné du cheikh Bakkaï (n° 20 de la chaîne ; son frère A'bidine est l'homme d'action ou le chef de la confédération (*).

(*) L'arbre généalogique que nous donnons ci-dessus se confond, parfois, avec la chaîne mystique (selsela). Nous l'avons établi avec la chaîne donnée par le docteur Barth (*Travels and discoveries in and central Africa*, t. IV, annexe) et les renseignements que nous devons à l'extrême obligeance de M. E. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

dance des Foulbé du Macina, qu'à la suite de la convention passée entre le cheikh Ahmed-el-Bakkaï et les envahisseurs : la ville de Tombouctou reconnaissait, en fait, la suzeraineté des Peulhs, mais à la condition qu'elle ne serait pas occupée militairement et que les impôts seraient perçus par deux cadis, l'un peulh et l'autre indigène (Soughay) ;

Que le docteur Barth fut soustrait au fanatisme des Foulbé et accueilli avec la plus grande cordialité par ce même Ahmed-Bakkaï qui le couvrait de son sacerdoce inviolable ;

Qu'un descendant de ce pieux personnage rendit les plus grands services à Duveyrier (1) ;

Le rituel de la confrérie offre un caractère spécial, bien que les formules soient simples et que le nombre 33, choisi de préférence au chiffre 100 usité dans l'ouerd de la confrérie-mère, ait quelque analogie avec le dikr des pays soudanais.

Nous le reproduisons en entier :

« Après les prosternations d'usage, le croyant prononce la formule : *Le salut soit* » *sur vous !* en tournant la tête vers la droite pour saluer l'ange du bien, puis vers la » gauche pour saluer celui du mal.

» Il récite ensuite les prières ci-après :

» Au Fadjar (l'aube) ; *Que Dieu soit loué !* (33 fois).

» *Louange à Dieu !* (33 fois).

» *Dieu est grand !* (33 fois).

» *O Dieu, compte-nous parmi ceux qui se sont résignés à ta volonté et qui suivent la* » *bonne voie, mais ne nous compte pas avec les dévoyés* (Coran).

» *J'affirme qu'il n'y a de Dieu que Dieu !*

» *J'atteste que Mohammed est son esclave et son envoyé !*

» *Que Dieu est unique et qu'il n'a pas d'associé !*

» *Dans cette voie je vivrai, je mourrai et je comparaîtrai le jour de la résurrection !* » *Louange à Dieu, maître de l'univers !* (13 fois).

» Au dohor (2 heures de l'après-midi) :

» *Que Dieu soit loué !* (33 fois).

» *Louange à Dieu !* (33 fois).

» *Dieu est grand !* (33 fois).

» A l'a'cer (4 heures de l'après-midi) :

» Mêmes formules répétées le même nombre de fois qu'au dohor ;

» Au maghreb (coucher du soleil) :

» Comme au fadjar.

» A l'a'cha (8 heures du soir) :

» *Que Dieu soit loué !* (33 fois).

---

(1) De l'aveu même du lieutenant de vaisseau Hourst, les Kounta ont été pour beaucoup dans la réussite de la mission qu'il commandait et dont on sait les heureux résultats. Le P. Hacquard, des Pères Blancs, qui faisait partie de la mission, a appuyé cet aveu dans une très intéressante conférence faite à la Société de géographie d'Alger, le 21 mai dernier.

» *Louange à Dieu !* (33 fois).
» *Dieu est grand !* (33 fois).

» Après chaque dikr, l'adepte récite *deux fois* la formule ci-après :

» *Dieu les mit à l'abri du châtiment*, et, avec l'index et le majeur de la main droite » réunis, les autres doigts fermés, il fait, en même temps, trois signes à droite, trois » à gauche, trois derrière lui, trois vers le ciel et trois vers la terre.

» Enfin, après chaque prière, il prononce de 50 à 100 fois la phrase :

» *Que Dieu répande ses grâces et ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, sa » famille, ses compagnons et leur accorde le salut* ».

Mais voilà qu'en 1863 le célèbre moqaddem tidjani El-Hadj-Omar, en lutte avec les Peulhs, attaque à son tour Tombouctou et que son neveu Tidiani, en occupe la partie nord et les pays environnants.

Les marabouts de Kounta prennent part à la lutte (1), changent leur rôle d'apôtres contre celui de chefs de colonne et, vaincus, ils perdent leur influence religieuse et se voient abandonner par les Touareg au profit des marabouts des *Kel-Antassar* leurs rivaux (2).

---

(1) « Le vieux marabout El-Bakkaï quitta Tombouctou pour aller prendre le com» mandement de ses troupes et rétablir ses affaires, mais il mourut en arrivant à » Sirédina sur le Niger (1865). Avec lui, disparut le prestige de sa famille compromis » dans ces guerres religieuses.

» Son fils, Sidi-el-Mokhtar, lui succéda et continua la lutte contre Tidiani. Après des » alternatives diverses, il vint l'attaquer dans sa capitale, Bandiagara, fut repoussé » et son armée détruite. Obligé de fuir vers Tombouctou, il perdit à jamais le Macina » que Tidiani réduisit entièrement en son pouvoir par une série de guerres sanglantes » (1864 à 1880). Sidi-el-Mokhtar, abandonnant la politique de son père qui, pour » repousser la domination des Foulbé, puis des Toucouleurs, s'était appuyé sur les » Touareg, entra en lutte avec eux, soutenu par les Foulbé du Fermagha et du Marigot » de Diakha, rebelles à l'autorité de Tidiani. Il mourut à Akara, en 1878, au moment » où il se rendait dans le Fermagha.

(2) » Les guerriers, ceux qui vivent de pillage, portent le nom de Kel-Antassar, ils » occupent surtout les rives Nord et Sud du lac Faguibine, à Farasch, Tuakim, » Raz-el-Ma, N'Boussa. Leur chef nommé N'Gonna exerçait sur sa tribu, avant sa » soumission définitive, une énorme influence. Par sa résistance opiniâtre à notre » conquête, il était devenu pour tous les fanatiques musulmans, le défenseur du Coran, » un grand marabout en même temps qu'un grand chef; heureusement, les chefs de » tribus, ses voisins, ne lui prêtèrent que leur appui moral.

. . . .

» On les divise en plusieurs fractions dont voici les noms :

» Alal-Hammada, à laquelle appartient le chef N'Gouna, Kel-Aghezaf, Kel-Tenbou» kra-Inabalek, Kel-Inakaouat, Kel-Ingouynïa, Kel-Arouyi, Kel-Benthousy, Kel» Neticher, Kel-Abaida, Inataben, Tiab, Kel-Daoukoré, Kel-Tabirimel.

» La soumission de ces tribus est générale, N'Gouna reste seul avec quelques » fidèles ; les Kel-Antassar ont élu, pour chef, son frère Ima-Ellal et paraissent » décidés à cesser leur pillage (*) ».

Ils passent pour être les inspirateurs des Touareg.

(*) Extraits d'une notice sur la région de Tombouctou publiée par le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française.

Aujourd'hui la baraka du cheikh Omar-el-Bakkaï est dévolue à *Alouata*, petit-fils de Sidi-Mokhtar, frère aîné de l'ami de Barth.

Ce marabout, chef spirituel de la confrérie, réside généralement dans la région de l'Aribinda où son fils Mohammed est son moqaddem, ou à la zaouïa-mère de Kounta, dont il aurait la direction.

Son frère A'bidin est chargé du commandement de la confédération guerrière et essayerait de relever le prestige de ses aïeux avec l'appui des pillards Aouellimiden et Hoggar ses serviteurs religieux.

Quoi qu'il en soit, la famille Bakkaï est encore aujourd'hui, malgré ses revers, placée à la tête de la zaouïa qadrienne de Kounta et dirige la tribu chérifienne qui en dépend (1).

Elle compte encore un grand nombre d'adhérents parmi les noirs et les Touareg de la région de Tombouctou ; ses principales zaouïa sont :

Halaïa dans l'Adrar ; moqaddem : Sidi-el-Bey ben Amor ;

El-Esela dans l'Aribinda ; moqaddem Sidi-Mohammed ben Alouata ;

Trois zaouïa à *In-Salah*, placées sous la direction d'A'bidin et la vieille Koubba de Bou-Lanouar dans l'Azaouad ;

A Tombouctou, les Bakkaïa se réunissent un peu partout. Ils y sont, du reste, peu nombreux.

Il peut se faire que les luttes de çoff ou l'espoir de reprendre leur situation perdue, les lançent dans des aventures guerrières, et ce, au mépris des doctrines qu'ils professent. Mais, tout permet de croire que, sous la direction spirituelle où ils semblent vouloir se placer, des chioukh Qadrïa du Soudan occidental, qu'ils deviendront plutôt les auxiliaires dévoués de ces mêmes chioukh.

Dans cette affirmative, le cheikh Ma-el-A'ïnin pourrait, sans obstacles, jouer le rôle d'Omar-el-Bakkaï et dominer à son tour, de sa sainte baraka, les « frères ennemis » qui se déchirent au profit des autres castes maraboutiques, aux dépens des doctrines débonnaires de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani et de la civilisation patronnée par la France.

Tels sont les Qadrïa proprement dits et les ramifications qui, sauf de rares exceptions, ne se sont pas écartées des doctrines fondamentales de la confrérie-mère.

D'autres, lès ont transgressées pour se lancer dans le domaine de l'extase provoquée ; ils sont parvenus ainsi, à la folie hystérique et, par suite, au fanatisme outré qui en a fait des exaltés inconscients et susceptibles de commettre des crimes au nom d'Allah et de leurs patrons : ils ont sacrifié le temporel au spirituel et, de l'enseignement du saint de Baghdad, il n'ont retenu que les patriques extatiques propres à frapper l'imagination de la masse crédule et à faire de leurs prosélytes des jongleurs ou des exercistes.

---

(1) Les Kounta sont divisés en Ezgageda, Oulad-el-Ouali, Oulad-Sidi-Mokhtar, Togat, Oulad-el-Hemmal, campés dans la région de Mabrouk, dans l'Adghagh et le Gourma.

Parmi ceux-ci, nous classerons : 1° Les Rafa'ïa et les Sa'adïa ou Djebaouïa comme étant des dérivés immédiats des qadrïa aussi bien par leurs pratiques hystériques que par l'organisation et la forme de leurs corporations ;

2° Les Djichtïa, Badaouïa ou Ahmedïa, Beïoumïa, Doussoukïa ; Maoulenïa, A'roussïa-Selamïa ou Soulamïa, A'ïssaouïa (A'ïssaoua), Boua'lïa et A'mmarïa, comme ayant des principes extatiques similaires bien qu'aboutissant, par leurs *selsela*, à d'autres écoles mystiques ou formant des associations placées sous le patronage de thaumaturges qui tiennent *directement* de Dieu, leurs pouvoirs merveilleux.

RAFA'ÏA

Sid-Ahmed-el-Kebir-er-Rafa'ï, fondateur de la confrérie des *Rafa'ïa* était disciple et neveu de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani. Mort en (578 de l'hégire = 1182-1183 de J.-C.), il fut enterré dans le principal monastère de la corporation placée sous son vocable, à *Oum-Obeïda,* province de Bassora, dans l'Iraq.

Ses adeptes en ont fait un thaumaturge célèbre, « dépositaire d'une sorte d'émanation de la Divinité », aussi puissant auprès de Dieu que le Prophète lui-même. Dieu l'aurait chargé, pendant une extase, de la mission de diriger les Croyants vers l'anéantissement de l'individualité de l'être au moyen de pratiques mystico-extatiques.

Indépendamment de cette révélation directe, Sidi-Ahmed-er-Rafa'ï appuie son enseignement sur les autorités suivantes, qui forment la chaîne mystique de la confrérie : Ahmed-Rafa'ï, Abou-el-Fadhel, A'li-el-Gari, Abou-Fadhel ben Kabah-el-Ouaciti, A'llam ben Terkane, Abou-A'li, Ahmed ben Mohammed-er-Roudabari, A'li-el-A'djemi, Abou-Beker-ech-Chabbi, Dhoul ben Djahdar, Abou-el-Kacem-el-Djoneidi. (Suit la chaîne principale des soufis jusqu'à A'li ben Abou-Taleb.)

Ahmed-Rafa'ï fait encore remonter sa chaîne spirituelle à *Abou-Beker-es Seddiq*, par le cheikh Yahïa et une autre lignée de saints, et à *Anès ben Malek*, serviteur du Prophète, par Habib-el-Hadjemi, avec, pour seul intermediaire, *Mohammed ben Sirin-et-Tebaï.*

Plusieurs autres chaînes secondaires aboutissent également à Djoneidi.

Son arbre généalogique, semblable, sous certains rapports et par la forme, à celui de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, aboutit à A'li ben Abou-Taleb par : *A'li-Abou-Hacem ben Abou-A'bbas-Ahmed ben Yahïa* (émigré de Baghdad à Bosra, où il remplissait les fonctions de

naqib-el-achraf (chef des chorfa), *ben Abou-Hazem-Tsebet, ben Abou-el-Faouarès, Ali-Hazem ben Abou-a'li-Ahmed-el-Mortada, ben Abou-el-Fodhil, A'li ben El-Hacen-el-Asoghar-Rafa'a-el-Hachemi-el-Mekkï, ben Abou-Rafa'a-el-Mahdi, ben Abou-Kacem-Mohammed, ben Abou-Moussa-el-Hocine ben A'bderrahman-el-Hocine-er-Rhida-el-Mohadit ben Ahmed ben Abou-el-Kheir (ou Abou-Sebkha), Moussa ben Abou-Mohammed-el-Amir, Brahim-el-Mortada ben Moussa-el-Qadem, ben Dja'afar-es-Sadok, ben Abou-Dja'far Mohammed-el-Boqa, ben Zin-el-A'bidine-Ali, ben El-Hocine, ben A'li ben Abou-Taleb.*

Les *Rafa'ïa* se distinguent par la khirqa noire qu'ils portent comme symbole et par leurs petits bonnets garnis d'une toile grossière. Au cours des siècles, les nombreux Chorfa de la postérité d'Ahmed Rafa'ï se sont dispersés en Orient et ont formé des groupes distincts, des espèces de succursales rivales les unes des autres, à la tête desquelles furent placés des Chioukh indépendants qui ne tardèrent pas à ajouter leur vocable à celui de la confrérie-mère. Citons plus particulièrement : les partisans du cheikh A'li Chabbak et ceux du cheikh Abd-el-Houab-el-Anani *(Anania)* en Égypte ; les *Kazrounïa* ou disciples d'Omar Ibn-Abi-el-Feradj-el-Kazrouni dans l'Iraq Arabi ; les Rafa'ïa *Sayadïa*, patronnés par le cheikh Hassan Effendi, en Syrie.

Mais depuis quelques années, tous ces groupes sans cohésion, recevraient l'impulsion spirituelle du cheikh Abou-el-Houda, conseiller intime du sultan A'bd-el-Hamid, dont la demeure est voisine de Yldiz-Kiosk. Abou-el-Houda, originaire des environs d'Alep, administrateur des biens chérifiens du Villayet, directeur de la branche syrienne et réputé par ses travaux astrologiques, par ses ouvrages canoniques et sur les doctrines des Rafa'ïa est arrivé, grâce aux faveurs impériales, à une situation temporelle et spirituelle semblable à celle qu'occupe, également auprès du sultan, le cheikh Dhaffer des Madanïa.

Il a réussi à placer sous sa direction spirituelle les nombreux couvents de la confrérie qu'il représente à Constantinople, et à faire des Rafa'ïa et du grand chérif de la Mecque, les meilleurs agents du mouvement panislamique qui se manifeste depuis 1882 (1).

Sous sa puissante direction, les Rafa'ïa semblent reprendre leur homogénéité spirituelle et devenir, en même temps que les ennemis jurés du progrès et de la civilisation, les exécuteurs sans scrupules des desseins de la Porte Ottomane.

Cependant, leurs pratiques extatiques les éloignent des gens instruits, mais la foule a pour eux une grande vénération ; elle suit religieusement leurs prodiges et peut, à un moment donné, s'inspirer de leurs prédications immorales et anti-civilisatrices.

---

(1) Voir, ci-devant, *Rôle politique des confréries religieuses*, p. 262.

A cet égard et, surtout, en considération du rôle prépondérant que joue auprès du gouvernement turc, leur chef spirituel, les Refa'ïa méritent d'être connus.

Leur zaouïa-mère est à Oum-Obeïda, province de Bassora (Iraq). Elle est dirigée par un naqib, descendant de la famille Rafa'ï, qui centralise l'action des adeptes de la branche locale.

Dans toute la Mésopotamie, les Rafa'ïa ennemis des Qadrïa, sont nombreux.

En Syrie, la principale zaouïa est à Alep; des couvents secondaires sont disséminés dans la ville et les régions de Damas. Les adhérents qui en dépendent, seraient sous la direction immédiate du cheikh Abou-el-Houda.

L'Arabie (Hadramaut, Yémen et Hedjaz) est le pays où les adeptes d'Ahmed-Rafa'ï ont fait le plus de progrès: leurs principaux couvents sont ceux de:

Djedda, moqaddem Abdou-el-Achour et Ahmed ben A'li ;

La Mecque, moqaddem Mohammed ben Cheikh Ahmed Rafa'ï, investi de la charge de Cheikh-et-Trouq ou de Cheikh-el-Mecheikh ;

A Médine, deux zaouïa : moqaddem A'bdallah-Rafa'ï et Ahmed ben Sliman ;

En Turquie, les Rafaï'a sont très répandus ;

A Constantinople, on compte plus de quarante lieux de réunion, savoir:

A STAMBOUL : *Sandjakdar-Baba*, au tribunal de l'Adlié ;

Cherbetdar, dans la mosquée de Fénat ;

Cheikh Ahmed effendi, à Oda-Bachi ;

Cheikh Chakir effendi, à la Sélimié ;

Cheik A'bdallah effendi, à Oda-Bachi ;

Cheikh Mostafa effendi, à Oun-Kopan ;

Tarsous, à la mosquée d'Evlia ;

Koubbé, à la Mohammédié ;

Merdjimek, dans la mosquée du même nom, à Laléli, fondée par Tchakir aga d'Uskub ;

Berbèr-Cheikoui-Osman effendi, à Bayézid, quartier de l'Aga ;

Cheikh Kiamil effendi, à Avrat-Bazar ;

Serradj-Ishak, dans la mosquée de ce nom qui est celui de son fondateur, à Koum-Kapou ;

Cheikh A'ziz effendi, à Kutchuk-Moustafa-Pacha ;

Arabadji-Bachi, à l'Ahmédié ;

Kylyndji-Baba, à la porte de Mevlénihané ;

Tahta-Minaré, à Kara-Gucumruk ;

Djundi-Khurrèm, à Alty-Mermer ;

Kara-Sarykhy, à Moufti-Hammam ;

Kara-Baba, à Guédik-Pacha ;

Guelchini, à Chèhr-Emini, fondé par Hulvi effendi ;

Kélmi, au bazar du Yaïla ;

Cheikh A'rif effendi, surnommé le jardinier, au turbé de Khosrev-Pacha ;

Cheikh Holvai effendi, à l'aqueduc de Valens;

Koro-Nukhoud, dans la mosquée du même nom, à la fontaine de Mihter. Cette mosquée a été bâtie par Chudja aga, chef de la fonderie de canons à Top-hané du temps du sultan Suleiman;

Al-Yanak, à l'intérieur de la mosquée de Zéhgnirdji ;

Zéhgnirdji, à Lalézar;

Sa'ïd-Tchoouch, dans le quartier du même nom à Kutchuk-Mostafa-Pacha ;

A Eyoub : *Sultan Osmon,* à Séra-Selvi;

Yahia effendi, plus connu sous le vocable de Hassib effendi ;

A Top-Hané : *Kechft-Effendi,* Khodja-Zadé ;

A Scutari : *Ahmédié,* dans la mosquée de ce nom fondée par Ahmed aga, directeur de l'arsenal maritime sous le sultan Ahmed III en 1134 (1722) ;

Cheikh Nouri effendi, à Debbaghlar-Meidani ;

Rifa'i, dans le quartier Inadié, maison centrale de la confrérie où les étrangers vont de préférence.

La branche égyptienne joue encore un rôle assez prépondérant ; ses membres se font remarquer par leur esprit d'indépendance. Leur centre d'action est la zaouïa, assez riche, du Caire ; le naqib est un nommé Ymi ben Cheikh-er-Rafa'ï, descendant du fondateur de la confrérie.

Comme on le voit, les Rafa'ïa ont leur domaine géographique en Orient. Dans l'Afrique septentrionale, les quelques moqaddim qui ont essayé d'y venir pour faire du prosélytisme ont été confondus avec les A'ïssaoua (1). Le nom seul du Cheikh-el-Houda est connu des musulmans des villes qui s'occupent des questions orientales et des chioukh de certaines confréries avec lesquels El-Houda entretient des relations.

SAA'DÏA OU DJEBAOUÏA

Une confrérie aux principes analogues se développe, au VII[e] siècle de l'hégire, dans les contrées mêmes où le Cheikh Ahmed-Rafa'ï avait implanté ses doctrines.

(1) En Algérie les Rafa'ïa sont, à peine, en souvenir. Au moment du dénombrement des confréries religieuses, on en a relevé quatre à Tlemcen ; des étrangers sans doute, qui avaient reçu leur affiliation en Égypte au moment de leur pèlerinage à la Mecque.

Le fondateur de cette confrérie fut le Cheikh Sa'ad-Ed-Din-Djebaoui, mort à Bïredjik (province d'Alep) an 700 de l'hégire (1).

La vie de Sa'ad-ed-Din-el-Djebaoui est une suite de légendes qui le présentent tantôt comme chef d'une bande de brigands réfugiés dans les forêts de l'Haouran, d'où « ils coupaient impunément la route entre Baghdad et Bassorah », tantôt comme un saint magnanime, aux vertus éclatantes et aux règles sévères.

Descendant d'un ancêtre du Prophète par son père, et de la branche chérifienne de Dja'far-es-Sadok par sa mère, élève du cheikh Ahmed-er-Rafa'ï, il possédait la double influence de la *baraka* nobiliaire et spirituelle. Mais la plus considérée entre toutes, fut celle qu'il reçut directement du Prophète à la suite de la manifestation du repentir sincère de ses écarts de jeunesse.

« Un jour, dit la légende, trois voyageurs arrivèrent sur le chemin où il se tenait » embusqué. C'étaient le Prophète et deux autres envoyés célestes. Sa'ad-ed-Din, en » se rapprochant d'eux, fut précipité à terre de son cheval, par une force mystérieuse, » et frappé d'immobilité sans perdre toutefois connaissance. Le Prophète, alors, toucha » sa poitrine en disant : « Estarfer Allah », pardonne, ô Dieu ; et le repentir, en » pénétrant son cœur, rendit la vie à ses membres. Puis, Mohammed, prenant un » fruit (2) que lui tendait un de ses compagnons, le donna au coupable prosterné, après » l'avoir marqué de sa salive, en signe de pardon. Tous trois disparurent ensuite, » laissant Sa'ad-ed-Din-el-Djebaoui plongé dans l'extase de cette miraculeuse appa- » rition » (3).

Ses historiens nous le montrent s'adonnant ensuite aux pratiques les plus rigoureuses, visitant les lieux saints, séjournant à la Mecque, où il se signale par son austérité, et, enfin, revenant aux environs de Damas, son pays natal, où il fonde une confrérie à son vocable : les *Saa'dïa* ou *Djebaouïa*.

Comme les Rafa'ïa, les Sa'adïa appuient leur enseignement :

1° Sur une révélation faite à leur patron par l'intermédiaire du Prophète ;

2° Sur la chaîne mystique suivante, remontant à A'li ben Abou-Taleb par Abou-el-Kacem-el-Djoneidi ;

---

(1) Suivant d'Ohsson, tableau de l'empire ottoman, tome IV, p. 623, et, avec lui M. Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 36, le Cheikh Sa'ad-Ed-Din serait mort à *Djeba*, aux environs de Damas, en 736 de l'hégire. M. A. Le Chatelier, *Les Confréries du Hedjaz*, p. 211, rappelle « que le Cheikh-Sid-Hamouda-el-Khodia, un des principaux moqaddim des Saa'dia et en même temps Cheikh-Es-Sedjada de la branche égyptienne en 1886, a répandu un opuscule dans la Basse-Égypte où il fait naître El-Djebaoui en 460 de l'hégire, dans le but de marquer l'ancienneté de sa confrérie sur celle de Sid-Ahmed-er-Rafa'ï avec laquelle on le confond.

(2) D'après une autre version, ce fruit aurait été une datte.

(3) A. Le Chatelier, *loco citato*, p. 212.

Cheikh Ali-Smaïl, Ali Effendi, Mohammed-el-Menzili, Ali Es-Saadi, Ahmed, Yahia, Abdelmahn, Abdelqader, Mohammed Sa'adi, Ali Sa'adi, Hossein dit El Gherib, *Beder-ed-Din, Sa'ad-ed-Din, Hossein, Hassein-el-Djebaoui Es-Saadi, Mohammed Saa'di, Saïd Saa'di, Taqi-ed-Din, Ali-el-Hakahl, Younès-el-Haouad,* Chems-ed-Din Es-Saa'd-el-Djebaoui, *Younès-el-Kebir, Abdallah-M'zid, Bou-Saïd-el-Andlousi, Boubeker-Nessedj, Ali-el-Keteb, Belkacem-el-Kermani, Atsman ben Ali-el-Khadhem, Boubeker Chebli, Abou-Kacen-el-Djoneidi*. . . . .
. . . .

Du vivant même de Sa'ad-ed-Din-el-Djebaoui, la confrérie se répandit en Asie, en Turquie, en Arabie, en Syrie, en Égypte et dans le nord-est de l'Afrique septentrionale.

Ses descendants, à l'instar de ceux d'A'bdelqader-el-Djilani et du cheikh Rafa'ï, la scindèrent en plusieurs congrégations et, successivement, s'affranchirent de l'autorité de la zaouïa-mère.

Aujourd'hui, on compte plusieurs congrégations rivales les unes des autres ; les principales sont : les *Oufaïa* et les *A'bdesselamïa*, d'Alep et de Damas, qui étendent leur influence en Syrie et en Turquie ; les *Sa'adïa*, d'Égypte, d'où paraissent dériver ceux de la Tripolitaine et du Soudan et des nombreuses zaouïa isolées en Arabie.

Les renseignements officiels et de source indigène que nous possédons, nous permettent de citer les couvents et lieux de réunion suivants :

A Stamboul : *Tchakir-Aga,* dans la mosquée dite de Segban-Bachi, quartier du même nom, à la porte d'Andrinople ;

Rachid effendi, à Dragoman ;

Kilissa-Djami (mosquée-église), à Khalidjilar, fondée par Fénari-Issa ;

Saudjakdar Khair-Eddin, à Psamatia ;

Beder-eddin-Zâdéler, à Psamatia ;

A'bdes-Selam, à Hassan-Pachahan, fondé par Kofadji-Cheik-Emin effendi ;

Findik-Zadé, à Juksek-Kalderem ;

Cheikh Djanib, à Khoubar ;

Kadémi-Chérif, à Psamatia ;

Mohammed effendi, dit Edjer, à Kara-Gucumruk ;

Et-Jémez, dans la mosquée du même nom, à Psamatia, fondée par le cheikh-derouich Mirza-Baba ;

Cheikh-Suleiman effendi, à Eyri-Kapou, fondé par Suleiman effendi.

A Eyoub : *Baltchik,* dans la mosquée du même nom, fondée par Ghazi-Teriaki-Hassan, au quartier de Djézi-Kassim-Pacha ;

Cheikh A'li, à Otakdjilar ;

Derzi Cheikh A'li effendi, à Otakdjilar ;

Tachli-Bouroun ;

A Scutari : *Yaghdji-Zâdé*, à l'échelle de Balaban, aujourd'hui en ruines ;

Séif-Eddin effendi, à Tchaouch-déré.

Kapou-Agassi Ismaïl-Aga, à Aga-Hammam.

A Kassim-Pacha : *Djiguérim-dédé*, fondé par Khodja Kassim-Pacha ;

Cheikh Djevher, à l'entrée de la plaine de l'Ok-Méidan.

A Cadi-Keui : *Abdul-Baki*.

A Sutludjé : *Hasri-Zâdé*.

De la Tripolitanie, on nous signale :

Une zaouïa à *Tripoli* moqaddem Mohammed-Bajeguenine, avec plus de quatre cents adhérents.

A Misrata : Une zaouïa comprenant deux cents derouich, en chiffres ronds.

La région des montagnes de la Tarchouna est exclusivement habitée par des affiliés à la confrérie des Sa'adïa qui possède, également, une zaouïa à Zliten, une autre à Gharian, et une dernière à Messellata.

En Arabie : Les *Saa'dïa* n'ont qu'une zaouïa à la Mecque, dirigée par Cheikh-A'bderrahman ben Sliman.

DJICHTÏA

La confrérie des *Djichtïa* est une branche des *Qadrïa*, aux doctrines mystico-hystériques analogues à celles des *Rafa'ïa* et des *Sa'adïa*. Elle a pour patron Moua'ïn-ed-Din-Hassan-el-Sedjzi-*el-Djichti*, et a eu pour organisateur, le Cheikh-el-Islam-Farid-ed-Din-Kandji-Chaker-*ed-Djichti*.

M. Garcin de Tassy comprend ce personnage dans l'énumération qu'il a faite des patrons des confréries indiennes, et, après lui, M. Rinn le mentionne dans son ouvrage *Marabouts et Khouan* et l'appelle : Khodja-Maouin-ed-Din-*Chischti* ben Gaous-ed-Din-el-Hoçaïni, né dans le Sejestan en 537 de l'hégire = 1142-1143 de J.-C. et mort à Adjemir (Hindoustan) en 636 de l'hégire = 1239 de J.-C.

Mais, le Cheikh Naqechabendi fait aboutir une de ses chaînes (1) mystiques à Kandjchaker-ed-Djichti qu'il donne comme le fondateur de la confrérie. Il continue la filiation spirituelle des *Djichtïa* par : Qotb-ed-Din-Bakhtiar-el-Kaki ; *Moua'ïn-ed-Din-Hassan-el-Sedjzi-el-Djichti* ; Naçer-ed-Din-Youssef-el-Djichti ; Abou-Mohammed-el-Djichti ; Abou-Ahmed-A'bd-el-Djichti ; Abou-Ishaq-Ech-Chami ; Memchad-ed-Dinouri ;

---

(1) Kitab-el-Hadaïq-el-Ouardïa-fi-Haqaïd-Adjilla-en-Naqechabendïa par A'bd-el-Madjid ben Mohammed-el-Khani-el-Khaledi-en-Naqechabendi.

Habira-el-Bosri ; Hadifa-el-Mera'chi ; Brahim ben Edahm ; Fodhil ben A'ïadh ; Abd-el-Ouahd ben Zid ; Hassan-el-Bosri ; A'li ben Abou-Taleb. Le Prophète.

Cette chaîne mystique semble se confondre avec la généalogie des Djichti et constituer plutôt une famille seigneuriale qu'une confrérie proprement dite. Elle n'aurait jamais eu, d'ailleurs, un grand développement. C'est à peine si elle est connue en Hindoustan, où, cependant, le tombeau du fondateur est l'objet de nombreux pèlerinages.

BADAOUÏA OU AHMEDÏA

Sidi-Ahmed-el-Badaoui, né à Fas, d'une famille originaire du Hedjaz, et mort à Tentah (Égypte), en 675 hég. (1276), donna son nom à la confrérie Badaouïa ou Ahmedïa.

Élève des zaouïa de Baghdad et d'Oum-Obeïda, le cheikh Ahmed-el-Badaoui dut la mission de fonder une association religieuse à une vision du Prophète, qui lui fut annoncée par Sidi-A'bdelqader-el-Djilani et Sidi-Ahmed-Rafa'ï, pendant une profonde extase.

C'est sur les bords du Nil qu'il commença son apostolat, sous le patronage du Prophète, avec lequel il passait pour avoir de fréquentes relations, et celui des fondateurs des Qadrïa et Rafa'ïa, ses inspirateurs quotidiens et ses meilleurs appuis. On le voyait, racontent ses adeptes, accroupi sur le toit de sa demeure, les yeux tournés vers le ciel, où il semblait chercher une inspiration et puiser les principes extatiques de son enseignement. C'était un mystique accompli, un saint invulnérable, autour duquel de fervents disciples se réunissaient pour écouter ses paroles, au caractère divin, ou purifier leur âme à son contact. Les premiers auditeurs de sa sainte et merveilleuse doctrine furent dénommés *El-Satahouïa*, du mot *satah* (la terrasse), qui leur servait de lieu de réunion.

Certes, les doctrines du saint de Baghdad et celles de son disciple d'Oum-Obeïda, que le cheikh Ahmed-Badaoui enseignait avec quelques variantes, étaient religieusement écoutées et suivies, avec toute l'exaltation de fanatiques inconscients, mais la vénération des adeptes pour leur cheikh ne connut plus de bornes lorsqu'ils purent constater ses pouvoirs miraculeux : celui par exemple, de rendre la fécondité aux femmes stériles ou de faire gagner des batailles sur le roumi téméraire. Ces croyances caractérisent encore l'esprit de la confrérie.

La première est tellement ancrée chez les fervents Badaouïa, que les

fêtes qu'ils célèbrent en l'honneur de leur patron, dans leur zaouïa-mère de Tentah, se transforment en véritables saturnales.

La deuxième prit naissance vers 643 de l'hég., époque de l'invasion de l'Égypte par la chrétienté.

Poussés par Sidi-Ahmed-Badaoui, qui, de son sanctuaire, dirigeait le combat, un grand nombre de ses prosélytes prirent part à la défense de Damiette et de Mansourah.

La victoire des Musulmans à Fareskour, sur le roi de France Louis IX, leur fut attribuée (1).

On comprend combien l'enthousiasme des fidèles fut grand pour le détenteur de pareils prodiges et avec quel succès ses doctrines se répandirent dans le monde musulman. C'est ainsi que le cheikh Badaoui devint, en Égypte, l'objet d'un véritable culte, et que ses moqaddim rencontrèrent l'accueil le plus empressé en Tripolitaine, en Tunisie, en Syrie, en Arabie, en Turquie.

La popularité de cette confrérie repose, donc, non seulement sur les doctrines extatiques que ses membres professent, mais, surtout, sur la sainteté, les miracles du cheikh fondateur et « l'union de tous les croyants dans la guerre » sainte. Les adeptes se distinguent par la khirqa rouge, adoptée par leur chef spirituel, et qu'ils portent, dans les circonstances solennelles, sous forme de turban.

Ahmed Badaoui mourut sans postérité; sa baraka passa successivement à ses moqaddim les plus en vue; quelques-uns ont conservé le principe de l'hérédité dans leurs familles, et des scissions se produisirent. Mais la zaouïa de Tentah est demeurée le principal couvent de la confrérie.

Voici une chaîne mystique des chefs spirituels, copiée sur un document qui nous a été remis par un indigène envoyé en mission à La Mecque. Elle est spéciale à la branche du Hedjaz.

Ahmed-Badaoui fait remonter sa généalogie mystique à Aboul-el-Kacem-el-Djoneidi, par El-Barbari, A'li-Mouhaïn-el-Iraqi, A'li-Oussati et Abou-Beker-Chebli.

Après Ahmed-Badaoui, les dignitaires spirituels de l'ordre auraient été :

A'bdelmoutahal-Khalifa-el-Kebir;
A'bderrahman, frère du précédent;
Chohab-ed-din-Ahmed, id.;
A'bdelkrim, neveu du précédent;
Salem, fils du précédent;
Mohammed, id.;
A'bdelkrim;

---

(1) V. ci-devant, Rôle politique des Confréries religieuses, p. 257.

A'bdelnadjid ;
A'bdelmoutahal-Khalifa-el-Seghir ;
Ahmed-Ahmouda ;
Mohammed-el-Ahmdi-Tanaoui ;
El-Aouazaï ;
Mohammed ben Makhlouf-ech-Char ;
Mohammed ben Abdelkrim ;
A'bdelkrim ;
A'llel ben Mohammed-Mostafa-Batikh ;
Rafa'ï-es-Saïdi ;
Sidi-A'li ben Cheikh-el-Kheir-Allah-el-Ahmdi ;
El-Hadj-Rafa'ï-el-Dojoneidi ;
Sliman ben Salem-Cherkaoui ;
Sidi-Ahmed ;
Brakim ;
Ahmed ;
El-Hamri ;
Mohammed-Cheboukchi ben Abou-Doha.

Ce dernier personnage est le cheik de la congrégation du Hedjaz. Chacune des branches badaouïa paraît avoir conservé sa généalogie propre, et, bien que l'ensemble de leurs doctrines ne diffère que sur quelques points à peine appréciables, la confrérie serait actuellement, complètement désagrégée ; il y aurait autant de congrégations qu'il y a de zaouïa. Seul, le tombeau de Sid-Ahmed-Badaoui serait l'objet de leur vénération.

L'oukil désigné par le gouvernement khédival réunirait les offrandes des fidèles et synthéserait, en réalité, tous les pouvoirs.

Mentionnons donc, au cours de la plume, sans nous arrêter aux relations d'ordre temporel qui pourraient exister entre eux, les rameaux locaux suivants, savoir :

1° *Chemsïa, Chenaouïa, Choabïa, Halabïa, Hamoudïa, Imbabïa, Kennassïa, Sellamïa, Zalsedïa, Menoufïa, Teskianïa, Sofouatïa, Sanadkïa* (1).

2° D'après des renseignements de source indigène :

A Djedda : Une zaouïa dirigée par cheikh Mohammed-Cheboukchi.

A la Mecque : Un couvent sous la direction du cheikh A'bdallah-el-Guettani.

A Médine : Deux zaouïa, moqaddim : cheikh Mohammed-el-Beïoumi et Ahmed ben El-Hadj-A'bderrahman.

(1) Le Chatelier, auteur cité.

Suivant des renseignements de provenance officielle :

En Turquie (dans le Bosphore) : *Cheikh Ahmed effendi*, sur la côte d'Asie.

Istavros, près de Scutari.

Cheikh Seïd effendi, sur la côte d'Asie.

A Scutari : *Hassib effendi*, à Top-Tachi.

A Kassim-Pacha : *Cheikh Abou-Riza-Chems-Eddin effendi.*

Ali effendi.

Badaoui, à Tatavla.

A Golata : *Mostafa effendi.*

A Stamboul : *Cheikh Naïl effendi*, à Khodja-Moustafa Pacha ;

Islam-Bey, dans les mosquée du même nom, quartier de Kassim-Tchasuch, à Eyoub, établissement fondé par un général du sultan Suleiman.

BEÏOUMÏA

Confrérie fondée par Sidi-A'li ben El-Hedjazi-Ibn-Mohammed, né à El-Beïoum (Égypte), en 1108 de l'hégire (1696 de J.-C.).

Un moqaddem des Khelouatïa, Sidi-A'li-El-Beïoumi, cheikh prépondérant de la zaouïa de Damerdache, essaya de rénover le rituel des Badaouïa en lui donnant un caractère plus exalté et en imposant à ses prosélytes, des pratiques rigoureuses.

Mais l'impulsion, dans la voie extatique, qu'il donna aux doctrines du saint de Tentah alarmèrent les membres de la corporation qui ne tardèrent pas à considérer Beïoumi comme le fondateur d'une tariqa nouvelle. A vrai dire, la corporation des Beïoumïa n'est qu'une ramification de celle des Badaouïa. Elles ne diffèrent entre elles que par quelques divergences, surtout par le degré d'hystérie, notamment, où parviennent les disciples de Sidi-A'li. Les deux chaînes mystiques se confondent.

Le prosélytisme des Beïoumïa s'étendit, du vivant de son fondateur, jusqu'au Hedjaz.

Ses successeurs, désignés à l'élection par les principaux moqaddim, propagèrent leur enseignement dans une grande partie de l'Arabie, dans les vallées de l'Euphrate et dans celles de l'Indus, où ils ont encore de nombreux couvents.

Actuellement, la zaouïa-mère est située dans un village, à quelques kilomètres du *Caire*. Le principal dignitaire de la confrérie est le cheikh

Sidi-Ahmed ben Abdelghani-El-Beïoumi, qui centraliserait l'action des nombreux moqaddim disséminés dans la Basse-Égypte et conserverait une espèce de suprématie spirituelle sur les adhérents de l'Arabie.

Dans ces contrées, on confond souvent les Beïoumïa et les Badaouïa. Il est donc difficile aux indigènes, eux-mêmes, de déterminer exactement, le rôle de chacune de ses confréries. Les couvents des Beïoumïa seraient, cependant nombreux, et leur esprit puritain ainsi que leurs pratiques d'extase frénétique, les placeraient au premier rang parmi les confréries locales.

Les principales zaouïa qu'on nous a signalées sont celles de *Djedda ;* moqaddem A'li-Edlimi ; *de la Mecque (à El-Miâala)* dirigée par les chioukh Abdallah-Ennaharoui et Mostafa-El-Kesas.

DOUSSOUKÏA

Confrérie placée sous le patronage du cheikh Sid-Ibrahim-Ed-Doussouki (733-776 de l'hégire) (1332-1374 de J.-C.).

La recrudescence de fanatisme et d'exaltation mystique constatée chez les adeptes de Sidi-El-Beïoumi, se remarque, également, chez les Doussoukïa, localisés en Égypte, au Hedjaz et en Syrie.

Ils semblent suivre la même progression extatique que les Badaouïa et les Beïoumïa, mitigée par la retraite prolongée qui caractérise l'école des Khelouatïa.

Au point de vue doctrinaire, la confrérie des Doussoukïa, peut donc être considérée comme une branche des Badaouïa, aux tendances érémitiques.

Mais, en réalité, c'est une corporation locale qui s'est formée, comme tant d'autres, sous le patronage d'un ouali célèbre par ses vertus et ses qualités thaumaturgiques.

Le cheikh Sid-Ibrahim, né en 733 de l'hégire, dans le village de Doussouk situé dans la Basse-Égypte, d'où le vocable de *Doussoukïa,* est considéré à l'égal du Prophète, et passe pour avoir été un extatique célèbre.

A sa mort, ses disciples se groupèrent autour de son frère Charef-Ed-Din-Abou-El-Imran sous le vocable d'*Ibrahimïa* et ce ne fut que vers le IX[e] siècle, en choisissant le moqaddem Othman-Fakri-Ed-Din comme chef de la corporation, qu'ils abandonnèrent cette dénomination pour prendre celle de Doussoukïa.

La confrérie se fractionna ensuite en plusieurs congrégations indépen-

dantes et, aujourd'hui, elle est complètement désagrégée : on compte, en Égypte : les Doussoukïa centralisés à la zaouïa-mère de *Doussouk* ; les *Chernoubïa*, les *Chaouïa* et les *Touhamïa*.

Au Hedjaz, en Hadramaut, au Yémen et en Syrie où ils étaient représentés, il y a quelques années, par des couvents secondaires, on les confond avec les foqra des confréries similaires. Ce n'est donc qu'à titre documentaire qu'ils méritent d'être cités (1).

MAOULENÏA

La confrérie des Maoulenïa a été fondée par le célèbre poète persan Hazrath-Mohammed-Djelal-ed-din-Er-Roumi-Moulena (notre maître), surnommé le sultan El-A'refin (souverain maître des spirituels), né à Balkh, mort à Konïa (en 672 de l'hégire, 1273 de J.-C.).

C'est un ordre oriental des plus considérés ; d'abord connu sous le vocable de Djelalïa, il figure parmi les appuis des Naqechabendïa sous le nom de *Roumïa*. En Turquie d'Europe et en Asie-Mineure, où il est localisé, on le confond parfois avec les Saa'dïa ou Djebaouïa.

Les *Maoulenïa* sont, en effet, des derouich tourneurs qui ne diffèrent des autres foqra aux pratiques similaires, que par l'austérité des épreuves du noviciat qu'ils s'imposent et la singularité de leur danse, appelée *sénia*.

Leurs salles de réunion, d'exercices, d'extases frénétiques, devrions-nous écrire, sont désignées sous le nom générique de *Sénia-Khanès*, et leurs couvents, sous celui de *Maouleni-Hané*.

Leurs prières particulières et leurs pratiques mystiques sont encore celles que nous décrit d'Ohsson (tableau de l'Empire ottoman, t. IV, p. 651 et suiv).

On y remarque une espèce de culte pour les divers sultans et, plus particulièrement, pour A'bdel-Aziz, à qui la confrérie doit d'immenses bienfaits, notamment de nombreux couvents et des hobous considérables.

Nous n'avons que très peu de données sur leur domaine géographique : leur zaouïa-mère est à *Konïa*, et les quelques couvents que nous pourrions citer sont disséminés en Turquie.

A Constantinople (ville), ils ne possèdent aucun *tekkié*. Ils en ont, au contraire, à *Péra*, à *Kassim-Pacha*, à *Scutari*, à *Yéné-Kapou* (Stamboul),

---

(1) Voir « *Les Confréries des Hadjaz* », p. 190 et suivantes, par A. Le Chatelier.

en dehors des murs, avec une mosquée fondée par Malkotch effendi, bach-khalfa des janissaires ; à *Eyoub,* dans le *Maouleni-Hané* de Béharié, fondé par le sultan A'bdel-Aziz.

A'ROUSSÏA-SELAMÏA OU SOULAMÏA

Il y a plus de cent ans, vers 1210 de l'hégire, un de ces savants thaumaturges qui, de tous temps, ont exploité la crédulité publique, se signalait en Tripolitaine et en Tunisie par son ardente piété et ses connaissances étendues des sciences esotériques. Ses inspirations quotidiennes et ses visions étaient dues à la vénération inaltérable qu'il avait des pieux personnages inhumés dans les koubba qui s'élevaient, çà et là, sur les territoires de l'antique Ifrikïa et de la vieille Cyrénaïque. Ces hommes illustres par leur sainteté, derouich ou apôtres soufis, lui suggéraient, d'outre-tombe, les idées grandioses qui caractérisaient son esprit, et lui, instrument passif de leurs mânes, synthétisait toutes leurs vertus, communiquait à la foule leurs paroles magnanimes et leurs conseils ; il bénéficiait, ainsi, de leur culte et de leur renommée.

Dans les violentes extases où, souvent, on le voyait plongé, ses paroles incohérentes s'adressaient à ces hommes divins qu'il appelait ses maîtres... ses chioukh, et, à son réveil, lorsqu'il cessait d'être en union avec leur esprit, il répétait leurs saintes inspirations, se faisait l'interprête de leurs recommandations, prédisait l'avenir, était, en un mot, leur intermédiaire auprès des musulmans, comme ces mêmes chioukh étaient ses intercesseurs auprès d'Allah.

Il s'illustrait, ainsi, dans l'art de la divination ; les événements futurs n'avaient, pour lui, point de secrets, mais plus pratique que les Chaldéens, au lieu d'opérer par déductions, de chercher dans les astres, ou de percevoir, dans certains signes, les prédictions et les maux qu'il annonçait, il en attendait la révélation de ses patrons qui, eux-mêmes, s'adressaient à Dieu. Naturellement, aux yeux de la masse ignorante, puisqu'il possédait le pouvoir merveilleux de connaître les maux futurs, il devait en posséder le remède. Aussi, sa réputation s'étendait-elle dans les contrées du Nord-Est de l'Afrique et du Soudan oriental où ses miracles avaient été colportés, et d'où accouraient des milliers de fidèles pour implorer, par son intermédiaire, le pardon de l'Être suprême.

Ce personnage fameux, ce derouich invulnérable, ce qotb, ce ghouts, était le célèbre *A'bdesselam* ben Selim ben Mohammed ben Salem ben Mohammed ben Homaïd ben Omran ben Mahïa ben Souliman ben Salem

ben Khalifa ben Noufil-Es-Saïdi-el-Mogherbi-el-Makhzouni-el-Qorichi, surnommé Abou-Merzoug-el-Mechour-*el-Asmar*-el-Fitouri.

Nouveau Jupiter Ammon, il avait installé son champ d'exploitation de la crédulité publique à *Zliten* (L. N. 32° 29' 40", L. E. 12° 14' 10"), une de ces oasis maritimes de la Tripolitaine où une immense zaouïa abrite son tombeau et héberge les nombreux pèlerins qui, par les voies de terre et de mer, viennent quotidiennement le visiter. Il fit de la divination sa principale doctrine, des amulettes et des talismans les remèdes infaillibles des maux qui lui étaient révélés, et, des croyants qui suivaient son enseignement, des divins et des diseurs de bonne aventure.

Comme pour faire tourner à son profit toutes les circonstances qui pouvaient accroître ses moyens d'action sur le vulgaire, ses prédictions pour l'avenir étaient empreintes de ce fanatisme outré commun aux sectaires soufis.

Il savait combien un pareil enseignement était susceptible de faire vibrer, à l'unisson, les sentiments des peuplades simplistes auxquelles il s'adressait; et, semblable à tous les fondateurs des corporations religieuses, il légitima son enseignement, lui donna un caractère orthodoxe, en l'appuyant sur une de ces voies (tariqa) déjà en renom dans la Régence de Tunis et de laquelle il n'était, disait-il, que le continuateur. Cette voie était celle suivie par la confrérie des *A'roussïa*, fondée par le cheikh éminent, le derouich célèbre *Abou-el-A'bbas* Ahmed ben Mohammed ben A'bdesselam ben Abou-Beker ben *A'rous* Et-Temami-el-Araoui ben Rouaha ben Choïba ben Kinana ben Katada ben El-Fadel ben Abbas ben Omar ben A'bdallah ben A'bdelqader ben Saïd-Ech-Chérif-el-Hachemi-el-Qorichi, mort à Tunis vers 864-865 de l'hégire (1460 de J.-C.).

El-Asmar fut, en quelque sorte, le réorganisateur de la dite confrérie; il en transforma les doctrines spiritualistes en pratiques extatiques provoquées, en jongleries et en charlataneries qui en ont fait le plus bel exemple des corporations issues de derouich, qu'il soit possible d'imaginer.

Mais, laissons-le invoquer, lui-même, ses appuis :

« Notre voie, dit-il, est celle des *A'roussïa*. Elle nous a été révélée » par notre maître cheikh Sidi-A'bdelouhad-ed-Doukali-el-Magherbi- » el-Qorichi (mort à l'âge de 130 ans, au Xe siècle de l'hégire).

» *Cheikh-Sidi-Fatah-Allah-Ibn-el-Marabot-Sa'ïd-Abou-Ras-el-* » *Qairouani,* mort et inhumé au Soudan;

» *Cheikh-el-Imam-Abou-el-A'bbas-Sidi-Ahmed-bou-Tellis-el-* » *Qairouani,* mort à Qairouan et inhumé à la djemâa Ez-Zitouna;

» *Cheikh-Abou-Raoui ben A'li,* enterré à Soussa;

» Le jurisconsulte, l'iman, le savant des savants, *Cheikh-Aboul-* » *A'bbas-Sidi-Ahmed ben A'bdallah ben Mohammed ben Abi-Beker-el-* » *A'roussi-el-Haraoui-et-Tamimi-et-Toumi,* protecteur des Trablissïa » (habitants de Tripoli);

» *Cheikh-Sidi-Falah-Allah-el-Adjemi-et-Toumi;*
» *Cheikh-Nacer-ed-Din-el-Aoudhaï;*
» *Cheikh-Nadham-ed-Din-el-Khaldi;*
» *Cheikh-Farid-ed-Din-ech-Chaker-Knadjï;*
» *Cheikh-Maïn-ed-Din-el-Habachi;*
» *Cheikh-Otsman-el-Haraoua;*
» *El-Hadj-ech-Chérif-el-Zendi;*
» *El-Qotb-Mouroud ben Boussif ben Mohammed ben Sema'an-el-*
» *Habachi;* son fils *Mohammed;* son autre fils *Sema'an;* son oncle
» maternel *Mohammed ben Ahmed;* son fils *Abi-Ishaq-ech-Chami;*
» *Cheikh-Memchad-ed-Dinouri; El-Baciri; El-Morchi; Ibrahim ben*
» *Adham; El-Foudil ben A'iadh; A'bdelouahd ben Zaïd; Kamil ben*
» *Ziad; A'li-ben-Abi-Taleb; Mohammed; Djoubril; Allah.*

» Cette chaîne est celle des saints qui ont transmis l'*ouerd* à notre » patron *Abou-el-A'bbas-Ahmed ben A'bdallah-el-A'roussi,* mais, ce » saint personnage avait également reçu la baraka de son cheikh Fatah-» Allah-el-A'djemi, qui rattache ses doctrines à celles des *Chadelïa,* par » l'intermédiaire de :

» *Cheikh-Abou-A'bdallah-Sa'ïdi-Mohammed el-Medjahdi; Abou-en-* » *Nadjet-Salem-el-A'nabi; Cheikh-Souliman-el-Djezar; Cheikh-el-* » *Qostanthini; CheikhAbi-A'li-el-Hiniani; Aboul-A'bbas-el-Morsi;* » *Abou-el-Hassan-el-Kebir-Ech-Chadeli* (1).

» Notre voie est donc celle des A'roussïa, de laquelle nous tenons » l'*ouerd,* c'est-à-dire le rituel que nous pratiquons et elle se rattache à » la tariqa des Chadelïa, de laquelle Cheikh-el-A'roussi tenait sa » baraka à lui conférée par les plus illustres soufis ».

Mais, si le Cheikh-el-Asmar appuie son enseignement sur celui de confréries déjà reconnues orthodoxes, les pratiques qu'il a prescrites dans l'*Ouacia* que nous avons sous les yeux (2), en font une corporation analogue, sous certains rapports, aux confréries mystico-hystériques.

Le dikr-el-hadra semble calqué sur celui des Qadrïa, et, par sa longueur et les formules qu'il renferme, produit sur les adeptes la même exaltation mystique que les dikr des confréries aux tendances similaires. Les chants rythmés, la musique qui les accompagne, et les frénétiques invocations au patron de la corporation, poussées par les assistants au moment où, excités par le tam-tam, ils vomissent des flammes, traversent des brasiers ardents ou se livrent à d'autres jongleries, leur donne un cachet tout particulier qui n'a d'analogie qu'avec les derouich Rafa'ïa, Saa'dïa, Boua'lïa, A'ïssaouïa ou autres exaltés de la même catégorie.

---

(1) Suit la chaîne mystique des Chadelïa.

(2) L'*Ouacia* de Sidi-A'bdesselam-el-Asmar forme un volume de près de 300 pages, imprimé à Tripoli.

D'autre part, si les appuis des disciples du Cheikh-el-A'roussi peuvent faire considérer leur corporation comme étant une branche des Chadelïa, leur rituel dicté par Sidi-A'bdesselam-el-Asmar les classe parmi les dérivés des Qadrïa.

Voici, d'ailleurs, quelques extraits de l'*Oudhifa* ou dikr-el-hadra, tel qu'il est recommandé aux foqra A'roussïa, et pratiqué dans les principaux monastères de l'ordre :

Lire la fatiha (3 fois).

Lire la sourate El-Ikhelas (3 fois).

Lire la sourate El-Falq (3 fois).

Lire la sourate En-Nas (3 fois).

Dire ensuite : *Que Dieu soit exalté. — Louange à Dieu. —* Puis : *Il n'y a de Dieu que Dieu. — Dieu est grand. — Il n'y a de force et de puissance si ce n'est en Dieu, l'élevé, l'incommensurable* (3 fois).

Générosité et bienfaits de Dieu. — Louange et miséricorde de Dieu. — Louange à Dieu pour son assistance, nous implorons son pardon pour tous manquements à nos devoirs. — Pardonne-nous, ô Dieu. — Tout retourne à toi. — O bon maître, ô toi qui accordes la victoire (3 fois).

Sois exalté, ô mon Dieu élevé, le plus élevé (3 fois).

Cheikh-Abou-Ras-el-Ouahhab, a complété ainsi ces invocations :

Sois exalté, ô Dieu ! nous ne t'adorons pas comme tu mérites d'être adoré.

Sois exalté ! nous ne te connaissons pas comme tu mérites d'être connu.

Nous témoignons qu'il n'y a de Dieu que Dieu seul et qu'il n'a pas d'associé. — L'univers lui appartient. — Il est le vivant éternel, et ne mourra jamais. — Il fait vivre et mourir. — Il est le détenteur du bien et de la puissance en toutes choses (3 fois).

Cheikh Ed-Doukali a ajouté à ces invocations les suivantes :

Tout retourne à Dieu ;

Dire ensuite :

Il n'y a de Dieu que Dieu, le Vrai, le Certain ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Vrai, le Fort ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Vrai, le Certifié ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le plus miséricordieux ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le plus généreux des généreux ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, qui aime les repentants ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, qui accorde le secours à ceux qui le lui demandent ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, l'Éternel, le Certain ;
Il n'y a de Dieu que Dieu (avec croyance et sincérité) ;
Il n'y a de Dieu que Dieu (avec bienveillance et bonté) ;
Il n'y a de Dieu que Dieu (avec adoration et bonté) ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Fort, le Puissant ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Seul, le Victorieux ;

Il n'y a de Dieu que Dieu, le Généreux, le Conservateur ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Fort par excellence, le miséricordieux ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, Maître de toutes choses ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, avant toutes choses ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, après toutes choses ;
Il n'y a de Dieu que Dieu ; Il restera alors que tout disparaîtra ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, l'Adoré en tous lieux ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, l'Invoqué dans toutes les langues ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Connu par ses bienfaits ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Généreux ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, le Fort par excellence, le Miséricordieux ;
Il n'y a de Dieu que Dieu, l'Incommensurable, le Roi ;
Il n'y a de Dieu que Dieu ; et Il n'interrompt pas son œuvre ; . . . .
Il n'y a de Dieu que Dieu, seul ; Il n'a pas d'associé et sa promesse se réalise toujours ; Il a accordé la victoire à son adorateur et Il a fortifié ses armées. Dieu seul a vaincu les ennemis.

Il n'y a rien avant Lui et rien après Lui Il est le possesseur des bienfaits, de la générosité, de la louange.

Il n'y a de Dieu que Dieu et nous n'adorons que Lui avec dévouement, même lorsque les infidèles ne le veulent pas.

Il est le premier et le dernier, l'apparent et le caché. Il connaît toutes choses.

Cheikh Abou-Ras a ajouté le verset suivant qui n'a point d'égal :

L'Entendant, le Voyant. Il nous suffit. Il est le meilleur défenseur, le meilleur seigneur le meilleur aide (trois fois).

Cheikh Ed-Doukali a également ajouté :

Il n'y a de Dieu que Dieu (une fois).
Il n'y a de Dieu que Dieu (vingt fois).
(Nous, nous faisons cette dernière invocation sans compter).

Dire ensuite :

Il n'y a de Dieu que Dieu, de trois manières (inflexions de la voix) différentes.

Suivent d'autres particularités dans lesquelles nous n'entrerons pas pour ne pas trop allonger ce dikr.

Nous terminerons par cette recommandation du cheikh Abou-Ras.

Notre maître Abou-Ras (que Dieu soit satisfait de lui) a dit : Lorsque vous désirez terminer le hadra, il est convenable de dire : *Dieu, répandez vos grâces sur notre Seigneur Mohammed ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et donnez-leur le salu* (trois fois).

Ensuite vous pouvez vous asseoir et dire *Je témoigne qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Mohammed est le Prophète de Dieu* (trois fois).

Dieu, fais nous vivre et mourir dans cette profession de foi, et fais qu'elle nous soit utile dans le malheur et la nécessité !

O Dieu, maître des créatures, ô Dieu (trois fois).

. . . .

Vous direz ensuite à haute voix : *Exauce nos invocations, ô notre maître, fais nous miséricorde ; ô Dieu ! Exauce nos invocations, et protège nous ; ô Dieu ! exauce nos invocations à notre maître.*

Notre cheikh Ed-Doukali a ajouté :

Rends-nous heureux, ô Dieu, exauce nos prières à notre maître et ne nous abandonne pas ; ô Dieu !

. . . .

Après la récitation de l'ouerd, en commun, les foqra récitent les poésies mystiques laissées par leurs principaux chioukh :

« En vue de se rapprocher de Dieu et de suivre les préceptes de » notre ordre, ceux d'entre vous qui sont doués d'une belle voix et d'un » organe agréable se mettront debout et psalmodieront, en les rythmant, » les paroles des chioukh des *A'roussïa* », leur recommande A'bdes-selam-el-Asmar.

« Il est nécessaire », a dit notre cheikh Ed-Doukali, « que le naqib (1) » soit éloquent, ait une voix douce et mélodieuse, susceptible d'aug- » menter, chez ses auditeurs, l'amour de Dieu et de son Envoyé.

» Parmi les poèmes de nos maîtres, ceux de notre cheikh El- » Memchad-Ed-Dinouri sont les plus rares et les plus beaux.

» Lorsque je les entendis », continue El-Asmar, « ils produisirent sur » moi une émotion telle, que je dus quitter la djema'a et m'en aller dans » le jardin voisin où j'errai durant de longues heures dans un ravisse- » ment mystique inexprimable.

» Autrefois, étant jurisconsulte, je n'avais aucune inclination pour » ces poésies et pour ceux qui en nourrissaient leur esprit; mais dès que » mon maître Ed-Doukali m'en fit connaître les vertus, je fus dans un » état d'âme surnaturel, je connus les beautés de l'extase et mon » amour pour le *Tar* (instrument de musique) et les poèmes de Dinouri » fut sans bornes.

» Mes frères, ces poésies sont célèbres : la plupart sont en honneur » chez les Magherbin (occidentaux) qui les débitent aux fêtes du » Mouloud du haut des minarets de leurs mosquées.

» Ceux qui ne croiront pas à leurs inconcevables vertus, ou qui ne » suivront pas nos recommandations et celles de nos chioukh, seront » altérés en ce monde et dans l'autre et ne se désaltéreront jamais, » pourraient-ils boire le nectar le plus suave ».

---

(1) Le mot naqib est employé ici pour désigner le chantre de la djema'a ; celui qui dirige une section de néophytes au moment de la cérémonie, qui déclame la prose des maîtres spirituels de la confrérie ou débite leurs poèmes.

Nous possédons, en manuscrit, un recueil complet de ces poèmes mystiques : il y en a pour tous les goûts et pour toutes les circonstances ; il y a des louanges pour les saints de l'Islam, les chioukh des A'roussïa, entr'autres, en l'honneur du cheikh El-A'roussi et du rénovateur de la confrérie, El-Asmar ; il y a des anathèmes contre les Eulama qui combattent les doctrines des derouich, contre les juifs et les chrétiens « avec lesquels on ne doit avoir aucune relation et qu'on ne « doit même pas regarder en face, ni s'asseoir en leur compagnie ».

Nous en reproduisons un spécimen à titre de curiosité : il fait bien ressortir la lutte qui s'est toujours poursuivie dans l'ombre entre les Eulama de la Tripolitaine et de la Tunisie, et les membres de la confrérie des A'roussïa qu'on a souvent accusés d'hérésie.

O fakih, assez ! Quelle chose nies-tu dans le soufisme. Jusques à quand persisteras-tu à le haïr.

. . . .

Si tu connaissais Dieu, son Prophète et la Sonna, tu serais dans la bonne voie, et tu saurais que la fréquentation des soufis purifie la conscience.

Ce sont eux qu'on invoque dans les grands malheurs.

. . . . . Moi, je m'éloigne de ce monde détesté.

O fakih aveugle ! ne me reproches pas ma conduite, car, ce faisant, tu t'occuperais de choses qui sont hors de ta compétence.

Tu as rencontré l'aveuglement, — il ne te reste pas de voix, — tu es incapable d'agir, — tu n'as plus de conscience, — tu es aveuglé pour toujours !

Tes paroles, qui les entend, ô homme sans origine !

Mets-moi donc à l'épreuve, approches-toi donc des soufis, et tu verras que leur enseignement est fait de science cachée et de pureté morale. — Tu obtiendras l'ivresse divine (la boisson de l'ouerd).

Quiconque nous manifeste sa jalousie, nous le frappons, au foie, avec une flèche, tandis que les hommes qui ne nous oublient pas voient prospérer leurs affaires.

Ils nous fréquentent durant toute notre vie et nous secourent dans le malheur.

Heureux celui qui se grise de la liqueur de mon verre toujours plein !

A ceux qui nient, répondez : Nous buvons dans ce verre.

. . . .

Les soufis sont tout occupés de leur *ouerd*.

Leurs khouan qui espèrent en eux, ne les invoquent jamais en vain.

. . . .

O toi, dont l'incompétence est notoire, ne contestes pas notre enseignement avant d'avoir appris à le connaître.

. . . .

Dans les mers des lumières nous sommes entrés !. . . . .

Telles sont, résumées, en matière morale et religieuse, les doctrines propagées par A'bdesselam-el-Asmar. Elles se distinguent de celles des confréries similaires par leur esprit éclectique, le culte exagéré du *derouich-ouali*, les poésies mystiques recommandées dans les cérémonies religieuses, les mortifications physiques qu'elles prescrivent, et,

comme conséquences immédiates, elles aboutissent, à un mysticisme exalté, à un charlatanisme inspiré qui noie le vulgaire dans un océan de préjugés ridicules.

Un autre caractère des doctrines de Sidi-A'bdesselam-el-Asmar, est de se préoccuper de la vie temporelle. Comme si les mânes des Cyrénaïques lui avaient inspiré leurs maximes, le fondateur des Selamïa ne plaçait pas, exclusivement, le souverain bien « dans l'absorption du sage en Dieu » mais, pensait que la vie matérielle ne devait point être négligée.

Aussi, ses adeptes, profitant de son immense popularité dans l'Extrême Sud de la Tripolitaine et des appuis mystiques qu'il s'était ménagés chez les Ouali célèbres qui avaient essayé de catéchiser les peuplades fétichistes du Soudan oriental, cherchent-ils l'aisance dans le négoce et se livrent-ils aux spéculations les plus hasardeuses, au lieu de vivre dans la contemplation et l'attente du bonheur éternel.

Il y a, parmi eux, de riches négociants; presque tous ceux qui habitent la Tripolitaine entretiennent des relations commerciales avec l'ensemble des nomades sahariens, et les caravanes qui partent de la vieille Cyrène pour aller faire des échanges au Soudan, par Kano, Ghat et Ghadamès, se composent de ces hardis sectaires qui, à la fois apôtres et commerçants, réalisent d'immenses bénéfices et recrutent, sans cesse, de nouveaux adeptes.

En devenant l'âme de la confrérie des A'rousia, en lui imprimant une direction nouvelle, A'bdesselam-el-Asmar, devait, naturellement en devenir le directeur spirituel et temporel. Ses adeptes abandonnèrent volontiers le qualificatif d'A'roussïa (disciples de Sid-Ahmed ben A'rouss) pour prendre celui, plus méritant à leurs yeux, de Selamïa ou adeptes de Sidi-A'bdesselam.

Aujourd'hui, ce dernier vocable est plus fréquemment employé, et, en Tripolitaine, où le nom d'El-Asmar est vulgarisé dans les plus infimes milieux, on ne connaît que la confrérie des *Selamïa* ou *Soulamia* dérivés *d'A'bdesselam ben Souliman*, tandis qu'en Tunisie où la mémoire du cheikh El-A'roussi est encore présente à tous les esprits, on emploie communément celui d'*A'roussia* ou *Selamia*.

Quelle que soit, d'ailleurs, la préférence que l'on accorde à ces vocables, Sidi-A'bdesselam-el-Asmar est resté le patron contemporain de la confrérie. Ses descendants en ont la direction exclusive. Leurs droits à la baraka et à toutes les prérogatives qui s'y rattachent, sont constatés: en Tunisie, par le gouvernement beylical et les croyants qui suivent leur voie (tariqa); en Tripolitaine par l'arbre généalogique déposé à la zaouïa-mère après avoir été, au préalable, ratifié par l'autorité locale.

La grande maîtrise de l'ordre est, nous l'avons dit, à Zliten; sa succursale principale est à Tunis.

Le grand dignitaire de la confrérie est *El-Hadj-Ahmed ben El-Hadj*

A'bdallah, descendant direct de Sidi A'bdesselam-el-Asmar. Il réside à la zaouïa-mère et jouit du prestige qui s'attache au sanctuaire de son aïeul et au directeur spirituel et temporel d'une confrérie puissante, qui lui fait occuper un des premiers rangs parmi les notables de la Tripolitaine.

« La confrérie religieuse de Sidi A'bdesselam-el-Asmar, compte, en
» Tripolitaine, de nombreux adhérents. Ses zaouïa y forment autant de
» temples vénérés fréquentés par des milliers d'adeptes qui se recrutent
» dans toutes les classes de la société musulmane.
» Il n'y a, pour ainsi dire, pas de cité, voire même pas de bourgade
» dans le Wilayet qui n'ait plusieurs de ces sortes de couvents. Dans la
» seule ville de Tripoli, il en existe six.
» La zaouïa-mère de Zliten possède des revenus considérables. De
» tous côtés les dons y affluent. Aussi, est-ce par centaines que se
» comptent les indigents qui sont nourris et hébergés dans des
» fondouks (espèces de caravansérails) qui en dépendent.
» Grâce aux moyens puissants dont ils disposent, les Selamïa ont
» réussi à étendre leur domaine spirituel jusque dans l'Extrême Sud et
» leurs doctrines ont pénétré même au Soudan. Leur influence s'exerce
» plus effectivement du golfe de la Grande-Syrte jusqu'aux limites
» occidentales de la Tripolitaine » (1).

Dans le sandjak de Benghazi, les selamïa y possèdent cinq zaouïa : trois dans la ville même de Benghazi; la quatrième située à environ quatre heures de marche dans la direction de Merdj, et la cinquième au Sud-Ouest, à quatre heures de marche du village de la Grande-Syrte. Les adhérents se comptent par milliers.

La succursale de Tunis est placée sous la direction du cheikh *Hamida-el-Fitouri*, descendant de Sidi-A'bdesselam-el-Asmar. Il réside à la zaouïa El-Fitouri, quartier Troudja. On compte également à Tunis appartenant à la même corporation, les zaouïa *El-Alfaoui*, moqaddem : Mohammed-Chérif; *Sidi-Chérif* (quartier Sidi-Mansour), moqaddem : Mohammed-el-Fitouri; zaouïa *Sidi ben-A'rous*, moqaddem : Mohammed-Gharbi; zaouïa *Sidi-Chiha*, moqaddem : Sidi-Mohammed-Chiha.

Dans les principaux centres de la Régence, les disciples d'A'bdesselam sont fort nombreux. A Sousse, à Sfax et à Djerba, ils possèdent des centres de propagande et des zaouïa où ils déploient une grande activité tout en se livrant à leurs pratiques extérieures.

De la Tunisie ils s'infiltrent, peu à peu, en Algérie où, sous prétexte de négoce, ils ont réussi à s'établir définitivement dans les arrondissements de Bône et de Guelma. Nous récapitulons, dans l'état numérique ci-après, leurs lieux de réunion et le nombre approximatif de leurs adeptes :

---

(1) Renseignements fournis par M. le Consul général de France à Tripoli.

ZAOUIA MÈRE	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN	KHAOUNIET	CHOUACH	FOKRA	TOTAUX DES AFFILIÉS
ZLITEN (Tripolitaine)	**CONSTANTINE** TERRITOIRE CIVIL									
	Guelma	1	»	»	1	25	»	»	»	26
	Souk-Ahras (plein exercice)	1	»	»	1	40	5	6	»	52
	Oued-Cherf	»	»	»	»	12	»	»	»	12
	M'sila	»	»	»	1	»	»	»	»	1
	TOTAUX	2	»	»	3	77	5	6	»	91

A la Mecque, ils sont représentés par plusieurs moqaddim; ils possèdent une zaouïa à Médine dirigée par le cheikh Mohammed-Saïd et des couvents secondaires qui servent à héberger les pèlerins de la confrérie qui se rendent annuellement à la ville sainte.

* * *

Ainsi, en moins d'un siècle, dans un pays où des confréries rivales avaient déjà implanté leurs doctrines et imposé leur omnipotence, où le clergé séculier résistait à l'envahissement des ordres religieux› les Selamïa, à l'insu des gouvernements locaux et grâce à l'impulsion première donnée à leur corporation par leur patron, à leurs pratiques mystico-extatiques et à leurs préoccupations *du temporel,* dominent en Tripolitaine, sont prépondérants en Tunisie et étendent leur zone d'influence en Algérie et jusqu'à la Mecque.

Il y a à peine quelques années, les caravanes, qui, de Tripoli, allaient faire des échanges au Soudan Oriental par les oasis de Baroua, Kaouar, Tidjerri et le Fezzan, trouvaient, partout, aide et protection, grâce au prestige que les Selamïa exerçaient dans les vastes solitudes s'étendant des contrées du lac *Tchad* à la Tripolitaine. Et, si nous devons ajouter foi à des renseignements de source indigène, l'arrivée du conquérant Rabah à Kouka et la prépondérance des Senoussïa au Ouadaï n'auraient atteint que dans de faibles proportions, l'influence à la fois religieuse et thaumaturgique des disciples de Sidi-A'bdesselam-el-Asmar.

Les Touareg eux-mêmes seraient leurs meilleurs auxiliaires, et, si les caravanes du Fezzan s'appuient, en partie, sur l'autorité du cheikh El-Mahdi, celles qui aboutissent au Soudan par Ghadamès, Ghat et Kano

ne jouiraient de certaines immunités qu'en se plaçant sous le patronage des dignitaires des Selamïa qui, d'autre part, auraient réussi à attirer vers le port de Gabès tout le commerce de Ghadamès.

C'est là une situation toute particulière qui explique, en partie, et les immenses richesses de la zaouïa de Zliten, et les relations les meilleures que le gouvernement turc s'efforce d'entretenir avec le personnel dirigeant de la confrérie. Elle mérite donc, à tous égards, d'être étudiée de près, et de solliciter l'attention des gouvernements qui ont des intérêts aussi bien dans l'Afrique du Nord que dans le Soudan noir.

A'ÏSSAOUÏA (A'ÏSSAOUA)

Parmi les confréries religieuses musulmanes, celle des A'ïssaoua est, évidemment, la plus connue; les étranges pratiques de ses adeptes ont fait l'objet d'innombrables études, et l'histoire, toute de légendes et de miracles, du fondateur, a été racontée et embellie par des milliers d'écrivains habiles.

Rappelons, toutefois, que *Sid-Mahammed ben Aïssa*, originaire d'une famille chérifienne assez obscure, naquit à Meknès, au IXe siècle de l'hégire, et mourut dans cette même ville (vers 1523-1524 de J.-C.).

Ce fut, à la fois, un grand mystique, un thaumaturge célèbre et un fervent adepte des doctrines spiritualistes des Chadelïa. Sa vie s'écoule en pérégrinations depuis l'Orient, où il fréquente des derouich au fanatisme exalté, jusqu'à l'Occident, où son immense popularité porte ombrage au Sultan de sa ville natale, qui, après l'avoir poursuivi de sa haine, s'incline devant ses nombreux triomphes, le comble d'honneurs et de richesses, et dispense de corvées et du paiement des impôts, tous les mécontents qui s'étaient groupés autour de sa personne (1).

Affilié à plusieurs voies mystiques, Sid-Aïssa semble n'avoir retenu que les pratiques des Saa'dïa et les doctrines chadéliennes, auxquelles il avait été initié par Ahmed-el-Haristi, disciple de Sliman-el-Djazouli.

L'enseignement des A'ïssaoua a donc eu, pour principes fondamen-

---

(1) En souvenir du prestige de leur aïeul, les descendants de Sid-Mahammed ben A'issa ont toujours joui, à la cour chérifienne, de faveurs particulières, et ceux qui étaient venus s'installer en Algérie n'étaient, du temps des Turcs, astreints à aucune corvée, ni au paiement des impôts. Aussi, leur dévouement aux représentants des gouvernements chérifiens et de l'odjeac fut-il toujours sincère. Au Maroc, les A'ïssaoua seraient encore, aujourd'hui, les meilleurs émissaires du Sultan.

taux, l'extase provoquée usitée dans les confréries orientales issues des Qadrïa, et les idées spiritualistes se confondant dans le Touhïd (l'unification en Dieu), vulgarisées en Afrique septentrionale, par Sidi-Hassan-Chadeli et ses disciples.

On trouve les traces de ces dernières dans les manuscrits et ouvrages spéciaux conservés dans quelques zaouïa importantes de l'ordre et dans la chaîne des appuis mystiques et orthodoxes qui n'est autre que celle des Chadelïa-Djazoulïa, par le cheikh Ahmed-el-Haristi.

Mais, aux yeux de la foule, seules, les pratiques extérieures des adeptes de Si-Mahammed ben A'ïssa, presque toutes calquées sur les miracles du saint par excellence et, par suite, inspirées par lui, caractérisent les doctrines de la confrérie.

Sid-A'ïssa est, pour les simplistes, une sorte d'incarnation divine, et ceux, parmi les membres de la corporation, qui parviennent à réaliser les prodiges qu'on lui attribue, passent pour avoir obtenu la *baraka.*

Cependant, la direction spirituelle de la confrérie, après avoir été laissée à *Abou-Rouain-el-Mahdjoub,* successeur immédiat de Sidi-A'ïssa, passa dans la famille du fondateur, dont les membres dirigent encore, aujourd'hui, la grande maîtrise de Meknès (1).

Le cheikh actuel est un nommé El-Hadj-A'bdelkebir, homme pieux et instruit, qui essayerait de réagir contre le discrédit qui a atteint les membres de la corporation. Il est assisté du fameux medjelès, institué par le fondateur pour immortaliser les fidèles qui, par dévouement à leur maître, n'avaient pas hésité à affronter le martyre.

Les trente-neuf assesseurs qui le composent sont les descendants de ces fervents, dont la baraka a presque autant de vertus que celle des descendants directs du patron de la confrérie. La zaouïa de Meknès est, également, le siège d'un certain nombre de hauts dignitaires, sorte d'inspecteurs généraux qui, périodiquement, font des visites inopinées

---

(1) Nous donnons, ci-après, la liste des descendants de Sid-Mahammed ben A'ïssa, susceptibles d'être placés à la tête de la confrérie ou de diriger des groupes indépendants :

El-Hadj-A'bdelkebir, grand chef de la confrérie, demeurant à Meknès (quartier de Baraka).

Mohammed-Djilali ben A'chour, frère et proche parent du directeur de la confrérie, demeurant à Meknès.

Moussa ben Chakour, moqaddem à Tanger.

Bou-Mahdi et *Allel-Sehel,* fils de Moussa, en résidence à Meknès.

El-Hadj-Mohammed ben El-Hachemi-bou-Kouider, ses frères *Ben-A'li*, *Mohammed*, *El-Habib*, ses cousins *El-Hachemi* ben Sa'ïdi, *Mekki* ben Sa'ïdi et *Sidi-Dris*, demeurant à la zaouia-mère.

Mahdjoub-Mohammed et *A'bdelqader ben Moussa,* à Meknès (quartier Sebbarnin).

Sidi ben A'ïssa (quartier Si-Ahmed-Enbli.

Sidi ben A'li, tribu des Beni-Kassem (Maroc).

Sidi-bou-Mahdi, demeurant à Rebat.

El-Hadj ben A'ïssa, *Sidi-El-Yazid* et ses fils *Mohammed* et *Djilali*, demeurant à Arzila (près Tanger et El-Arachi).

dans les zaouïa disséminées dans les divers pays de l'Islam. Ils maintiennent ainsi une espèce d'homogénéité spirituelle dans leur corporation, et exercent une sorte de suprématie temporelle sur leurs moqaddim.

Cependant, quelques descendants de Sidi-A'ïssa, éloignés de la zaouïa-mère, reprennent peu à peu leur indépendance ; de la zaouïa de Meknès ils ne gardent plus que le culte attaché au tombeau de leur patron. Malgré cet état d'esprit, dû à l'éloignement des couvents secondaires et, surtout, à des jalousies suscitées par les intérêts matériels, la confrérie des A'ïssaoua conserve encore une espèce d'unité de direction, une cohésion toute spirituelle, que les événements peuvent consolider et transformer, au point de vue politique, en une agence de renseignements toute dévouée à la Cour chérifienne.

Il est donc utile de bien déterminer son domaine géographique :

Au Maroc, indépendamment de la zaouïa de Meknès, la confrérie possède de nombreux couvents dans la région du Zerhoûn, d'où partent, dans l'extrême Sud marocain, des groupes de fervents qui étonnent les nègres du Soudan par leurs cérémonies charlatanesques.



En Algérie, elle semble scindée en trois branches secondaires : la première et la plus importante, est celle du département d'Alger, ayant pour centres principaux, la zaouïa du douar Ouzara (Berrouaghia m.), dirigée par Sidi-A'li ben Mohammed, et la demeure du cheikh de l'ordre, Mohamed-el-Kebir, en résidence à Blida.

Sidi-A'li serait un descendant du fondateur de la confrérie par *Sid-Mohammed, Hadj-A'li, A'li, Mohammed*, khalifa vers 1788, fondateur de la zaouïa du douar Ouzara ;

Allel, A'li ben Cheikh A'ïssa, Mohammed, Cheikh-A'ïssa, Mahammed-Sidi-A'ïssa venu du Maroc à Ouzara vers 1570 et, enfin, *Sidi-Mahammed ben A'ïssa.*

Comme témoignage irréfutable de leur descendance du saint de Meknès, les directeurs de la zaouïa du douar Ouzara rappellent qu'ils ont hérité de la fameuse peau de panthère sur laquelle le fondateur de la confrérie des A'ïssaoua « affectait de se coucher en signe de résignation ».

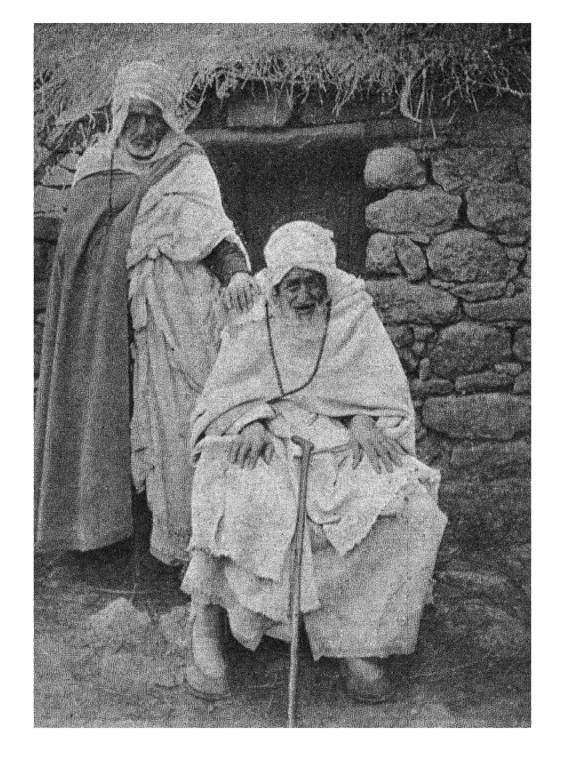
Cette relique à laquelle les « croyants » et particulièrement les femmes indigènes se plaisent à accorder des cures merveilleuses, existerait encore.

« Elle se trouverait en ce moment chez un adjoint indigène de la » commune mixte du Djendel, qui l'aurait demandée au représentant » des A'ïssaoua dans l'espoir de se guérir d'une grave maladie que la

» science des tolba de la contrée sont impuissants à faire dispa-
» raître » (1).

La deuxième est localisée dans le département d'Oran.

Elle n'a de représentants que dans les villes et, comme partout ailleurs, ce sont généralement des malheureux ou des dévoyés qui cherchent dans les exercices peu délicats auxquels ils se livrent, le pain quotidien que les âmes généreuses ou les spectateurs curieux ne manquent jamais de leur donner.



Hadj-Ali, Cheikh de la zaouïa Ouzara et son moqaddem Hamed ben Allel, de Médéa, en 1896.

Cependant, une zaouïa assez importante existe, dans la commune mixte de Remchi ; elle est dirigée par un nommé Si Kezzouli Ould-el-Hadj-Mohammed, homme pieux qui jouit d'une certaine réputation de jongleur émérite parmi les indigènes des contrées environnantes.

Le département de Constantine compte aussi quelques couvents et un certain nombre de moqaddim qui semblent s'inspirer des directeurs des zaouïa de Bône et de Constantine. Ils forment la troisième ramification.

L'état ci-après détermine l'influence respective de ces branches :

---

(1) Extrait d'un rapport sur « les Confréries religieuses musulmanes de la commune mixte de Berrouaghia », établi par M. Logerot, administrateur, à qui nous devons la communication des photographies ci-dessus reproduites.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des CHIOUKH PRINCIPAUX	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	CHOUACH	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
ZAOUIA DE MEKNÈS, DIRIGÉE PAR EL-HADJ-A'BD-EL-KEBIR		**ORAN**										
		TERRITOIRE CIVIL										
	SI-KEZZOULI OULD HADJ MOHAMMED, en résidence à Remchi (mixte).	Aïn-Fezza	»	»	»	»	»	2	30	»	32	757
		Nédromah	»	»	»	»	»	1	123	10	134	
		Remchi	1	»	»	»	»	1	22	»	23	
		Tlemcen	»	»	23	»	»	8	310	»	341	
		Oran	1	»	»	»	»	3	80	»	83	
		Mascara	»	»	»	»	»	»	30	»	30	
		Saïda (mixte)	»	»	»	»	»	»	4	»	4	
		Mascara (mixte)	»	»	»	»	»	»	11	»	11	
		Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	»	1	15	»	16	
		Mostaganem	1	»	»	»	»	1	30	»	31	
		Relizane	»	»	»	»	»	1	15	»	16	
		Renault (mixte)	»	»	»	»	»	1	25	»	26	
		Zemmorah	»	»	»	»	»	»	10	»	10	
		ALGER										
		TERRITOIRE CIVIL										
	Zaouïa de SI-A'LI BEN SIDI MOHAMMED BEN EL-HADJ-A'LI, en résidence à Berrouaghia (mixte) et MOHAMMED-EL-KEBIR, en résidence à Blida.	Alger	»	»	5	»	»	2	100	»	107	1.660
		Aumale	»	»	»	»	»	1	10	»	11	
		Blida	»	»	»	»	»	1	34	»	35	
		Chorchell	»	»	»	»	1	1	215	»	217	
		Coléa	»	1	3	»	»	1	44	»	49	
		Marengo	»	»	»	»	»	1	150	»	151	
		Souma	»	»	»	»	»	»	31	»	31	
		Aumale	»	»	»	»	»	»	3	»	3	
		Berrouaghia (mixte)	1	1	»	»	»	»	20	»	21	
		Boghar (plein exercice)	»	»	1	»	»	1	25	»	27	
		Berrouaghia	»	»	»	»	»	»	840	»	840	
		Miliana	»	»	»	»	»	1	72	»	73	
		Affreville	»	»	1	»	»	»	40	»	41	
		Ténès (plein exercice)	»	2	1	»	»	1	50	»	54	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
	Zaouïa de Bône et de Constantine.	Bône	1	»	2	»	»	1	160	1	164	1.163
		Morris	»	»	»	»	»	»	10	»	10	
		Bougie	»	»	3	»	»	1	196	»	200	
		Akbou (mixte)	»	»	4	»	»	2	54	»	60	
		Constantine	1	»	»	»	»	1	500	»	501	
		Aïn-Beïda	1	»	»	»	»	1	40	»	41	
		Tebessa	1	»	»	»	»	1	25	»	26	
		Guelma	1	1	3	»	»	1	20	»	25	
		Souk-Ahras (plein exercice)	1	»	12	»	»	1	70	22	105	
		Sétif	»	»	»	»	»	1	30	»	31	
		TOTAUX	10	5	58	»	1	39	3.444	33	3.580	3.580

En Tunisie, la confrérie des A'ïssaoua compte : trois zaouïa à Tunis, deux à Djerba, une à Sfax, une à Sousse, une à Gabès, une au Kef, une à Bizerte et des couvents et autres lieux de réunion dans presque toutes les localités importantes.

En Tripolitaine, elle est dépassée par les Soulamïa et les Saa'dïa, avec lesquelles on la confond facilement. Des moqaddim ont réussi, cependant, à y pratiquer les doctrines de Sidi-A'ïssa et à recruter quelques adeptes parmi la partie la plus grossière de la population.

A Benghazi, on nous a signalé trois zaouïa : les deux premières dirigées par les moqaddim Ahmed-ben-Median et El-Hadjar, la troisième par un certain Tabdji. Cette dernière renferme le tombeau d'un saint personnage : Sidi-Meskine, autrefois très vénéré, délaissé aujourd'hui au profit du Cheikh-Senoussi, dont la mémoire préoccupe tous les esprits.

En Égypte, les A'ïssaoua passent inaperçus ; en *Arabie*, ils ne comptent qu'une zaouïa à la *Mecque,* dirigée par le Cheikh-Mohammed-el-Hafnaoui-el-Kobsi, khodja à Bab-es-Salam (une des portes de la Caa'ba).

BOU-A'LÏA

La confrérie des Bou-A'lïa ou de Sidi-bou-A'li, doit son vocable à un de ces moqaddim-qadrïa qui, du XIe au XVIIe siècle arrivèrent, sous les auspices de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, à prendre de l'ascendant sur la foule et à acquérir un renom de sainteté qui en a fait, avec le temps, des patrons de confréries distinctes.

Sidi-Bou-A'li ne fut pas, en effet, comme tant d'autres apôtres de l'école qadrienne, l'organisateur de la corporation placée sous son patronage. Mais ses talents de thaumaturge furent, après sa mort, exploités par quelques-uns de ses élèves et la *baraka* qu'il possédait se transmit, suivant l'usage, aux vénérables curateurs de son tombeau.

Depuis de nombreuses années, la transformation est complète : à la zaouïa-mère, située à Nefta, on délivre le dikr, l'ouacïa, la chaîne mystique, réunis dans des manuscrits fort longs ou synthétisés dans des *idjeza* peu soignées. Il serait fastidieux d'en donner ici l'analyse, leur esprit général étant, à beaucoup d'égards, celui des Qadrïa. Les doctrines mystico-hystériques, que nous avons signalées, et les légendes hagiographiques dont Sidi-Bou-A'li est l'objet de la part de ses adeptes, sont les éléments essentiels qui caractérisent la confrérie.

Cependant, dans la régence de Tunis et dans l'Est du département de Constantine, les Bou-A'lïa trouvent, parmi la masse, un accueil empressé et y recrutent de nombreux adeptes.

Ils jouissent d'une certaine considération et, au moment de la conquête de l'Algérie et de la Tunisie, on leur a prêté un rôle politique qu'ils ne pourraient, certes, plus jouer. On ne peut leur attribuer qu'une influence toute locale et ne voir, en eux, que des jongleurs susceptibles de rendre des services comme émissaires de confréries plus puissantes ou de gouvernements intéressés. (1)

Leur zaouïa principale est à Nefta, où a été inhumé Sidi-Bou-A'li; elle est dirigée par le chef spirituel de la corporation : Sidi-A'mer-es-Skandri.

En Tunisie, ils possèdent plusieurs autres couvents secondaires, entr'autres ceux de Tozeur (moqaddem : Abdallah ben Amar-el-Thouil), de Tunis, de Gabès et de Sfax.

En Algérie, leur branche principale est à Khenchela, dirigée par le moqaddem Boukchem-A'mmar; ils comptent, dans le département de Constantine, quatre zaouïa, six moqaddim et plus de trois cents affiliés, ainsi répartis :

ZAOUIA MÈRE	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHIOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	KHALIFA	FOQRA	OUKLA	TOLBA	TOTAUX DES ADEPTES
NEFTA-TOZEUR (Tunisie)	**CONSTANTINE** TERRITOIRE CIVIL											
	Khenchela	2	»	2	3	120	82	»	»	»	»	207
	Bône	1	»	2	3	20	»	»	»	»	»	25
	Meskiana	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	6
	Guelma	1	»	1	3	30	»	»	»	»	»	34
	Oued Cherf	»	»	»	»	40	»	»	»	»	»	40
	La Séfia	»	»	»	1	22	»	»	»	»	»	23
	CONSTANTINE TERRITOIRE DE COMMANDEMENT											
	Biskra	»	»	1	»	8	»	»	»	»	»	9
	El-Oued	»	»	»	»	20	»	»	»	»	»	20
	TOTAUX	4	»	6	10	266	82	»	»	»	»	364

(1) M. Duveyrier, en citant cette confrérie comme inféodée aux Senoussïa, la donne comme étant à la dévotion du Gouvernement ottoman. Cette appréciation n'est plus à considérer depuis que nous exerçons le protectorat sur la Tunisie.

A'MMARÏA

La confrérie des A'mmarïa est placée sous le patronage de Sidi-A'mmar-bou-Senna, thaumaturge célèbre, né vers l'an 1712 de notre ère (1123 de l'hégire) à Smala ben Merad, commune de l'Oued-Zenati.

Il était originaire d'une famille d'ouali, affiliée à un moqaddem des qadrïa. Dès sa naissance, il fut entouré d'un pieux respect, grâce aux prophéties d'un disciple d'A'bdelqader-El-Djilani qui avait prédi sa venue dans le monde et l'avait annoncé comme devant être, un jour, un des plus zélés propagateurs de ses doctrines.

Toute sa jeunesse s'écoula dans les montagnes environnantes, plongé dans la plus grande solitude, vivant avec les fauves, en proie au froid et à la misère, jusqu'au jour où il se lança dans un mysticisme outré. C'était un derouich, un mystique, dans toute l'acception du mot; il ne tarda pas à se signaler par de nombreux miracles et à grouper, autour de lui, une véritable légion de foqra, qui, à sa mort élevèrent sur son tombeau situé à Bou-Hammam, tribu des Beni-Caïd, commune de Nechmaya, une koubba devenue la zaouïa-mère de la corporation (1).

L'impulsion des pratiques de Sidi-A'mmar ne commença à se produire que vers l'année 1815. A cette époque, un nègre, le sieur El-Hadj-Embarek-el-Mogherbi-el-Bokhari (2), descendant de la famille maraboutique des Bokhar, résidant à Meknès (Maroc), arriva à Alger, où il exerça quelque temps le métier de cordonnier, puis continua son voyage à destination de la Mecque.

Partout, il visitait, à l'exemple des autres pèlerins, les zaouïa qui se trouvaient sur son passage et se faisait un scrupule de s'arrêter aux endroits vénérés pour y puiser de nouvelles forces.

Au Bou-Hammam, il fut frappé de la vénération que les habitants de la contrée avaient pour Sidi-A'mmar-bou-Senna; il remarqua le manque de cohésion qui régnait parmi les disciples du saint. Aussi, jugea-t-il à propos de terminer son voyage et, dans le but de former une corporation avec ces éléments épars, il s'installa au tombeau de l'ouali, où il se distingua bientôt par une ardente charité et un dévouement à toute

---

(1) Voir, pour l'étude complète des A'mmarïa, *Confrérie religieuse musulmane de Sidi-Ammar-bou-Senna ou l'A'mmaria*, par X. Coppolani. — A. Jourdan, imprimeur-éditeur.

(2) « El-Hadj-Embarek-el-Mogherbi-el-Bokhari est un descendant des nègres qui » furent attirés du Mogherb à Meknès par le sultan Moulaï-Ismaïl qui, placés sous la » protection d'un saint de l'Islam, Sidi el-Boukhari, formèrent cette garde noire » entièrement dévouée au sultan, sans aucun lien avec la population indigène arabe ou » berbère et qui a constitué, pour les souverains du Maroc, une grande force ». Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. III, p. 287-288.

épreuve. Il s'intitula, lui-même, le pieux serviteur de Sidi-A'mmar-bou-Senna (khedim) et, sur ses pressantes sollicitations, il obtint, de l'*oukil*, l'insigne honneur de charrier sur son dos, d'une source située à un kilomètre environ du tombeau, l'eau nécessaire à désaltérer les pèlerins.

Son dévouement lui valut de nombreuses faveurs, et, entre autres celle de surveiller les zerda que les croyants donnaient, deux fois par an, en l'honneur de Bou-Senna.

Cette marque d'attachement lui valut quelque prestige aux yeux des compagnons du saint; mais, leur stupéfaction fut grande lorsqu'en 1820, ils apprirent que le nègre marocain avait reçu le don des miracles et qu'il se préparait à continuer l'œuvre de leur patron. Ils se rendirent en foule au Bou-Hammam, suivis de fervents de tous les points de l'Algérie et de la Tunisie et, après avoir immolé les plus beaux taureaux de leurs troupeaux, ils demandèrent à Sidi-el-Hadj-Embarek de les initier aux révélations qui lui avaient été faites par leur maître. Ils écoutèrent religieusement les récits des visions de Sidi-el-Hadj-Embarek qui leur donna ainsi une preuve évidente de son fervent mysticisme, de ses exorcismes et pouvoirs divins dont il était le détenteur par la volonté de Sidi-Ammar. Ses paroles furent accueillies avec joie et il fut proclamé le khedim (serviteur) de Sidi-A'mmar-bou-Senna. Mais, là ne se bornait pas son ambition. Il choisit les plus fervents de ses auditeurs avec lesquels il parcourut toute l'Algérie, la Tunisie et une grande partie de la Tripolitaine.

Contrairement aux procédés employés par ses devanciers, il installait, dans chacun des principaux centres qu'il visitait, un de ses dévoués foqra auquel il donnait le nom de khalifa, avec la mission de recruter des adeptes.

Ces centres, devenus lieux de propagande, étaient judicieusement choisis : tantôt, c'était une modeste chambre qu'il louait, aux endroits les plus fréquentés, dans les principales villes de l'Algérie et de la Tunisie; tantôt il faisait bâtir un simple gourbi en un endroit vénéré où ses khoulafa accordaient l'hospitalité aux musulmans qui voulaient s'y arrêter et où ils se livraient à leurs jongleries.

En 1830, Sidi-el-Hadj-Embarek fit son premier voyage à la ville sainte. Ce pèlerinage lui procura l'occasion de s'allier avec plusieurs derouich de l'Orient qui le considéraient déjà comme un personnage religieux des plus influents. A son retour, il recommença de nouveau ses tournées, et aux jongleries de Sidi-A'mmar il ajouta, pour sa propagande, quelques versets du Coran qu'il avait tirés du dikr de la confrérie des Aïssaoua, dont il était devenu le moqaddem.

En 1836, lors de la première expédition sur Constantine, il nous fut de quelque utilité, et, en récompense des services qu'il avait rendus à notre cause, ou plutôt pour gagner sa neutralité, le général Youssouf lui fit construire une zaouïa avec koubba, à quelques kilomètres de

Guelma, sur le versant de la Mahouna, connue sous le nom de zaouïa d'A'ïn-Defla, et devenue, plus tard, sa résidence habituelle.

De 1840 à 1870, Sidi-el-Hadj-Embarek se montra, en même temps qu'un fervent religieux, un politicien habile et parfois dangereux.

Il fit huit fois le pèlerinage de la Mecque, et, chaque fois, son retour fut salué par les acclamations de ses adeptes, de plus en plus nombreux.

Il fit également un voyage au Maroc, son pays natal, où il étudia le dikr des Hansalïa à la zaouïa-mère de cet ordre, située à Dadès, et reçut le brevet de moqaddem du grand dignitaire de la zaouïa de Mouley-Idris.

L'influence qu'il avait acquise, lui valut, à son retour, d'être porté en triomphe de Guelma au Bou-Hammam, par une population fanatique et enthousiasmée par ses pieuses prédications (mai 1876). A cette époque, il sollicita l'autorisation de faire construire une chambre au tombeau de Sidi-A'mmar-bou-Senna, où il comptait désormais s'établir. Mais, pour des raisons politiques, cette autorisation lui fut refusée. Lorsqu'il se rendait au Bou-Hammam, il y régnait en maître incontesté ; l'oukil lui remettait les offrandes des fidèles, et lui, veillait à l'entretien du marabout.

Quelques compagnons de Sidi-A'mmar qui, tout en reconnaissant ses qualités maîtresses, n'avaient jamais voulu jusqu'alors consentir à lui remettre, directement, une part des ziara que les musulmans leur faisaient, comme cela se pratique dans les ordres religieux disciplinés par un rituel, sévère sur ce point, lui demandèrent l'ouerd et le reconnurent chef de la corporation.

De 1882, date la formation réelle de l'ordre :

Le dikr fut composé, après la campagne de la Tunisie, à l'instigation du cheikh Sidi-el-Mazouni, du Kef, qui avait vu dans la confrérie de Sidi-A'mmar le noyau d'une branche secondaire des Qadrïa dont il est un des principaux moqaddem.

Sidi-el-Hadj-Embarek suivit les conseils de Sidi-el-Mazouni, mais complètement illetré, il fut obligé de dicter le dikr de l'ordre à un de ses dévoués khoddam, devenu le gendre de son fils et actuellement chef des tolba de la confrérie. Ce dikr est appris aux affiliés qui possèdent les qualités essentielles pour arriver au moqaddemat.

DIKR OU RITUEL

Les prolégomènes sont peu étendus. Sidi-el-Hadj-Embarek se pose en chef de la confrérie et n'étend sa chaîne mystique qu'à Sidi-A'mmar-bou-Senna, placé lui-même sous la protection divine.

Quelques eulama, affiliés à la corporation, depuis 1882, prétendent que Sidi-A'mmar-bou-Senna n'était qu'un fervent de la confrérie des Qadrïa et, à ce titre, ils ajoutent à leur diplôme de moqaddem la chaîne mystique de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, malgré l'avis contraire de Sidi-el-Hadj-Embarek.

. . . .

(1) الحمد لله وحده　　　ولا يدوم الا سبحانه

بسم الله الرحمن الرحيم　　　وصلى الله على الحبيب محمد

وهذه تقديمة الطريقة الواضح والامور الصالح طريف سيدي عمار ابي سنة

نفعنا الله واياكم بامثاله امين وقد اخذها عليه سيدي الرباني الكواكب النوران

الولى الصالح القطب الواضح سيدي الحاج امبارك بن محمد المغربي البخاري

وقد اخذها عليه سيدي الطاهر بن على بن غربية الهنداوى وهو يذكرها في كل

ليلة ونهارا وهو يعبد الله سبحانه ولا اله غيره

« Louange à Dieu unique.

» Il n'y a de durable que sa louange.

» Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ;

» Que Dieu répande ses bénédictions sur l'ami Mohammed, que le salut soit » sur lui.

» Voici les prolégomènes de la voie divine des œuvres saintes, voie de Sidi-A'mmar-» bou-Senna, que Dieu nous fasse profiter de ses exemples. Amen.

» Elle a été (la voie divine) prise sur lui (Sidi-A'mmar) par le maître, l'astre, la » lumière, l'ami de Dieu, le saint par excellence, le célèbre Sidi-el-Hadj-Embarek ben » Mohammed-el-Mogherbi-el-Bokhari qui l'a donnée (mot à mot qui l'a prise) à Tahar » ben A'li ben Gharbia-el-Handaoui qui la récitera toutes les nuits et tous les jours et » adorera Dieu, que sa louange soit proclamée.

» Il n'y a d'autre Dieu que Lui ».

. . . .

Vient ensuite l'ouerd qui n'a de particulier que l'exaltation de Dieu qu'on y remarque à chaque phrase.

Les formules, choisies pour la plupart dans le Coran, ont une certaine analogie avec celles des Qadria et des Aïssaoua.

La nuit est recommandée aux adeptes de préférence à la journée, tenant, en cela, compte des doctrines des Chadelïa et de leurs dérivés qui prétendent que la prière de la nuit est plus méritoire (1).

ورد ليلة الاحد

تذكروا بيها لا حول ولا قوة الا بالله العلى العظيم خمس مايـة مـرّة بان خلصها يصلى اربعين ركعة لله انتهت

ورد ليلة الاثنين

تذكروا بيها لا الـه الا الله محمد رسول الله صلّى الله عليه وسلّم ستة مايـة مـرّة بان خلصها يصلّى خمسين ركعة ويهلل من القران بعض اية انتهت

ورد ليلة الثلاثة

تذكروا بيها سبحان الله والحمد لله ولا يله الا الله والله اكبر اللهم يا غايث المستغثين اغثنا يا الله اغثنا يا الله سبعة مايـة مـرّة بان خلّصها يصلى خمسين ركعة وينـتّبل بالقران انتهت

ورد ليلة الاربعاء

تذكروا بيها الحمد لله ربّ العلمين إلى اخرها خمس مايـة مـرة بان تمّها يصلى اربعين ركعة وينقبل بالقران انتهت

---

(1) Le texte arabe renferme plusieurs fautes d'orthographe et des incorrections de style que nous avons respectées pour mieux donner une idée exacte du niveau des connaissances des tolba de la confrérie.

ورد ليلة الخميس

تذكروا فيها لا اله الا الله لا غالب الا الله لا اله الا الله عيسى روح الله لا اله الا الله موسى كليم الله لا اله الا الله ابرهيم خليل الله لا اله الا الله محمد حبيب الله وخير خلف الله ويس الى اخره سبعة مرة فان تمها يصلى خمسين ركعة وينقبل بالقران انتهت

ورد ليلة الجمعة

تذكروا فيها كل شيء هالك الا وجهه له الحكم واليه ترجعون كل من عليها فان ويبقى وجه ربك ذو الجلال والاكرام اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم سبعين مرة فان تمها يصلى ثلاثين ركعة وينقبل بالقران انتهت

ورد ليلة السبت

تذكروا فيها طه ويس والملك الى اخرها ويصلى عشرون ركعة وينقبل بالقران انتهت

وهذه طريقة الاسلام من عند مصباح الظلام الشيخ الطريقة وامام الخليفة سيدنا وسندنا ومن على الله ثم عليه اعتمادنا سيدي عمار ابي سنة نفعنا الله به * امين * وهذه اجازة الطاهر ابن علي ابن غربية صانه الله * امين * اصيكم يا خوان عليكم بطعة الرحمن واذكروا الله وحده ولا تطيعوا غيره اذكروا الورد الفايم في كل وقت ونهارا والله مجيب لمن دعا اليه اذكروا انزلناه في ليلة القدر وما ادرايك ما ليلة القدر ليلة القدر خير من الف شهر تنزل الملئكة والروح فيها باذن ربهم من كل امر سلم هي حتى مطلع الفجر

وِرْد الله لا اله الا هو الحي القيوم الى اخره والسلام المومن المهيمن الى اخرها والله على كل شي قدير وما تقدموا لانفسكم من خير تجدوه عند الله هو خيرا واعظم اجرا واستغفروا الله ان الله غفور رحيم قل هو الله احد الله الصمد لم يلد ولم يولد ولم يكن له كفوا احد في كل دبور الصلاة الخمس انتهت مولفة من الشيخ عمار ابي سنة بحمد الله

Ouerd de la nuit du Dimanche

« Récitez 500 fois :

» Il n'y a de puissant que Dieu,
» L'exalté, le magnifique.

» Se prosterner ensuite 40 fois. »

Ouerd de le nuit du Lundi

« Récitez 600 fois :

« Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ;
» Mohammed est son prophète, que le salut soit sur lui.

» Se prosterner ensuite 50 fois en récitant quelques versets du Coran ».

Ouerd de la nuit du Mardi

« Récitez 700 fois :

« Que la louange de Dieu soit proclamée ;
» Louange à Dieu ;
» Il n'y a pas d'autre Divinité que Dieu ;
» Dieu est grand ;
» O secours divin ! aide les infortunés ;
» O Dieu ! aide-nous :
» Aide-nous, ô Dieu !

» Se prosterner ensuite 50 fois en récitant quelques versets du Coran ».

Ouerd de la nuit du Mercredi

« Récitez 500 fois :

» (Le chapitre 1er du Coran commençant par) :
» Louange à Dieu. Maître de l'Univers.....

» Se prosterner ensuite 40 fois en récitant quelques phrases du Coran ».

Ouerd de la nuit du Jeudi

« Récitez 700 fois:

» Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ;
» Il n'y a rien de plus puissant que Dieu ;

» Il n'y a d'autre divinité que Dieu ;
» Aïssa est l'ami de Dieu.
» Il n'y a d'autre divinité que Dieu ;
» Moussa est la parole Dieu.
» Il n'y a d'autre divinité que Dieu ;
» Brahim est l'ami de Dieu.
» Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ;
» Mohammed est le seul compagnon de Dieu.

» Se prosterner ensuite 500 fois en récitant quelques phrases du Coran ».

Ouerd de la nuit du Vendredi

« Récitez 700 fois :

» Tout périra excepté Dieu ;
» Le meillenr jugement est celui de Dieu ;
» Vous retournerez tous à Lui (à Dieu) ;
» Tout ce qui est sur la terre passera ;
» La face seule de Dieu restera environnée de Majesté et de Gloire.
» Dieu Clément, préserve-nous des démons !
» Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux.

» Se prosterner ensuite 30 fois en récitant quelques phrases du Coran ».

Ouerd de la nuit du Samedi

« Récitez :

» Les Sourates Taha (chapitre 20 du Coran) ;
— Yacin (chapitre 36 du Coran) ;
— El-Malek (chapitre 67 du Coran).

« Se prosterner ensuite 20 fois en récitant quelques versets du Coran ».

. . . .

Enfin viennent les dernières recommandations qui prescrivent aux fidèles la récitation de quelques sourates du Coran, à n'importe quel moment de la journée.

. . . .

« Voilà le chemin par la prière qui conduit à la lumière divine, du cheikh de la » secte et imam de la justice divine, notre Seigneur et maître (après Dieu) qu'il nous » protège ! Sidi-A'mmar-bou-Senna, Dieu nous maintienne avec lui, amen.

» Je vous recommande, ô frères ! obéissance au Clément (Dieu) et de réciter à la » fin de chacune des cinq prières précitées :

» Dieu est seul et n'obéissez qu'à Lui.

» A chaque moment de la journée, l'ouerd du chef de l'ordre :

» Dieu aime ceux qui se recommandent à Lui.

» Réciter la sourate *Alkadar* (chapitre 97 du Coran) :

» Nous avons descendu le Coran dans la nuit d'Alkadar ;
» Qui te fera connaître les bienfaits de la nuit d'Alkadar ;
» La nuit d'Alkadar vaut plus que mille nuits ;
» Dans cette nuit les anges et les esprits descendent dans le monde avec la permission de Dieu pour régler toutes choses ;
» La paix accompagne cette nuit jusqu'au lever de l'aurore.

» Ajouter (sourate II, verset 256) :

» Dieu est le seul Dieu ;
» Il n'y a point d'autre dieu que Lui ;
» Le vivant, l'immuable, etc....

» Jusqu'à la fin.

» (Sourate 59). Une partie du verset 23 commençant par:

Le Sauveur (Dieu), le Fidèle, le Gardien...

» (Sourate 73), Fin du 20e verset commençant par:

Dieu est tout-puissant;
Tout bien que vous avancerez, vous le retrouverez auprès de Dieu;
Cela vous vaudra mieux;
Cela vous vaudra une plus grande récompense;
Implorez le pardon de Dieu car il est indulgent et miséricordieux.

» (Sourate 122, l'*Aube du jour*):

Dis: Dieu est un;
C'est le Dieu à qui tous les êtres s'adressent dans leurs besoins ;
Il n'a point enfanté et n'a point été enfanté ;
Il n'a point d'égal en qui que ce soit.

. . . .

» L'auteur (de l'ouerd) qui précède est le cheikh A'mmar-Bou-Senna, que Dieu l'aide » et proclame sa louange ».

. . . .

Les adeptes qui parviennent à enseigner le dikr reçoivent le titre de moqaddem et sont chargés de la direction d'une zaouïa. On exige, en outre, qu'ils aient une certaine notoriété. Enfin, ils doivent avoir donné, pendant plusieurs années, des témoignages indéniables de dévouement à la Confrérie.

L'investure a lieu, ordinairement, à la zaouïa d'A'ïn-Defla, en présence des principaux dignitaires de la Confrérie. Placé en adoration devant le cheikh, le néophyte écoute ses nouveaux devoirs pendant qu'un taleb les consigne sur une feuille de papier qui forme *l'idjeza*.

Le nouveau dignitaire fait ensuite vœu d'obéissance passive et reçoit, outre le dikr, le drapeau de Sidi-Ammar-bou-Senna, emblème sacré qui doit être religieusement conservé dans la zaouïa qu'il est appelé à diriger.

La cérémonie varie lorsqu'il s'agit du recrutement d'un ou de plusieurs foqra : les moqaddim, tolba et autres font place aux khoulafa chargés de surveiller les épreuves mystiques auxquelles sont soumis les pénitents.

S'ils sont reconnus aptes à exécuter les exercices imposés aux membres actifs de la confrérie, le cheikh les couvre à tour de rôle du drapeau de Sidi-A'mmar, en même temps que les musiciens font entendre les sons de la casba et les roulements du bendir. Ils reçoivent, quelque temps après, leur destination pour un centre de propagande, et suivant les progrès qu'ils accomplissent dans la voie mystique, ils sont élevés à la dignité de khalifa.

Aucune garantie morale n'est exigée des foqra. Ce sont, en général, des fanatiques inconscients sous la direction immédiate de moqaddim peu considérés par les Eulama, mais respectés par la masse.

La confrérie est fractionnée en trois branches à la tête desquelles sont placées des chioukh indépendants. Nous avons déterminé leur importance respective dans l'état ci-après (1) :

(1) Au moment de la mise en pages on nous signale, de Guelma, le décès de Sidi-el-Hadj-Embarek.

Ce pieux personnage était impotent depuis plusieurs années. Il vivait dans sa zaouïa d'Aïn-Defla où il était considéré comme une sorte de fétiche. Son grand âge (il avait plus de 110 ans) est un cas de longévité peu ordinaire que ses disciples exploitaient au plus grand profit de leur confrérie et de leurs intérêts matériels.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des CHIOUKH INDÉPENDANTS	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA, COUVENTS LIEUX DE RÉUNION	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN	KHAOUNIET	OUKLA	TOLBA	KHALIFA	CHOUACH	FOQRA	TOTAUX DES ADEPTES
MARABOUT DE SIDI-A'MMAR-BOU-SENNA situé au Bou-Hammam, tribu des Beni-Caïd, commune de Nechmaya.	SIDI-ELHADJ-EMBAREK, à Aïn-Defla. — Guelma	**CONSTANTINE**											
		TERRITOIRE CIVIL											
		Guelma	1	1	2	»	»	»	30	6	10	300	349
		Héliopolis	1	»	»	»	»	»	»	1	»	10	11
		Millésimo	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	15
		Henchir Saïd	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	12
		Kellerman	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	15
		Clauzel	»	»	»	25	»	»	»	»	»	»	25
		Guelaâ-bou-Sba	»	»	»	11	»	»	»	»	»	»	11
		Petit	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	12
		Soukahras	1	»	1	25	»	»	»	1	»	50	77
		Oued-Cherf (mixte)	1	»	1	12	»	»	2	2	4	85	106
		Séfia (mixte)	»	»	»	20	»	»	»	»	»	»	20
		Soukahras (mixte)	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	12
		Oued-Zernati	»	»	1	15	»	»	»	»	»	»	16
		Constantine	2	»	2	40	»	»	20	1	12	900	975
		Bizot	»	»	1	8	»	»	»	»	»	»	9
		Aïn-Beïda	1	»	1	»	»	»	1	1	2	80	85
		Khenchela	1	»	1	12	»	»	»	1	3	140	157
		M'sila	1	»	1	»	»	»	»	1	2	20	24
		Mila	1	»	1	»	»	»	»	1	3	90	95
		El-Milia	1	»	1	»	»	»	»	1	2	80	84
		Akbou (mixte)	»	»	3	»	»	»	»	»	4	210	217
		Taher	»	»	1	30	10	»	»	»	4	20	65
		Tébessa	»	»	»	»	»	»	»	1	»	12	13
		Fedj-M'zala	»	»	1	»	»	»	»	»	2	28	31
		Morris	»	»	»	»	10	»	»	»	»	70	80
		ALGER											
		TERRITOIRE CIVIL											
		Alger	2	»	2	»	»	»	»	2	4	150	158
		Aumale	»	»	»	10	»	»	»	»	2	48	60
		Boufarik	»	»	2	10	»	»	»	»	2	48	62
		Chebli	1	»	3	»	»	»	»	»	4	25	32
		Coléa	»	»	1	»	»	»	»	»	»	10	11
		Marengo	»	»	1	»	»	»	»	»	2	50	53
		Ménerville	1	»	1	»	2	»	»	»	5	35	43
		Beni-Mansour	1	»	1	»	»	»	»	»	»	15	16
		Affreville	»	»	1	»	»	»	»	»	3	100	104
		Tizi-Ouzou	»	»	»	»	»	»	»	1	2	42	45
		Bordj-Menaïel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
		Fort-National	1	»	1	»	»	»	»	»	3	31	35
		Mekla	2	»	2	»	»	1	»	»	»	8	11
		Tizi-Reniff	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	12
		Djurdjura (mixte)	»	»	3	»	»	»	»	»	8	140	151
		Dra-el-Mizan (mixte)	»	»	1	»	»	»	»	»	»	19	20
		ALGER											
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT											
		Sidi-Aïssa	»	»	2	»	»	»	»	»	»	30	32
		TUNISIE											
		Tunis	2	»	2	«	»	»	6	2	15	950	975
	(1) ZAOUIA D'EDOUG, élevée à la mémoire du cheikh Ahmed-ben-Belkassem.	(1) Bougie	1	»	2	»	»	»	»	»	2	82	86
		Djidjelli	1	»	1	»	»	»	»	»	1	20	22
		Edough et environs	1	1	»	»	»	1	12	»	22	500	536
		Collo	»	»	»	»	»	»	»	1	2	72	75
		Bône	1	»	1	»	»	»	»	1	3	90	95
(2) ZAOUIA DU KEF (Tunisie), dirigée par Sidi-Rhamdan-Kolaï.		(2) Kef et Régence de Tunis	1	1	1	»	»	1	8	12	60	1.200	1.283
		TOTAUX GÉNÉRAUX	26	1	46	284	22	3	79	36	138	5.774	6.435

Indépendamment des confréries issues des Qadrïa et de celles aux pratiques extérieures similaires, il y a, disséminées dans le monde musulman, un certain nombre de corporations de jongleurs, de visionnaires, de charmeurs de serpents, d'exorcistes qui peuvent être citées, ne serait-ce qu'à titre documentaire.

Ce ne sont pas des confréries proprement dites, n'ayant aucune organisation intérieure ni aucun des principes fondamentaux qui caractérisent ces associations. Mais, étant donné le pouvoir mystérieux que les crédules attachent à leurs exercices grossiers et le rôle d'émissaires que leurs membres remplissent parfois, nous croyons devoir mentionner celles qui sont particulièrement connues en Algérie.

Les *Oulad-Moussa* doivent leur puissance thaumaturgique à leur patron Ahmed-Moussa, marabout célèbre de Marrakech où il est enterré. Ils sont en assez grand nombre dans les provinces du Soûs et du Dra'a, d'où ils parcourent tous les marchés du Maroc et ceux des départements d'Oran et d'Alger. On les rencontre aussi, par bandes, dans l'Extrême-Sud marocain. Partout, ils se livrent à leurs exercices comparables à ceux des saltimbanques de nos foires, ou charment des serpents, faisant, ainsi, l'admiration des badauds émerveillés.

Les *Hamdoucha* et leurs frères dissidents les *Dghorirïa*, de Meknès, peuvent être comparés aux A'ïssaoua dont ils ne sont, du reste, que des fractions. Ils sont connus dans les contrées septentrionales du Maroc et dans quelques localités du département d'Oran.

Dans la commune mixte de Zemmora, sur un rocher qui domine la vallée de la Mina, existe la koubba du fameux *Sidi-Mahammed ben A'ouda*. Elle est légendaire par les lions *mendiants* que les khoddam de ce saint homme promènent à travers les tribus et dans les villes algériennes, en souvenir de leur saint patron qui, du fond de son tombeau, les protège contre la colère du roi des animaux.

Les *Beni-A'bbas* sont en souvenir dans la petite Kabylie du département de Constantine. On en rencontre dans les grandes villes du département d'Alger où ils cessent, peu à peu, de se livrer à leurs jongleries peu goûtées, pour s'adonner à l'industrie.

Dans la petite commune de Kellerman, un certain *Ben Nahal* a réuni, dans sa zaouïa du *Fedjoudj*, plus de 200 foqra avec lesquels il se livre à l'exploitation de ses coreligionnaires crédules.

Son aïeul et patron, compagnon de Sidi-A'mmar-bou-Senna est

enterré à *Bou-Hakim*, commune de l'Oued-Zenati, où les fidèles de la contrée se rendent annuellement pour célébrer sa mémoire.

La popularité de Ben-Nahal ne s'étend pas au-delà de l'arrondissement de Guelma, où elle est, d'ailleurs, combattue par les A'mmarïa, dont ils ne sont qu'une branche dissidente.

En Tunisie et en Tripolitaine, les corporations de cette catégorie seraient fort nombreuses.

CHAPITRE IX

ÉCOLE DES KHELOUATÏA

Confrérie-mère des Khelouatïa : son origine, ses principes fondamentaux, son évolution, son domaine géographique.

Confréries et ramifications issues des Khelouatïa : Sounboulïa, Goulchinïa, Ouchakia, Djelouatïa, Bakrïa, Cherkaouïa, Semmanïa, Hafnaouïa et dérivés : *saouïa, derdirïa, lessïa, deïfïa, messellemïa, Rahmanïa* — les *Tidjanïa*.

Un siècle environ, après la vulgarisation des doctrines des Qadrïa, une autre école mystique, dont l'enseignement extatique et les pratiques mystérieuses, sont également fort appréciés dans le monde musulman, se développait dans cet Orient où surgissent, tour à tour, les idées les plus opposées pour aboutir au même résultat négatif : la recherche de l' « Introuvable ».

Ici, ce n'est plus un chérif dépositaire de la parcelle divine, qui se lance dans la voie des soufis sanctifiés, mais un ascète dans toute l'acception du mot, un véritable anachorète, qui cherche, dans la solitude et les privations austères, à anéantir son corps pour élever son âme purifiée vers l' « Incommensurable ».

La matière est, pour lui, un fardeau dont il essaye de se défaire au moyen de l'oubli de l'existence, et, dans ce but, il s'éloigne du monde pour s'absorber dans l' « Inconnu », qu'il croit percevoir à travers les épaisses murailles du monastère où il a trouvé la retraite obscure (kheloua), que, seuls, les rayons célestes viendront, parfois, illuminer.

C'est chez le persan Mohammed-el-Khelouati que les antiques solitaires du monachisme chrétien trouvèrent un imitateur inconscient, un fervent émule qui devint le patron d'une confrérie-mère. Mohammed avait été surnommé le *Khelouati* (le solitaire), et, naturellement,

ceux qui imitèrent ses pratiques furent qualifiés de Khelouatïa, d'où le vocable de la confrérie.

Mais, si ce thaumaturge a été, en quelque sorte, l'initiateur de la confrérie et si ses pratiques ont servi de base aux doctrines de l'Ordre cardinal des Khelouatïa, c'est son disciple Omar-el-Khelouati, mort à Kassarïa (l'an 800 de l'hég., 1397-1398 de J.-C.), qu'il faut considérer comme le fondateur réel de la confrérie. En Orient, plus particulièrement, on attribue à ce dernier personnage tout le mérite de l'institution, et, dans certains ouvrages spéciaux aux branches issues des Khelouatïa, on le présente comme l'organisateur de l'enseignement orthodoxe qui, avec les pratiques extatiques spéciales au persan Mohammed, caractérise les doctrines de son école.

Cet enseignement repose sur l'*engagement* que le néophyte prend au moment de l'initiation.

Nous en reproduisons les grandes lignes, d'après les « merveilles biographiques et historiques du cheikh A'bder-Rahman-el-Djabarti, traduites de l'arabe par Cheikh Mansour-Bey-A'bdela'ziz-Kahil-Bey-Gabriel-Nicolas-Kahil-Bey et Iskender-Ammoun Effendi », en modifiant l'orthographe de quelques noms déjà cités, que le lecteur pourrait ne pas reconnaître.

« Voici la manière de recevoir l'engagement, enseignée par Sid-el-Bakri-Es-Seddiki au cheikh El-Hafnaoui ou El-Hefni, au moment où il lui permit de recevoir des engagements dans la confrérie des Khelouatïa. La façon de reconnaître l'âme docile se pratique ainsi : l'aspirant se place devant le maître de façon à ce que leurs genoux se touchent. Pendant ce temps, le maître qui a le visage tourné vers le sud, lit la Fatiha (premier verset du Coran), la main dans celle de l'aspirant qui lui confie son âme et puise dans ses lumières et sa sainteté. Le maître dit à l'aspirant à trois reprises : « Dis avec moi : je demande pardon à Dieu le grand ». Il lit ensuite les deux chapitres du Coran qui préservent, le verset de la prohibition, puis celui de la reconnaissance : « Ceux qui te reconnaîtront pour leur chef, reconnaîtront Dieu à l'exemple du Prophète, etc. » ; puis il donne lecture de la Fatiha, demande à Dieu de l'aider, de le favoriser et recommande à l'adepte de remplir les devoirs qui lui incombent par le fait de son affiliation, d'être toujours dans le chemin de la vérité. Lorsque viendra le temps de lui enseigner le deuxième nom, il le lui enseignera, afin qu'il arrive à ses fins et il lui ouvrira la porte qui fait connaître que tous les actes émanent d'un seul.

» Au troisième nom, il lui enseignera que tous les noms n'en indiquent qu'un seul; au quatrième il lui apprendra que toutes les qualités sont les attributs d'un seul, afin qu'il le fasse arriver graduellement aux qualités les plus sublimes; au cinquième nom, il lui apprendra l'unité de Dieu, afin qu'il jouisse des meilleurs plaisirs; enfin, au sixième et au septième noms, il lui enseignera les secrets qui le perfectionneront dans la voie (tariqa).

. . . .

» Ces lignes étaient écrites de la main même du cheikh (Bakri), au dos de l'acte qui portait, en outre, ce qui suit : « J'ai lu dans l'ouvrage intitulé *El-Fetouhat-el-ilahiah*, dû au Cheikh-el-Islam-Zakaria-el-Ansari : « Quand le maître veut recevoir de quelqu'un l'engagement, il est tenu, ainsi que l'aspirant, de se purifier de toute impu-

reté, afin qu'il soit digne d'initier aux mystères de la confrérie. Le maître élèvera son âme vers Dieu et le priera d'accepter le nouveau venu ; il l'en conjurera par Mohammed, qui est l'intermédiaire entre lui et ses créatures. Il mettra la main droite sur la main droite de l'aspirant de façon à ce que les paumes de leurs mains se touchent et que le pouce de l'aspirant soit tenu par les doigts du maître. Celui-ci lira alors les deux chapitres du Coran qui prései vent ; il récitera El-Bismallah et dira ensuite ces paroles :

» Louanges à Dieu, le maître de l'univers ! Je demande pardon à Dieu le grand, le seul, l'unique, Dieu le vivant. Je me repends de tous mes pêchés. Que Dieu bénisse et salue notre Seigneur Mohammed, les membres de sa famille et ses disciples ! »

» L'aspirant doit répéter cette formule après lui, et il doit ajouter ces mots : « Dieu, je vous prends à témoin, et vos anges, et vos envoyés, et vos prophètes et vos élus, que j'ai reconnu ce maître pour cheikh ; il m'indiquera la route à suivre pour arriver à vous ». Le maître dira alors : « Dieu, je vous prends à témoin et vos anges, et vos envoyés, et vos prophètes et vos élus, que je l'ai accepté pour enfant en vous. Dieu, recevez-le et soyez-lui bienveillant. Dieu, soyez avec lui et non contre lui ». Il fera ensuite la prière suivante :

» Dieu, redressez-nous et permettez-nous de redresser ; guidez-nous dans le chemin de la vérité et permettez-nous d'y guider ; Dieu, montrez-nous la vérité et le mensonge sous leurs véritables formes et aidez-nous à nous rapprocher de celle-là et à éviter celui-ci. Dieu, enlevez de notre route tout obstacle susceptible de nous empêcher d'arriver à vous ; ne nous écartez pas de vous et ne nous permettez pas de vous oublier ».

» Quant aux sept degrés indiqués par Sidi-Bakri, ils sont les degrés des sept noms ; l'âme a dans chacun de ces degrés une condition, qui a son nom propre, Or, le premier nom est : « Il n'y a de Dieu que Dieu » ; dans ce degré, qui est le premier, l'âme est qualifiée de « *encline* » ; le deuxième nom est « Dieu », et l'âme est qualifiée dans ce degré de « *blâmeuse* » ; le troisième nom est « est », et l'âme est, dans ce degré, qualifiée de « *inspirée* » ; le quatrième est « vérité », et l'âme est, dans ce degré, qualifiée de « *tranquille* » ; le cinquième est « vivant », et l'âme est alors qualifiée de « *satisfaite* » ; le sixième est « ressusciteur », et, dans ce degré, l'âme est « *satisfaisante* » ; enfin, le septième nom est « dompteur », et l'âme est qualifiée de « *parfaite* ».

» C'est le dernier degré de l'enseignement ; les six noms sont soufflés dans l'oreille droite de l'affilié ; seul, le septième est soufflé dans son oreille gauche. Leur enseignement dépend de la conduite et du mérite de l'adepte et du jugement que le maître porte sur lui.

» Cette façon de recevoir l'engagement de quelqu'un remonte au Prophète, qui l'a apprise de l'Ange Gabriel, qui, à son tour, l'a fait remonter à Dieu. D'aucuns disent que le Prophète l'a apprise des quatre archanges.

» Le Prophète a initié A'li. Voici comment Sidi-Youssouf-el-Adjami rapporte cette initiation, dans son ouvrage intitulé *Rihan-el-Qouloub (Le parfum des cœurs)* : « A'li dit un jour au Prophète : « Envoyé de Dieu, indique-moi le chemin le plus court pour arriver à Dieu ».

» Le Prophète lui répondit : « A'li, répète toujours le nom de Dieu dans les endroits solitaires. — Voilà la vertu attachée à l'invocation du nom de Dieu, dit alors A'li, mais tout le monde le fait, ô Envoyé de Dieu ». Le Prophète lui répondit : « A'li, lorsque sonnera l'heure, la terre ne contiendra plus un seul homme qui prononce le nom de Dieu. — Comment, et dans quelle posture dois-je faire cette invocation,

Prophète de Dieu ? dit A'li. — Ferme les yeux, répondit le Prophète, et écoute ce que je vais dire ; tu répèteras ensuite, à trois reprises, mes paroles, pendant que j'aurai les yeux fermés ». Le Prophète dit ensuite, trois fois, les yeux fermés et à haute voix, pendant qu'A'li retenait ses paroles : « *Il n'y a de Dieu que Dieu* ». A'li répéta cette formule après lui autant de fois ; le Prophète avait les yeux fermés et retenait ses paroles.

» A'li initia ensuite Hassan-el-Bosri, quoi qu'en disent les contradicteurs ; Hassan-el-Bosri initia Habib-el-Hadjemi, l'initiateur de Daoud-et-Taï, l'initiateur de Marouf-el-Kerkhi, qui initia à son tour Seri-Saqati, l'initiateur d'Abou-el-Kacem-el-Djoneidi, le fondateur de l'école soufite d'où dérivent toutes les confréries religieuses islamiques. El-Djoneïdi initia Memchad-el-Dinouri qui initia Mohammed-el-Dinouri qui, à son tour, initia le cadi Ouadjih-ed-Din, l'initiateur d'Omar-el-Bakri, l'Initiateur d'Abou-Nedjib-es-Sahrouardi, qui initia le chef des mystiques El-Abhari, ce dernier initia Mohammed-en-Nadjachi ; En-Nadjachi initia Chebab-ed-Din-ech-Chirazi ; Ech-Chirazi Initia Djelal-ed-Din-el-Tabrizi ; El-Tabrizi initia Ibrahim-el-Kilani, qui initia Mohammed-el-Khelouati, qui donna son nom à la confrérie.

A partir de ce saint personnage, les organisateurs et successeurs dans l'ordre spirituel de la confrérie, qui se sont transmis les secrets de l'*engagement*, sont les suivants :

» *Omar-el-Khelouati*, Baïram-el-Khelouati, Ez-ed-Din-el-Khelouati, Bader-ed-Din-el-Khaïali, Yahïa-ech-Charaouani, l'auteur de *Ouerd-el-Sitar*, Mohammed-el-Arzindjaoui, Chalabi-Soultan, Kheir-et-Toukadi, Chaban-el-Castoumani, Ismaïl-el-Djourouni, dont la dépouille mortelle repose à Jérusalem, Sidi-A'li Effendi Kanabache (tête noire en langue turque) qui donna son nom au groupe des *Bakrïa*. Mostafa Effendi et ses successeurs atteignirent, au dire de Sidi-Bakri, le nombre de quatre cent quarante et quelques vicaires. Mostafa Effendi initia Abd-el-Atif, fils de Hassan-ed-Din-el-Halabi, qui initia le soleil de la tariqa et la preuve de la vérité, et Sidi-Mostafa fils de Kamel-ed-Din-el-Bakri-es-Seddiki ».

La chaîne mystique donnée par Djabarti est celle des grands-maîtres de l'ordre, qui, jusqu'au XIIe siècle de l'hégire, ont maintenu intactes les doctrines du cheikh Omar-el-Khelouati, doctrines qui, comme on le voit, peuvent être synthétisées dans les principes suivants : au point de vue mystique, la kheloua avec toutes ses rigueurs, l'abstinence suivie de la folle extase, et le dikr symbolisé dans la formule : « Il n'y a de Dieu que Dieu » (1), formule sans cesse répétée dans la solitude, en prenant une posture particulière du corps (les jambes croisées) et de la tête.

Comme tendances générales : le vieux panthéïsme persan se devine sous le voile du soufisme épuré par l'enseignement des princes de la philosophie mystique musulmane : Djoneïdi, Ghazzali, Saharaouardi,

---

(1) Dans un ouvrage du cheikh Senoussi, dont nous possédons un extrait copié à la zaouïa de Djaghboub, par un nommé A'bdeldjelil ben Omar, l'invocation « Il n'y a de Divinité qu'Allah » est complétée par la récitation des dix noms de Dieu : *Houa, Haq, Haï, Qahar, Ouahab, Fatah, Ouahad, Ahad, Samer, Qioum.*

Le mourid ne doit passer de l'une à l'autre de ces invocations que lorsque Dieu lui a accordé les visions que doit produire chacune de ces oraisons successives.

Dinouri et tant d'autres qui figurent dans les appuis de l'école des Khelouatïa.

Au point de vue temporel : le serment avec toutes ses sévérités, l'engagement sacré, le pacte entre le cheikh et le néophyte, la connaissance des sept noms de Dieu correspondant aux sept qualités cachées de l'âme, et le secret absolu.

D'où, en morale : obstruction intellectuelle et asservissement de l'humanité, et en politique : opposition systématique à tout progrès, fanatisme exalté, et, comme conséquences immédiates : persécution à tout ce qui touche au pouvoir temporel, d'autant plus dangereuse, qu'elle ne se manifeste qu'après avoir été longuement méditée dans le mystère et les ténèbres de la kheloua.

* * *

L'évolution de l'école des Khelouatïa peut être divisée en deux périodes :

La première date de l'impulsion donnée à ses doctrines par le Pir-Omar et Khelouati (VIIe siècle de l'hég.), et s'arrête au XIIe siècle de l'hégire au moment où la désagrégation de la confrérie semble être complète.

Elle s'opère en Asie-Mineure, en Turquie d'Europe, au Hedjaz et aux Indes.

Les nombreux disciples des Khelouatïa qui fondent dans ces contrées des monastères aux cellules étroites et inaccessibles aux non affiliés, reprennent, peu à peu, leur indépendance et la confrérie perd l'homogénéité qui faisait sa force. Quelques-uns de ces disciples deviennent les patrons de confréries secondaires, et modifient sensiblement l'enseignement liturgique de l'école-mère, tout en conservant, dans leur rituel, les principes essentiels des doctrines de leurs maîtres.

Dans plusieurs autres instituts, les règles des premiers temps ont, au contraire, été maintenues intégralement et les chioukh qui se sont transmis la direction spirituelle et temporelle de ces établissements et de leurs dépendances ont conservé le vocable de « Khelouatïa ».

Nous signalerons entre autres :

A Stamboul : Ak-Chems ed-Dine, près du Khirkaï Chérif.

Umoni-Sinan, à Aïghr-Emini.

Aïdin-Zadéh, à Salkym Senyut.

Tchalak, quartier du Mauguini, à Mahmoud Pacha.

Zékaï-Zadeh, au Khirkaï-Chérif.

Cheikh Souleiman Effendi, à Sofaelar.

Cheikh Osman Effendi, à Djellâd-Tchuhmé.

Féizi Effendi, à Agatch-Kakan.

Urdou-Cheikni, à Daoud-Pacha.

Emirler, à la porte de Silivrie.

Saa'd-Allah-Tchaouch, quartier de Ainalibakkal, à la porte de Silivrie.

Séidi-Vilayet, à Cheikh-Pacha.

Hadji-Kadine, à Psamathia.

Hamza-Zadeh, à Nichandji-Méhémed-Pacha.

Fazze-Ullahi-Osman Effendi, à At-Bazar.

Altoundji-Zadeh, quartier d'Ekchi Karatout, à Ak-Séraï.

Bachdji, dans la mosquée du même nom, à Khasséki, fondée par Bachadji-Hadji-Mahmoud.

Khodja-Zâdé-Hadji-Ahmed, à Zéirek.

Mouchtak-Zâdé, à Tchokour-Tchechmé.

Nour-ed-Din-Djerraï, à Kara-Gueumruk.

Sertarik-Zâdé, à Koumroulq-ouf-Mesdjid.

Cheikh-Chekki Effendi, à Mimar-Adjem.

Mimar-Sinan, à Achik-Pacha.

Tachdji, à la porte d'Andrinople.

A'li Effendi, à Adji-Tchechmé.

Kéeufi Effendi, à Chechzadé-Bachi.

Nour-ed-Din-Koulou ou Hakki Effendi, à Tach-Kassab.

Yildiz-Dédé, à Baghtché-Hapou, fondé par Nedjm-ed-Din-Dédé.

Ak-Chems-ed-Din, dans la mosquée du même nom.

Iplikdjié, montée de l'Ohoudj, à la Sélimié.

Hakaki-Osman, à Eyri-Hapou.

Sivâsi, à la Sélimié.

Sokolly-Méhémed-Pacha, à la petite Ste-Sophie (ancienne église des SS. Serge et Bacchus).

Kouch-Adali-Ibrahim Effendi, à Kirk-Tchechmé.

Tchémeli-Zadé, à Eyri-Kapou.

A Eyoub : Emin Effendi, à Otakdjilar.

Tcholak-Hassan Effendi, à Edris-Kiosque.

Ser-Tarik-Zadek, à Nichaudjilar.

Hakiki-Osman Effendi, à Arpadji-Tchechmé.

A Sudludjé : Kramani-Ishak.

A Scutari : Nassouhi, dans la mosquée du même nom, bâtie par Hassan-Pacha, gendre du sultan Mohammed IV, sous l'invocation du cheikh Nassouhi, de Castamouni.

Kosra-Mostafa Effendi, dans la mosquée du même nom.

Cheikh-Hafiz Effendi.

Ahmed Effendi, à Tchinili-Djani.

Edris Effendi, à Tchaouch-Deressi.

Reoufi Effendi, à Eski-Menzil-Hané.

A Top-Hané : Hassan Effendi.

Karabach, dans la mosquée du même nom, fondée par Karabach Mostafa-Aga.

A Kassim-Pacha : Dogramadji.

Yahïa Effendi.

Cheikh-Djémal-ed-Din-Chimchiri.

A Béchiktach (Bosphore) : Matchka, dans le quartier du même nom.

Dans le Bosphore : Dourmouch-Dédé, à l'intérieur de la forteresse en ruines de Roumélie-Hissar.

Ismaïl Effendi, à Yéni-Keni.

Hafiz Effendi, à Beicos.

Karabach, à Roumélie-Hissar.

Cheikh-Souleiman Effendi, à Beicos.

Parmi les ramifications de Khelouatïa qui ont pris un vocable spécial durant la première époque de son évolution, nous énumérerons, par ordre chronologique : les Sounboulïa, Goulchinïa, Ouchakïa et Djelouatïa.

SOUNBOULÏA

La confrérie des *Sounboulïa*, localisée en Turquie, doit son vocable à son fondateur Youssouf-Sounboul-Sinan, de Marsivan (Asie-Mineure), mort à Constantinople en 936 de l'hég. (1529-1530 de J.-C.), et enterré dans le tekkié qu'il avait fondé dans la mosquée de Khodja-Mostafa-Pacha (1).

Les pratiques extérieures de son enseignement ont subi l'influence des derouich tourneurs et, tout en ayant conservé les principes fondamentaux des Khelouatïa, desquels Sidi-Sounboul était un des plus zélés missionnaires, on peut, à certains égards, confondre ces pratiques avec celles des confréries Rafa'ïa et Saa'dïa.

Le domaine géographique des Sounboulïa ne s'etend pas au-delà des environs de Constantinople où ils possèdent de nombreux monastères et jouissent d'un certain prestige.

Les renseignements fournis par l'ambassade de France près la Porte Ottomane nous permettent d'indiquer les tekkiés suivants :

A Stamboul : Sinan-Erdébili, à Ste-Sophie.

Kara-Mohammed-Pacha, dans la mosquée du même nom, à Ak-Séraï, bâtie en 1114 de l'hég. (1702 de J.-C.).

Khodja-Mostafa-Pacha, dans la mosquée du même nom, à la porte de Silivrie, fondée par le grand-vézir Mostafa-Pacha, mort à Brousse en 845 de l'hég. (1490 de J.-C).

M. Rinn, *Marabouts et Khouan*, d'après d'Ohson désigne le fondateur des Sounboulïa sous le nom de Sid-Sounboul-Youcef-bou-Laoui.

Emir-Akhar, dans la mosquée du même nom, aux Sept-Tours, fondée par l'émir Akhor (chef des écuries impériales Elias-Bey).

Hariri-Mohammed Effendi, à Chèhr-Emini.

Safnèti, à Aghatch-Yéri.

Hadji-Evhad, dans la mosquée du même nom, aux Sept-Tours ; fondée par un kassap ousta ou chef de la corporation des bouchers en 983 de l'hég. (1575 de J.-C.).

Ibrahim-Pacha, dans la contrée de ce nom, à Koum-Kapou ; fondée par le grand-vézir Ibrahim-Pacha en 939 de l'hég. (1532 de J.-C.), à la demande de sa femme Muhsiré.

Béchikdji-Zâdé-Mohammed Effendi, à Békir-Pacha.

Kourouk, à Molla-Kourani.

Kécufi Effendi, à l'intérieur de la mosquée de Kéféli, fondée par le sultan Selim Ier.

Sirkedji, dans la mosquée du même nom, à Djubali, fondée par Yorgâni-Emir-Cheikh-Guidoudar-Guilani.

Mimar, au bazar de ce nom.

Merkèz Effendi, dans la mosquée de ce nom, à la porte de Mevléni-Hanè, établissement fondé par Châh-Sultane, fille du sultan Sélim Ier.

A Eyoub : *Châh-Sultane,* dans le quartier du même nom, à Tach-Bouroun ; fondée par la fille du sultan Sélim Ier.

Nedjati, à Béharié ; fondé par le sultan Sélim Ier.

A Top-Hanè : *Kutchuk-Kéçufi Effendi.*

GOULCHINÏA

C'est à son patron Ibrahim-Goulchini, originaire de l'Azerbaidjan, mort au Caire en 940 de l'hég. (1533 de J.-C.), que la confrérie des Goulchinïa doit son vocable. Il eut pour précepteur et consécrateur le cheikh Dédé-Omar-Roucheni, d'où l'appellation de Rouchenïa par laquelle on désigne, parfois, les disciples du fondateur de la corporation.

Goulchini était un savant apôtre des Khelouatïa et, comme tel, ses doctrines n'offrent rien de particulier. Les exercices mystiques auxquels se livrent ses adeptes se ressentent du contact des derouich Saa'dïa et similaires avec lesquels ils ont quelques rapports.

L'association des Goulchinïa dut, en partie, son développement aux faveurs du sultan Souleiman qui avait pris sous sa protection Ibrahim-Goulchini. Il l'avait fait venir d'Égypte à Constantinople où son enseignement s'est perpétué dans les trois monastères de :

Gurdj-Cheik-Ali Effendi, à Molla-Ichki.

Saa'di Effendi, à Djami-Bachdji (Stamboul).

Tatar Effendi, à Top-Hanè.

Le rôle que peuvent être appelés à jouer les Goulchinïa paraît aujourd'hui très secondaire. La confrérie tend à disparaître ou, tout au moins à ne jamais dépasser la ville de Constantinople où elle est localisée.

OUCHAKÏA

Le vocable des Ouchakïa vient d'*Ouchak*, pays d'Asie-Mineure, où le fondateur de la confrérie, Hassan-ed-Din, né à Bokhara, en 880 de l'hég. (1475 de J.-C.), avait longtemps séjourné et où il s'était distingué par ses nombreux miracles.

Sa grande réputation de derouich engagea le Sultan Mourad III à l'appeler à Constantinople où il réussit à grouper un certain nombre d'adeptes.

Il mourut à Konia en 1001 (1592 de J.-C.), au retour d'un pèlerinage à la Mecque. C'est là que se trouve la zaouïa-mère.

A Constantinople, la confrérie des Ouchakïa compte encore quelques monastères, savoir :

A STAMBOUL : *Ouchaki-Hassan-ed-Din*, à Zédi-Koulé (les sept tours).

Djémal-ed-Din-Ouchaki, à Eyri-Kapou, en dehors des murs.

Ouchaki-Mahmoud Effendi, à Ketchedjïler.

A KASSIM PACHA : *Ouchaki-Hassan-ed-Din*.

Ses doctrines n'ont plus que des rapports très éloignés avec celles de l'école-mère (Khelouatïa), sauf les appuis mystiques qui remontent à Omar-el-Khelouati.

C'est une confrérie à la dévotion du gouvernement ottoman, et, comme toutes les corporations secondaires, elle ne peut entretenir ses tekkiés que grâce aux largesses des Sultans.

DJELOUATÏA

Le cheikh Hidaï-A'ziz-Mahmoud-Djelouati, fondateur de la confrérie qui porte son nom, né à Kotch-Hissar en 950 (1543 de J.-C.), et mort en

1038 (1628 de J.-C.), à Scutari, était un des principaux personnages des Khelouatïa. Il s'était distingué par son ascétisme et son savoir dans les sciences ésotériques. Ses successeurs ont transgressé ses doctrines et dirigé ses adeptes vers l'extase provoquée par la danse et les exercices mystiques propres aux derouich des autres corporations similaires.

Renommée en Turquie, la confrérie des Djelouatïa jouit d'une certaine considération à Constantinople, où elle possède de nombreux couvents. On nous a signalé les suivants :

A Stamboul : *Petite Sainte-Sophie*, dans la mosquée du même nom, quartier de Méhemmed-Pacha-Djamini, établissement fondé par le grand eunuque Hussein-Aga.

Ala-Uddin, dans la mosquée du même nom, à Sofoular.

Sarmachyk, à la porte d'Andrinople.

A Scutari : *Badjilar*, dans le quartier d'A'ziz-Mahmoud Effendi.

Pandermali-Zâdé, à Inadié, fondé par le cheikh Youssouf-Nizami, de Penderma.

Dévatdji-Mohammed Effendi, à la mosquée de Doun-Cheikh.

Hidaï-Aziz-Mahmoud Effendi, dans la mosquée du même nom, qui contient le tombeau du fondateur de la confrérie.

Sélami-Ali Effendi, à Adji-Bâdem.

Sélami-Ali Effendi, à Tcham-Idja.

Ibrahim Effendi, à Scutari.

Sélamziz, dans le quartier du même nom.

Fénai, dans la mosquée du même nom, fondée par le Seid-A'li Effendi.

A Top-Hané : *Djelouati*, à Akardja.

A Scutari : *Méhémed Effendi de Tehamlidja*, à Tchaouch-déré.

* * *

Au XIIe siècle de l'hégire, la confrérie des Khelouatïa entre dans une nouvelle période d'expansion ; ses doctrines, après être presque tombées dans l'oubli, retrouvent des partisans dans les classes dirigeantes du monde musulman et l'Égypte, où elles étaient déjà enseignées dans la zaouïa de Sidi-Damerdache, devient le pays où les disciples des premiers apôtres khelouatïa concentrent leur action. De la ville du Caire, ils se répandent dans les vallées du Nil, pénètrent dans le Soudan oriental et couvrent de leurs monastères une partie de l'Afrique septentrionale et du Hedjaz.

Grâce à eux, l'enseignement du Pir-Omar-el-Khelouati est vulgarisé dans les plus infimes localités et, aujourd'hui, sous le patronage de leurs descendants spirituels devenus des chefs de corporations puissantes, il est encore plein de sève expansive.

C'est au savant professeur à la mosquée d'El-Azhar, Sidi-Mostafa ben Kamal-ed-Din-el-Bakri-Es-Seddiki-el-Khelouati, qu'il dut ce nouvel élan et que la confrérie devint, pendant quelques années, une véritable association aux règles fidèlement observées dans les nombreux couvents placés sous son vocable.

Sidi-Mostafa-el-Bakri naquit à Damas vers la fin de l'année 1100 de l'hégire. Il fut élevé à Jérusalem sous les auspices du cheikh A'bd-el-Atif-el-Habahi et, comme tous les hommes célèbres de son époque qui cherchaient à s'inspirer des chioukh réputés par leur sainteté et leur savoir, il parcourut plusieurs pays de l'Islam jusqu'au jour où, étant en état d'extase dans une cellule d'un tekkié de Constantinople, le Prophète, accompagné du célèbre soufi Sidi-Mohammed-el-Taflati, vint l'avertir qu'il n'avait plus rien à demander aux connaissances humaines.

Il quitta alors sa kheloua et, après avoir visité le Liban, Bassorah, Baghdad, les contrées arrosées par le Tigre et l'Euphrate, et fait, plusieurs fois, le pèlerinage de la Mecque, il vint au Caire, où il fut bientôt proclamé le chef des Khelouatïa.

Il mourut dans cette ville, le 12 rabi-et-tsani 1152, au milieu de ses nombreux disciples qui, après sa mort et pour se distinguer des autres Khelouatïa, prirent le vocable de *Bakrïa*.

Leur zaouïa-mère est située à trois kilomètres du Caire. Elle est dirigée par un oukil descendant de l'illustre famille des Bakrïa et membre du Medjelas-es-Serr, présidé par le pacha A'bbas-el-Khedioui.

Les Bakrïa proprement dits ne sont guère connus qu'en Égypte, où ils ne jouent plus qu'un rôle très effacé, et au Hedjaz, où ils ont une zaouïa située à Djedda et dirigée par le cheikh A'li-Zeni-Djemal-el-Lil.

Khelouatïa-Cherkaouïa. — A la mort du cheikh Bakri, les plus renommés, parmi ses nombreux élèves, convoitèrent sa succession spirituelle. La cohésion qu'il avait réussi à rétablir dans l'Ordre des Khelouatïa ne tarda pas à disparaître; ses vicaires principaux se proclamèrent indépendants et formèrent des groupes qui existent encore aujourd'hui avec des vocables distincts. Abdallah-ech-Cherkaoui, cheikh de la mosquée d'El-Azhar fonda la corporation des *Khelouatïa-Cherkaouïa,* dont les adeptes ont réussi à s'implanter au Soudan égyptien et au Yémen.

Khelouatïa-Semmanïa. — Le cheikh Semmam porta son action au Hedjaz, où il créa la branche des *Semmanïa,* aujourd'hui répandue à Djedda, où elle compte deux couvents, à la Mecque où elle en a un, et à Médine, siège de la zaouïa principale, avec pour directeur Cheikh-Mohammed ben Semma, descendant direct du fondateur de la confrérie.

Khelouatïa-Hafnaouïa. — Le plus distingué des disciples de Sidi-el-Bakri, celui qui donna la plus grande impulsion à ses doctrines, fut « le cheikh, l'imam, le grand, le plus grand savant de l'époque, celui » qui est arrivé à posséder ce que les autres ne purent obtenir, celui » qui est reconnu pour n'avoir pas d'égal et auquel la première place » a été décernée d'un commun accord, le soleil de la religion, *Moham-* » *med-Ibn-Salem el-Hafnaoui-ech-Chaffaï-el-Khelouati*, descendant du » Prophète par sa mère. Son père avait été percepteur au service d'un des » émirs du Caire et s'était acquitté de cette charge avec une rare honnêteté.

» Le cheikh Mohammed-el-Hafnaoui naquit au commencement de » l'an 1100 de l'hégire au village de *Hafna*, une des dépendances de » Belbeis, et y fut élevé. C'est de là qu'il tire le qualificatif d'El-Hafnaoui, » qui est devenu pour lui un véritable nom propre à force de lui être » appliqué. Il étudia à Hafna jusqu'au verset *Poètes*, du Coran. Il fut » ensuite amené au Caire, sur l'ordre donné à son père par cheikh » Abd-er-Raouf-el-Bachbichi. Il avait quatorze ans quand il arriva et » c'est dans cette ville qu'il apprit le reste du Coran. Il étudia ensuite » les textes, apprit l'*Alfiah* de Ibn-Malek, le *Sullam*, le *Djoharah*, *El-* » *Rahabiah*, *Abou-Chodjah* et autres, et fréquenta les cours des savants » de son époque. Il parvint à une grande érudition et, du vivant même » de ses professeurs il enseigna les ouvrages les plus abstraits, tels » que : *El-Achmouny*, *Djamh-el-Djawameh*, *El-Manhadji-Moukhtas-* » *sar*, *El-Saad* et autres ouvrages de jurisprudence, de logique, de » hadith, de théologie et quelques ouvrages traitant des bases de la » *Loi*. Il enseignait ces matières en l'an 1122 de l'hégire.

« Les maîtres du cheikh Hafnaoui furent cheikh Ahmed-el-Khalifi, » cheikh Mohammed-el-Deiribi, cheikh Abd-el-Raouf-el-Bachbichi, » cheikh Ahmed-el-Mellaoui, cheikh Mohammed Segaï, cheikh » Youssouf-el-Mallaoui, cheikh Abdan-el-Dioui, cheikh Mohammed-el- » Segaï et le grand traditionniste cheikh Mohammed el-Bediri. Sous » la direction de ce dernier, il étudia *El-Tafsir*, *le Hadith*, les traditions » qui remontent, appuyées sur des autorités, jusqu'au Prophète, l'ou- » vrage intitulé : *El Ehia*, dû à l'imam El-Ghazzali, les livres véridiques » de Bokhari, *Mosslem*, les *Sounan* d'Abou-Daoud, les *Sounan-el-* » *Nessai*, les *Sounan* de Ibn Madjah, *El Mouatta*, *Mousnad*, ouvrage dû » à l'imam Chaffaï, *El-Modjan-el-Kébir*, *El-Modjam-el-douassat* et » *El-Modjam-el-Saghir*, trois traités dûs aux Tabarani, le livre véri- » dique de Ibn Hâyan, le *Moustadrak* de El Nissabouri, *El Heliah* de » El Hafiz Abou Naïm et autres ouvrages ».

Après s'être trouvé dans l'obligation de copier des livres pour subvenir à son existence, il dût à une libéralité de pouvoir reprendre ses études. — « Il porta toute son attention sur l'enseignement et les » sciences, il enseigna *El manhadj*, *Djamh-el-Djaouameh*, *El Mch-* » *mouni*, *Mouktassar-Es-Saad* et les notes du petit-fils de l'auteur sur » ce dernier ouvrage. L'illustre savant cheikh Moustafa-el-Azizi lui

» communiquait toutes les questions dont on lui demandait la solution.
» Il étudia aussi la versification, et après quelque temps, il y devint
» d'une grande habileté. Il fit des poésies et des morceaux de prose
» achevés. Ses contemporains en grande partie, du moins ceux qui
» étaient de son rang, ou lui étaient inférieurs, furent formés par lui et
» s'appuyèrent sur son autorité. Parmi eux, nous trouvons son frère,
» le grand savant, cheikh Youssouf, le cheikh Ismaïl-el-Ghoneimi, à qui
» l'on doit des écrits magnifiques et qui mourut en 1161, le cheikh des
» Chioukh, cheikh Ali-el-Edoui, cheikh Mohammed-el-Ghilani, cheikh
» Mohammed-Ez-Zohar, qui habitait à El-Meholla-el-Koubra, et autres.

. . . .

» La carrière de l'enseignement, à laquelle cheikh Hafnaoui s'était
» consacré, lui laissait à peine le temps d'écrire, et pourtant, on lui
» doit entre autres ouvrages célèbres :

» Des notes sur le commentaire du traité intitulé : *El Aded Les*
» *'Saad* ;

» Des notes sur *El Chanchouri*, ouvrage qui traite des successions ;

» Des notes sur le commentaire du *El Hamziah*, ouvrage dû à Ibn
» Hedjir ;

» Des notes sur *Mokhtassar el Saad ;*

» Des notes sur *El Yassminiah* et son commentaire, par El-Samar-
» kandi, ouvrage d'algèbre et autres écrits tous célèbres. . . . .

» Mohammed-el-Hafnaoui était un soufi accompli et un thaumaturge
révéré. — « Il a fait des miracles, des actes extraordinaires qu'il serait
» trop long d'énumérer. Le cheikh Hassan-el-Molki les a relatés dans
» son ouvrage contenant tout ce qui regarde le maître. Le grand savant
» cheikh Mohammed-el-Damanhouri, dit El-Helbaoui, est, également,
» l'auteur d'un ouvrage qui parle des qualités du maître et qui en fait
» des éloges ». . . . .

Initié, progressivement, aux doctrines des Khelouatïa par Sidi-el-Bakri, il en fut le représentant au Caire où il apprit, à son tour, les mystères cachés aux profanes. Après un voyage qu'il avait fait à Jérusalem pour y recevoir la bénédiction de son maître spirituel, il institua « de nouveau *dikr* que ses adeptes répétaient nuit et jour, fit
» du prosélytisme et devint le grand maître reconnu de l'époque, et le
» chef des mystiques de son temps ; tous, lui jurèrent obéissance.
» Lorsqu'il voulut faire des adeptes, des milliers d'aspirants vinrent
» à lui. Or, dans les débuts, il usait de son droit de choisir l'aspi-
» rant, d'exiger de celui-ci qu'il écrivit son nom, etc. Mais, voyant
» que le nombre augmentait sans cesse, il en avisa son maître, Sidi-
» el-Bakri. Celui-ci lui envoya dire de n'empêcher aucun individu, *fût-il*
» *chrétien*, de s'instruire auprès de lui. Plusieurs chrétiens se conver-
» tirent à la religion musulmane grâce à lui ; le premier qui fut initié
» est le cheikh El-Soufi, puis cheikh Ahmed-el-Bauna-el-Foui . . . . .

. . . .

» On rapporte que l'Ouali, Mohammed Pacha Ragheb, dit un jour à
» l'un des descendants de Sakkaf : « Le nom de Sakkaf (en arabe,
» celui qui fait les toits) a été donné à votre ancêtre parce qu'il était un
» toit qui préservait le Yemen des malheurs.
» Eh bien ! le cheikh El-Hafnaoui est le toit de l'Egypte, il la préserve
» des calamités. » On disait un jour devant un émir : « Le maître El-
» Hafnaoui est une des merveilles de l'Égypte. — Dites plutôt du
» monde » dit l'émir.
» Le cheikh El-Hafnaoui mourut dans la matinée de samedi 17
» Rabi-el-aoul de l'an 1181 de l'hégire. Il fut enterré le dimanche, à
» la mosquée d'El-Azhar » (1).

Ses apôtres ne purent s'entendre sur sa succession spirituelle et plusieurs d'entre eux fondèrent des congrégations indépendantes.

Ceux qui lui restèrent fidèles instituèrent la confrérie des *Hafnaouïa* aujourd'hui localisée en Égypte et au Hedjaz où elle est représentée par un couvent à la Mecque et par un autre à Médine.

Parmi les corporations issues des *Hafnaouïa*, nous citerons : 1° les *Saouïa*, du cheikh El-Saouï, localisés au Hedjaz où ils ont des zaouïa : à Djedda, cheikh A'yad ; à la Mecque, cheikh Mohammed Chili ; à Médine, cheikh Mohammed Es-Sa'ïdi. La zaouïa principale serait située à Djedda et placée sous la direction du chef de la corporation (2).

2° Les *Derdirïa* disciples du métaphysicien et traditionniste consommé, le spiritualiste Ahmed-el-Edoui, dit *El-Derdir*, dont l'enseignement serait encore en honneur à la Mecque et à Médine.

3° Les branches locales des *Lessïa*, *Deifïa* et *Messellemïa* dont la réputation n'a guère dépassé les environs du Caire (3).

RAHMANÏA

La confrérie des Rahmanïa complète l'énumération des corporations issues des Khelouatïa ; on en connaît les règles générales et la formation.

Son fondateur, *Si-Mahammed ben A'bderrahman-el-Guechtouli-el-Djerdjeri-el-Ahzari*, né vers 1126-1133 de l'hégire (1715-1728 de J.-C.) à Aït-Smaïl, fut l'un des meilleurs élèves du cheikh El-Hafnaouï. Mission-

(1) Extraits des chroniques d'El-Djabarti, auteur déjà cité.
(2) Renseignements de source indigène.
(3) Le Chatelier, auteur déjà cité.

naire éprouvé, apôtre convaincu, il parcourut le Soudan, une partie des Indes, le Hedjaz et la Turquie, propageant partout les doctrines de son maître spirituel et essayant de faire du prosélytisme. On le voit revenir ensuite dans son pays natal, vers 1183 de l'hégire, précédé par sa réputation de saint, illustre par ses miracles, sa science ésotérique et les vertus mystérieuses qu'on attribuait aux disciples de l'école khelouatïa.

Ses prédications lui attirèrent la foule enthousiaste, et, bientôt, sa demeure d'Aït-Smaïl devint le siège d'une véritable agence de propagande, d'où les fidèles répandaient dans les tribus de la Kabylie, les éloges du maître spirituel que la Providence semblait leur avoir donné.

La ville d'Alger et les environs furent, à leur tour, visités par le cheikh A'bderrahman et, partout, ses doctrines et ses miracles soulevaient la masse en sa faveur, lui valaient de nouvelles marques de sympathie.

Ni la jalousie de la caste maraboutique, ni les fataoua des Eulama rendues à l'instigation du Gouvernement turc, qui voyait un danger dans cette puissance naissante, ne purent arrêter l'impulsion donnée, et les populations du Djurdjura firent du thaumaturge vivant qu'était A'bderrahman, leur saint national.

La mort vint le surprendre l'an 1208 de l'hégire (1793-1794 de J.-C.), au moment où la confrérie à laquelle il avait donné son nom était en plein développement.

Cette mort donna lieu à des manifestations de la part des nombreux adeptes de Mahammed ben A'bderrahman ; ceux de la plaine se rendaient en pèlerinage dans les montagnes du Djurdjura et tout laissait à prévoir que le tombeau du Saint deviendrait le rendez-vous des populations belliqueuses de la Kabylie.

Les Turcs s'alarmèrent de cette situation et, dans le but de surveiller les khouan rahmanïa, ils firent enterrer leur patron au Hamma, après avoir fait substituer son corps primitivement inhumé à Aït-Smaïl.

On connaît le miracle qui s'en suivit et la légende des deux tombeaux qui valut à A'bderrahman le surnom d'Abou-Qobrin et à la confrérie deux zaouïa-mères : la première à Aït-Smaïl (Durdjura m.) et la seconde au Hamma, tout près d'Alger. Les adeptes rahmanïa pensent encore trouver dans ces deux établissements religieux, la dépouille mortelle de leur saint de prédilection.

Cependant, la zaouïa du Djurdjura a toujours été considérée comme la maîtrise principale de l'Ordre et les directeurs spirituels qui s'y sont succédé, ont été reconnus comme les dépositaires de la baraka de Sidi-A'bderrahman-bou-Qobrin, en même temps qu'ils étaient investis du titre de chefs suprêmes de la confrérie.

Le tableau synoptique ci-après mentionne les dignitaires qui ont été élevés à la charge de khalifa de Sidi-A'bderrahman, ainsi que les principaux chioukh, leurs descendants ou leurs héritiers dans la voie (tariqa), qui représentent aujourd'hui la confrérie :

FILIATION SPIRITUELLE DES RAHMANIA EN 1897

A'bderrahman — Ben-A'issa — Si Belqacem-El-Hafid — Si El-Hadj-El-Bachir — Si Mohammed ben Belqacem-N'aït-Anan — El-Hadj-A'mmar — Si Mohammed-El-Djahli — Si Mohammed-Amzian-El-Haddad

Hadj-A'li ben Hamloui..............
« Hocini » Mohammed b. Belqacem.
Cheikh A'li.........................
Amara bou Diar ....
Mataallah Si El-Hadj-Ahmed......
Si Ahmed ben Cheikh..............
Si Ahmed ben Hamida.............
Djemili ben Sa'ïd ....
Belqacem ben Mohammed b. Chaab
Si El-Hadj-Belqacem ben Bou-Zidi.
Mahdjoub Si Taïeb ben Mahdjoub.
Si Mohammed ben A'bdssemed ...
Derouich Si Belqacem ben A'li....
Si Mohamed ould El-Habib........
« Moulessouiga » Mohammed.......
Bouzid Si Ahmed ben Mohammed.
Si ben Ounis-Larbi.................
Si Mohammed ben A'li ....

A'bderrahman — Si Mostafa ben Bachtarzi — Si Mohammed b. A'zzouz — A'li b. Amor — Si A'bdelhafid — Si Mostafa b. A'zzouz — A'li ben Atsman

A'li ben A'tsman...................
Mekki ben Mostafa b. Si-Mohammed ben A'zzouz.......................
Lazhari ben Mostafa...............
Si Mohammed-Lazhari b. A'bdelhafid

Si Mohammed b. A'zzouz — Si Embarek b. Qouïder.....

Si Mohammed b. A'zzouz — Cheikh-Mokhtar — Mod. b. Belqacem

Mohammed b. El-Hadj-Mohammed ben Belqacem...................

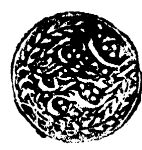
Si Mohammed b. A'zzouz — Sidi-Saddok...

Si Tahar b. Si-Sadok b. El-Hadj..

Si Mostafa ben Bachtarzi

Si El-Hadj-Saïd ben Bachtarzi....

C'est d'abord le magherbi *A'li ben A'ïssa* investi du vivant même du fondateur de la confrérie qui, de 1794 à 1836, continue l'œuvre de son maître. *Si Belqacem-ou-El-Hafid*, originaire des Maatka ou du Babor, le Marocain *Si El-Hadj-el-Bachir* (1836-1837), *Mohammed ben Belqacem-Naït-Anan*, originaire des Beni-Zeminzer (1843-1844), *El-Hadj-A'mmar* (1843-1857), *Si Mohammed-el-Djahdi*, se succèdent à la tête de la confrérie malgré les dissidences qui se produisent, jusqu'au jour où le moqaddem *Si Mohammed-Amziam-el-Haddad*, reconnu par les Rahmanïa du Tell et de la Kabylie grand-maître de l'Ordre, se fait le porte-étendard de l'insurrection de 1871 et où la zaouïa du Djurdjura est fermée par mesure politique.


Un spécimen du cachet du Cheikh A'ziz.


Un spécimen du cachet du Cheikh A'ziz.

Pendant que le cheikh Haddad expiait sa faute en prison; que sa zaouïa de Seddouk était détruite; « que ses biens étaient confisqués et livrés à la colonisation »; que son fils A'ziz (1) sollicitait une mesure de clémence, la confrérie perdait de son homogénéité et, dans les régions telliennes, les principaux moqaddim devenaient de véritables dignitaires indépendants. En l'absence du maître, ils s'instituaient, eux-mêmes, chefs de congrégations et, aujourd'hui, ils sont supérieurs de maîtrises distinctes, avec leurs zaouïa secondaires, leurs moqaddim et leurs khouan, n'ayant de commun que le vocable de la confrérie et les principes fondamentaux de leurs pratiques.

Des descendants du fondateur des Rahmanïa et des chefs spirituels qui lui ont succédé à la zaouïa du Djurdjura et qui auraient pu jouer un certain rôle, il ne reste plus que le souvenir et ceux qui sont demeurés étrangers aux affaires de l'Ordre végètent, en Kabylie, sans influence et sans prestige.

Les efforts tentés, de l'étranger, par le cheikh A'ziz n'ont pu arrêter l'ascendant que prenaient, sur la masse, les moqaddim de son père. Quelques-uns de ses partisans lui sont, cependant, demeurés fidèles; ils se recommandent encore du titre de moqaddem qu'ils avaient reçu de Djedda, d'où l'héritier du cheikh Haddad investissait, par correspondance, les khouan qui voulaient bien lui demander sa baraka, et, reconnaîtraient, sans doute, la suprématie de son fils Salah, le jour où ce dernier, qui a pris du service dans l'administration, trouverait avantageux de prendre la direction de la confrérie.

Nous donnons ici la traduction d'une des idjaza que délivrait le

---

(1) Cheikh A'ziz a joué, comme on le sait, un rôle principal dans l'insurrection de 1871 : il en a été, pour ainsi dire, l'âme. Transporté à la Nouvelle-Calédonie, il réussit à s'évader et vint se fixer à Djedda où ses nombreuses manifestations de repentir lui avaient valu un traitement de faveur. Autorisé à venir à Paris, en 1895, pour y suivre un traitement médical, il mourut après un court séjour dans la capitale et fut inhumé à Constantine.

cheikh Aziz, idjaza dans laquelle on trouvera l'esprit dont était animé ce personnage religieux ainsi que les recommandations qu'il a laissées à ses adeptes :

« Louange à Dieu unique ; que sa gloire soit proclamée !

» A tous ceux, khouan ou autres, qui prendront connaissance de ce diplôme par nous délivré ; que le salut soit sur vous accompagné de la miséricorde de Dieu et de ses bénédictions.

» Si, comme je l'espère, vous êtes en bonne santé, grâces en soient rendues à Dieu. Ensuite, je vous demande de vouloir bien faire pour moi des vœux sincères comme j'en fais pour vous tous et je vous informe de ce qui suit :

» Le porteur du présent diplôme, Sid Mohammed ben A'mara que j'appelle mon fils, car sans l'être par descendance, il l'est réellement par l'amitié que mon cœur lui a vouée, avait été agréé par notre feu Cheikh. En conséquence, je l'autorise à conférer l'ouerd des Rahmanïa à quiconque viendra spontanément lui demander à être initié ou sera sollicité par lui à cet effet.

» Il enseignera progressivement les sept *noms à l'élève* qui, donnant des indices de dévotion et de vertu, s'annoncera digne de cette communication.

» Sid Mohammed ben A'mara transmettra cet enseignement tel qu'il l'a reçu lui-même de son Cheikh. Que Dieu le dirige dans la bonne voie et le prenne comme intermédiaire pour y diriger les autres ; qu'il l'illumine et fasse de lui un instrument d'illumination ; qu'il le guide dans la voie du Paradis et se serve de lui pour y conduire les autres, qu'il le pénètre de plus en plus des doctrines de la confrérie et les propage par son enseignement.

» En s'adressant à lui par l'initiation à la voie, c'est comme si on s'adressait à notre Cheikh feu ben El-Haddad, mort éloigné des siens : l'avantage sera le même, l'affiliation aura une égale valeur.

» Je vous recommande, je me recommande préalablement à moi-même, et je recommande au détenteur de ce diplôme de rester dans l'obéissance et la crainte de Dieu, d'observer fidèlement le rituel de l'Ordre, de faire preuve, en toute chose, de résignation et d'humilité et de ne chercher d'appui que sur *la paix*, car, c'est elle qui constitue la meilleure voie menant au ciel sans obstacle, et c'est elle qui permet de multiplier les bonnes œuvres.

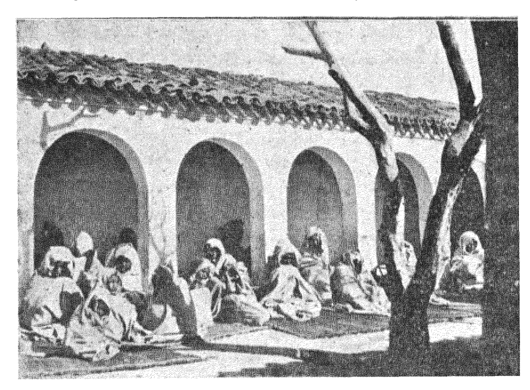
» Je n'ai plus rien à ajouter, mais ceci suffira à tout homme sérieux, bien élevé, ami de Dieu et sensé.

» De la part d'A'ziz fils du Cheikh ben El-Haddad, l'éloigné des siens, que Dieu le protège ! » (1).

*
* *

(1) Diplôme délivré à Sid Mohammed ben A'mara, traduit par M. Mirante, interprète militaire au Gouvernement général.

Parmi les principaux moqaddim du cheikh Haddad qui se sont affranchis de tout pouvoir spirituel, nous citerons en première ligne le cheikh *Hadj-A'li ben Hamlaoui ben Khalifa* qu'une légende, habilement répandue dans le Tell et en Kabylie, fait considérer comme le dépositaire de la baraka de son maître (1).



Zaouïa du Cheikh Hamlaoui à Chateaudun du Rhumel
Vue communiquée par M. Persox, administrateur.

Voici, consigné par lui-même, dans un diplôme de moqaddem, le rituel qu'il enseigne et les pratiques qu'il prescrit aux vicaires qui le représentent auprès des milliers d'adeptes qu'il compte en Algérie :

« Louange à Dieu.

» Je cherche un refuge auprès de Dieu, contre Satan le lapidé.

» Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

» Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et lui accorde le Salut.

» Ceci est un diplôme dont tirera avantage la tariqa des Khelouatïa qui conduit (à la source de tous les biens) ceux qui marchent dans la voie droite.

» (Il est délivré) à Sid Mohammed El-Bachir ben Ahmed ben El-Bouab, de Zemorah.

» Nous l'autorisons à divulguer (les secrets de) la tariqa à quiconque le lui demandera (et ce) pour propager la religion, en vue de la vie future et non de celle d'ici-bas. Son but ne sera pas d'être vu ni entendu ; il ne sera pas prouvé par la vanité et n'aura que le désir d'obéir (à Dieu).

» (Les pratiques de) l'initiation sont (les mêmes que) celles employées, vis-à-vis de ses disciples, par le Prophète, — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le Salut ! — qui, en les initiant, leur a seulement demandé de tenir les yeux fermés et de prononcer trois fois, en prolongeant le son des mots, la formule de l'Unité de Dieu.

» C'est ainsi que le Prophète, — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui

(1) « Avant de mourir « dans les prisons des chrétiens et martyrs de la guerre » sainte » le vieux Cheikh-El-Haddad avait pris ses précautions pour que sa succes- » sion spirituelle fut assurée. Il avait désigné Si El-Hadj el-Hamlaoui, moqaddem à » Chateaudun-du-Rhumel, comme devant remplacer son fils A'ziz en cas de décès ou » d'empêchement ». Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 475, *loco. citato.*

accorde le Salut ! — a initié Sid A'li, — que Dieu ennoblisse son visage ! qu'il ne voie jamais sa propre nudité !

« Lorsqu'il demanda au Prophète — Que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le Salut ! : — « Quel dikr dirai-je, ô prophète de Dieu ? » — « Ferme les » yeux, lui répondit le Prophète, et écoute-moi lorsque je dirai trois fois : « Il n'y a » pas d'autre divinité que Dieu ». Dis, ensuite, toi-même, trois fois : « Il n'y a de » divinité que Dieu » et je t'écouterai.

» Élevant la voix et tenant les yeux fermés, le Prophète prononça alors trois fois : » Il n'y a de divinité que Dieu » et A'li l'écoutait.

» Puis A'li éleva la voix, à son tour et dit trois fois, en prolongeant le son de ses mots, tandis que le Prophète l'écoutait : « Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ».

» Tel est le dikr qui sert d'appui à notre Ordre.

» Pour procéder à l'engagement (عهد), le cheikh place la paume de sa main droite sur la paume de la main droite du mourid et tient le pouce droit de celui-ci, tous deux s'étant, préalablement, purifiés et se tenant dans la posture de celui qui prie.

» Le cheikh récite alors au néophyte le dikr qui vient d'être indiqué, puis il se met à prier (pour lui).

» Telle est la forme employée pour l'initiation des hommes.

» En ce qui concerne l'initiation des femmes, Ech-Châbi rapporte que le Prophète — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le Salut ! — en tendant la main (aux femmes) l'entourait d'une étoffe.

» On dit (aussi) qu'il plongeait la main dans un vase contenant de l'eau ; il ordonnait ensuite aux femmes d'y plonger également leurs mains et prononçait la formule : « Je cherche auprès de Dieu un abri contre Satan le lapidé » ; puis celle de l'invocation à Dieu. Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! » ; il implorait le pardon de Dieu Très-Haut et disait trois fois : « Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ! Puis il retirait sa main de l'eau.

» Les femmes, imitant le Prophète, récitaient, trois fois, la prière qu'il avait dite et il priait pour elles, ainsi qu'il l'entendait » (1).

Le cheikh Hamlaoui dirige sa zaouïa de Châteaudun-du-Rhumel, d'où il étend son action sur les couvents secondaires que ses moqaddim possèdent et sur plus de quarante mille adhérents répartis ainsi qu'il suit :

---

(1) Traduction de M. Bagard, interprète militaire au Gouvernement Général.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura). — **HAMMA** (Alger).	HADJ-ALI BEN HAMLAOUI BEN KHALIFA à Chateaudun-du-Rhumel (mixte)	**ORAN**										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Col-des-Oliviers	»	»	»	»	3	»	91	»	94	
		Zemmorah (mixte)	»	»	»	»	5	»	290	»	295	
		ALGER										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Djurdjura (mixte)	»	»	»	»	»	»	210	»	210	
		Bir-Rabalou	»	»	»	»	2	»	2.002	»	2.004	
		Beni-Mansour (mixte)	1	»	»	»	1	»	80	»	81	
		Aumale (mixte)	»	»	»	»	2	»	980	»	982	
		Tablatt (mixte)	9	»	»	»	12	»	920	»	932	
		ALGER										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Sidi-Aïssa	»	»	»	»	2	»	420	»	422	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Aïn-Touta (mixte)	»	»	»	»	1	6	30	»	37	
		Aïn-Sultan (mixte)	1	»	12	»	12	16	1.200	»	1.240	
		La Calle (mixte)	»	»	»	»	5	6	211	45	267	
		Akbou (mixte)	»	»	»	»	»	»	102	»	102	
		Guergour (mixte)	3	»	»	»	3	3	2.500	»	2.506	
		Oued Marsa	»	»	»	»	»	1	485	»	486	
		Taher (mixte)	»	»	»	»	1	12	165	12	190	
		Soummam (mixte)	»	»	»	»	»	»	160	»	160	
		Aïn-Tinn	»	»	»	»	1	»	40	3	44	
		El-Milia (mixte)	»	»	»	»	4	2	420	150	576	
		Chateaudun-du-Rhumel (m.)	3	»	82	1	3	12	1.374	»	1.472	39.528
		Aïn-M'lila (mixte)	»	»	»	»	»	»	150	»	150	
		Fedj-M'zala (mixte)	»	»	»	»	»	»	110	»	110	
		Sedrata (mixte)	3	»	42	»	12	54	1.450	»	1.558	
		Meskiana (mixte)	»	»	»	»	1	»	120	»	121	
		Souk-Ahras (mixte)	»	»	»	»	12	»	879	»	891	
		Oued-Cherf (mixte)	»	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Sefia (mixte)	»	»	»	»	3	»	120	»	123	
		Souk-Ahras	»	»	»	»	1	»	95	»	96	
		El-Houriga	»	»	»	»	»	»	50	15	65	
		Saint-Arnaud	»	»	»	»	»	1	130	»	131	
		Bibans (mixte)	»	»	»	»	1	5	287	»	293	
		Sétif	14	»	»	»	59	167	8.915	1.508	10.649	
		Aïn-Abessa	»	»	»	»	1	»	530	65	596	
		Aïn-Roua	1	»	»	»	1	7	32	»	40	
		Bordj-bou-Arréridj	1	»	»	»	2	»	125	»	127	
		Eulmas (mixte)	4	»	»	»	22	16	3.200	615	3.853	
		Maadid (mixte)	»	»	»	»	4	»	685	»	689	
		Righa (mixte)	»	»	»	»	12	»	420	»	432	
		M'sila (mixte)	1	»	»	»	3	»	410	23	436	
		Bouïra	»	»	»	»	»	6	225	16	247	
		Takitount	2	»	»	»	6	»	518	156	680	
		Oued-Zenati	1	»	»	»	1	12	135	45	193	
		Zeraïa	»	»	»	»	»	»	26	»	26	
		Beni-Salah (mixte)	»	»	»	»	2	4	410	»	416	
		Bougie	»	»	»	»	2	»	60	»	62	
		Tababort (mixte)	»	»	»	»	3	»	442	150	595	
		Guelma	»	»	»	»	»	»	120	»	120	
		Collo	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
		El-Arrouch	»	»	»	»	1	»	15	»	16	
		Attia (mixte)	»	»	»	»	4	»	1.008	160	1.172	
		Collo (mixte)	»	»	»	»	6	»	1.670	»	1.676	
		Jemmapes (mixte)	»	»	»	»	3	6	450	»	459	
		Aïn-Tagrout	»	»	»	»	2	4	320	20	346	
		Mila et environs	»	»	»	»	6	12	912	60	990	
		TOTAUX	44	»	136	1	227	352	35.769	3.043	39.528	39.528

Il est, en outre représenté en Tunisie, en Tripolitaine, au Caire où il compte deux moqaddim et plus de 200 khouan ; à Djedda où il est représenté par 3 moqaddim, ayant plus de 150 adeptes (1).

*
* *

Le deuxième personnage que les Kabyles des départements de Constantine et d'Alger se plaisent à reconnaître comme grand maître de la confrérie des Rahmanïa est le cheikh « *Hocini* » *Mohammed ben Belqacem*, directeur d'une importante zaouïa située à *Boudjellil*, douar Tigrine, commune mixte d'Akbou.

Le document que nous publions ci-après, nous le montre cependant, plutôt comme un professeur délivrant à ses élèves un certificat d'études que comme le chef d'une congrégation initiant ses moqaddim aux règles des Rahmanïa ou les accréditant auprès de ses adeptes.

« Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux ; qu'il répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut.

» J'informe tout imam observateur du Coran et de la Sonna qui prendra connaissance de cet écrit, que je confère à mon élève Sid Mohammed ben Amor-Essazeldji le droit d'enseigner toutes les sciences : grammaire, tradition, jurisprudence et toutes autres matières pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un diplôme.

» Il n'y aura aucune différence entre celui qui s'adressera à lui pour l'enseignement de ce qui précède et celui qui aura recours à moi-même : l'avantage sera le même.

» Dieu veuille nous assister tous deux, par un effet de sa bonté et de sa générosité. Amen !

» A écrit le présent de ses doigts périssables, le 18 dou-el-hidja 1292 (15 janvier 1876), Mohammed ben Belqacem-El-Bedjili-El-A'bbassi, que Dieu le dirige dans la bonne voie ! Amen ! » (2).

---

(1) Hadj-'Ali ben Hamlaoui est un homme de mœurs très austères, ne sortant presque jamais de sa zaouïa. Intelligent et surtout habile, il conserve dans toutes les circonstances, l'allure la plus correcte vis-à-vis des représentants de l'autorité française.

Actuellement, cheikh Hamlaouï fait construire une seconde zaouïa dans la commune de l'Oued-Athménia, limitrophe de la commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel, zaouïa dont il paraît vouloir faire sa demeure définitive.

Il compte de nombreuses sympathies parmi la population européenne de ce pays. Pendant que nous servions dans l'administration active à Châteaudun-du-Rhumel, il nous a été donné de voir des Européens réclamer son appui financier qu'il leur accordait le plus souvent. Au point de vue indigène, nous avons pu apprécier sa droiture et son désir de seconder, en toutes circonstances, l'action de l'autorité locale. — O. D.

(2) Traduction de M. Mirante, interprète militaire au Gouvernement Général.

Mais, en réalité, c'est un cheikh-directeur d'une corporation qui tend à se former sous ses auspices, dont les zaouïa secondaires, les dignitaires et les adeptes sont disséminés dans les localités suivantes :

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KANOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura). — **HAMMA** (Alger)	« HOCINI » MOHAMMED BEN BELQACEM de Boudjellil (douar Tegrine, commune mixte d'Akbou)	**ALGER**										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Azeffoun (mixte)	1	»	»	»	2	»	120	»	122	3.357
		Bouïra	9	»	»	»	5	»	261	»	266	
		Aïn-Bessem (mixte)	2	2	»	»	»	»	42	»	44	
		Dra-el-Mizan (mixte)	»	»	»	»	3	»	520	»	523	
		Fort-National (mixte)	»	»	»	»	2	»	150	»	152	
		Haut-Sébaou	5	»	»	»	1	»	205	»	206	
		Beni-Mansour (mixte)	1	»	»	»	1	»	197	»	198	
		Tablat	6	»	»	»	12	»	720	»	732	
		Djurdjura (mixte)	»	»	»	»	9	»	836	289	1.134	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Akbou (mixte)	15	6	»	1	18	»	3.386	580	3.991	5.735
		Guergour (mixte)	»	»	»	»	»	»	125	12	137	
		Oued-Marsa (mixte)	»	»	»	»	»	»	182	»	182	
		Djidjelli	2	»	»	»	2	»	50	»	52	
		Soummam (mixte)	»	»	»	»	5	»	741	234	980	
		Tababort (mixte)	»	»	»	»	»	»	82	»	82	
		Righa (mixte)	»	»	»	»	3	»	162	»	165	
		Bordj-bou-Arréridj	1	»	»	»	1	»	125	»	126	
		TOTAUX	42	8	»	1	64	»	7.904	1.115	9.092	9.092

* * *

Nous avons groupé dans le tableau qui suit, les autres principaux moqaddim des Rahmanïa, généralement considérés comme des chefs locaux, des chefs de paroisses, pourrions-nous écrire, qui observent encore scrupuleusement, les préceptes des chioukh qui ont investi leurs aïeux et dont ils suivent les traditions et propagent les doctrines.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM ou CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS PAR CONGRÉGATION	TOTAUX GÉNÉRAUX DES AFFILIÉS
		CONSTANTINE TERRITOIRE CIVIL										
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger)	Mahdjoub-Si-Taïeb ben Mahdjoub, zaouïa de Gabel-Hanada (Oued-Cherf, mixte).	Oued-Cherf (mixte)	2	»	12	1	»	3	350	»	366	2.218
		Clauzel	»	»	»	»	»	»	120	»	120	
		Oued Zenati	»	»	»	»	»	»	85	»	85	
		Sedrata	»	»	»	»	»	»	90	»	90	
		Guelma	»	»	»	»	»	»	82	»	82	
		Millesimo	»	»	»	»	»	»	56	»	56	
		Héliopolis	»	»	»	»	»	2	46	»	48	
		Aïn-Abid	»	»	»	»	»	3	112	»	115	
		Jemmapes	»	»	»	»	»	12	210	»	222	
		Morsott	»	»	»	»	»	»	160	»	160	
		Tébessa	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
		Souk-Ahras	»	»	»	»	»	2	120	»	122	
		Petit	»	»	»	»	»	6	310	»	316	
		Guelaa-bou-Sba	»	»	»	»	»	4	112	»	116	
		Séfia (mixte)	»	»	»	»	»	2	85	»	87	
		Nechmaya	»	»	»	»	2	»	56	»	58	
		Randon	»	»	»	»	»	»	150	»	150	
		CONSTANTINE TERRITOIRE CIVIL										
	Amara-ben-Diar, cheikh à la zaouïa du Nador (Séfia, mixte).	Bône	»	»	»	»	»	12	180	»	192	2.275
		Souk-Ahras	»	»	»	»	»	8	210	»	218	
		Edough	»	»	»	»	»	»	110	»	110	
		Oued-Cherf	»	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Séfia (mixte)	1	»	25	1	12	»	956	150	1.144	
		Guelma	»	»	»	»	1	»	40	»	41	
		Millesimo	»	»	»	»	1	»	210	»	211	
		Clauzel	»	»	»	»	»	»	85	»	85	
		Sedrata (mixte)	»	»	»	»	»	»	92	»	92	
		Oued-Zenati	»	»	»	»	1	»	72	12	85	
		Maurice	»	»	»	»	»	4	140	30	174	
		Nechmaya	»	»	»	»	2	»	46	»	48	
		Randon	»	»	»	»	»	»	330	»	330	
		CONSTANTINE TERRITOIRE CIVIL										
	Mataallah Si El-Hadj-Ahmed ben El-Hadj-Ammar (Jemmapes, mixte), douar El-Grar.	Oued-Cherf	»	»	»	»	»	»	12	»	12	935
		Edough	»	»	»	»	»	12	150	»	162	
		Kellermann	»	»	»	»	»	6	82	»	88	
		Clauzel	»	»	»	»	1	4	60	»	65	
		Jemmapes (mixte)	1	»	»	1	2	20	9	»	32	
		Jemmapes	»	»	»	5	»	»	125	»	125	
		Bône	»	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Duzerville	»	»	»	»	1	»	90	»	91	
		Herbillon	5	»	»	»	5	»	150	12	167	
		Penthièvre	»	»	»	»	1	»	27	»	28	
		Guelma	»	»	»	»	»	»	120	»	120	
		A reporter	9	»	37	8	29	100	5.555	204	5.928	5.928

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS PAR CONGRÉGATION	TOTAUX GÉNÉRAUX DES AFFILIÉS
		Report.........	9	»	37	3	29	100	5.555	204	5.928	5 928
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger).	Si Mohammed ben Abdessemed, d'Aïn Chefa (Aïn El-Ksar, mixte).	Biskra......................	»	»	»	»	1	»	102	»	103	2.166
		Kenchela................	1	»	12	»	4	12	563	»	591	
		Batna......................	»	»	»	»	4	6	80	»	90	
		Aïn-el-Ksar.................	1	»	20	1	9	26	1.002	240	1.298	
		Oued-Cherf..................	»	»	»	»	1	»	46	»	47	
		Sedrata (mixte)............	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
		Tebessa....................	»	»	»	»	»	»	12	»	12	
	« Derouiche » si Belkacem ben Ali ben Labed (El-Milia m^{te}).	El-Milia..................	1	»	»	»	4	»	620	450	1.074	1.074
	Si Ahmed b. Cheikh du Djebel-Ouach (Constantin^e)	El-Milia..................	»	»	»	»	3	»	120	»	123	3.749
		Arrondissement de Constantine......................	»	»	»	1	25	»	3.150	450	3.626	
	Bouzid si Ahmed ben Mohammed Aïn-el-Ksar m^{te}).	Kenchela..................	»	»	»	»	1	»	28	»	29	490
		Aïn-el-Ksar (mixte)........	»	»	»	1	»	»	50	»	51	
		Région de Batna...........	»	»	»	»	»	»	410	»	410	
	1° Sidi Ahmed ben Ahmed (Kef).	La Calle (mixte)...........	»	»	»	»	10	10	600	112	732	1.251
		La Calle (plein exercice)....	»	»	»	»	2	»	30	»	32	
		Eulmas (mixte)............	»	»	»	»	1	4	162	»	167	
		Région de Sétif...........	»	»	»	»	»	»	320	»	320	
	Djemli ben Saïd (Beni-Salah).	Beni-Salah (mixte).........	»	»	»	1	»	»	180	»	181	206
		Oued-Cherf mixte).........	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
	Belkacem b. Mohammed ben Chaab.	Edough (mixte)............	»	»	»	1	20	35	2.000	700	2.756	3.006
		Attia (mixte)..............	»	»	»	»	»	»	125	»	125	
		Jemmapes (mixte)..........	»	»	»	2	3	»	120	»	125	
	Si El-Hadj Belkacem b. Bou-Zidi.	Takitount..................	1	»	11	»	»	4	150	»	165	208
		Tababort (mixte)...........	1	»	»	»	1	»	42	»	43	
		A reporter.........	14	»	80	10	118	197	15.517	2.156	18.078	18.078

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS PAR CONGRÉGATION	TOTAUX GÉNÉRAUX DES AFFILIÉS
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger).		*Report*.........	14	»	80	10	118	197	15.517	2.156	18.078	18.078
	Si ben Ounis-Larbi-ould-Si Mohammed, cheikh de la zaouïa de Sidi-Saad (Hillil mixte).	**ORAN** TERRITOIRE CIVIL										
		Hillil (mixte).............	1	»	8	1	4	»	333	8	354	354
	Moulesouiga-Mohammed, cheikh à la zaouïa de Mazouna (Renault mixte).	**ORAN** TERRITOIRE CIVIL										
		Mekerra (mixte)..........	»	»	»	»	1	»	42	»	43	488
		Mostaganem..............	»	»	»	»	1	1	25	»	27	
		Renault (mixte)...........	1	1	12	1	3	1	162	8	188	
		St-Lucien (mixte)....	»	•	»	»	»	»	12	»	12	
		Zemmorah)mixte)........	1	»	10	»	1	»	152	»	163	
		Tiaret (mixte).............	»	»	»	»	»	»	55	»	55	
		ALGER TERRITOIRE CIVIL										
		Gouraya..................	»	»	»	»	1	»	25	»	26	187
		Gouraya (mixte)...........	»	»	»	»	4	»	157	»	161	
	Si Mohammed-ould Si El-Habib (Cacherou mixte). Si Mohammed ben Daho.	**ORAN** TERRITOIRE CIVIL										
		Cacherou (mixte)..........	»	»	»	1	3	»	175	12	191	247
		Tiaret....................	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
		Mascara (mixte)..........	»	»	»	1	»	»	30	»	31	
	Cheikh Ali (interné à Alger).	**ALGER** TERRITOIRE CIVIL										
		Djurdjura (mixte)..........	»	»	»	»	»	»	12	»	12	1.653
		Fort-National (mixte).......	»	»	»	»	2	»	620	»	622	
		Arbatach.................	2	»	»	»	2	»	25	23	50	
		Bordj-Ménaïel.............	»	»	»	»	»	»	38	»	38	
		Tizi-Ouzou...............	»	»	»	»	»	»	124	»	124	
		Dra-el-Mizan..............	»	»	»	»	»	»	35	25	60	
		Fort-National	»	»	»	»	»	»	173	»	173	
		Isserville	»	»	»	»	»	»	20	»	20	
		Dra-el-Mizan (mixte).......	»	»	»	»	3	»	400	»	403	
		Alger.....................	»	»	»	1	»	»	150	»	151	
		TOTAUX GÉNÉRAUX....	19	1	110	15	143	199	18.307	2.232	21.007	21.007

Indépendamment de ces chefs de corporations indépendantes, un certain nombre de moqaddim, dont quelques-uns dirigent des zaouïa, ne reconnaissent aucun chef spirituel. Ils se rendent, annuellement, escortés de leurs khouan, aux zaouïa-mères du Djurdjura et d'Alger. Ils ont, généralement, leur résidence aux environs d'Alger ou en Kabylie.

Parmi, ceux-ci, nous mentionnerons, tout particulièrement, le *cheikh Mohammed ben Si Hocine*, en résidence au hameau d'Aït-Ahmed (Djurdjura mixte), où il est en grande vénération.

« Il vit depuis plusieurs années dans la retraite la plus absolue,
» révélant, seulement, de temps à autre son existence à l'autorité locale,
» en lui envoyant, comme gage de soumission à la France, quelques
» morceaux de sucre ou une douzaine d'oranges de son jardin, accom-
» pagnés de sa baraka à laquelle les populations indigènes des contrées
» avoisinantes attachent le plus grand prix » (1).

***

Simultanément à l'évolution des Rahmanïa dans les régions ouest du Tell, les doctrines de Sidi-A'bderrahman-bou-Qobrine étaient propagées à l'Est et au Sud de l'Algérie.

Si Mostafa ben Bachtarzi de Constantine, investi du titre de khalifa de l'ordre par le fondateur de la confrérie lui-même, leur avait donné une impulsion très grande et son livre « *Les Présents dominicaux* » où sont consignés les préceptes, l'ouaçia et les règles des Rahmanïa, était devenu le bréviaire de ses nombreux moqaddim.

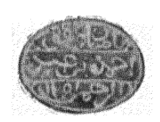
Parmi ceux-ci, le pieux Sid-Mohammed ben A'zzouz, originaire de l'oasis d'El-Bordj, dans les Ziban, se fit bientôt remarquer par ses vertus et son esprit élevé. Sa renommée s'étendit dans tout le sud de l'Algérie et ses meilleurs élèves : Sid-Ali ben A'mor, Cheikh El-Mokhtar ben Khalifa (des Oulad-Djellal, de Biskra), Sid-Embarek ben Kouider, Sid-Saddok-bel-Hadj, et Sid-A'bd-el-Hafid, de Khanga-Sidi-Nadji, ne firent qu'accroître son renom de sainteté et augmenter le nombre de ses prosélytes.

En 1819, il laissa sa succession spirituelle à son principal moqaddem, A'li ben A'mor, au détriment de son fils Mostafa, qui à son tour hérita de cette succession en 1842.

Mais, en 1843, à la prise de Biskra, Mostafa ben A'zzouz se réfugia à Nefta, où il fonda une zaouïa. Les moqaddim de son père s'affranchissent, à leur tour, de tout pouvoir spirituel, et quatre d'entre eux deviennent les directeurs de branches secondaires.

(1) Extrait d'un intéressant rapport sur les confréries religieuses de la commune mixte de Djurdjura, établi par M. Pervieux de Laborde, administrateur-adjoint.

De là, six congrégations indépendantes, ayant chacune leurs règles et leurs adhérents. Nous allons les passer en revue et essayer de faire connaître leur rituel et leur domaine d'action.



Cachet usité par les héritiers de Bachtarzi.

1° *Si Mostafa ben A'bderrahman ben Bachtarzi* laissa à sa postérité la zaouïa de Constantine, où il centralisait l'action des vicaires qu'il installait dans les couvents secondaires Le Cheikh-El-Hadj-Mohammed-Es-Sa'ïd, héritier de la baraka de son aïeul en a la direction. Les doctrines qu'il professe sont, naturellement, celles des Rahmanïa et les quelques divergences qui peuvent exister avec les recommandations que les autres corporations font à leurs adeptes, sont consignées, en esprit général, sur le diplôme de moqaddem dont nous reproduisons ci-après la traduction.

« Louange à Dieu !

» Que la bénédiction et le salut soient sur celui après lequel il n'y a plus de prophète, sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut le plus complet !

» (Empreinte d'un sceau sur lequel on lit : Ahmed ben A'bderrahman avec le millésime 1251).

» De la part du serviteur de Dieu (qu'il soit loué !) l'humble devant son Seigneur, *El-Hadj Mohammed Es-Sa'ïd ben Ahmed ben A'bderrahman Bachtarzi.*

» Aux amis chers parmi les Musulmans, aux adeptes (Khouan) bien aimés, aux disciples fidèles, aux moqaddim qui prient Dieu et qui sont parvenus, — habitants des campagnes ou des villes, — qui verront notre présent diplôme (que le Dieu Très-Haut leur soit miséricordieux) et leur accorde, à tous, des marques de sa satisfaction !

» Salut sur vous, avec la grâce du Dieu suprême et sa bénédiction, tant que le monde durera et sera en mouvement.

» Ensuite, je déclare, par les présentes, admettre et autoriser notre frère en Dieu, notre fils de cœur, non de sang, ..., à apprendre à réciter la formule : « *Il n'y a d'autre dieu que Dieu* » à quiconque, voulant rentrer dans l'obéissance au Dieu Très-Haut et se corriger de tous ses péchés, s'adresserait à lui. Et ce, conformément à ces paroles du prophète (que Dieu le comble de bénédictions et lui accorde le salut !) : « *Si par vos bons soins, Dieu a dirigé un être, cela* » *vaudra mieux pour vous que ce qu'éclaire le soleil* ».

» Il lui est recommandé d'agir dans la crainte du Dieu Très-Haut, *en secret et en public*; de se servir de la présente introduction pour inciter toutes les créatures à l'obéissance du Dieu Très-Haut, à bien remplir leurs devoirs, à éviter toutes actions illicites, à pratiquer, avec ferveur, la crainte de Dieu, à prier Dieu en tous moments afin qu'elles soient du nombre de ceux ou de celles qui invoquent sans cesse le nom de Dieu et à qui le Dieu Très-Haut a promis son pardon et sa récompense magnifique.

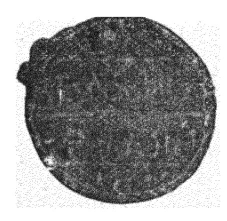
» Qu'il se garde de se servir du présent diplôme pour en trafiquer comme pour l'exercice d'un métier, pour capter les biens de ce monde, car il serait alors parmi les perdants, c'est-à-dire ceux qui acquièrent les richesses de ce monde aux dépens de l'autre. Et que sont les biens de ce monde en comparaison de ceux de l'autre ? Bien peu de chose !

» Salut de la part du susnommé.

» 22 rebia second 1312. »

Son domaine d'action s'étend dans les localités et sur les moqaddim et khouan énumérés ci-après :

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux moqaddim ou chioukh indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte des adeptes	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX des affiliés	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger).	SIDI EL-HADJ-MOHAMMED-ES-SA'ID BEN BACHTARZI en résidence à Constantine.	**ALGER**										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Sidi-Aïssa	»	»	»	»	1	»	25	»	26	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Constantine	2	1	25	1	3	10	500	212	752	10.070
		Aïn-Kerma	1	»	»	»	1	»	32	4	37	
		Aïn-Tinn	»	»	»	»	»	»	12	»	12	
		Bizot	»	»	»	»	3	»	15	»	18	
		Condé-Smendou	»	»	»	»	7	10	150	60	227	
		Guettar-el-Aïch	1	»	»	»	6	3	75	25	109	
		Hamma	»	»	»	»	1	»	100	»	101	
		Kroubs	»	»	»	»	2	»	50	20	72	
		Mila	1	»	»	»	1	2	65	10	78	
		Oued-Athmenia	2	»	»	»	1	»	245	4	250	
		Oued-Séguin	»	»	»	»	1	2	150	12	165	
		Sidi-Mérouan	»	»	»	»	1	12	68	25	106	
		Tébessa	»	»	»	»	2	»	45	»	47	
		Aïn Smara	»	»	»	»	1	»	18	»	19	
		El-Milia (mixte)	»	»	»	»	12	»	1.020	960	1.992	
		Fedj-M'zala (mixte)	»	»	»	»	4	6	194	51	255	
		Meskiana (mixte)	»	»	»	»	2	24	416	126	568	
		Aïn Abid	»	»	»	»	2	»	85	»	87	
		Oum-el-Bouaghi (mixte)	1	»	»	»	2	4	425	95	526	
		Oued-Marsa (mixte)	»	»	»	»	13	23	1 220	250	1.506	
		Oued-Cherf (mixte)	»	»	»	»	1	»	42	»	43	
		Séfia (mixte)	»	»	»	»	6	»	182	12	200	
		Philippeville	»	»	»	»	2	»	250	»	252	
		Attia (mixte)	»	»	»	»	4	»	1.002	92	1.098	
		Collo (mixte)	»	»	»	»	4	»	1 060	»	1.064	
		Jemmapes (mixte)	»	»	»	»	2	8	450	»	460	
		TOTAUX GÉNÉRAUX	8	1	25	1	85	104	7.896	1.958	10 070	10.070



Cachet usité par les héritiers de Mostefa ben Azzouz.

2° La zaouïa fondée à Nefta par Mostafa ben Mahammed ben A'zzouz ne tarda pas à devenir une des plus importantes de l'ordre. La personnalité de son directeur lui fit acquérir un prestige réel et de toutes parts, les frères Rahmanïa y envoyaient leurs enfants et y allaient eux-mêmes dans le but de s'inspirer des conseils et de la science de leur cheikh.

La branche de Nefta ne tarda pas d'ailleurs, à se détacher des Rahmanïa algériens et à devenir

une véritable corporation au rituel distinct. Les indigènes l'appellent indifféremment Rahmanïa ou *A'zzouzïa*, et aussi bien en Tunisie que dans le Sandjak de Benghazi et à Médine, où elle est représentée par des moqaddim et quelques centaines d'adhérents, elle n'est connue que sous le vocable de Mostafa ben A'zzouz.

Voici, d'ailleurs, la traduction d'une idjeza par laquelle le lecteur pourra se faire une idée exacte des divergences, en réalité, peu sensibles, qui existent entre les préceptes des Rahmanïa du Tell algérien et ceux de Nefta.

« Louange à Dieu. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons et leur accorde la paix, abondamment, abondamment.

(Empreinte d'un cachet illisible sauf le millésime 1200 (1785-86 de l'ère chrétienne).

» A côté, figure cette mention :

» Ceci est le sceau de notre cheikh, notre maître A'li ben A'mor-El-Idrisi-Elhaçaïn, descendant de l'Elu (Mohammed). Sur lui soient les bénédictions et le salut !

» Que Dieu nous favorise de ses grâces.

» L'écrivain de cette mention est Mostefa ben Mohammed ben A'zzouz, moqaddem de Ali ben A'mor ».

« De la part du serviteur des créatures, Mostefa ben Mohammed ben A'zzouz, à mes frères et mes amis qui prendront connaissance de ma présente mission :

» Paix, miséricorde et bénédiction.

» Je donne l'autorisation et délivre le diplôme complet, absolu, général, au porteur du présent, éclairé de la lumière divine, le cheikh plein de bénédiction, l'affectionné, notre Seigneur ...... à l'effet de conférer l'ouerd de notre voie des Khelouatïa, dont la source authentique remonte à la meilleure des créatures (le Prophète). Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde la paix !

» Voici en quoi consiste le cérémonial de l'initiation :

» Il (l'initiant) tient le pouce de la main droite du postulant et lui dit : Ferme les yeux, écoute et suis-moi : « Je fais appel à Dieu contre Satan le lapidé. Par le nom du Dieu clément et miséricordieux. Je demande pardon à Dieu. Nous revenons contrits à Dieu et à son apôtre. O mon Dieu, pardonne-nous ce qui est passé et dirige le restant de notre vie ».

» Ensuite (toi initiant) tu lui diras (au néophyte) de garder le silence et tu t'écrieras seul à trois reprises : « *Il n'y a de dieu que Dieu* ». Puis, tu lui enjoindras de répéter à son tour, par trois fois, cette formule.

» Cela fait, vous réciterez la Fatiha pour vous deux, pour le Prophète, pour le Cheikh précepteur (le grand maître de l'ordre).

» Tu lui ordonneras ensuite d'obéir à Dieu et à son Prophète, de réciter après la prière de l'aurore 300 fois l'invocation : « *Il n'y a de dieu que Dieu* » et de répéter encore 300 fois : « *Il n'y a de dieu que Dieu* » après l'a'cer.

» Si ce chiffre est dépassé, cela n'en vaut que mieux.

» Depuis l'a'cer du jeudi jusqu'à l'a'cer du vendredi, il récitera la prière Chadelïa qui se dit ainsi : « O mon Dieu, accorde tes faveurs et la paix à Notre Seigneur Mohammed, à sa famille et à ses compagnons, sur eux soit le salut ! » et il le redira aussi longtemps que possible.

» Après l'a'cer du vendredi, il terminera par la prière de l'Oummia (de الأمي l'Illet-

tré) qui consiste à dire 80 fois de suite : « O mon Dieu, répands tes grâces et la paix sur notre Seigneur Mohammed, le prophète illettré, sur sa famille et ses compagnons et accordes-leur le salut ! »

» A celui qui aura dit cette prière, Dieu pardonne les péchés de 80 ans.

» Quiconque aura reçu (l'ouerd) du bien (du titulaire du diplôme) sera comme s'il l'avait reçu de nous.

» Votre devoir est de lui obéir et de fréquenter assidûment ensemble, matin et soir, la hadra (réunion des khouan), afin que vous puissiez obtenir le secours du Prophète. Sur lui soient les grâces divines et le salut !

» Vous devez fraterniser ensemble.

» Il faut vous conduire avec patience et résignation à l'égard des créatures de Dieu. — Qu'il soit exalté.

» Aidez-vous mutuellement dans le bien et la piété.

» Mettez du zèle et déployez de l'activité dans la récitation de votre dikr, afin que vous fassiez partie intégrante de la cohorte de la tariqa (voie) resplendissante.

» Quiconque entre dans cette voie est placé sous la sauvegarde de l'Elu (sur lui les bénédictions et la paix de Dieu).

» Quiconque y entre est aussi abrité que celui qui est entré dans l'arche de Noé ou dans la station d'Abraham. (Sur eux deux le salut.)

» Le Prophète — Dieu répande sur lui ses grâces et le salut — a dit au Cheikh Sidi Mohammed ben A'bderrahman El Azhari : Ta voie est comparable à l'arche de Noé. Celui qui y entre est sauvé. Ta voie est comme la station d'Abraham. Celui qui s'y engage est en sûreté.

» La bonne nouvelle proclamée par l'Élu (sur lui les bénédictions et la paix — s'est transmise aux cheikhs, de génération en génération, et la bénédiction qui y est renfermée n'a jamais été interrompue jusqu'au temps présent.

» Salut aux envoyés.

» Grâce à Dieu, maître des mondes.

» Fait en l'an 1278 de l'hégire.

» Ce diplôme a été conféré le dimanche, au moment de la prière de l'a'cer, le 16 du mois de rebia) correspondant au 21 septembre 1861). Amen ! (1).

Avant de se fixer à Nefta, Mostafa ben Mohammed ben A'zzouz avait confié les intérêts spirituels de ses adeptes à A'li ben A'tsman, fils de son cheikh A'li ben A'mor et à sa mort il confirma sa première décision ; mais, en réalité, ses fils, Mekki et Lazhari, sont les seuls directeurs, aussi bien de la zaouïa de Nefta, que des couvents secondaires qui en dépendent.

3° *Khanga-Sidi-Nadji* : Le moqaddem de Si Mohammed ben A'zzouz, Si A'bdelhafid ben Mohammed, avait déjà hérité, de ses ancêtres, la zaouïa de Khanga-Sidi-Nadji, lorsqu'il fut appelé à y enseigner les doctrines des Rahmanïa. A la mort de son cheikh, il ne voulut point reconnaître la suprématie d'A'li ben A'mor. Cependant ses héritiers ont toujours supporté le patronage des directeurs de la zaouïa de Nefta ; mais, en lutte constante avec ceux de la zaouïa de Tolga, ils n'ont pas su conserver le prestige de leur ancêtre.

(1) Traduction de M. Sicard, interprète militaire au Gouvernement Général,

L'un, El-Hafnaoui ben Si A'bdelhafid ben Mohammed, s'est installé à Tunis; l'autre, Si Mohammed-Lazhari, frère du précédent, a fondé une petite zaouïa à Kheiran (cercle de Khenchela) et laissé à ses deux fils la direction de celle de Khanga-Sidi-Nadji.

On peut donc les considérer comme les vassaux des chefs de la zaouïa de Nefta et, à ce titre, nous avons groupé leurs adeptes avec ceux de ces derniers dans l'état synoptique qui suit :

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUCK indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura mixte). — **HAMMA** (Alger).	ZAOUIA de Nefta-Tamerza (Tunis), de Khanga-Sidi-Nadji et de Kheiran (cercle de Khenchela), dirigées par : Mekki ben Mostefa ben si Mohammed ben A'zzouz (à Tunis), son frère Lazhari (à Nefta), et Si Mohammed-Lazhari ben A'bdelhafid et son fils (zaouïa de Kheiran et de Khanga-Sidi-Nadji).	**ORAN**										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Afiou	»	»	»	»	»	»	85	»	85	
		ALGER										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Ghardaïa	»	»	»	»	2	»	57	38	97	
		Sidi-Aïssa	»	»	»	»	»	»	46	»	46	
		Djelfa	»	»	»	»	»	»	164	»	164	
		Ouargla	»	»	»	»	2	»	150	12	164	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Sétif	»	»	»	»	2	»	45	19	66	
		Aïn-el-Ksar (mixte)	»	»	»	»	2	»	96	14	112	
		Aïn-Touta (mixte)	»	»	»	»	1	»	300	12	313	
		Aurès (mixte)	»	»	»	»	2	»	160	14	176	
		Khenchela (mixte)	»	»	»	»	3	»	210	»	213	
		Sedrata (mixte)	2	»	26	»	2	14	750	180	972	13.949
		Meskiana (mixte)	»	»	»	»	8	11	498	107	624	
		Tebessa	1	»	»	»	1	12	300	13	326	
		Oued-Cherf (mixte)	»	»	»	»	»	»	126	»	126	
		Biskra	1	»	»	»	2	6	450	»	458	
		Bône	1	»	»	»	1	4	190	»	195	
		Sétia (mixte)	2	»	»	»	2	6	156	126	290	
		Oum-el-Bouaghi (mixte)	»	»	»	»	1	4	120	12	137	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Biskra	»	»	»	»	2	6	450	56	514	
		Khenchela (cercle)	2	»	40	1	8	6	2.912	96	3.063	
		Barika	»	»	»	»	»	»	410	56	466	
		Tkout	1	»	»	»	2	6	450	250	708	
		Ouled-Djellal (plein exercice)	1	»	»	»	1	»	42	85	128	
		Tebessa (cercle)	1	»	»	»	29	»	3.353	116	3.498	
		El-Oued (annexe)	3	»	»	»	3	5	1.000	»	1.008	
		TOTAUX GÉNÉRAUX	15	»	66	1	76	80	12.520	1.206	13 949	13.949

Indépendamment des localités qui précèdent, les branches rahmanïa de Nefta et de Khanga-Sidi-Nadji comptent des couvents à Tunis, au Kef, à Tozeur, à Tamerza, à Qaïrouan et des adhérents à Benghazi, dans le sud de la Tripolitaine, à Ghadamès, et à Médine.

4° *Branche de Tolga :* Mais la véritable branche des Rahmanïa sahariens est celle de Tolga, fondée par le cheikh A'li ben A'mor. Le monastère que son successeur, A'li ben A'tsman, dirige avec tant de sagesse, est un des plus importants de la confrérie. Le rituel qu'on y enseigne est identique aux règles de la congrégation de Nefta qui, nous l'avons vu, reconnait l'autorité tout au moins spirituelle du cheikh A'li ben A'tsman.

Le diplôme dont nous reproduisons l'original à titre de modèle, ainsi que la traduction, synthétise les doctrines de la corporation :

الحمد لله والصلاة والسلام على رسول الله كثيرا كثيرا كثيـــــرا

من خديم شيخه علي بن عثمان بن علي بن عمر الطولقي الى كافة احبابنا واخواننا الوافقين على جوابنا هذا السلام والرحمة والبركة اما بعد فاني اذنت واجزت اجازة تامة شاملة الكامل المنور الصالح العامل الحاذق الاديب العارف بربه ولدنا قلبا لا صلبا سيدي .... ان يعطي اوراد طريقتنا الخلوتية المتصل سندها الى خير البرية صلى الله عليه وسلم وصفة التلقين هو ان يمسك ابهام يمين الطالب ويقول له غمض عينيك واسمع الي وتبعني اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم استغفر الله تبنا لله ولرسوله اللهم يا رب اغفر لنا ما مضى واصلح لنا ما بقي ثم تقول اسكت وتقول وحدك لا اله الا الله ثلاثا ثم يقولها هو ثلاثا ثم تاخذ الفاتحة لكما وللنبي والشيخ المربي ثم تامره بطاعة الله ورسوله ويذكر بعد صلاة الصبح ثلاثماية لا اله الا الله وان زدتم فحسن ومن عصر يوم الخميس الى عصر يوم الجمعة الصلاة الشاذلية وهي اللهم صل على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم ما يسر الله وبعد عصر يوم الجمعة اختم بالاتي وهي اللهم صل وسلم على سيدنا محمد النبي الامي وعلى آله وصحبه وسلم ثمانين مرة يغفر الله لقايلها ذنب ثمانين سنة ومن اخذ عنه كانما اخذ عنا وعليكم بطاعته ومداومة الحضرة صباحا ومساء مجتمعين ليحصل المدد النبوي منه صلى الله عليه وسلم وعليكم بمحاوات بعضكم بعضا وعليكم ايضا بالصبر والتسليم لخلق الله وتعاونوا على البر والتقوى وجدوا واجتهدوا في ذكركم لتدخلوا في حزب الطريقة المنورة فان من دخلها دخل في حزب وضمانة المصطفى صلى الله عليه وسلم ومن دخلها كمن دخل سفينة نوح وكمن دخل مقام ابراهيم قال رسول الله صلى الله عليه وسلم طريقتك هذه كسفينة نوح من دخلها نجا ومقام ابراهيم من دخله كان آمنا وببشارة المصطفى للمشايخ جيلا بعد جيل ولم تنقطع الى الان وهو زمان التاريخ وذلك في شهر الله جماد الاول بعد ما مضى منه ثمانية وعشرين يوما سنة ١٣٠٢ والسلام من المذكور اعـــــــــلاه

« Louange à Dieu !

» Que les faveurs divines et le salut se répandent en abondance sur l'Envoyé de Dieu !

» Empreinte d'un cachet qui porte :

» Celui qui met sa confiance dans le miséricordieux, le serviteur des Khouan, Mostafa, 1252 (Ceci est le cachet de notre cheikh).

» De la part du serviteur de son cheikh, A'li ben A'tsman ben A'li ben A'mor-Et-Tolgui, à la totalité de nos amis et de nos frères qui verront notre présent écrit, salut ! miséricorde et bénédiction !

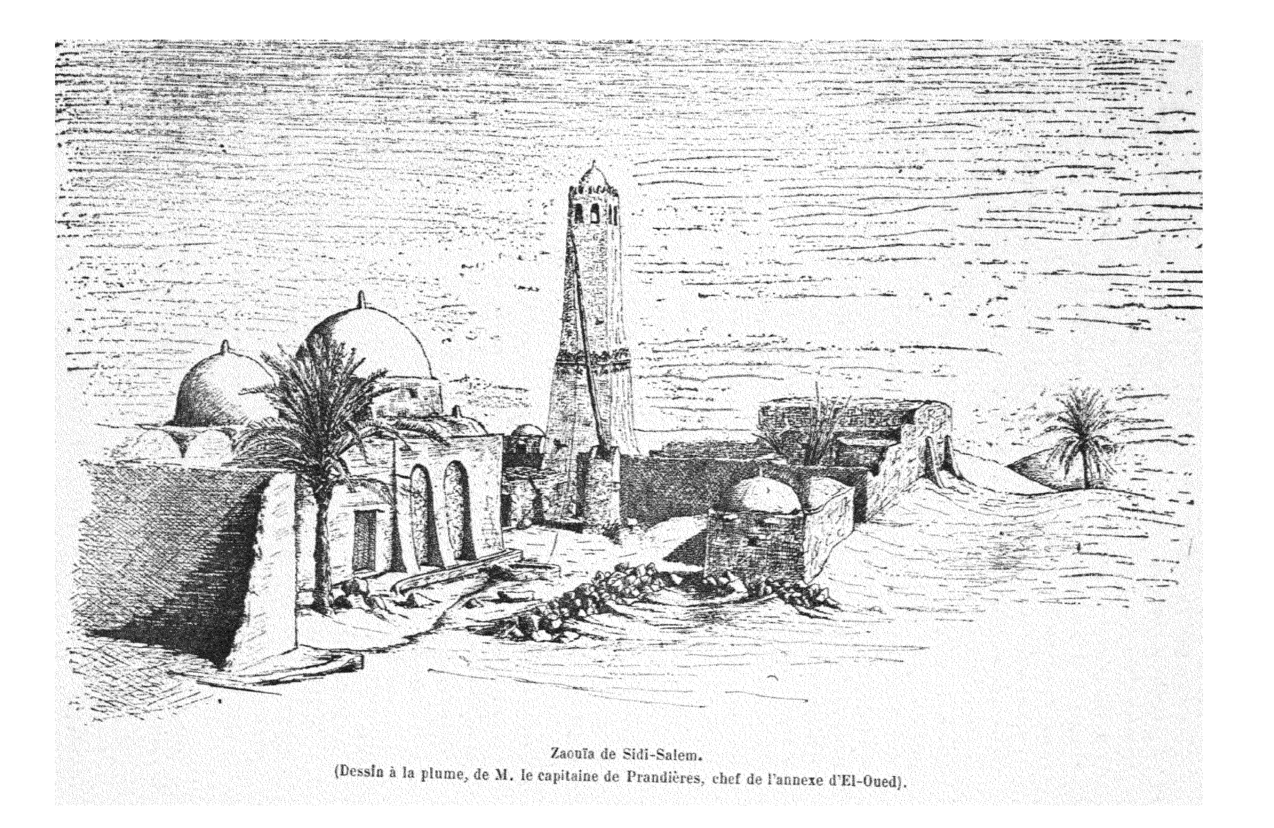
» Ensuite : je donne l'autorisation et délivre le diplôme complet, absolu, au porteur du présent, l'illuminé, le saint, le maître perspicace, le lettré, le savant dans les choses de Dieu, notre fils spirituel (de cœur) et non charnel..., afin qu'il ait le droit de conférer le rituel (ouerd) de notre confrérie (dite) des Khelouatïa, dont la création remonte à la plus parfaite des créatures (Mohammed), que Dieu répande ses grâces sur lui et qu'il lui accorde le salut ! La cérémonie de l'initiation (Talkin) consiste dans les détails suivants : saisir le pouce de la main droite du récipiendaire et lui dire : fermez vos yeux écoutez-moi et suivez-moi (répétez mes paroles) : « Je cherche un refuge auprès de Dieu contre » Satan le lapidé. Au nom de Dieu, clément, miséricordieux ! Je demande pardon à » Dieu ! Revenons à Dieu et à son envoyé en renonçant au péché ! Dieu des mondes, » ô Seigneur, pardonne-nous le passé et rends-nous l'avenir meilleur ». Ensuite, il faut inviter le récipiendaire à se taire ; puis vous direz, seul, trois fois « il n'y a de Dieu que Dieu » et, trois fois, le récipiendaire répétera cette formule. Puis vous direz la Fatiha pour vous deux en invoquant le Prophète et le cheikh qui a créé la confrérie.

» Vous prescrirez au récipiendaire l'obéissance à Dieu et à son apôtre ; vous lui ordonnerez de répéter trois cents fois après la prière du matin, « il n'y a de Dieu que Dieu » et trois cents fois également après la prière de l'acer et, si ce nombre est augmenté, cela vaudra mieux pour vous. A partir de l'acer du jeudi jusqu'à l'acer du vendredi (de chaque semaine vous prescrirez) la prière suivante dite des Chadelia : « O Dieu ! répandez vos grâces sur notre seigneur Mohammed, sa famille, ses compa- » gnons et accordez-leur le salut ! » Cette prière doit être répétée autant de fois que Dieu le permettra. Après l'acer du vendredi, clôturez par la prière dite d'El-Oummia (l'illettré) ainsi conçue : « O Dieu ! répandez vos grâces sur notre seigneur Mohammed, » le prophète illettré (qui n'a jamais su lire ni écrire), sur sa famille, ses compagnons » et accordez-leur le salut ! » Cette prière doit être répétée quatre-vingt fois et Dieu fait à celui qui la récite ainsi la remise des péchés pour une durée de quatre-vingt ans (indulgences).

» Les personnes qui auront reçu l'initiation du sieur..... seront considérées comme l'ayant reçue de nous-même. Vous devrez lui obéir et continuer avec assiduité, réunis en assemblée, à prier matin et soir, afin d'obtenir la faveur de suivre la voie tracée par le Prophète. Que Dieu lui accorde ses grâces et le salut !

» Il faut aussi que vous pratiquiez entre vous la fraternité ; que vous observiez la résignation, le pardon (des injures) aux créatures de Dieu ; vous vous assisterez par la bienfaisance et pratiquerez la crainte de Dieu. Efforcez-vous sans trêve de réciter le dikr pour pénétrer dans les rangs de la confrérie lumineuse. Car, celui qui y pénètre, pénètre aussi dans la solidarité de l'Élu. Que Dieu répande sur lui ses grâces et lui accorde le salut ! En un mot celui qui entre dans les rangs de la confrérie est comme celui qui est entré dans l'arche de Noé et comme celui qui a pénétré dans le séjour d'Abraham.

» Le prophète a dit : « Votre confrérie est l'arche de Noé ; celui qui y entre est » sauvé et elle est semblable à la demeure d'Abraham où ceux qui pénètrent sont sous



Zaouïa de Sidi-Salem.
(Dessin à la plume, de M. le capitaine de Prandières, chef de l'annexe d'El-Oued).

» la sauvegarde et l'accueil favorable de l'Élu qui favorise ainsi tous les chioukh de » génération en génération ». Et cela n'a pas cessé jusqu'à l'époque actuelle.

» Fait et délivré le 28 du mois de Djoumad 1er 1302. Salut de la part du susmentionné » (1).

L'influence du cheikh A'li ben A'tsman s'exerce sur les milliers d'adeptes répartis dans les localités suivantes :

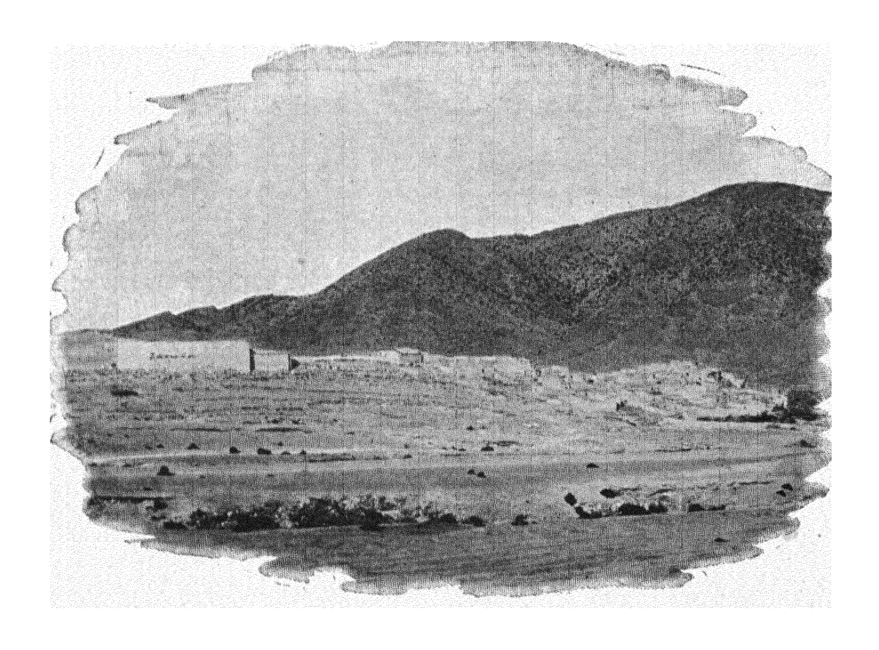
ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAL DES ADEPTES
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger).	ALI BEN ATSMAN, en résidence à Tolga.	**ALGER** TERRITOIRE CIVIL										16.852
		Alger	»	»	»	»	1	»	200	»	201	
		ALGER TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Ouargla	»	»	»	»	3	12	125	»	140	
		Sidi-Aîssa	»	»	»	»	1	»	175	»	176	
		Bou-Saâda	»	»	»	»	6	»	1.621	»	1.627	
		Djelfa	»	»	»	»	2	»	450	»	452	
		CONSTANTINE TERRITOIRE CIVIL										
		Batna	»	»	»	»	»	»	120	»	120	
		Aîn-Touta (mixte)	»	»	»	»	8	4	1.391	227	1.630	
		Khenchela (mixte)	1	»	»	»	9	5	500	»	514	
		Biskra	1	»	»	»	1	»	450	»	451	
		Aîn-Sultan (mixte)	»	»	»	»	19	6	1.180	»	1.205	
		Fedj-M'zala (mixte)	»	»	»	»	4	6	426	112	548	
		Morsott (mixte)	6	»	»	»	6	2	1.300	»	1 308	
		Tébessa	»	»	»	»	1	6	230	»	237	
		Oum-el-Bouaghi	1	»	20	»	2	4	312	62	400	
		Oued-Cherf (mixte)	»	»	»	»	»	»	12	»	12	
		Séfia (mixte)	1	»	8	»	10	»	520	»	538	
		Aîn-el-Ksar	1	»	20	»	8	»	150	»	178	
		Région de Batna	»	»	»	»	»		900	»	900	
		CONSTANTINE TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Barika	»	»	»	»	6	»	310	82	398	
		Biskra (cercle)	1	»	92	1	2	9	2 100	120	2.324	
		Khenchela (cercle)	»	»	»	»	2	6	910	160	1.078	
		Touggourt (cercle)	1	»	6	»	3	9	58	»	76	
		Tkout	»	»	»	»	1	1	130	70	202	
		Oulad-Djellal (poste)	»	»	»	»	2	6	640	»	648	
		El-Oued (annexe)	4	»	»	»	4	10	1.475	»	1 489	
		TOTAUX	17	»	146	1	101	86	15.685	833	16 852	16.852

(1) Diplôme traduit et communiqué par M. Philippe, interprète militaire, ancien administrateur de la commune mixte de Fedj-Mezala, auteur des *Étapes sahariennes*, où se trouvent consignés d'utiles observations et renseignements sur les confréries religieuses musulmanes. — Librairie Jourdan, Alger, 1880.

5° Le cheikh El-Mokhtar ben Khalifa avait réussi à fonder une véritable paroisse aux Oulad-Djellal (Cercle de Biskra), desservant les Oulad-Naïl et les tribus environnantes.

Il mourut au mois d'octobre 1862, laissant six fils en bas âge et sa succession spirituelle à son plus fidèle moqaddem, le taleb Mohammed ben Belqacem. C'est ce personnage religieux qui, avec une intelligence et une tenacité remarquables, donna à la congrégation qu'il représentait un développement considérable.

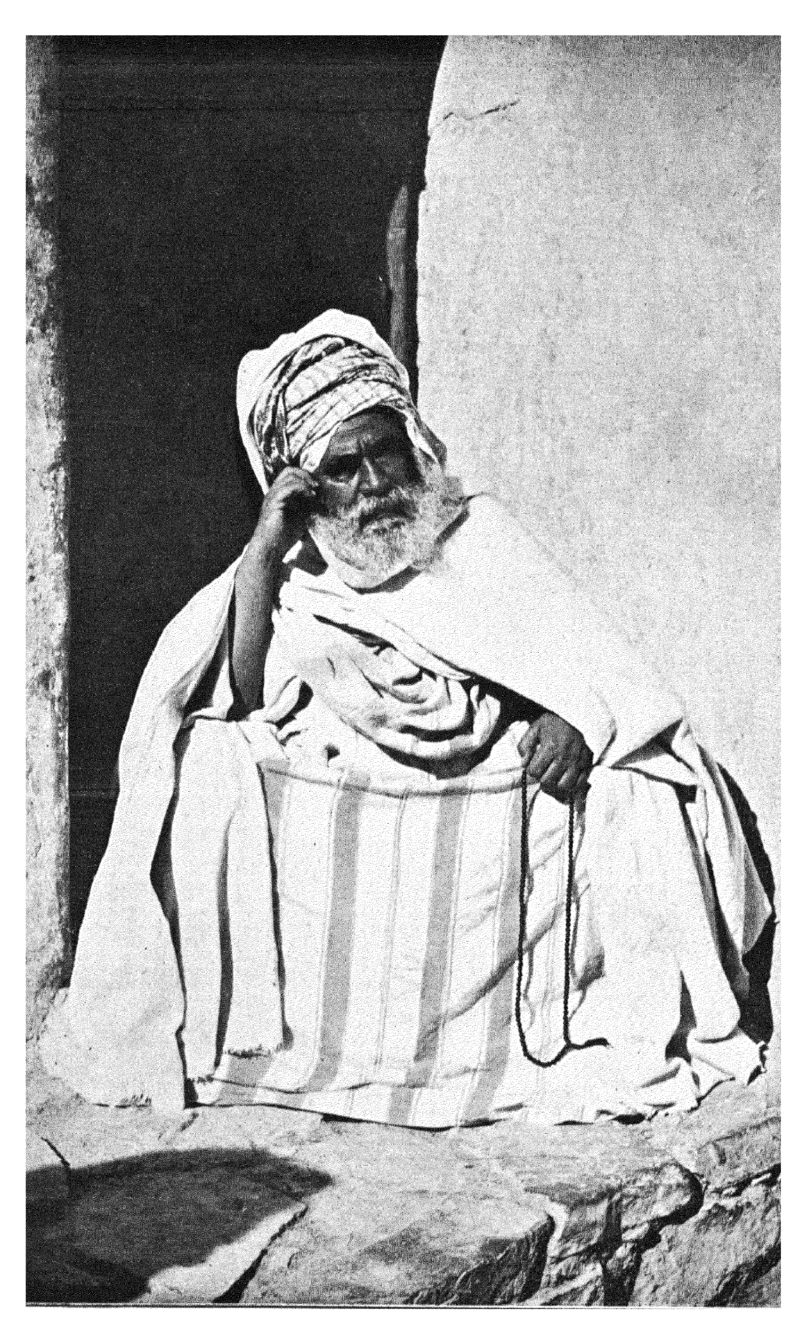
Méconnu aux Oulad-Djellal, où les populations restaient attachées aux fils de leur cheikh vénéré, il dut, après avoir dirigé quelque temps la zaouïa de son maître spirituel, quitter ces contrées et revenir s'installer au village d'El-Hamel, à douze kilomètres à l'ouest de Bou-Saâ'da, point déjà sanctifié par une légende merveilleuse.



El-Hamel.

(Vue communiquée par M. le capitaine Fournier, adjoint au bureau arabe de Bou-Saâ'da).

La tradition rapporte, en effet, que ce village (El-Hamel) fut fondé vers l'an 900 de l'hégire par deux chorfa magherbins en pérégrination dans la région de Bou-Saâ'da : Sidi-A'bderrahman ben A'ïoub et Sidi-Ahmed ben A'bderrahman.



Cheikh Mohammed ben Belqacem d'El-Hamel

Le premier de ces thaumaturges, passant près de la source qui sert actuellement aux habitants du village, planta son bâton pastoral en terre afin de pouvoir se désaltérer plus commodément. Quand il voulut le reprendre, il constata, non sans surprise, qu'il était couvert de feuilles et devenu mûrier.

Ce prodige l'engagea à se fixer sur ce point auquel il donna le nom d'El-Hamel (1).

Or, Mohammed ben Belqacem était un descendant de ce pieux personnage et, naturellement, il bénéficia de sa sainte réputation.

A son retour à El-Hamel, investi de la baraka du Cheikh El-Mokhtar, il fut accueilli avec enthousiasme et la seconde zaouïa qu'il y fonda (il y en avait créé une première en 1849), devint bientôt une sorte d'institut où l'enseignement coranique, la grammaire, l'astronomie, la théologie, la logique, sans oublier les doctrines des Khelouatïa, étaient enseignées par le Cheikh Belqacem lui-même et les professeurs habiles dont il avait su s'entourer.

La réputation de thaumaturge que ses partisans lui ont faite et celle de savant et d'homme pieux qu'il méritait, contribuèrent à donner à sa congrégation une extension qui surpassa en quelques années, celle des autres branches rahmanïa.

Peu à peu, ses moqaddim avaient pénétré en Kabylie, dans le département de Constantine, voire même jusqu'à Tunis, où ils luttaient habilement contre les représentants des congrégations rivales. Leurs prosélytes, dans ces contrées éloignées de la zaouïa d'El-Hamel, sont peu nombreux, mais le renom du cheikh Belqacem y a fait de sensibles progrès. Le tableau suivant sur lequel nous avons consigné toutes les localités où l'héritier du cheikh El-Mokhtar ben Khalifa a fait édifier des couvents et compte des adeptes donnera au lecteur une idée exacte de la facilité avec laquelle un personnage habile, investi de la baraka, peut gagner la confiance des « croyants » et se tailler un domaine religieux malgré l'opposition systématique des autres chioukh.

---

(1) Extrait d'un travail manuscrit établi par M. le capitaine Fournier, adjoint au bureau arabe de Bou-Saâ'da.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger).	MOHAMMED BEN BELQACEM, cheikh d'El-Hamel (Bou-Saâda).	**ORAN**										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Mascara (mixte)	»	»	»	»	1	»	20	»	21	
		Frenda (mixte)	»	»	»	»	2	»	87	47	136	
		Zemmorah (mixte)	»	»	»	»	8	»	648	8	664	
		Tiaret (mixte)	1	»	12	1	1	»	106	25	145	
		Ammi-Moussa (mixte)	»	»	»	»	2	»	222	20	244	
		ORAN										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Aflou (annexe)	»	»	»	»	4	»	640	177	821	
		Tiaret (cercle)	»	»	»	»	2	»	469	»	471	
		ALGER										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Alger	»	»	»	»	1	»	500	»	501	14.511
		Bir-Rabalou	»	»	»	»	1	»	1.400	»	1.401	
		Blida	»	»	»	»	2	»	297	»	299	
		Boufarik	»	»	»	»	»	1	15	»	16	
		Bouïnan	1	»	6	»	2	»	200	6	214	
		Bouïra	»	»	»	»	»	»	120	»	120	
		Cherchell	»	»	»	»	1	»	170	»	171	
		Courbet	»	»	»	»	2	»	102	4	108	
		Fort-de-l'Eau	»	»	»	»	1	»	10	»	11	
		Gouraya	»	»	»	»	»	»	40	»	40	
		Gouraya (mixte)	»	»	»	»	»	»	85	»	85	
		Aumale (mixte)	1	»	»	»	4	»	1 041	»	1.045	
		Tablat (mixte)	5	»	»	»	10	»	640	»	650	
		Boghari (plein exercice)	»	»	»	»	2	»	40	20	62	
		Boghar (plein exercice)	»	»	»	»	1	»	32	»	33	
		Berrouaghia (mixte)	»	»	»	»	»	»	2.200	»	2 200	
		Boghari (mixte)	»	»	»	»	6	»	3 270	»	3.276	
		Miliana	»	»	»	»	1	»	32	»	33	
		Téniet-el-Haâd	»	»	»	»	»	»	16	»	16	
		Djendel (mixte)	»	»	»	»	5	»	154	»	159	
		Hammam-Righa	»	»	»	»	1	»	136	»	137	
		Téniet-el-Haâd (mixte)	»	»	»	»	11	»	364	»	375	
		Ouarsenis	»	»	»	»	3	»	145	»	148	
		Dra-el-Mizan	»	»	»	»	2	»	120	»	122	
		Fort-National	»	»	»	»	»	»	96	»	96	
		Mascara	»	»	»	»	1	»	55	»	56	
		Les Trembles	»	»	»	»	»	»	30	»	30	
		Les Braz (mixte)	»	»	»	»	2	»	520	»	522	
		Orléansville	»	»	»	»	»	»	188	»	188	
		Chétiff	»	»	»	»	1	»	39	»	40	
		Ténès (mixte)	»	»	»	»	.	»	135	»	135	
		Djurdjura (mixte)	»	»	»	»	1	»	19	»	20	
		A reporter	8	»	18	1	81	1	14.103	307	14 511	14.511

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM ou CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura). — HAMMA (Alger).	MOHAMMED BEN BELQACEM, cheikh d'El-Hamel (Bou-Saâda)	*Report*.........	8	»	18	1	81	1	14.103	307	14.511	14.511
		ALGER										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Sidi-Aïssa...............	»	»	»	»	4	»	712	12	728	38.729
		Laghouat................	1	»	»	»	9	»	694	245	948	
		Boghar (cercle)...........	2	»	»	»	6	»	7.520	»	7.526	
		Chellala..................	»	»	»	»	8	»	1.264	»	1.272	
		Bou-Saâda................	14	1	150	1	14	»	3.304	»	3.470	
		Barika...................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		Djelfa...................	»	»	»	»	25	»	9.520	1.300	10.845	
		Attia (mixte)............	»	»	»	»	»	»	46	»	46	
		M'sila (mixte)...........	1	»	»	»	2	»	220	»	222	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Biskra...................	»	»	»	»	1	3	1.020	72	1.096	
		Touggourt................	»	»	»	»	»	»	150	»	150	
		El-Oued..................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
		Barika...................	»	»	»	»	8	»	420	110	538	
		Touggourt (cercle)........	»	»	»	»	»	»	102	»	102	
		Ouled-Djellal (poste)......	3	»	»	»	6	»	1.735	45	1.786	
		TOTAUX GÉNÉRAUX....	29	1	168	2	164	4	40.810	2.091	43.240	43.240

Le Cheikh Mohammed ben Belqacem est mort le 2 juin dernier, dans la tribu des Saharé-Ouled-Brahim, du cercle de Boghar. Il était âgé de 78 ans (1). Il a laissé sa succession à son neveu Hadj-Mohammed ben Belqacem auteur de plusieurs ouvrages et notamment du *Er-Raoudh-el-Basim-fi-menaqib-ech-Cheikh-Mohammed ben Ali-Qacim*, sorte de biographie du marabout d'El-Hamel, qui n'offre rien de particulier.

(1) Le 16 juillet, une cérémonie religieuse a eu lieu dans la mosquée des *Mouamines* à Bou-Saâ'da, pour honorer la mémoire du marabout d'El-Hamel. Tous les personnages officiels, civils et militaires, y assistaient au milieu d'une nombreuse affluence de tolba et d'Arabes.

A cette occasion, M. le chef de bataillon Crochard, commandant supérieur du cercle de Bou-Saâ'da, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les services rendus par le défunt :

« Si Mohammed ben Belqacem s'était rallié franchement, loyalement, sans arrière » pensée à la cause française, détruisant par sa lumineuse logique, les projets de ceux » qui nous étaient hostiles, nous aidant de toutes les forces de sa volonté dans une » œuvre de civilisation que son intelligence avait comprise, luttant même pour la faire

6° C'est dans la petite oasis de Masmoudi, que le sixième grand moqaddem de Mohammed ben A'zzouz, Si Sadok ben El-Hadj, alla fonder une importante zaouïa : On connait les vicissitudes de la branche rahmanïa issue de ce personnage religieux : le monastère de Masmoudi fut détruit par le général Devaux en 1859 à la suite de l'insurrection de l'Aurès fomentée dans cet établissement. Le Cheikh Si Sadok après avoir soulevé les tribus de l'Ahmar-Khaddou et des Beni-bou-Sliman en 1849-1850, fait appel, contre nous, aux montagnards



Zaouïa de Teniet-el-A'bed (Aurès mixte)
(Vue communiquée par M. Arripe, administrateur).

de l'Aurès en 1858 1859. Vaincu, il obtint l'aman la première fois, mais il fut fait prisonnier la seconde et interné en France, puis à El-Arrach, où il mourut en 1862.

Ses moqaddim se placèrent sous la direction de son fils Si Tahar et

---

» triompher, au risque de se compromettre dans l'esprit de beaucoup de gens et de » porter atteinte à son prestige ».

. . . .

Après ce discours, le neveu et successeur spirituel du Cheikh-Mohammed ben Belqacem et le cadi de Bou-Saâ'da, Ibrahim-Rahmani-Mohammed ben Ahmed ben Salah, ont pris successivement la parole pour rappeler l'origine chérifienne, les vertus et l'œuvre du défunt.

La cérémonie s'est terminée par une immense diffa qui a réuni tous les pauvres et les nécessiteux de la ville.

l'aidèrent à édifier une zaouïa à *Tirmermacin*, fraction des Oulad-Youb, tribu de l'Ahmar-Khaddou (poste de Tkout), au nord de Masmoudi où ils centralisent leur action. Leurs khouan sont répandus dans les localités énumérées dans l'état ci-après :

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
AIT-SMAIL (Djurdjura). HAMMA (Alger).	Zaouïa de Timermacin, tribu de l'Ahmar-Khaddou (Tkout-poste), dirigée par Si-Tahar-ben Si-Sadok ben El-Hadj.	**CONSTANTINE**										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Aurès (mixte)	2	»	»	»	2	»	657	325	984	2.476
		Khenchela (mixte)	»	»	»	»	3	6	110	40	159	
		Aïn-Touta	»	»	»	»	3	6	289	27	325	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Tougourt	»	»	»	»	1	2	103	16	122	
		Tkout	1	»	25	1	4	10	500	300	840	
		Oulad-Djellal	»	»	»	»	»	»	46	»	46	
		TOTAUX	3	»	25	1	13	24	1.705	708	2.476	2.476

Telle est la confrérie des Rahmanïa : en moins d'un siècle, elle s'est répandue sur tout le territoire de l'Algérie et a englobé dans son sein, la plus grande partie de la population.

Aujourd'hui, elle peut être comparée à une église nationale divisée en plus de vingt diocèses avec ses maîtrises, ses évêques et ses vicaires. Mais une église sans unité de direction, désagrégée, dont les représentants sont séparés par des rivalités intestines et dirigent des chapelles indépendantes qui rivalisent d'audace et multiplient leur moyen d'action pour attirer à elles le plus grand nombre possible d'adhérents.

Le tableau récapitulatif ci-après nous montre les principaux dignitaires de ces congrégations dissidentes avec leurs couvents, leur personnel actif et sédentaire dirigeant près de 160 mille affiliés (1).

(1) Dans son ouvrage *Marabouts et Khouan*, M. Rinn fait l'historique d'une confrérie issue des Rahmanïa. Il l'appelle « *Derdouria* », du nom de son patron Si El-Hachemi ben Si A'li-*Derdour*, né à Médrouna (Aurès), où il fonda une association secrète en 1876.

En réalité, ce personnage religieux, élève de la zaouïa de Khanga-Sidi-Nadji, était un moqaddem dissident qui n'a jamais suivi d'autres doctrines que celles des Rahmanïa.

A la suite des troubles de l'Aurès, sa famille et ses khouan ont supporté les conséquences de leur fanatisme, et, par leur attitude hostile à certaines branches des Rahmanïa, on les a toujours considérés comme étant inspirés par les chefs d'autres

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ADEPTES RAHMANÏA

DIRECTEURS SPIRITUELS ET TEMPORELS des congrégations rahmanïa indépendants	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
Hadj-Ali ben Hamlaoui ben Khalifa (à Châteaudun-du-Rhumel, mixte).............	44	»	136	1	227	352	35.769	3.043	39.528	39.528
"Hocini" Mohammed ben Belqacem, de Boudjellil (Akbou, mixte)......................	42	8	»	1	64	»	7.904	1.115	9.092	9.092
Divers.........................	19	1	110	15	143	199	18.307	2.232	21.007	21.007
Sidi-el-Hadj-Mohammed-Es-Saïd ben Bachtarzi (Constantine)..	8	1	25	1	85	104	7.896	1.958	10.070	10.070
Mekki ben Mostafa ben Si Mohammed b. A'zzouz (Tunis); son frère Lazhari (Nefta)..... Si Mohammed-Lazhari ben Abdelhafid (Kheiran) et son fils (Khanga-Sidi-Nadji)..........	13	»	66	1	76	80	12.520	1.206	13.949	13.949
Ali ben A'tsman (Tolga).......	17	»	146	1	101	86	15.685	833	16.852	16.852
Zaouïa d'El-Hamel (Bou-Saâda).	29	1	168	2	164	4	40.810	2.091	43.240	43.240
Si Tahar ben Si Sadok ben El-Hadj (Timermacin)...........	3	»	25	1	13	24	1.705	708	2.476	2.476
TOTAUX...........	177	11	676	23	873	849	140.596	13.186	156.214	156.214

C'est une force heureusement sans moteur, qui, lentement, s'émiette et finira, tôt ou tard, par disparaître.

Cependant, les vieilles règles liturgiques des Khelouatïa subsistent encore avec leurs prescriptions rigoureuses, leurs mystères et leurs oraisons. Dans les grands monastères de Nefta, Tolga, El-Hamel, etc..,

---

confréries ou bien comme des rebelles aux ordres émanés de la zaouïa mère. Ils forment, en ce moment, une congrégation composée d'un cheikh, un moqaddem, 1,020 khouan ou habbab et 250 khaouniet desservis par leur zaouïa de Médrouna (Aurès mixte). Nous la signalons à titre documentaire, son influence étant toute locale et ses doctrines ni la manière d'être de ses membres n'offrant rien de particulier pour le lecteur.

aussi bien que dans les couvents secondaires disséminés en Algérie, le moqaddem jaloux de son autorité et de ses privilèges conserve par devers lui, le diplôme d'investiture qui a fait sa fortune et le rappelle sans cesse à ses devoirs.

Or, nous l'avons vu, l'esprit qui se dégage de ce document est encore celui des Khelouatïa des premiers jours; si la forme a subi quelques modifications, le fond est demeuré invariable: On y remarque toujours les recommandations du Cheikh-el-Bakri au maître spirituel de Sidi A'bderrahman-bou-Qobrine.

Certes, on ne retrouve plus, parmi nos Rahmanïa, ces Khelouatïa de jadis méprisant la vie de ce monde et allant chercher dans la retraite l'extase provoquée par les privations de toutes sortes. C'est à peine si quelques vieillards finissent en cénobites, leur existence; de ce côté le temps a fait son œuvre... les dieux s'en vont. Mais, les liens indissolubles qui unissent le « frère » à son maître spirituel n'ont rien perdu de leur vigueur et, si, dans leurs pratiques, il y a plus de religiosité que de religion, il ne faut pas oublier que le mystère est leur principe sacré et que de simple association de mystiques et d'extatiques qu'était la confrérie des Rahmanïa, elle s'est transformée en société politico-religieuse à laquelle les intérêts temporels sont loin d'être indifférents.

CONFRÉRIE DES TIDJANÏA

FONDÉE PAR

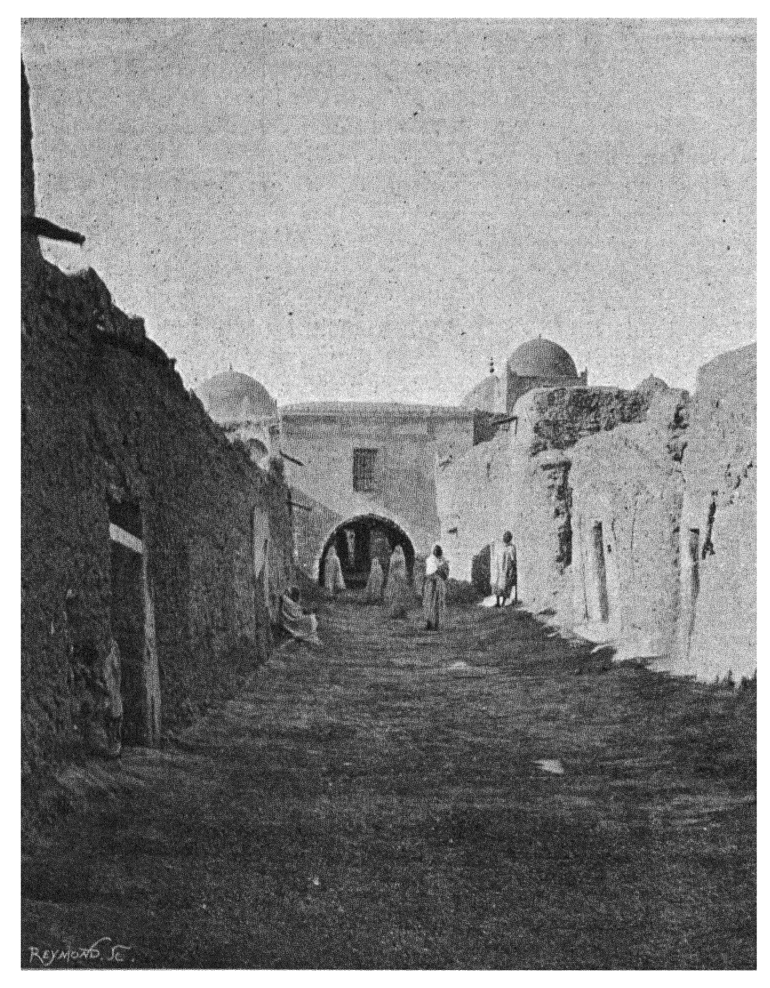
Si Ahmed ben Mohammed ben El-Mokhtar ben Salem-et-Tidjani

Né en 1150 de l'hég. (1737-38 de J.-C.)

Au pied du versant sud du Djebel-Amour, s'élève le qsar au nom prédestiné d'A'ïn-Mahdi (la fontaine du Maître de l'heure). Il est l'œuvre d'un de ces Chorfa missionnaires qui, au XVII[e] siècle, venaient du Maghreb (de l'Ouest) pour fonder ces ribat qu'on voit encore disséminés, çà et là, sur tout le territoire de l'Afrique septentrionale.

Le renom de saintcté des apôtres qui, tour à tour, prenaient la direction de ce ribat le rendit bientôt célèbre; aussi des savants illustres et des chorfa divinisés y accouraient de toutes parts, les uns pour y professer leurs doctrines, les autres pour y propager leurs miracles. Sa renommée grandissante, le prestige des hommes pieux qui en avaient fait leur domaine, parvinrent à leur apogée avec le fameux *cheikh Sid*

Ahmed ben Mohammed ben El-Mokhtar-el-Tidjani, fondateur de la confrérie qui porte son vocable et descendant du savant et saint per-



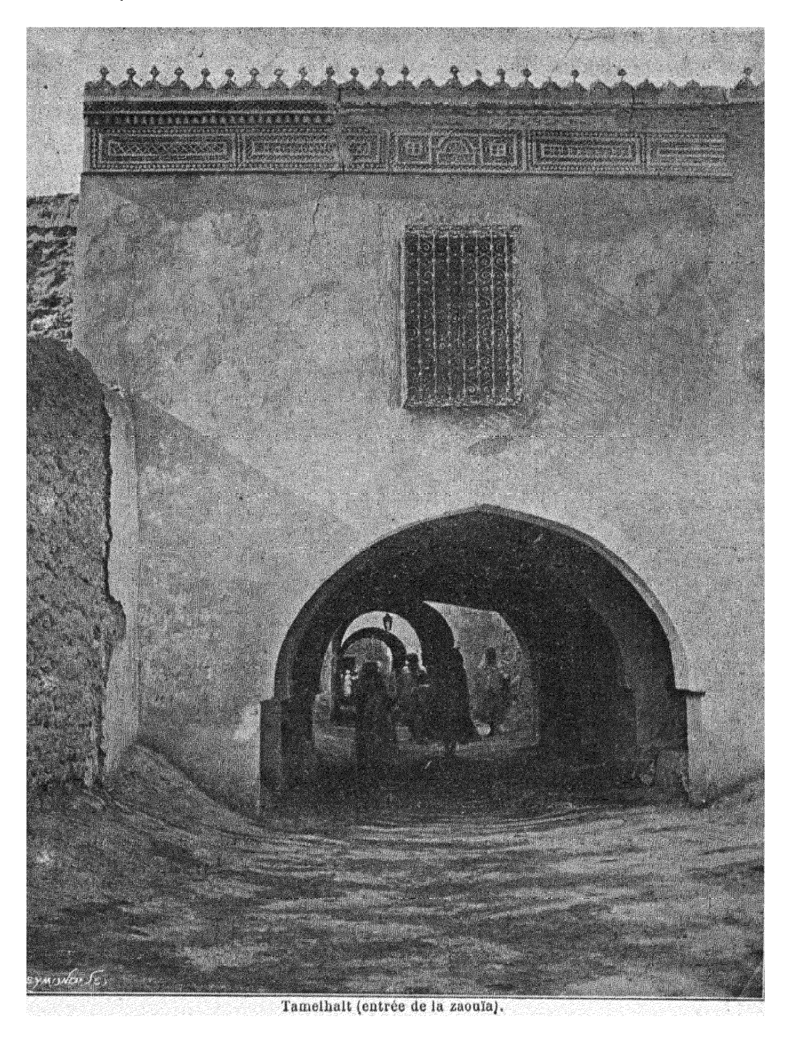
Temacin (Tamelhalt) vue principale (1).

sonnage qui avait édifié le monastère d'A'ïn-Mahdi où il naquit en 1150 de l'hégire (1737-38 de J.-C.).

---

(1) Les vues de la zaouïa de Temacin et du bourg de Tamelhalt que nous reproduisons ci-après, ont été prise par M. le chef de bataillon Pujat, commandant supérieur du cercle de Tougourt.

L'histoire du cheikh Sid Ahmed-et-Tidjani est intarissable de louanges ; ses adeptes n'ont pas de qualificatifs assez expressifs pour



Tamelhalt (entrée de la zaouïa).

exalter ses vertus, rappeler ses miracles, énumérer ses actions. C'est le savant professeur de l'école florissante du monde musulman, le

thaumaturge éclairé par la Divinité toute puissante et dirigé par le Prophète, son unique inspirateur et son soutien.

A l'âge de 16 ans, on lui voit prendre la direction du monastère fondé par son aïeul, y enseigner le Coran et la Sonna ; puis, avide de science ésotérique, il part pour Fas, y suit les leçons des meilleurs savants de l'époque et, quelques années après, revient à A'ïn-Mahdi où, muni de tous les diplômes des plus habiles docteurs qui avaient été ses maîtres, il enseigne à ses nombreux auditeurs toutes les sciences connues.

A l'âge de 36 ans, il fait le pèlerinage de la Mecque et, après avoir visité les grandes zaouïa de Tunis, du Caire et de Médine, s'être affilié aux confréries des Qadrïa, Khelouatïa, Taïbïa, il se rend, de nouveau à Fas où il commence à propager les doctrines qui devaient former la base de son enseignement éclectique. Mais, pour accréditer de nouveaux préceptes, pour les faire accepter par la foule simpliste et attachée à des préjugés séculaires, il fallait les faire sanctionner par la Divinité, faire intervenir le Prophète.

C'est dans l'oasis de Bou-Semghoum, au sud de Géryville, que le cheikh Ahmed-et-Tidjani va se recueillir et attendre, dans l'isolement, la révélation qui ne devait point tarder à se manifester.

Le Prophète lui apparaît dans toute sa splendeur, lui fait connaître sa sainte mission et le proclame son unique intermédiaire auprès de l'Être suprême.

« Abandonne toutes les voies que tu as suivies, lui ordonne-t-il,
» sois mon vicaire sur la terre, proclame ton indépendance des chioukh
» qui t'ont initié à leurs doctrines mystiques. Je serai ton intercesseur
» auprès de Dieu et ton guide auprès des Fidèles qui s'inspireront de
» tes conseils et suivront ta voie ».

De cette époque (1196 de l'hég., 1781-82 de J.-C.), date réellement la fondation de la confrérie des Tidjanïa. Son patron retourne à A'ïn-Mahdi, désormais siège principal de l'Ordre, où il établit les règles liturgiques de sa corporation. Nous les trouvons synthétisées et scrupuleusement conservées dans un diplôme de moqaddem, délivré par un héritier spirituel du cheikh Et-Tidjani, et que nous reproduisons *in extenso* :

« Louange à Dieu !

» Que la bénédiction et le salut soient sur notre seigneur Mohammed, prophète de Dieu !

» Le maître illustre et généreux, celui qui dévoile aux hommes la voie de la droiture, le modèle à suivre, le fervent visiteur des lieux saints, notre seigneur Sidi-el-Hadj-Maa'mmar, fils de l'unique, du refuge (*r'outs* غوث) parfait, du pôle (*qotb* قطب), à la porte duquel se présente, sans cesse, quiconque cherche à s'approcher de Dieu et

l'implore, notre Seigneur le Cheikh Sidi-el-Hadj-Ali-et-Tidjani, — que Dieu très haut soit satisfait de lui !

» Autorise son illustre ami, son disciple le plus grand . . . . à conférer la voie (*tariqa* طريقة) de notre seigneur, et notre Cheikh Abou-el-Abbas-Sidi-Ahmed-et-Tidjani — que Dieu très haut soit satisfait de lui ! — à quiconque le lui demandera.

» Les pratiques de notre voie consistent à réciter, entre la journée et la nuit (en 24 heures), le dikr usuel dont voici la formule :

» 100 fois : « *Que Dieu pardonne!* »

» 100 fois la prière : « *Notre seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était fermé* » en entier.

» 100 fois : « *Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu !* »

» La nuit dure de la prière de l'âcer à l'aube du jour, et la journée commence après la prière du matin et dure jusqu'à la prière de l'âcer.

» On peut réciter le dikr pendant tous les instants du jour et de la nuit.

» Celui qui aura laissé passer ces deux moments (le matin et l'âcer), sans dire le dikr prescrit, pourra donc réparer son omission.

» La récitation de l'oudifa (prière imposée aux khouan par le rituel de la confrérie en dehors du dikr), est également obligatoire, deux fois entre la journée et la nuit (en 24 heures), pour quiconque entre dans notre tariqa.

» Il suffira à celui qui en aura été empêché, par une occupation quelconque le rendant excusable, de réciter l'oudifa une seule fois, entre la journée et la nuit (en 24 heures).

» Cette prière consiste à répéter, après s'être purifié avec de l'eau :

» 100 fois : « *Que dieu pardonne !* »

» 30 fois : « *Que Dieu l'immense, celui qui est le seul Dieu, le vivant, l'éternel, pardonne !* »

» 50 fois la prière : « *Notre seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était fermé, etc.* »

» 100 fois : « *Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu !* »

» 12 fois la prière intitulée : « *Djaouharat-el-Kamal* » (la perle de la perfection).

» Celui pour qui le « *Teïemmoum* » sera d'obligation, dira, au lieu de la prière « *Djaouharat-el-Kamal* », 20 fois la prière « *Notre seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était fermé, etc.* » ; cela lui suffira.

» De même, est obligatoire, le vendredi, pour quiconque entre dans la tariqa des Tidjanïa, la noble formule : (*Haïlala* هيللة) « *Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu* ».

» On doit commencer à réciter cette prière, le jour ci-dessus, peu après la prière de l'âcer jusqu'au coucher du soleil.

» Celui qui aura des occupations (l'empêchant de dire cette formule depuis l'âcer jusqu'au coucher du soleil) la récitera un nombre de fois déterminé qui ne sera pas inférieur à douze cents.

» S'il laisse passer le moment fixé, il ne dira pas la « *Haïlala* » (à un autre moment), mais il perdra, de ce fait, un nombre considérable de faveurs divines.

» Quiconque sera initié à la voie par lui en retirera avantage, par la grâce de Dieu.

» Il devra craindre Dieu, secrètement et ouvertement, et ne pas négliger de faire les cinq prières *quotidiennes*, en compagnie (des fidèles), à moins d'en être légalement empêché.

» (J'ai été) autorisé (à donner la tariqa) par notre maître susnommé, qui en avait

reçu l'autorisation de son maître très considérable, le cheikh Sidi-Mohammed-Seghir, qui la tenait, lui-même, du modèle à suivre, le cheikh Sidi-Mohammed-el-Aïd, à qui elle avait été donnée par le cheikh, le saint considérable, Sidi-el-Hadj-Ali, qui l'avait reçu du très perspicace, du pieux, de l'éminence, du très célèbre, de l'ascète, notre cheikh et notre maître Ahmed-et-Tidjani — que Dieu Très-Haut soit satisfait de lui !

» Elle avait été révélée à ce dernier par notre seigneur, le seigneur de tous ceux que Dieu a créés, notre maître, le Prophète de Dieu — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut, la noblesse et la dignité, la gloire et la grandeur !

» (Que Dieu accorde également) le salut à ses serviteurs, à ceux qu'il a choisis !

» Louange à Dieu, depuis le commencement jusqu'à la fin.

» Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, le Très-Haut, le considérable.

» Dieu dirige qui il veut dans la voie droite.

» Amen, ô maître des mondes ! » (1).

On voit ensuite Et-Tidjani parcourir l'Afrique septentrionale, le Touat et le Sahara, se présentant partout non pas en apôtre ni en professeur, mais en véritable Khalifa du Prophète. Il fait édifier des zaouïa, investit des moqaddim, fait de nombreux prosélytes qu'il appelle « *ahbab* » (compagnons) en souvenir des compagnons de Mohammed ; son renom s'étend et grandit sans cesse ; sa confrérie devient une puissance redoutable au gouvernement Turc qui fait assiéger la petite ville d'A'ïn-Mahdi, par le bey d'Oran qui lui impose une redevance annuelle fort élevée (1783-1787 de J.-C.).

Fatigué par les poursuites dont il était l'objet et les rivalités qu'un parti de dissidents (les Tidjadjna) lui avait suscitées à A'ïn-Mahdi même, il quitte son monastère et va se réfugier à Fas. Dans cette ville, il donne une nouvelle impulsion à ses doctrines, reçoit les faveurs du Sultan Mouley Sliman, fait construire une zaouïa dans le quartier Houmet-el-Blida-er-Gharouïa, où il meurt le 14 choual 1230 (19 septembre 1815), après avoir dicté à ses *ahbab* Sid-El-Hadj-A'li-El-Harazimi et Si Mohammed ben El-Mechiri-Es-Saïbi, l'histoire de sa vie et ses recommandations à ses disciples. Sa doctrine appelée « El-Kounnache » est devenue le bréviaire des Tidjanïa (2).

---

(1) Traduction de M. Bagard, interprète militaire.

(2) Indépendamment du « Kounnache » les Tidjanïa ont leurs règles liturgiques et leurs doctrines consignées dans d'autres ouvrages et manuscrits ; les principaux sont :

Er-Rimah, par Sidi A'mmar-El-Fouti-Es-Soudani-Et-Tidjani ;

La Perle (récits) rédigé par Sid-Ahmed-Et-Tidjani et copié par Si El-Hadj-A'li-El-Harazimi ;

El Djama, par Si Mohammed ben Mechiri ;

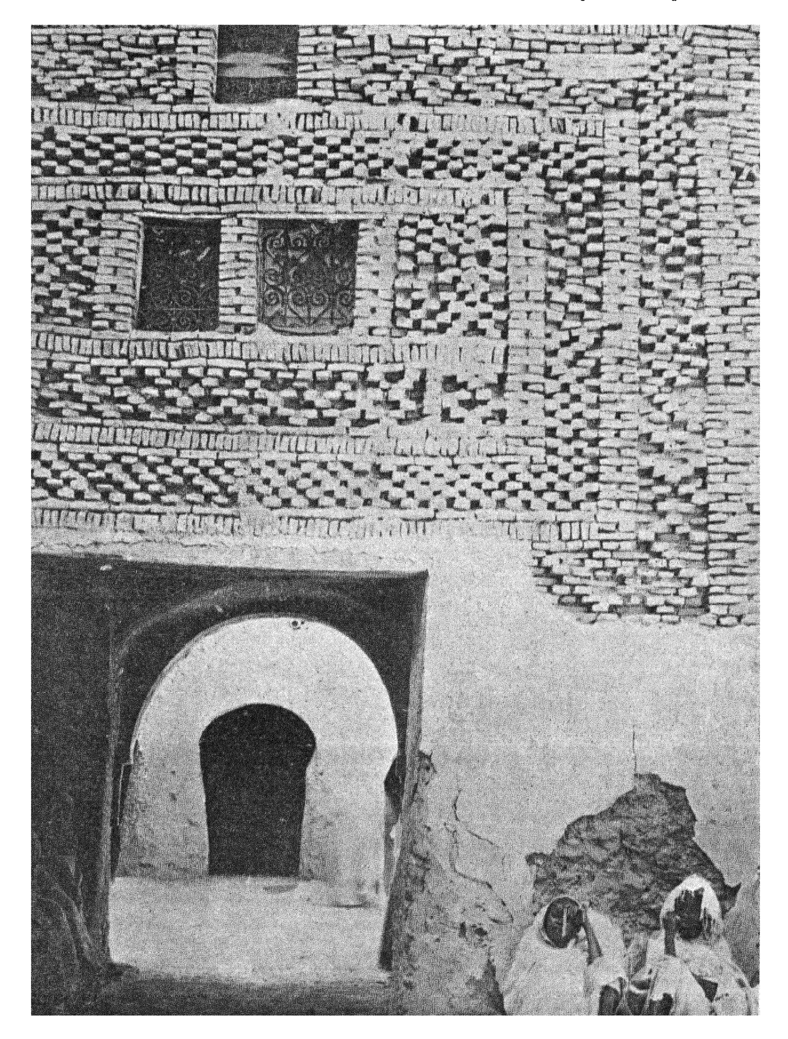
Récit de la Lance, par Si A'mmar-el-Fouti-Es-Soudani ;

Des glaives, par le même ;

Victoires des Chorfa, par Si Mohammed ben Mechiri ;

Livre dit *El Yacouta*, par Si Mohammed ben El-A'rbi, annoté et commenté par Si Mohammed ben Mechiri et un certain nombre d'autres ouvrages ou manuscrits peu importants.

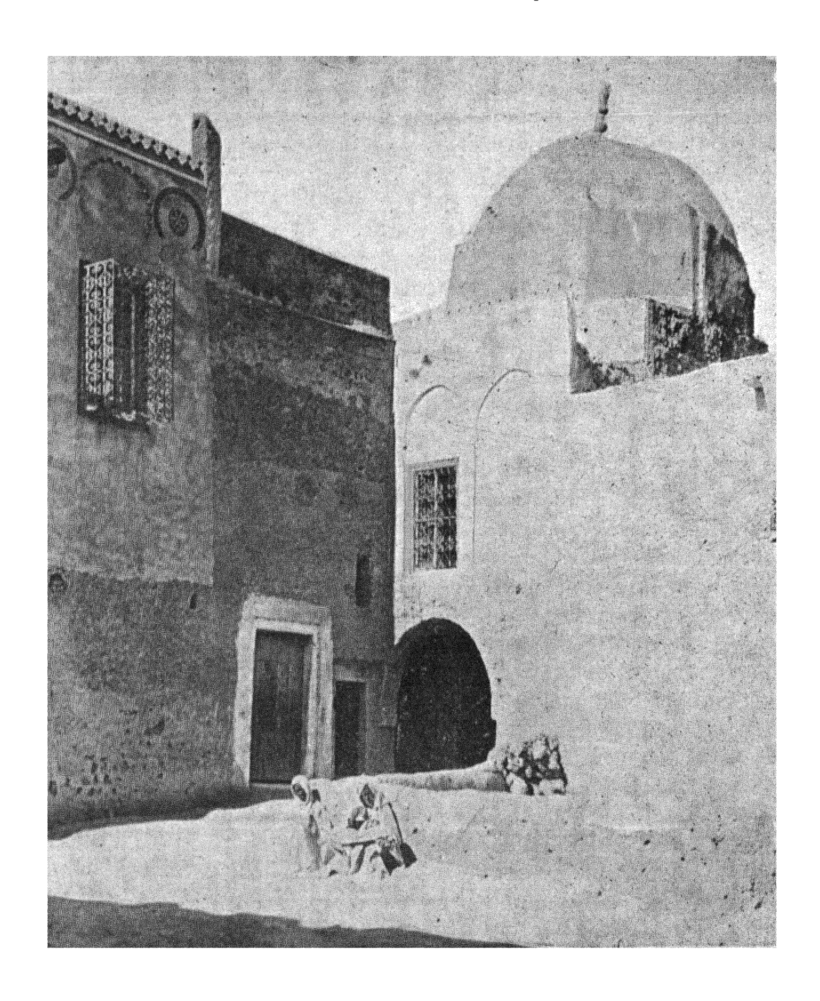
L'esprit général qui s'en dégage est un libéralisme peu en usage dans les autres confréries. Ici, point de macérations, point de pénitences



Zaouïa de Temacin (2e cour).

austères ni de retraite prolongée. Un rituel remarquable par sa simplicité, approprié à toutes les intelligences, des obligations peu rigoureuses, voilà pour la religion.

En matière politique, le cheikh Et-Tidjani semble vouloir se montrer plus sévère. Ses prescriptions sont concises et n'admettent point de négligences. On remarque, surtout, le soin avec lequel il a cherché à éliminer les Chioukh intermédiaires sur lesquels les fondateurs des



Zaouïa de Temacin (cour de la Mosquée).

autres confréries appuient leur enseignement. Sa mission est toute divine : il franchit d'un bond les échelons mystiques et aboutit immédiatement au Prophète. Aussi, ses adeptes ne doivent reconnaître d'autres *envoyés de Dieu* que *Lui*, ne doivent suivre d'autres voies que

la sienne, sous peine de mériter le châtiment éternel. Cet exclusivisme a fait des Tidjanïa une sorte de confrérie seigneuriale, de corporation politico-religieuse avec des dignitaires représentants du Prophète, et des serviteurs liés à leurs maîtres par l'*engagement*, qu'ils ne sauraient enfreindre — plutôt qu'une association de mystiques.

Cependant, le cheikh Sid-Ahmed-Et-Tidjani était affilié à plusieurs voies aux tendances mystico-extatiques. Il se plaît à reconnaître les vertus et les actions miraculeuses de son maître spirituel le célèbre Mohammed-El-Kordi, successeur du cheikh Hafnaoui, grand maître des Khelouatïa d'Égypte. Par ce saint personnage, il rattache son enseignement à celui des Khelouatïa et c'est à ce titre que nous avons classé sa confrérie parmi celles dérivées de cette école.

Mais, nous le répétons, il faut voir dans les Tidjanïa une association où le temporel et le spirituel occupent le même rang et c'est dans cet ordre d'idées qu'il convient d'envisager la confrérie.

∴

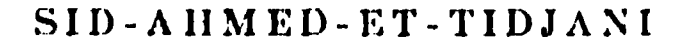
Avant de mourir, le cheikh Et-Tidjani préoccupé des intérêts de son ordre, en laisse la direction à son plus habile moqaddem, Sid-El-Hadj-A'li ben El-Hadj-A'ïssa, originaire de Yambo (Arabie), et déjà grand maître de l'importante zaouïa de Temacin, dans l'Oued-Rhîr. Son testament portait qu'après la mort de son successeur, les chefs suprêmes de la confrérie seraient alternativement choisis parmi les membres de sa famille alors composée de deux fils en bas âge, et ceux de la descendance de son khalifa Sid-El-Hadj-A'li. De là, deux branches mères ayant pour maîtrises principales : A'ïn-Mahdi représentée par les héritiers directs du fondateur de l'ordre, et Temacin, dirigée par ceux de son successeur spirituel. Ensemble, ils devaient se partager la prépondérance des Tidjanïa, mais cette prérogative commune devait aussi rompre l'homogénéité et l'unité de direction de la confrérie.

Voici la part qui a été faite à chacune des deux branches dans le choix des chefs canoniques (1).

---

(1) Les noms écrits en lettres italiques sont ceux des maîtres spirituels. La lettre *A* indique la branche d'Aïn-Mahdi et la lettre *T* celle de Temacin.

FILIATION SPIRITUELLE DES GRANDS CHEFS DE LA CONFRÉRIE DES TIDJANIA



SID-AHMED-ET-TIDJANI
1782-1815

T — A

Sid-el-Hadj-A'li ben El-Hadj-A'issa
(1815-1844)

Si Mohammed-el-A'ïd
(1853-1875)

Si Mohammed-Seghir ben El-Hadj-A'li
(1875-1892)

Si Maa'mmar ben El-Hadj-A'li
(1892-1893)

Si Mohammed ben Si Mohammed-el-A'id
(1893)

7

Si Mohammed-Seghir-Et-Tidjani
(1844-1853)

Si Ahmed ben Mohammed-Seghir-Et-Tidjani
né vers 1850, mort en 1897

Si El-Bachir ben Si Mohammed-Seghir-Et-Tidjani
(1897)

Si Mohammed-el-Kebir-Et-Tidjani (1)

---

(1) Si Mohammed-el-Kebir, né vers 1797 au Maroc, fut amené, avec son frère, à la zaouïa d'A'ïn-Mahdi par le chef de la confrérie, Sid-el-Hadj-A'li qui voulut les soustraire à la rapacité du Sultan du Maroc et à la jalousie des Taïbïa. Il eut, en fait, la direction de la grande maîtrise pendant que le grand chef résidait à Temacin. Il soutint le siège d'A'ïn-Mahdi contre les Turcs, tenta une expédition à la tête des Hachem (de Mascara, 1826), et fut victime de la défection de ces derniers qui le massacrèrent avec 400 des siens au moment où il était déjà maître de deux faubourgs de Mascara 1827 ; son frère Si Mohammed-Seghir lui succéda à A'ïn-Mahdi et, depuis, leur descendance a toujours eu la direction de la zaouïa mère.

Les dernières volontés du fondateur de la confrérie des Tidjanïa



Zaouïa de Temacin (tombeau de Sidi-El-Hadj-Ali ben El-Hadj-Aïssa).

furent respectées par Sid-El-Hadj-Ali ben El-Hadj-A'ïssa qui investit grand-maître de l'Ordre, le fils de son cheikh, Si Mohammed-Seghir·

et-Tidjani, déjà à la tête de la zaouïa d'A'ïn-Madhi et, en réalité, le chef incontesté des Tidjanïa de l'ouest.

Durant l'administration de ces hommes remarquables (1815-1853), la confrérie devint une puissance avec laquelle les gouvernements établis se voyaient obligés de compter; ses ramifications s'étendaient en Afrique occidentale, au Soudan oriental et jusqu'à la Mecque.

« Ils se livrèrent à un immense commerce fait par des caravanes » que conduisaient et escortaient des moqaddim et des khouan des » zaouïa d'Aïn-Madhi, Bou-Semghoun, Fas et Tlemcen. Ces caravanes » se grossissaient, en route, des adeptes appartenant aux tribus traver- » sées, et elles allaient ainsi, en toute sécurité, jusqu'à Chenguetti, » dans l'Adrar occidental, jusqu'à Tombouctou, Segou et le Fouta » sénégalais.

» Chemin faisant, elles menaient de pair, avec un égal succès, le » commerce et le prosélytisme religieux. De grandes richesses affluaient » à Temacin et Aïn-Madhi, et de 1830 à 1843 de J.-C. les gouverneurs » sénégalais constataient, dans leurs rapports officiels, les progrès de » l'Islamisme dans l'Afrique centrale » (1).

Les immenses richesses amassées à A'ïn-Madhi et l'indépendance dont faisaient preuve les directeurs des Tidjanïa, excitèrent la cupidité des Turcs et, à plusieurs reprises, on voit le bey d'Oran, Hassan (1820), et celui de Titteri, Mostafa ben Mezrag, tenter contre la maison d'Aïn-Mahdi, des assauts infructueux.

L'émir A'bdelqader, à son tour, après avoir essayé de les coaliser contre la France victorieuse (1838) (2), veut imposer son joug à Sid-El-Hadj-A'li et à Si Mohammed-Seghir, mais ses efforts sont vains et la confrérie des Tidjanïa, malgré les revers de sa zaouïa mère, grandit en prestige.

Cette période (1815-1853), marque l'apogée de la corporation du cheikh Et-Tidjani ; ses ramifications s'étendent au loin et prospèrent; au Maroc, ses nombreux adeptes s'inspirent des chefs de l'Ordre; au Soudan occidental, le prosélytisme se fait sous les auspices de la zaouïa d'A'ïn-Mahdi et au nom des dignitaires qui la dirigent. Des apôtres tidjanïa propagent l'enseignement de la zaouïa mère en Tunisie, en Tripolitaine, en Égypte, en Arabie, voire même en Asie. Ils pénètrent dans le continent noir, créent des zaouïa au Bornou, à Tindouf, à Dari, dans l'Ouadaï, après avoir catéchisé un grand nombre de Touareg et s'être implanté à Ghadamès, Rhat, In-Salah, au Gourara et au Touat.

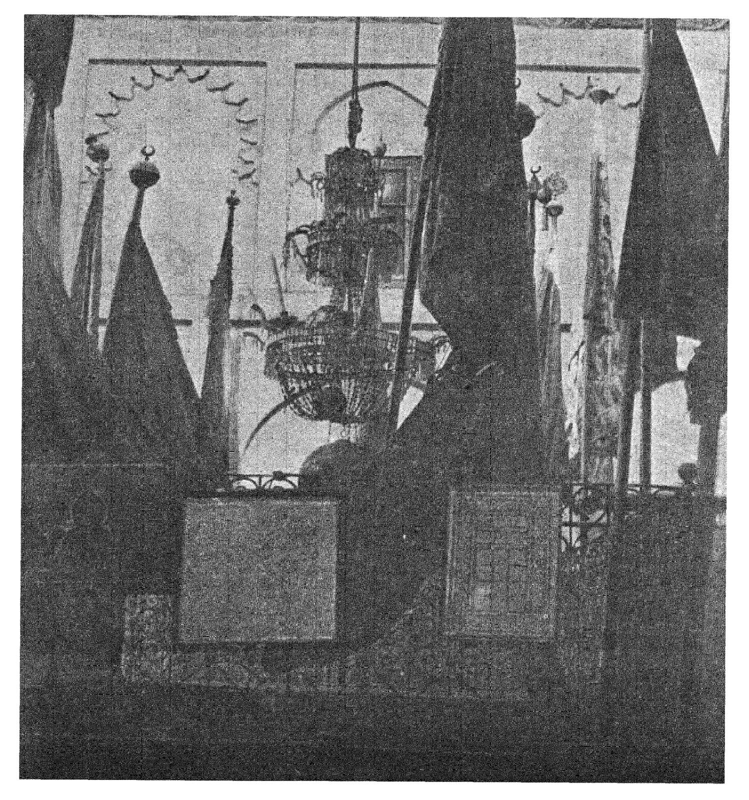
---

(1) Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 425.

(2) L'émir assiégea A'ïn-Mahdi et l'emporta en 1839, après huit mois de siège et de bombardement. V. pour détails complets sur ce siège « Léon Roche, *Trente deux ans à travers l'Islam*, V. aussi la *Revue Africaine* de 1864 et l'*Histoire des Ouled-Sidi-Cheikh*, par le colonel Trumelet », librairie A. Jourdan, Alger.

Mais à dater de 1853, un manque de cohésion se produit et des rivalités intestines éclatent entre les zaouïa d'A'ïn-Mahdi et celle de Temacin.

En mourant, Si Mohammed-Seghir-Et-Tidjani, fidèle à la tradition imposée par son père, laisse à Si Mohammed-el-A'ïd, fils de son maître spirituel, la haute direction de la confrérie.



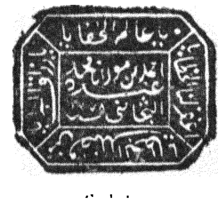
Zaouïa de Temacin (tombeau de Si El-Hadj-Ali).

Mais, l'oukil de la zaouïa d'A'ïn-Mahdi, El-Mecheri-Ryan, à qui il avait confié la tutelle de ses deux enfants en bas âge, Si Ahmed et Si El-Bachir, essaye d'affranchir ses pupilles du maître de la confrérie, et

tout en leur donnant une éducation peu en harmonie avec le rôle qu'ils étaient appelés à jouer, il contribue à leur aliéner les Tidjanïa de Temacin.

Les Ahlab eux-mêmes, se détachent des héritiers naturels de la baraka pour porter leurs sympathies aux descendants de Sid-El-Hadj-A'li ben El-Hadj-A'ïssa et la grande maitrise de Temacin devient en quelque sorte le siège du cheikh suprême de la confrérie au détriment de celle d'A'ïn-Mahdi et des fils de Si Mohammed-Seghir qui en ont conservé la direction.

∴



Cachet
du cheikh Ahmed El-Tidjani.

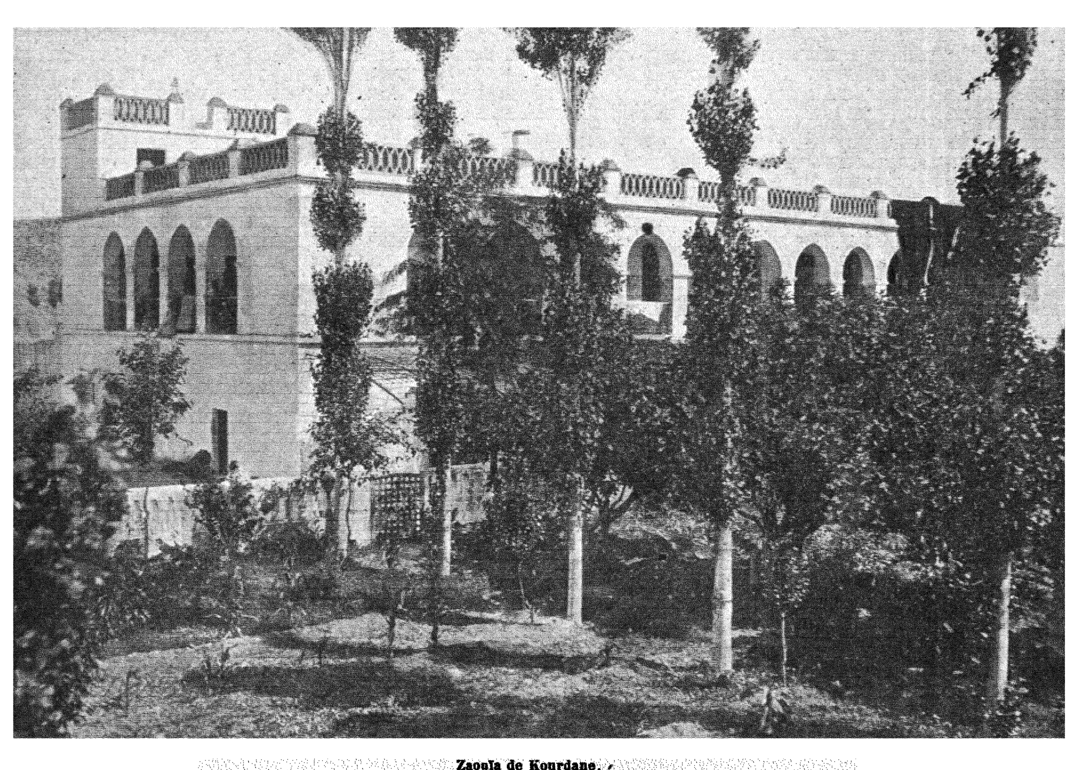
Malgré la scission entre les deux grandes maitrises des Tidjanïa, la ligne de conduite de leurs directeurs à l'égard de la France a toujours été celle des premiers temps de la conquête. En toutes circonstances, ils nous ont montré de l'attachement et servi avec dévouement.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner au lecteur une idée générale des liens de sympathie qui ont toujours uni les Tidjanïa à notre gouvernement, que de reproduire, *in extenso*, quelques extraits d'un compte rendu officiel d'une cérémonie religieuse célébrée, il y a quelques mois à peine, à la mémoire de Sid-Ahmed ben Si Mohammed-Seghir-El-Tidjani, grand maître de la zaouïa d'Aïn-Mahdi, et considéré comme le chef suprême de l'ordre par les Tidjanïa de l'ouest :

« Une importante cérémonie religieuse, provoquée par le mufti hanafi, Sid-Mohammed-Boukandoura et les membres du clergé musulman, a été célébrée, à Alger, le 3 mai 1897, à 9 heures du matin, à la mosquée dite « mosquée de la Pêcherie », pour honorer la mémoire du cheikh Sid-Ahmed-El-Tidjani, décédé à Guemar (Oued-Souf), le 20 avril 1897.

» Les autorités civiles et militaires, ainsi que les hautes notabilités de la ville, étaient représentées à cette cérémonie à laquelle elles avaient été conviées par des invitations privées, lancées au nom du mufti et du personnel du culte, dont plusieurs membres appartiennent à l'ordre religieux des Tidjanïa que dirigeait le défunt Sid-Ahmed.

» Ce personnage était le fils de Sid-Mohammed-El-Tidjani, celui-là même qui, en 1838, soutint, avec tant de courage, le siège de la ville d'Aïn-Mahdi, où se trouve la maison mère de l'ordre. Ce siège dura huit mois et se termina par une reddition plus honorable pour les assiégés



Zaouïa de Kourdane.

(Vue communiquée par M. le lieutenant Simon Pierre, adjoint au bureau arabe de Laghouat).

que pour les assiégeants, Et-Tidjani ayant formellement refusé de se rencontrer avec le plus grand de nos ennemis.

» Depuis cette époque mémorable, les Tidjanïa n'ont cessé de servir la cause française.

» En 1844, ils favorisent la marche du Duc d'Aumale sur Biskra.

» En 1870, on voit Sid-Ahmed, après un moment de défaillance, porter aux tirailleurs survivants de Reischoffen et de Wissembourg, les félicitations de leurs coreligionnaires algériens.

» Désireux de dissiper les préventions qui pouvaient nous rester à son égard, il épouse quelque temps après, à Bordeaux, Mlle Aurélie Picard, à qui nous devons la transformation de Kourdane, point autrefois désert, en une superbe habitation entourée de belles plantations.

» En 1881, un des moqaddim de Sid-Ahmed, Adelqader ben Hamida, meurt massacré avec le colonel Flatters qu'il accompagnait.

» Chaque fois que le Gouvernement français fait appel à son influence et à son prestige religieux, Sid-Ahmed s'empresse de donner satisfaction aux désirs qui lui sont exprimés. A In-Salah, comme à Tombouctou, au Bornou et au Sokoto, dans tout le Soudan, en un mot, où les Tidjanïa comptent de nombreux affiliés, il envoie des émissaires, ou écrit lui-même, pour seconder nos entreprises et faire fructifier nos efforts.

» Dans la branche tidjanienne de Temacin, nous trouvons, le même bon vouloir, le même désir de servir notre civilisation.

» De pareils serviteurs, souvent à la peine, doivent aussi être à l'honneur et c'est pour mieux affirmer les témoignages d'estime et d'intérêt que la France accorde toujours à ceux qui lui sont dévoués, que son représentant, M. Jules Cambon a tenu à venir, en personne, à la mosquée.

» Les indigènes accueillent, par de vives marques de respect, l'arrivée de M. le Gouverneur général qui prend place dans le chœur de la mosquée.

» Après les prières réglementaires, Sid-Boukandoura, ayant à sa droite le mufti maléki, Sid-Mohammed ben Zakour, et entouré du personnel du culte, des khodja du *Mobacher*, des tolba de la médersa, des chefs indigènes et des chioukh des confréries religieuses, venus de loin pour assister à la cérémonie, prononce l'éloge funèbre du défunt dont il vante les grandes vertus et, au nom de ses coreligionnaires, remercie M. Jules Cambon du témoignage de haute sympaphie qu'il leur donne en venant assister à une cérémonie placée, en quelque sorte, sous ses auspices. Il termine ainsi :

» Pour me résumer, je dirai que nous ne pouvons mieux montrer
» notre reconnaissance envers la glorieuse République française, son
» illustre Président et M. le Gouverneur général, qu'en leur souhaitant
» les plus grands biens, en les servant avec fidélité et dévouement, dans

» nos paroles comme dans nos actes, et en leur témoignant notre amour
» inébranlable du bon ordre et de la paix et notre vif désir de jouir éter-
» nellement de leurs bienfaits ».

A son tour, M. le Gouverneur général répond au mufti, en ces termes :

« Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer. Je les
» transmettrai à M. le Président de la République.

» Nous sommes venus ici pour nous associer aux sentiments que
» vous avez éprouvés en apprenant la mort de Sid-Ahmed-et-Tidjani,
» chef de l'ordre des Tidjanïa. Cet ordre considérable, dont les membres
» dominent en Tunisie et jusqu'au Bornou et au Sokoto, s'est toujours
» montré dévoué à la France.

» Dès 1838, le père de celui que vous pleurez aima mieux voir sa
» ville prise, sa zaouïa ruinée, ses palmiers coupés, que de s'accommo-
» der avec le plus grand de nos ennemis et, jusque dans cette extrémité,
» il refusa de se rencontrer avec lui.

» Son fils, Sid-Ahmed-et-Tidjani, après un moment d'erreur, ne
» cessa, depuis, de nous donner des témoignages de fidélité. Un de
» ses moqaddim, Abd-el-Qader ben Hamida, accompagnait le colonel
» Flatters et fut massacré avec lui ; j'ai pu éprouver moi-même combien
» le concours d'Et-Tidjani nous était assuré dans les lointaines régions
» qui s'étendent jusqu'au Niger.

» Il avait épousé une française ; il vivait à Kourdane et, là, où ne se
» trouvait, il y a quelques années, qu'une source perdue, des jardins,
» des prairies, d'immenses plantations avaient remplacé le sable.

» Il projetait, pour les pèlerins qui viennent en foule à sa zaouïa, la
» création d'un hospice qu'il voulait confier aux Pères blancs : il servait
» la civilisation par son exemple et lui préparait la route.

» Je ne doute pas que les successeurs de Sid-Ahmed-Et-Tidjani ne
» continuent ces traditions de dévouement qui remontent déjà à près
» de 60 années. Ils trouveront partout, pour leurs fidèles, la protection
» et la bienveillance de la République : la France connaît ses serviteurs,
» elle les aime et les défend et, aujourd'hui, nous sommes venus près
» de vous, pour montrer qu'elle sait honorer leur loyauté » (1).

. . . .

Malheureusement, pendant que les directeurs des zaouïa de Temacin et d'Aïn-Madhi nous manifestaient, sans compter leurs sentiments cordiaux, et nous servaient avec dévouement, un nommé Si Tahar ben Bou-Taïeb, oukil de la zaouïa Tidjanïa de Tlemcen, répandait, à profusion, des écrits séditieux dans la province d'Oran et au Maroc.

---

(1) Extrait d'un compte-rendu d'une cérémonie religieuse à la Mosquée de la Pêcherie à Alger, en l'honneur de Sidi-Ahmed-et-Tidjani, publié par le Gouvernement général de l'Algérie.

Il était considéré par de nombreux disciples de Sid-Ahmed-Et-Tidjani, comme le grand khalifa de la confrérie et ses successeurs ont exploité cette situation en propageant ses ouvrages et en essayant de soulever les populations à leur profit (1878-1880).

Nous citerons parmi ces ouvrages, un manuscrit intitulé « *Révélations faites par le Prophète à l'imam caché Si Ahmed-et-Tidjani* » et « *Le noble livre inspiré par le Prophète véridique* » (1).

Nous reproduisons la traduction de deux extraits que nous trouvons dans un dossier d'enquête établi en 1880, par M. Boutan, alors capitaine chef du bureau arabe subdivisionnaire de Tlemcen, aujourd'hui colonel, à la suite de la découverte d'un projet insurrectionnel fomenté par les Tidjanïa de l'Ouest à l'instigation du nommé Mouley-Yacoub ben Mouley-el-Arbi désigné par les écrits de l'oukil Si Tahar, comme le « Maître de l'heure ». Ces extraits nous paraissent résumer les doctrines subversives de l'ancien oukil de la zaouïa de Tlemcen.

Recommandations, prédictions de Sidi-Tahar ben Bou-Et-Taïeb, qui s'intitule chef de la confrérie des Tidjanïa :

« O gens sincères, ne restez pas avec les oppresseurs et les traîtres : » celui qui opprime est comme le mécréant ; ne les fréquentez pas car » le feu vous dévorerait ; ne leur adressez pas la parole ; n'allez pas à » leur rencontre ; ne leur dites pas : le salut soit sur vous !

» Suivez la voie qui nous a été tracée par le Coran ; n'aimez plus vos » père et mère s'ils vont aux mécréants et abandonnent l'imam ; dans » le pays des mécréants, le commerce avec eux serait illicite, de même » leur argent n'est pas acceptable.

» Lorsque vous verrez les mœurs devenir dissolues et les débauchés » devenir les amis des représentants de l'autorité, jugez cette époque » comme étant celle des mécréants et des traîtres. Alors les imposteurs » auront raison et les gens de bonne foi seront traités de menteurs : » on glorifiera les mécréants dans leur pouvoir ; on croira à leurs » paroles ; on acceptera leur manière de faire ; on leur donnera les » biens les plus précieux.... Eh bien ! les auteurs de ces faits seront » des renégats...., car ainsi que Dieu l'a déclaré : « les juifs et les » chrétiens ne vous aiment pas et ne vous aimeront que lorsque vous » serez de leur religion ». Dieu a dit aussi : « je vous délivrerai de ceux » qui combattent contre vous pour la religion, qui vous expulsent de » vos maisons ».

« O croyants, n'affectionnez pas mes ennemis et les vôtres (les chré- » tiens et les juifs).

» O croyants, ne traitez jamais les juifs et les chrétiens comme vos » amis ; ils sont amis entre eux et celui d'entre vous qui les aime leur » appartient.

(1) Traduction de M. Goujon, interprète militaire en 1880.

» O croyants, si vous obéissez à ceux qui ont reçu (le Pentateuque » et l'Évangile), ils vous rendront mécréants.

» O croyants, si vous obéissez aux infidèles, ils vous rendront pervers.

» Vous ne verrez jamais de vrais musulmans aimer ceux qui com- » battent Dieu et son Prophète, fussent-ils leurs propres enfants.

» O croyants, combattez les mécréants qui sont auprès de vous; » qu'ils vous trouvent ardents et Dieu sera avec ceux qui le craignent.

» O croyants, ne traitez pas (en amis) les gens qui se moquent de » votre religion et en jouent (allusions aux chrétiens et aux juifs).

» O croyants, combattez les idolâtres en totalité ; ils feront de même » vis-à-vis de vous et, sachez-le, Dieu sera avec ceux qui le craignent.

» Dieu Très-Haut a dit au Prophète : « O prophète entraîne les croyants » aux combats ».

» O prophète, crains Dieu et n'obéis pas aux mécréants et aux » traîtres.

» O croyants, celui d'entre vous qui abandonnera sa religion mourra » mécréant ».

» O croyants, si vous frappez pour la cause de Dieu, soyez éner- » giques ».

. . . .

« Ces préceptes sont destinés à ceux qui croient à notre maître » Mohammed ; à ceux qui ont abandonné les infidèles et sont devenus » musulmans ; à ceux qui ont quitté le pays habité par le Kafer, pour » aller dans celui des musulmans, qui ont fait le Djehad (guerre sainte).

» O croyants, faites comme Dieu vous le prescrit et abstenez-vous » de ce qu'il vous défend » . . . .

. . . .

» Explication de toutes les sciences, qui d'après la Loi » sont obligatoires.

» Adresse tes demandes pour les choses sacrées.

» Ce n'est pas dans la Loi qu'est le salut (ou la résignation).

» Demande par tes vœux un Prince juste, dont le sabre frappera » toutes les têtes, qui, chaque jour, décapitera quelque pécheur, c'est » là ce qui te sera utile.

» Si, de l'émir, le sabre est affilé, il affirmera l'Islam et confirmera le » témoignage.

» Par lui, le Prophète aura des disciples.

» Par lui, tu seras un vrai musulman.

» Par lui, ton épouse sera à toi, et personne autre que toi ne la » regardera.

» Par le sabre, ta prière sera exaucée.

» Par le sabre, ton aumône sera agréée.

» Par le sabre, ta demeure sera illustre, et ta piété sera renommée » chez les hommes.

Zaouïa de Guemar. (Dessin à la plume de M. le Capitaine de Prandières, Chef de l'annexe d'El-Oued).

» Si le sabre est abandonné, loin de ta famille tu périras.
» Le mal s'emparera de toi, et tu refuseras la justice à celui qui te
» la demandera.
» Le créancier se verra refuser le paiement de ce qui lui est dû, et
» l'hérétique se complaira dans son hérésie.
» Si tu es cadi, tu seras injuste.
» Si tu es ignorant, tu seras persécuteur.
» Si tu es faqir, tu seras espion.
» Si tu es moqaddem, tu seras impur et immonde.
» Si tu es pèlerin, tu seras loin du bien.
» Si tu es marabout, tu seras un impie envieux.
» Si tu es artisan, tes actions seront entachées de fraude.
» Si tu es hérétique, tu seras un reptile venimeux.
» Tous vos pères et vos aïeux agissaient comme vous agissez.
» Les sciences ne profiteront pas à vos cœurs,
» Mais le Sabre vous sera utile s'il est tranchant.
» Dieu vous a créé et vous n'avez pas foi en lui,
» Si le Prophète n'avait pas eu de sabre l'auriez vous suivi?
» Le Prophète a dit à ses compagnons :
» Si le sabre s'absente, l'Islam s'en va ».

. . . .

Ces théories, d'où l'exaltation mystique et l'idée du mahdisme se dégagent comme un symbole de foi, ont disparu de l'Algérie avec leurs auteurs ; mais au Maroc où elles avaient été vulgarisées, elles sont devenues le *credo* qui s'enseigne dans la zaouïa tidjanïa de Fas et, après avoir armé le bras d'El-Hadj Omar et d'Ahmadou, elles inspirent encore les Tidjanïa du Soudan occidental.

Elles se répandent, peu à peu, chez ceux du Sahara et de l'Afrique centrale qui se détachent de leurs chefs spirituels algériens pour donner leurs sympathies au directeur de la zaouïa de Fas.

De là, trois branches : celles de Temacin, d'A'ïn-Mahdi et du Maroc, séparées, entre elles, par des rivalités d'intérêts et des divergences de doctrines.

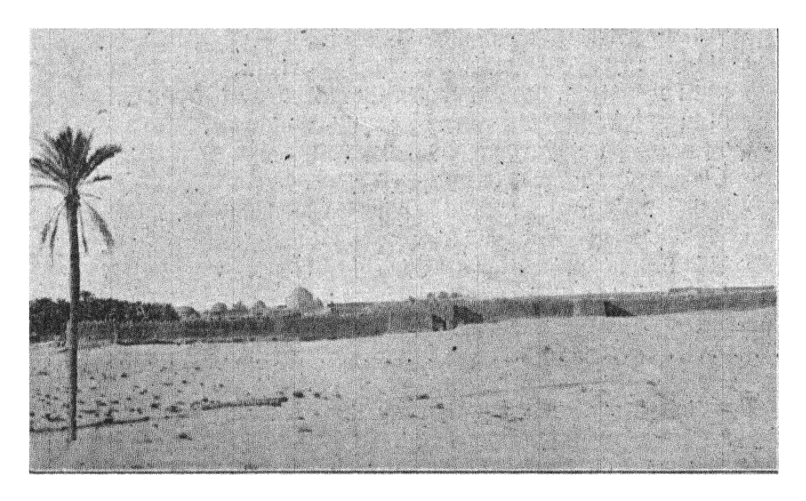
Nous allons essayer de faire connaître brièvement leur situation respective et de montrer l'importance de chacune d'elles.

A'ïn-Mahdi. — Si El-Bachir a succédé à son frère Si Ahmed, décédé à Guemar au moment où il s'apprêtait à renouer les relations d'autrefois avec la zaouïa de Temacin. Sa femme, Aurélie Picard, demeure, avec ses deux enfants, à la zaouïa de Kourdane, devenue la succursale principale de celle d'A'ïn-Mahdi.

Les Ahbab du cercle de Laghouat et des contrées environnantes, ont reconnu Si El-Bachir comme maître de l'Ordre, et nul doute que son influence n'augmente au fur et à mesure que les liens qu'il essaye, à

son tour, d'établir avec les descendants d'El-Hadj-A'li ben El-Hadj-A'ïssa deviendront plus étroits.

Branche de Temacin (1). — A la suite de la nomination de Si Mohammed ben Si Mohammed-el-A'ïd comme grand-maître de l'ordre, un parti de dissidents se forma à Temacin. Plusieurs membres de la famille s'affranchirent de son autorité et quelques uns ne voulurent reconnaître que la suprématie du directeur de la zaouïa d'Aïn-Mahdi.



Vue d'ensemble de Tamelhalt (Temacin).

Les membres dirigeants de la zaouïa de Temacin se trouvent donc, aujourd'hui, divisés en deux camps au-dessus desquels semble dominer le cheikh Si Hamma-el-A'roussi ben Si Mohammed-Seghir, directeur de la zaouïa de Guemar.

« La popularité dont jouit Si Hamma-el-A'roussi, cheikh de Guemar, » le distingue par toutes les qualités brillantes qui ont fait la fortune de » son aïeul. Il est très instruit, pieux sans fanatisme, intelligent et » travailleur. Il est le seul membre de sa famille qui ait entretenu des » relations suivies avec les affiliés éloignés de la zaouïa mère » (2), particulièrement avec les Ahbab du Sahara et même du Soudan.

On peut donc considérer la réconciliation des deux grandes maîtrises des Tidjanïa comme un fait accompli, et nous pouvons grouper dans l'état ci-après, aussi bien les couvents secondaires disséminés en Algérie que les dignitaires d'un ordre inférieur et les Ahbab qui en dépendent :

(1) La zaouïa des Tidjanïa située à Temacin forme un bourg appelé Tamelhalt. De là le nom de « zaouïa de Tamelhalt » par lequel elle est souvent désignée.

(2) Extrait d'un rapport sur les confréries religieuses du cercle de Touggourt, établi par M. le lieutenant Desgène, chef du bureau arabe, en 1895

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	AHBAB	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS
A'IN-MADHI. — TEMACIN (Tamelhalt) et GUEMAR (Oued-Souf).	SI EL-BACHIR BEN SI MOHAMMED-SEGHIR-ET-TIDJANI. — SI MOHAMMED BEN SI MOHAMMED-EL-AID et SI MOHAMMED-EL-A'ROUSSI BEN SI MOHAMMED SEGHIR.	**ORAN**								
		TERRITOIRE CIVIL								
		Aïn-Fezza	»	»	»	2	»	30	»	32
		Remchi	»	»	»	1	»	8	»	9
		Tlemcen	»	»	»	1	»	70	»	72
		Oran	»	»	»	2	»	50	2	54
		Saint-Lucien	»	»	»	»	»	4	»	4
		Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	5	»	5
		Mascara	»	»	»	1	»	40	»	41
		Saïda	»	»	»	1	»	2	»	3
		Saïda (mixte)	»	»	»	8	»	4	»	12
		Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	»	9	»	9
		Tenira	»	»	»	»	»	2	»	2
		Mostaganem	»	»	»	1	»	5	»	6
		Renault	»	»	»	»	»	3	»	3
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
		Géryville	»	2	»	10	»	1 163	»	175
		Aflou	»	»	»	1	»	154	75	1.230
		Mécheria	»	»	»	»	»	1	»	1
		Marnia	»	»	»	»	»	2	»	2
		Aïn-Sefra	»	»	»	1	»	5	»	6
		ALGER								
		TERRITOIRE CIVIL								
		Alger	»	»	»	10	»	70	»	80
		Boghari	»	»	»	1	»	25	10	36
		Berrouaghia	»	»	»	»	»	100	»	100
		Boghari (mixte)	»	»	»	»	»	201	»	201
		Téniet-el-Haâd	»	»	»	1	»	2	»	3
		Djurdjura	»	»	»	1	»	18	»	19
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
		Ouargla	»	»	»	2	»	17	»	19
		Ghardaïa	»	»	»	2	»	38	13	53
		Djelfa	»	»	»	2	»	254	»	256
		Laghouat	2	»	1	32	»	4.556	1.903	6.492
		Boghar	»	»	»	»	»	26	»	26
		Chellala	»	»	»	4	»	»	»	4
		Bou-Saâda	»	»	»	1	»	55	»	56
		CONSTANTINE								
		TERRITOIRE CIVIL								
		Constantine	2	»	»	2	4	300	»	306
		Aïn-Abid	»	»	»	»	»	23	»	23
		Aïn-Beïda	1	»	»	1	»	18	»	19
		Tebessa	»	»	»	1	»	50	»	51
		El-Milia	»	»	»	1	»	130	58	189
		Aïn-M'lila	2	4	»	1	4	90	23	122
		Oum-el-Bouaghi	2	»	»	2	»	235	35	272
		Sedrata	4	»	»	4	21	660	»	685
		Meskiana	1	»	»	13	29	803	377	1.222
		Millésimo	1	»	»	1	»	40	60	101
		Petit	»	»	»	»	»	20	»	20
		A reporter	15	6	1	111	58	9.288	2.556	12.021

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	AHBAH	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS
		Report.......	15	6	1	111	58	9.288	2.556	12.021
		CONSTANTINE								
		TERRITOIRE CIVIL								
AIN-MADHI. — TEMACIN (Tamelhalt) et GUEMAR (Oued-Souf).	SI EL-BACHIR BEN SI MOHAMMED SEGHIR-EL-TIDJANI. — SI MOHAMMED BEN SI MOHAMMED-EL-AID et SI MOHAMMED-EL-AROUSSI BEN SI MOHAMMED SEGHIR.	Oued-Cherf	»	»	»	»	»	350	59	409
		La Sefia	»	2	»	»	5	22	4	33
		Souk-Ahras	»	»	»	3	»	454	»	457
		Eulmas	»	»	»	3	6	56	15	80
		Maâdid	1	»	»	1	»	12	»	13
		Biskra	»	»	»	»	»	200	»	200
		Khenchela (mixte)	»	»	»	2	1	80	»	83
		Herbillon	1	1	»	2	»	90	»	93
		Mondovi	»	»	»	»	»	92	»	92
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
		Biskra	»	»	»	»	»	10	»	10
		Khenchela (indigène)	»	»	»	3	»	212	»	215
		Tebessa	»	»	»	21	84	1.584	»	1.689
		Touggourt { Tamelhalt 1, Tafehet-el-Guebbia 3, El-Hadjira 1, El-Alia 2, Taïbine 1 }	8	»	1	18	»	2 849	1.764	4.632
		Oulad-Djellal	»	»	»	»	»	2	»	2
		El-Oued	7	»	»	»	7	3.570	766	4.344
		Aïn-Touta	»	»	»	»	»	950	»	950
		TOTAUX	32	9	2	165	162	19.821	5.164	25.323

Au dehors, les Tidjania algériens ont conservé une certaine suprématie sur leurs adeptes de Ghadamès et de Ghat; une détente lente mais progressive se manifeste dans leurs relations avec les Touareg; un des fils de Si El-Hadj-A'li-et-Tidjani, Si El-Bachir ben Si Mohammed ben Si Tahar, est fixé depuis plusieurs années au Hoggar; les Oulad-Mokhtar d'In-Salah, leur demandent volontiers leur rituel et, en Tunisie, ils possèdent des couvents à Tunis (zaouïa Zegoum, Troudja, Rihahïa, Guemara, Bab-Menara);

A Tozeur, moqaddem Si Abderrahman ben Soudani; Qairouan, moqaddem Si Mohammed-el-Allani.

Dans la région de Sers, la zaouïa de Si A'li ben Belqacem, à l'est de Qairouan;

A Sers, une zaouïa moins importante que la précédente, moqaddem cheikh El-Menoubi;

A Bizerte et à Djerba, les Tidjanïa comptent également des zaouïa.

En Orient on peut citer: deux zaouïa importantes à Constantinople,

une à Médine, une à la Mecque et une au Caire; des moqaddim à Beyrouth et Qsar-Es-Saf.

Enfin, nos Tidjanïa ont des adeptes dans l'Adamaoua et le Congo.

Un khouan nègre de l'Adamaoua se trouve actuellement à El-Oued, où il est venu pour visiter la zaouïa de Temacin. Au Congo, le prestige des Tidjanïa est tel qu'il est de la plus haute convenance de se dire tidjani, sans, d'ailleurs, avoir d'autre bagage religieux que de vagues notions sur les règles de l'ordre. Il est à prévoir cependant, que la confrérie tend à organiser, là-bas, une section; car, un des personnages du pays vient de faire demander, à Sidi-El-Bachir par la voie gouvernementale, des instructions spéciales sur le rituel tidjani. C'est là une indication précieuse et qui montre bien le rôle que nos Tidjanïa, avec l'appui du gouvernement, peuvent jouer, dans l'intérêt de notre domination, en ces lointaines régions.

* * *

Branche marocaine. — Mais, si en Algérie l'analogie de leurs doctrines et la communauté de leurs intérêts incitent les Tidjanïa à réunir leurs efforts dans le but de faire prospérer leur confrérie et, par suite, leurs affaires personnelles, il n'en est pas de même de ceux du Maroc qui, poussés par d'autres sentiments, s'inspirent d'un enseignement en complète opposition avec celui professé dans les deux zaouïa mères.

Les deux grands chefs des Tidjanïa marocains, Si El-Ghali ben A'zzouz et Si Mohammed-Guenoun, centralisent leur action dans leurs zaouïa de Fas où le tombeau des fondateurs de la confrérie dont ils sont en quelque sorte les gardiens, augmente leur prestige et favorise leur ambition.

Ils recrutent la plupart de leurs adeptes parmi les hauts personnages du gouvernement chérifien, les lettrés et les négociants.

Ils possèdent trois zaouïa à Fas et comptent de nombreux affiliés dans toutes les villes du Maroc, dans quelques tribus et jusque dans l'extrême sud (1).

---

(1) D'après les renseignements récemment fournis par un moqaddem tidjanien, d'origine algérienne, en résidence à Fas, la confrérie compte entre autres zaouïa importantes, celles de :

Meknès, moqaddem, Si Belqacem ben Mohammed ;

Marrakech, moqaddem, A'tsman ;

Djebel-Zarhoun, moqaddem, Si Mohammed ben El-A'rbi ;

Casabianca, *Asfi* et d'autres couvents dans les tribus des *Branès* et *Tsououl*.

Les Tidjanïa du Gourara, du Touat, du Tafilalet, seraient leurs partisans.



Cachet d'El-Hadj-Omar, rapporté de Tombouctou par M. le commandant Bouvier et communiqué par M. le général de la Roque.



Cachet d'Ahmadou, rapporté de Tombouctou par M. le commandant Bouvier et communiqué par M. le général de la Roque.

Dans le Soudan occidental français et au Sénégal, le fameux Hadj-Omar et son successeur Ahmadou étaient des moqaddim de la zaouïa de Fas et actuellement, leurs disciples répandus dans cette partie du continent africain, reconnaîtraient la suprématie, tout au moins spirituelle, des chefs qui la dirigent.

Ils sont en majorité chez les Toucouleurs et les Wolof et possèdent une zaouïa dans le cercle de Kaye; dans les autres districts, ils se répartissent ainsi :

Bammako : Quelques adeptes; Brahima Touré, cadi de la ville, membre de la famille des Touré en est le moqaddem.

Bafoulabé (cercle) : les Tidjanïa sont en majorité sur les Qadrïa.

Région nord-est, est, nord, du Sahel et de Macina : Les Peulhs du Ségou, comme ceux de Macina, caractérisés, en matière religieuse, par un exclusivisme et un fanatisme extrêmes, appartiennent presque tous à la confrérie des Tidjanïa.

Ils ont une grande vénération pour leur chef spirituel, notre vieil ennemi El-Hadj Bougouni qui est réfugié chez les Maures. Ils ont des zaouïa à Ségou, Baoroéli, Markadougouba, Toko, Bothé.

Djenné : Un moqaddem et quelques affiliés; huit tolba, de petites zaouïa.

Région-nord, Tombouctou : Quelques adeptes (1).

---

(1) Renseignements fournis par M. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale.

On voit combien est importante la confrérie religieuse des Tidjanïa et le rôle prépondérant qu'elle peut être appelée à jouer aussi bien en Algérie que dans notre hinterland africain, où nous essayons d'étendre nos possessions du nord de l'Afrique.

Souhaitons qu'un chef habile, en communauté de sentiments avec nous, parvienne à faire disparaître les dissidences qui sont, en ce moment, aussi préjudiciables aux intérêts de nos protégés qu'à ceux de la France elle-même. Avec de l'unité de direction et l'appui des autorités locales, nos Tidjanïa algériens pourraient, peut-être, rétablir au Soudan et ailleurs, l'homogénéité de doctrine de l'ordre en représentant ouvertement le gouvernement français comme le soutien de l'Islam et le protecteur des musulmans dans les pays où il établit sa domination.

CHAPITRE X

ÉCOLE DES CHADELÏA

Confrérie mère des Chadelïa : Sa formation, ses principes fondamentaux, son domaine géographique.

Confréries dérivées des Chadelïa : Djazoulïa, Zerrouqïa, Youcefïa, Ghazïa, Cheikhïa, Naceriïa, Chabbïa, Taïbïa, Hansalïa, Zianïa, Kerzazïa, Derqaoua, Madanïa. *Les Moukhalïa.*

On connaît les doctrines de l'école mystique chadélienne : un spiritualisme épuré, l'abandon de l'être au profit de Dieu, la prière à toute heure, en tous lieux et en toutes circonstances, afin de vivre en union constante avec la Divinité. C'est l'éternelle extase, mais l'extase sans transports mystiques, l'extase provoquée par cet ardent amour de la Divinité, qui éloigne du monde et procure des sensations inexprimables.

Chez les Chadelïa, point de kheloua, point de monastère ; point de pratiques bruyantes, point de jongleries ; — la vie errante et contemplative avec, pour profession de foi, l'unité de Dieu (le *Touahid)*, et, pour enseignement, le *Tessououf*, ou science du spiritualisme qui doit conduire le néophyte à vivre dans l'essence divine.

Ce sont les doctrines du célèbre Abou-El-Kacem-el-Djoneidi, importées en Afrique septentrionale par le célèbre Cho'aïb-Abou-Median-el-Andalousi (1), enseignées dans le Maghreb par son meilleur disciple, le

(1) Cho'aïb-Abou-Median naquit à Séville, en l'an 520 de l'hég. (1126-1127 de J.-C.) ; élève des diverses universités de l'Afrique septentrionale, disciple de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, il professa ses doctrines spiritualistes à Séville, Cordoue, Bougie et mourut à Tlemcen, après avoir composé plusieurs ouvrages sur son enseignement.

La koubba qui lui fut élevée à El-Eubbad, près Tlemcen, est encore l'objet de la

fameux A'bdesselam ben Machich contemporain et sujet du Sultan A'bd-el-Moumen (1), et propagées en Afrique septentrionale, en Égypte et en Orient, particulièrement au Hedjaz, par leur élève et héritier spirituel Sidi-Hassan-Chadeli.

Abou-El-Hassan-A'li ben A'bdallah ben A'bd-el-Djebbar (2) *ech-Chadeli* naquit dans un village dit *Ghemara*, près de Ceuta, vers l'an 593 de l'hég. (1196-97 de J.-C.), suivant certains auteurs; à *Chadela*, fraction de l'Ifrikïa, près du Djebel-Za'fran (Tunisie), d'après la plupart des écrivains musulmans. « Son surnom de Chadeli a été formé des trois lettres

---

grande vénération des fidèles. Ses nombreux disciples se disaient « *Madanïa* », mais ils ne s'organisèrent jamais en confrérie. C'étaient des savants préoccupés de pénétrer la science de leur maître et non des mystiques aux pratiques mystérieuses. (Voir, sur Abou-Median : Brosselard, *Revue Africaine*, 1860; Rinn, *Marabouts et Khouan*; l'abbé Bargès.

(1) Sidi-Abdesselam ben Machich vivait, au commencement du VII[e] siècle de l'hégire, dans le Djebel-Alam, aujourd'hui Djebel-Mouley-Abdesselam, montagne située au centre du massif qui s'étend de Tétouan à la vallée de l'Oued-el-Kouss. Il était issu de la famille régnante des chérifs Drissiin, dont quelques-uns s'étaient réfugiés dans ces parages lors de la chûte de la dynastie régnante et de l'avènement des Fatimides. Il représentait, à ce titre, la tradition de la souveraineté nationale et l'élément berbère.

. . . .

. . . .

Il fut assassiné, en 625 de l'hégire, par un partisan de l'imposteur Abou-Touadjin. Son sanctuaire est devenu un lieu de pèlerinage, où se rendent les habitants des tribus des Djebala et de la partie occidentale du Rif. On peut avancer que le culte rendu à la mémoire du marabout forme un lien assez puissant pour unir ces populations dans une sorte de confédération religieuse. Toutes marcheraient groupées sous l'étendard de leur patron. Quoi qu'il en soit, Abdesselam ben Machich ayant transmis sa bénédiction à son élève Chadeli, ses descendants, c'est-à-dire les *Beni-Arous*, ne constituent qu'une noblesse religieuse sans pouvoir héréditaire. Ils n'ont donc pas d'influence personnelle dans les tribus du voisinage où ils vont s'établir. Ils sont, en général, fort riches, peu batailleurs en raison de leur extraction et des usages qu'elle leur impose; ils ne se livrent à aucune occupation; ils sont, en qualité de chérifs, exempts de toute redevance et ne se montrent pas hostiles au Sultan qui, à l'occasion de l'expédition de 1889, est monté en pèlerinage au tombeau d'Abdesselam ben Machich, puis à la zaouïa de Sidi-Ali-Réseul, à Tétouan, distribuant de larges offrandes. Comme chérifs, les Beni-Arous sont en paix avec toutes les tribus des environs, sauf avec les Akmas. Ces derniers sont dits *akmas ou tolba de Sidi-Abdesselam ben Machich* et possèdent le privilège traditionnel, donné par le saint, de venir en ziara à sa koubba sans intermédiaire et d'en chasser les autres chérifs. Ils s'y rendent, chaque année, en délégation fort nombreuse. Aucun chérif ne doit s'y trouver, et ceux qui s'y trouvent par hasard sont impitoyablement chassés, sinon tués. De là, entre les Beni-Arous et les Akmas, une hostilité implacable, des luttes fréquentes.....

(Documents sur le Nord-Ouest africain, par H.-M.-P. de la Martinière et N. Lacroix; *loco citato*.

(2) Sa généalogie remonte jusqu'à A'li ben Abou-Taleb par A'bdel-Djebbar *ben Taninne ben Hormouze ben Halim* ben Koçaï ben Youssef ben Ioucha' ben Ouard ben Abou-Battalah (A'li ben Ahmed) ben Mohammed ben A'ïssa ben Idris ben A'mar ben Idris ben A'bdallah ben El-Hocine-el-Moterma ben Abou Mohammed-El-Hacen ben A'li ben Abou Taleb.

radicales *chin* (ش), *dhel* (ذ) et *lam* (ل), tirées du mot Chadela (شذلة), appliqué à une petite fraction de l'Ifrikïa », écrivent ces auteurs, et, naturellement, ils en déduisent qu'il était originaire de cette localité. Mais, la légende merveilleuse intervient à son tour et raconte que le maître de Chadeli, A'bdesselam ben Machich, lui avait prescrit de se rendre à Chadela pour commencer son apostolat; de là son nom de Chadeli. « Tu te rendras en Ifrikïa et tu demanderas la localité appelée Chadel. Dieu désire que tu t'appelles Chadeli ». Quoi qu'il en soit, Cheikh-Hassan-Chadeli allait devenir le champion des doctrines du célèbre Abou-Median et créer une véritable école philosophique et mystique.

Vêtu de la khirqa des premiers soufis ses maîtres spirituels et ses appuis, il se présente tantôt comme un mystique contemplatif, un derouich ou un thaumaturge, gagnant la confiance des humbles par ses miracles et son abnégation du temporel au profit du spirituel; tantôt il se révèle, aux savants, comme un philosophe érudit; ses doctrines spiritualistes, incomprises de la masse, font l'admiration des lettrés et des instruits qui deviennent, peu à peu, ses plus fidèles auditeurs, et, plus tard, ses disciples convaincus.

Chef de confrérie au Maroc, il est persécuté à Tunis, à cause de son immense popularité, s'impose aux eulama de l'Université d'*El-Azhar* (au Caire), devient le maître spirituel de leurs confrères de La Mecque et finit par créer une sorte de congrégation mère avec, pour adeptes, les principaux personnages du clergé officiel du Caire et de la ville sainte, une association de savants et de philosophes dont il était le docteur éloquent, le maître incontesté.

Naturellement, son enseignement étant d'essence divine, se rattachait à la foi révélée par la lignée des soufis les plus célèbres, et le rituel qu'il propageait lui avait été, également, transmis par l'intermédiaire des Saints musulmans les plus révérés.

D'où les deux chaînes (selsela) suivantes :

Selsela-el-Ouerd

Abou-el-Hassan-Chadeli, A'bdesselam ben Machich, Sidi-A'bderrahman-el-Madani-el-Zia, Nafi-ed-Din, Fakher-ed-Din, Abi-Hassan-A'li-ed-Deqaq-Nour-ed-Din, A'bi-Hassan-A'li-el-Naceri-Tadj-ed-Din, Chems-ed-Din, Zin-ed-Din, Brahim-Abi-Hassan-el-Bosri, Abi-Qacem-Ahmed-el-Mezari, Saï'd, Fatah-Allah, Saïd-el-Ghazouani, Cheikh-Djebbar, Hacen ben A'li ben Abi-Taleb, A'li, Mohammed, Djoubriel, Allah.

Selsela-el-Baraka

Abou-el-Hassan-Chadeli, Abou-Abdallah-Sidi-Mohammed ben A'li ben Haouzam, Abou-Mohammed-Salah ben Mendhar, *Cheikh-Abou-Median-Cho'aïb-Ibn-el-Hassan-en-Naceri*, Cheikh-Abou-Mohammed-en-Nour, Cheikh-Abou-Mohamed-A'bd-el-Djelil, Abou-Mohammed ben A'bdallah, Abou-Saïd, Hassan-en-Nouri, Abou-el-Kacem-el-Djoneidi, Seri-Saqati, Marouf-el-Kerkhi, Daoud-et-Taï, Habib-el-Hadjemi, Hassan-el-Bosri, Ali ben Abou-Taleb, Mohammed, Djoubriel, Allah (1).

La mort du cheikh Abou-el-Hassan-Chadeli est l'objet de mille récits légendaires d'où il est difficile de tirer ni la date ni le lieu exacts; la plupart des légendes s'accordent à la placer en l'année 756 de l'hégire (1258 de J.-C.) et à la faire survenir dans le grand désert, entre le Nil et la mer Rouge, pendant qu'Hassan-Chadeli revenait de la Mecque ; mais l'endroit de sa sépulture est resté douteux. Est-ce à *Homathirïa*, comme l'affirme Ibn-Batouta, dans l'*Elbaye*, comme le disent les Chadelïa égyptiens, ou bien au milieu des sables mouvants et, par suite, dans un endroit incertain comme le lieu de la naissance du fondateur des Chadelïa ? C'est la dernière hypothèse qui est la seule probable, et, d'accord avec la masse des croyants, nous pensons que là est la vérité, si réellement l'endroit où le cheikh Chadeli a trouvé la mort était connu, un monastère n'aurait pas tardé à y être édifié et, comme ses doctrines, il serait vulgarisé parmi la foule des fidèles. Mais aucun des héritiers spirituels ne put découvrir le point où le maître rendit le dernier soupir, et il s'ensuivit qu'après sa disparition, ses disciples se dispersèrent aux quatre points du monde musulman. Sans postérité, sans proches parents, Chadeli ne put investir aucun des siens de son saint sacerdoce, et sa baraka fut dévolue aux docteurs et aux thaumaturges qui surent continuer à propager son enseignement.

Sous ses auspices, des ramifications se forment, des congrégations indépendantes se créent et prospèrent, et bientôt, les chioukh qui en ont la direction en deviennent les patrons et leurs prosélytes en changent le vocable.

---

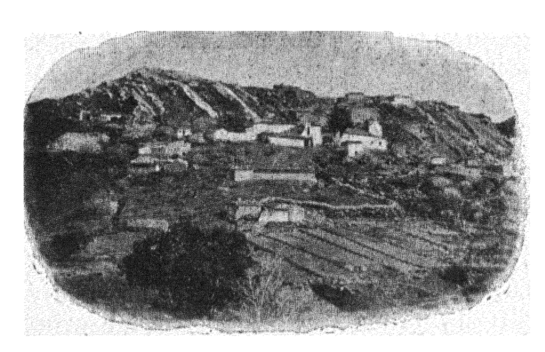
(1) Nous citons ces deux chaînes d'après plusieurs auteurs musulmans et, notamment, d'après l'ouaçia des A'roussïa ; mais, la chaîne la plus détaillée paraît être celle qui figure dans le *Kitab-el-Mofakher-Fi-el-Matser-ech-Chadelïa* par Ahmed ben Mohammed ben Abad-Echafa'ï-ech-Chadeli, d'après les livres des Eulama chadeliens tels que Ben Es-Sebbagh et Ben Atallah-el-Iskendri, etc... M. Rinn, dans *Marabouts et Khouan*, en énumère plusieurs autres avec quelques variantes. Nous renvoyons à cet ouvrage le lecteur désireux de faire une étude complète sur les appuis du cheikh Hassan-Chadeli.

Cependant, les doctrine de l'école mère se conservent pures dans de nombreux monastères ; la baraka du plus célèbre des soufis de l'Afrique septentrionale est le meilleur bienfait que Dieu puisse envoyer aux apôtres de l'école chadélienne et, par suite, ils se multiplient à l'excès. Dans tout le Maghreb, en Syrie, au Hedjaz, en Turquie, ils créent des zaouïa indépendantes, de véritables écoles philosophiques où ils enseignent les règles canoniques des Chadelïa auxquelles ils doivent en partie leur notoriété. La confrérie n'a donc pas de zaouïa mère, d'organisation proprement dite ; elle est représentée par des chefs locaux sans liens entre eux, qui ont conservé l'appellation de Chadelïa et pratiquent des rituels identiques à ceux recommandés par leur patron, sauf quelques divergences de détails.

Au Maroc, le mot chadelïa est une expression impersonnelle qui sert à désigner un corps de doctrines d'où sont issues presque toutes les confréries qui ont leurs zaouïa mères disséminées sur le territoire de l'empire chérifien. La mémoire de Sidi-Hassan-Chadeli est comme leur trait d'union par lequel elles réunissent leurs rituels aux principes fondamentaux d'où ils dérivent.

En Algérie, neuf chioukh représentent l'école chadélienne et font du prosélytisme au nom de leur saint de prédilection.

On compte plus de onze couvents parmi lesquels trois sont des zaouïa-mères de petites congrégations au rituel distinct bien qu'ayant conservé le même vocable.



Zaouïa du cheikh El-Missoum.
(Vue communiquée par M. le maire de Boghari).

Le premier est celui fondé à Boghari (p. e.) par le cheikh El Missoum ben Mohammed-Bourouka'ïa, originaire des Ghribs (commune mixte du Djendel).

Les recommandations que ce personnage religieux faisait à ses moqaddim sont résumées dans le diplôme ci-après que nous reproduisons en entier :

Louange à Dieu.

Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur Mohammed, sur sa famille eu des compagnons et qu'il leur accorde le salut.

Nous autorisons notre ami en Dieu et en son Prophète — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut ! — Sidi-A'bd-El-Aziz, à dire l'Ouerd de la Tariqa des Chadelïa et à le donner à ceux pour qui son désir sera qu'ils ressuscitent

avec nos chioukh et qu'il soient réunis à eux, ceux-ci les prenant par la main, dans les champs de la résurrection. Ainsi qu'il est dit (dans un hadit) : « Dieu réunira les hommes avec ceux qu'ils préféreront ».

J'ai, moi-même, reçu cet Ouerd de mon maître versé dans la connaissance de Dieu, Sidi-O'dda ben R'oulam-Allah, qui le tenait de son maître, le cheikh, le docteur de la loi et de la religion, Moulay-Larbi ben Atcïa.

Celui-ci l'avait reçu de l'axe de la meule de (notre Ordre) (قطب رحاها) le soleil de sa matinée (شمس ضحاها), Mouley-Larbi ben Ahmed (Que Dieu soit satisfait d'eux !).

(Les pratiques de) l'Ouerd consistent à réciter le matin et après le coucher du soleil (مغرب) :

100 fois : *Je demande pardon à Dieu ;*

100 fois : *O mon Dieu, répands les bénédictions sur Notre Seigneur Mohammed, le Prophète illettré, sur sa famille et ses compagnons et accorde-leur le salut ;*

100 fois : *Il n'y a de divinité que Dieu ;*

A assister, au moins une fois par semaine, aux hadra (assemblées) fixées (pour la réunion des khouan) ;

A rendre visite au moqaddem et à s'entretenir, avec lui, au moins une fois par mois (des questions intéressant la communauté) ;

A se repentir sans cesse, à demander pardon à Dieu et à revenir à lui matin et soir.

Ces pratiques forment une partie des devoirs de ceux qui recherchent la bénédiction divine.

Les obligations de ceux qui embrassent la vie contemplative sont plus étendues.

Je suis l'humble serviteur de Dieu, Mohammed-El-Missoum (1).

Le cheikh El-Missoum est mort en 1883, laissant sa baraka à son fils Si Ahmed-Mokhtar qui dirige, en ce moment, la zaouïa de Boghari et continue les traditions de ses aïeux.

Le deuxième couvent des Chadelïa est situé dans la commune de Teniet-el-Haâd; il est dirigé par son fondateur Si Ahmed ben Ahmed, ancien élève du cheikh El-Missoum. Son enseignement offre quelques divergences de détail, mais sa popularité et son prestige augmentent tous les jours au détriment de l'héritier de son maître spirituel. Voici les pratiques qu'il prescrit à ses adeptes :

Louange à Dieu seul ! Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, ses compagnons et sa famille.

Autorisation est accordée par le faible serviteur de son Dieu, Mohammed ben Ahmed. (Dieu lui soit propice, ainsi qu'à ses amis en ce monde et en l'autre. Amen, Amen, Amen). A l'ami de Dieu, Sidi-Abdelqader ben Abdelqader à l'effet de (conférer) l'ouerd des Chadelïa composé par celui dont l'ordre est le marchepied (c'est-à-dire le tronc des autres ordres).

Voici en quoi consiste cet ouerd :

---

(1) Traduction de M. Bagard, interprète militaire.

Réciter *100 fois* : *Je demande pardon à Dieu.*

100 fois : Dieu, répands tes bénédictions sur notre seigneur Mohammed, ton serviteur, ton prophète et ton envoyé, le prophète illettré, et sur sa famille et ses compagnons, et accorde leur la paix.

100 fois : Il n'y a de Dieu que Dieu seul (1). *Il n'a aucun associé. A lui appartient le pouvoir. A lui la louange. Il est tout puissant.*

Chaque série de ces 300 invocations se récite après la prière de l'aurore et celle du coucher du soleil,

Invoquer, sans compter ni supputer, le nom très Auguste : Dieu, Dieu, Dieu.

Placer devant soi l'image fictive des cinq lettres (formant le mot Dieu, الله), c'est-à-dire l'observer avec les yeux du cœur, comme si l'on regardait avec les yeux de la tête.

Jeûner le jeudi et le lundi.

Accomplir la prière des Rouateb (pratiques surérogatoires annexées à la prière obligatoire) se composant de : Quatre (inclinaisons) avant la prière de midi, quatre avant l'aceur, six après le coucher du soleil, treize accompagnées de l'outer (la simple inclinaison finale) : à la fin de la nuit, pour celui qui pourra être réveillé et, avant le sommeil, pour celui qui ne pourra l'être.

Après l'Icha (prière du soir) et la Chefâa (la double inclinaison précédant l'outer), les lecteurs doivent réciter le Coran en tout ou partie.

Accompagner spécialement la *Chefâa* et l'*outer* de la récitation de la Sourate bien connue (El-Ikhlas : l'Unité de Dieu).

Faire huit *rekaa* (inclinaison) à l'heure du *Deha* (matinée).

Tel est l'enseignement que nous avons obtenu et recueilli des plus illustres hommes de Dieu et qui remonte à l'Envoyé fidèle et pur, puis au maître des mondes et à son ami Gabriel. Sur eux deux (le Prophète et Gabriel) s'étendent la bénédiction et la miséricorde la plus abondante.

Que le plus précieux salut des Musulmans parvienne au maître de la puissance.

Ton seigneur n'est-il pas le terme de tout. (Coran, 3, 43, ch. LIII) (2).



La troisième et la plus importante de nos zaouïa châdeliennes est située dans la commune mixte de l'Edough, au pied du mont Cha'ïba. Le personnage qui la dirige, tel les dieux rustiques de l'Afrique païenne, paraît vouloir prendre sous son patronage le massif boisé qui entoure son monastère. Les indigènes aussi bien que les européens le considèrent comme le véritable gardien des forêts de l'Edough et c'est, affirment les arabes, grâce à son prestige et à sa sainteté qu'on n'a plus à déplorer les incendies d'autrefois.

---

(1) A cette formule semble se rapporter le renvoi figurant en marge et contenant ces mots : en redoublant (le *lam*) et en prolongeant le son selon le mode usuel (sur le *la*). Exemple : La-a-a-a. Ilah. Ill-l-la-a-a-a. All-l-lah.

(2) Traduction de M. Sicard, interprète militaire.

Il est connu sous le nom de Si Belqacem ben Saïd-*Bou-Kachabia*, du nom de la khirqa qu'il porte. Ce qualificatif tend à devenir le vocable de la corporation que Si Belqacem dirige.

On trouvera dans le diplôme de moqaddem, dont nous reproduisons ci-après l'original et la traduction, tel qu'il nous est parvenu, sa filiation spirituelle, son rituel et les règles liturgiques qu'il prescrit à ses affiliés.

الحمد لله وحده والصلاة والسلام على من سبح في كفه الحجر

الى حضرة من يقف على خطنا هذا وينظره ويقراه بلسانه وعين قلبه ويتامل في معناه ويحصر مجراه وهو ان ولدنا الشافي وقرة عيننا الكافي سيدي محمد بن سيدي الطاهر اصلا وفصلا اننا اذناه يعطي طريقتنا الشاذلية بعد ما لقنته الاسم الاعظم اذنا صريحا للكبير والصغير من الذكر والانثى حرا او عبدا كما اذن لنا شيخنا في ذلك باذن من الله ورسوله ولو كنت لست اهلا لذلك فنرجوه يكون عينا من عيونها واصلا من اصولها نسبا واحتسابا فمن تعلق به تعلق بنا ومن واصله واصلنا ومن اخذ عنه اخذ عنا ومن حارمه فقد حارمنا ومن وقف في باب طريقتنا ودخل فيها يوما او يومين فله سعادة الدارين كما قال امامنا الشاذلي رضي الله عنه ويبشر ايضا بحياة قلبه واستوطانه في وطنه وهو عالم قل لانها طريقة حية تسمع وترا وتتحرك وهي الناشية من العوامل الداخلة عليها والله ما دخلت على صميم احد الا هزت عالمه ودكت وجوده بابداء موجوده وعتق رقبته من النار بعد قفه من رقه والخروج من غفلاته ومن اراد ان يجرب فليجرب وفي التجريب علم الحقايق ومن بدل اوغير في قوله المعيار امامه فالله حسيبه وحسبه وهو ولي الانتقام ونعم الوكيل والسلام منا بدءا واختتام على من هو منا والينا في غيبه وشهادته صح من كاتبه ورافقه رفيق جنابه وخادم اخوانه واحبابه ابي القاسم بن الحاج اسعيد القربي نسبا الشاذلي طريقة اخذت الذكر والاسم وكنت ماذونا فيهما ونمكنه لمن كان اهلا له بحول الله وشيخنا سيدي الحاج محمد بن خليفة وهو عن مشايخه من شيخ الى شيخ الى سيدنا رسول الله صلى الله عليه وسلم الى سيدنا جبريل عن سيدنا رب العالمين واخر دعوانا ان الحمد لله رب العالمين * عام ١٢٩٦ *

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Que la prière et le salut soient sur celui dans la main de qui la *pierre* a adressé des louanges au seigneur (le prophète Mohammed).

A quiconque prendra connaissance de notre présent écrit, l'examinera, en fera la lecture avec sa langue et la vue du cœur, en méditera le sens et en saisira le but (nous faisons savoir) que nous autorisons, d'une façon bien évidente, bien que nous ne soyons point digne de cette faveur, notre enfant, celui qui est un baume pour notre cœur, la fraîcheur de nos yeux, celui dont (la vue) nous suffit, Sidi-Mohammed ben Sidi-Tahar, originaire de (le lieu d'origine manque) et y demeurant actuellement, à qui nous avons, au préalable, fait connaître le nom de la Majesté (divine).

A conférer notre ordre (Tariqa) des Chadelïa, à tous, grands ou petits, hommes ou femmes, de condition libre ou en esclavage.

Nous avons été, nous-même, autorisé à le donner par notre cheikh, en vertu de l'autorisation qu'il tenait de Dieu et de son Prophète.

Nous espérons que, grâce à Dieu (celui à qui nous le conférons), sera un des yeux (1) de notre Ordre, une de ses bases et qu'il sera regardé et considéré (comme tel).

Quiconque s'attachera à lui s'attachera à nous ; quiconque sera uni à lui (par les liens de l'amitié) sera uni à nous (par les mêmes liens); quiconque recevra (notre ordre) de lui (le) recevra de nous ; quiconque, enfin, l'honorera nous honorera.

Celui qui s'arrêtera à la porte de notre Ordre, y pénétrera (et y séjournera) ne fût-ce qu'un jour ou deux, obtiendra la félicité dans l'un et l'autre monde, ainsi que l'a dit notre imam Chadeli, — que Dieu soit satisfait de lui!

Il se réjouira aussi, parce que son âme sera illuminée (par la lumière divine) et demeurera immuablement fixée dans le lieu où elle sera parvenue (2) et ce lieu est le Monde de l'injonction (3).

Notre Ordre est (comme) un être animé : il entend, voit et se meut.

Il émane des agents qu'il contient (*sic*).

(J'en jure) par Dieu! il anime l'âme de celui qu'il pénètre bien intimement et il lui procure l'anéantissement de son être en Dieu, par la vue de son créateur (4).

Son âme sera ainsi affranchie du feu éternel, après qu'il aura été tiré de son aveuglement et de son insouciance.

Que celui qui voudra essayer (de s'affilier à notre ordre) en fasse l'expérience. Par l'expérimentation on acquiert la science des réalités.

Quiconque dénaturera ou altérera *ses* paroles (5) a devant lui la balance (du jugement dernier).

Dieu lui en demandera compte. Il est son répondant et c'est Lui qui se chargera d'en tirer vengeance.

---

(1) C'est-à-dire en sera le gardien vigilant, un de ses meilleurs défenseurs.

(2) Par l'anéantissement de l'être en Dieu.

(3) عَالَمُ قُلْ. L'impératif قُلْ, « dis », est mis, sans doute, ici, pour le substantif أمر ordre, injonction.

(4) موحوده est mis, vraisemblablement, pour موجده.

(5) قوله est mis, probablement, ici pour قولنا, « nos paroles », ce que nous lui aurons enseigné, c'est-à-dire : les règles de notre ordre. Ce passage signifie donc, sans doute : quiconque abandonnera notre ordre....

Il est le meilleur des Procureurs.

Salut de notre part, du commencement à la fin (de notre présent écrit) à quiconque, présent ou absent, est des notres et pour nous.

Ce qui précède est approuvé par celui qui a écrit le présent diplôme et en a tracé les caractères, le faible devant la Majesté (divine), le serviteur de ses frères et de ses amis, Abou-el-Qacem ben El-Hadj-Saïd, Qarafi d'origine, de l'ordre des Chadelïa.

J'ai reçu le dikr et (l'initiation au) nom (de la Majesté divine) et j'ai été autorisé à les donner à quiconque en est digne, par la force de Dieu.

Nous avons eu pour cheikh Sidi-El-Hadj-Mohammed ben Khalifa qui tenait (la voie) des chioukh, ses prédécesseurs, en remontant, de cheikh en cheikh, jusqu'à notre seigneur le Prophète de Dieu, — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut ! — à qui elle a été révélée par notre Seigneur Gabriel, au nom de notre Seigneur le Maître des mondes.

En terminant, nous prions (Dieu en disant) : Louange à Dieu, Maître des mondes.

Empreinte d'un cachet sur lequel on lit, au centre, en français : Si Belqacem ben Saïd et, en exergue, en écriture arabe : Sid Belqacem ben El-Hadj-Saïd, cheik de la tariqua des Chadelïa

Année 1296 (1878-1879) (1).

Simultanément, d'autres moqaddim indépendants enseignent le dikr des Chadelïa. Ce sont, généralement, des tolba qui essayent de se créer une sorte de clientèle dans les tribus où ils établissent leur résidence en se plaçant sous le patronage du célèbre Abou-Hassan-Chadeli. Quelques-uns sont Chadelïa par tradition. C'est pour eux un titre, une sorte de sacerdoce qu'ils ont hérité de leurs aïeux et, malgré leur ignorance des règles liturgiques de la confrérie, ils s'en servent pour faire du prosélytisme à leur façon. Nombreux sont ceux qui jouissent des prérogatives qui s'attachent au nom de Chadeli sans en avoir la baraka. Nous avons groupé, dans l'état numérique ci-après, ceux qui ont réussi à recruter des adeptes, tout comme les trois chioukh chadelïa qui dirigent, en Algérie, des congrégations importantes.

---

(1) Traduction de M. Bagard, interprète militaire.

ZAOUIA MÈRE	NOMS DES PRINCIPAUX CHIOUKH placés à la tête des diverses congrégations issues des Chadelia	LOCALITÉS où les Congrégations comptent DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
		ALGER										
		TERRITOIRE CIVIL										
	Zaouïa de Boghari (plein exercice) et de Teniet-el-Haâd (plein exercice) dirigées par SI AHMED-MOKHTAR et SI MOHAMMED BEN AHMED, héritiers du prestige religieux du cheikh El-Missoum.	Alger	»	»	»	»	2	»	160	»	162	
		Blida	»	»	»	»	1	»	124	»	125	
		Boufnan	»	»	»	»	»	»	14	»	14	
		Marengo	»	»	»	»	1	»	150	»	151	
		Meurad	»	»	»	»	»	»	22	»	22	
		Soumma	»	»	»	»	»	»	42	»	42	
		Tablat (mixte)	»	»	»	»	1	»	20	»	21	
		Boghari (plein exercice)	1	»	35	1	3	»	65	»	104	
		Boghar	1	»	20	»	2	»	332	»	354	
		Berrouaghia (mixte)	»	»	»	»	»	»	980	»	980	
		Carnot	»	»	»	»	»	»	15	»	15	
		Kerba	»	»	»	»	»	»	23	»	23	
		Rouina	»	»	»	»	»	»	12	»	12	
		Saint-Cyprien des Attafs	»	»	»	»	»	»	32	»	32	
		Teniet-el-Haâd	1	»	55	1	3	»	170	»	229	
		Djendel (mixte)	1	»	»	»	5	»	183	»	188	
		Hammam-Righa (mixte)	»	»	»	»	3	»	249	»	252	
		Orléansville	»	»	»	»	3	»	163	»	166	6.447
		Cavaignac	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
		Cheliff (mixte)	»	»	»	»	4	»	227	»	231	
		Ouarsenis (mixte)	»	»	»	»	6	»	302	»	308	
		Ténès (mixte)	»	»	»	»	12	»	337	»	349	
		Azeffoun (mixte)	»	»	»	»	»	»	45	»	45	
		Montenotte	»	»	»	»	1	»	15	»	16	
		Ténès (plein exercice)	»	»	»	»	»	»	13	»	13	
		Boghari (mixte)	»	»	»	»	4	»	2.288	»	2.292	
		ALGER										
		TERRITOIRE MILITAIRE										
		Boghar (cercle)	»	»	»	»	1	»	250	»	251	
		Chellala	»	»	»	»	»	»	25	»	25	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
	BELQACEM BEN SAID BOUKACHABIA en résidence au pied du mont Chaïba (commune mixte de l'Edough).	Jemmapes (mixte)	»	»	»	»	5	»	152	25	182	
		Millésimo	»	»	»	»	1	»	170	30	201	
		Séfia (mixte)	»	»	»	»	7	»	249	32	288	
		Oued-Cherf (mixte)	»	»	»	»	»	»	32	»	32	
		Guelma	»	»	»	»	»	»	110	»	110	
		Héliopolis	»	»	»	»	»	»	105	»	105	
		Morsott (mixte)	»	»	»	»	1	»	16	»	17	
		Tébessa	»	»	»	»	»	»	92	»	92	
		La Calle (plein exercice)	»	»	»	»	»	»	102	»	102	4.452
		Edough (mixte)	1	»	25	1	5	»	1.500	209	1.731	
		Beni-Salah (mixte)	»	»	»	»	1	»	294	104	399	
		Randon	»	»	»	»	»	»	150	»	150	
		Penthièvre	»	»	»	»	1	»	12	»	13	
		Nechmaya	»	»	»	»	1	»	26	»	27	
		Morris	»	»	»	»	1	»	500	»	501	
		La Calle (mixte)	»	»	»	»	2	»	64	»	66	
		Herbillon	»	»	»	»	»	»	13	»	13	
		Bône	»	»	»	»	3	»	420	»	423	
		A reporter	5	»	135	3	80	»	10.290	391	10.899	

ZAOUIA MÈRE	NOMS DES PRINCIPAUX CHIOUCK placés à la tête des diverses congrégations issues des Chadelïa	LOCALITÉS où les Congrégations comptent DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
		Report	5	»	135	3	80	»	10.290	391	10.899	10.899
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
	Zouïa de Tamza dirigée par les fils SIDI BOU-BEKER (Khenchela c. m.).	Batna	»	»	»	»	»	»	45	»	45	1.382
		Aïn-el-Ksar (mixte)	»	»	»	»	1	»	30	10	41	
		Tababort (mixte)	»	»	»	»	3	»	41	»	44	
		Khenchela (mixte)	2	»	60	3	5	»	490	221	779	
		Khenchela (cercle)	»	»	»	»	»	»	205	»	205	
		Biskra (cercle)	»	»	»	»	»	»	125	»	125	
		Tkout (poste)	»	»	»	»	»	»	143	»	143	
	BELHOUCINE AREZKI en résidence dans la com. m. des Bibans ; et IAOUA de la com. m. des Maâdid (?).	Bibans (mixte)	1	»	»	1	2	»	264	»	267	1.925
		Aïn-Roua	»	»	»	»	»	»	16	»	16	
		Bordj-bou-Arréridj	»	»	»	»	1	»	40	»	41	
		Aïn-Abessa	»	»	»	»	1	»	460	»	461	
		Maâdid (mixte).	1	»	»	1	2	»	257	»	260	
		Sétif	»	»	»	»	»	»	15	»	15	
		Rirha	»	»	»	1	»	»	87	»	88	
		Msila (mixte)	»	»	»	»	1	»	51	»	52	
		Boutra	»	»	»	»	»	»	266	»	266	
		Guergour (mixte)	1	»	»	»	1	»	60	30	91	
		Fedj-Mzala (mixte)	»	»	»	»	1	»	66	»	67	
		Rouffach	1	»	»	»	1	»	300	»	301	
		TOTAUX GÉNÉRAUX	11	»	195	9	99	»	13 251	652	14.206	14.206

A Tunis, trois zaouïa avec des chefs spéciaux, centralisent l'action des Chadelïa ; la plus importante est celle dirigée par le cheikh Ben Hassan, imam à la mosquée Djema'a-Bab-el-Djezira. On compte également, quelques couvents secondaires et des adeptes sans cohésion dans les autres localités de la Régence.

En Tripolitaine, les Chadelïa perdent peu à peu leur vocable pour prendre celui d'une confrérie, les *Madanïa*, aux doctrines analogues, qui n'en est, en quelque sorte, que le prolongement.

Il en est de même en Égypte où les *Oufaïa* ont ajouté leur appellation à celle des Chadelïa ; en Turquie, où les Chadelïa et les Madanïa ne forment qu'une seule et même confrérie.

Au Hedjaz, quelques personnages Chadelïa, placés à la tête de leurs zaouïa, semblent avoir conservé leur indépendance. On cite plus particulièrement : A Djedda : Cheikh-Mohammed-el-Fassi ; à La Mecque : Cheikh-Hassein-A'ribi investi des fonctions de cheikh Et-Trouq ; à Médine : Cheikh-Mostafa-Habèche.

Telles sont les écoles qu'on peut considérer comme étant restées

fidèles aux règles générales de la confrérie mère dont elles ont, plus ou moins, gardé le vocable.

Certes, elles n'ont aucune cohésion, mais les doctrines du cheikh Chadeli codifiées par plusieurs de ses disciples et notamment par le cheikh Tadj-ed-Din, Ibn-A'ta-Allah-el-Iskanderi leur servent de bréviaires.

Cependant, nous l'avons dit, l'école mère des Chadelïa a donné naissance à de véritables confréries répandues dans tout le monde musulman, où elles jouissent d'un grand prestige et où elles occupent une des premières places. Nous les présentons par ordre chronologique en essayant de dégager l'enseignement qui les caractérise et de déterminer leur domaine géographique.

DJAZOULÏA

La confrérie des Djazoulïa, branche marocaine des Chadelïa, a été fondée par Cheikh-Abou-A'bdallah-Mohammed ben A'bderrahmane ben Abou-Beker ben Sliman ben Sa'ïd ben Ia'la ben Ikhlef ben Moussa ben A'li ben Youcef ben A'ïssa ben A'bdallah ben Guendouz ben A'bderrahmane ben Mohammed ben Mohammed ben Hacen ben Sma'ïl ben Dja'far ben A'bdallah-el-Kamel ben Hacen-el-Moutenna ben l'Hacen-es-Sobt ben A'li ben Abou-Taleb.

Il tenait son surnom de *Djazouli* du lieu de sa naissance appelé Djazoula (village du Sous-el-Aqsa, nommé aussi Guezoula). On l'appelait également *Semlali* du nom de la fraction (Semlala), à laquelle il appartenait.

Jeune encore, il quitta son pays d'origine à la suite de dissensions locales suivies de combats, et alla faire ses études à Fas, à la mosquée *Saffarin*, dans laquelle on montrerait encore aujourd'hui, la chambre qui lui était affectée.

C'est à Fas, où il s'était rencontré avec Ahmed ben Zerrouq, fondateur de l'ordre des Zerrouqïa, qu'il prépara son livre (دلايل الخيرات) *Les Meilleurs Arguments*, qui traite des prières à faire pour le Prophète et constitue comme la base de l'enseignement djazoulien. A cet égard, la légende veut, que l'imam El-Djazouli ait été inspiré par une femme rencontrée à Fas, sorte de magicienne qui émerveillait la foule par des tours extraordinaires. Djazouli s'étant enquis, auprès de cette femme, de la mystérieuse puissance qui l'animait, apprit qu'elle devait son art à l'inspiration du Prophète lui-même.

Ce serait alors qu'il aurait conçu son « Delaïl et Kheïrat ».

Les auteurs arabes ne sont pas d'accord sur les événements qui ont marqué la vie du fondateur des Djazoulïa ; ils le sont encore moins en ce qui concerne la date de sa mort (1) que l'on place entre 869 et 875 de l'hégire. Enterré au lieu dit « Afoughal », il fut plus tard, exhumé et transporté à Marrakech où son tombeau est l'objet de la plus grande vénération et de nombreux pèlerinages.

Ici, encore, la légende intervient et veut qu'avant d'avoir été transportés à Marrakech les restes de Djazouli aient été emportés d'Afoughal par le chef du pays, un certain Omar-el-Meghiti auquel ces dépouilles sacrées qu'il transportait en voyage, auraient assuré, pendant vingt ans, de nombreuses victoires sur ses ennemis. Ce serait seulement à la mort de Meghiti que les restes de l'imam auraient été portés là ou ils sont aujourd'hui.

Djazouli aurait eu deux chioukh : Mohammed ben A'bdallah-Amghar es-Sghir de *Sahl*, et Mohammed ben Slimane.

Le premier vivait, dit-on, dans un ribat connu sous le nom de *Titan Fater*, point du pays d'Azemour qui serait actuellement Tit.

C'est là, selon les uns, à *Doukala*, selon les autres, qu'El-Djazouli aurait rencontré son premier maître éducateur dans la tariqa qu'il a laissée.

Après cette rencontre, l'imam serait resté pendant quatorze ans dans une *khelouа* à Asfi (Safi) avant de se rendre à Afoughal où il faisait du prosélytisme avec un si grand succès que, rapporte un auteur, on put compter, un jour, 12,665 disciples djazouliens.

Une pareille puissance devait gêner le Gouverneur d'Asfi (Safi), qui fit, dit-on, chasser son hôte Djazouli, et en fut puni en voyant quelque temps après, sa ville tomber au pouvoir des Européens.

Les Djazoulïa étant aujourd'hui fondus en de nouvelles congrégations placées sous d'autres vocables : A'ïssaoua, Taïbïa, nous ne nous arrêterons pas davantage sur la vie et l'œuvre de l'imam El-Djazouli et nous nous bornerons à donner, à titre historique et documentaire, la chaîne mystique par laquelle il rattachait son enseignement aux Chadelïa :

Cheikh-El-Djazouli ; — Mohammed ben A'bdallah-Amghar-es-Seghir ; — Sidi-Bou-O'tsman-Saïd-el-Hartanani ; — A'bderrahmane-er-Radjradji ; — Abou-l'Fadel-el-Hindi ; — A'nous-el-Bedoui (*Ra'aï-el-Bel*, gardien de

---

(1) D'un dire rapporté par Abou l'A'bbas, Ahmed-Baba et Tombouctі, il résulte que l'imam El-Djazouli serait décédé le 16 de rabi'-el-ouel, de l'année 870 (H.) (1465 de J.-C.).

Le cheikh *Zerrouq* (V. Zerrouqïa) a confirmé ce dire, tandis que Abou l'A'bbas-el-Fasi, a placé la date du décès sans, d'ailleurs, la préciser, après 870. Dans le « Dorrat-el-Hadjal » d'Abou l'A'bbas-Ahmed ben Mohammed ben El-Cadi, on lit qu'El-Djazouli est mort le 16 du rabi-el-ouel, de l'année 875 (H.).

Dans le « Bedel-el-Mounasaah » par Abou l'A'bbas-Ahmed ben A'li-es-Sousi-el-Bousa'ïdi, le décès en question se serait produit en 870 et 875 (H.).

chameaux), Abou-l-A'bbas-Ahmed-el-Qarafi; — Abou-l-A'bbas-el-Morsi; — Abou-A'bdallah-el-Mogherbi; — Cheikh Abou-l'Hassan-Chadeli.

Cheikh Senoussi, dans ses appuis, a donné la chaîne ci-après, dont les chioukh auraient continué les Djazoulïa purs.

L'Imam-el-Djazouli; — Abou-l-Amedad-A'bdelaziz ben A'bd-el-Haaf-el-Hersar, surnommé Atteba; — Abou-l-Beka; — Amar ben A'bdel-A'ziz-el-Khettabi-ez-Zerhouni; — Cheikh-el-Medjdoub-Sid-A'bderrahmane-el-Oukil; — Abou-Mehassen-Youcef ben Mohammed-el-Fasi (986 de l'hég. 1578 de J.-C.); — A'bderrahmane ben Mohamed-el-Fasi; — Abou-Barkat-A'bdelqader-el-Fasi; — Sidi-Mohamed ben A'derrahmane ben A'bdelqader-el-Fasi; — Sid-Mohamed-A'bdallah-el-Ghozi-el-Madani; — Sid-Es-Sindi; — Abou-l-A'bbas-el-A'raïchi, qui fut l'un des maîtres de Cheikh Senoussi au commencement de ce siècle.

L'enseignement du Cheikh Djazouli est aujourd'hui cultivé par les Eulama du Maroc, et forme pour ainsi dire plutôt une école philosophique qu'une confrérie aux règles liturgiques.

L'imam est toujours considéré comme un maître de la science spiritualiste aussi estimé que le Cheikh Chadeli lui-même.

Quelques disciples érudits développent ses doctrines dans trois zaouïa qu'ils entretiennent à Fas et où les meilleurs esprits et les lettrés capables de comprendre, viennent écouter la lecture des traités spéciaux que contiennent les théories des principaux docteurs de la science ésotérique.

ZERROUQÏA

Un autre disciple d'Abou-l-Hassan Chadeli qui, par ses vertus et ses travaux sur la théologie, la jurisprudence et le soufisme, s'éleva au-dessus du vulgaire, fut le *cheikh Abou-el-A'bbas-Ahmed ben Ahmed ben A'ïssa-el-Bernousi-el-Fasi*, connu sous le nom de *Zerrouq*, à cause, dit-on, de la couleur (bleue) de ses yeux.

Cheikh-Zerrouq naquit le 22 de moharrem 846 (1142 de J.-C.), dans la tribu des Beranès, sise dans les environs de Fas, tribu d'où il tenait son surnom de *Bernousi*.

Après avoir séjourné longtemps à Fas où il étudia toutes les branches des sciences connues à l'école des maîtres les plus célèbres du Maghreb (1), il vint à Bougie où il professa l'enseignement scolastique

(1) Parmi les professeurs du Cheikh-Zerrouq on cite:
Ibn-Mauas; Si A'bderrahmane-Et-Tsa'libi; Cheikh-Senoussi, auteur de la *Touahid;* Sidi-Sliman; Ibn-Merzouq; El-Mechdali; Ed-Dimi; Es-Sakhaoui; Es-Senhouri; Ben

des Chadelïa. Ses nombreux élèves formèrent bientôt une association sous le vocable de Chadelïa-Zerrouqïa ou, plus simplement, de « Zerrouqïa ». — Leurs doctrines que l'imam Zerrouq aurait extraites en partie du « *Kitab Kefaïat-el-Mahtadj* » du Cheikh-Ahmed-Baba-et-Tombouctì (1) n'offrent aucune particularité bien distinctes de celles de la confrérie mère.

Leurs appuis mystiques sont ceux des autres groupes Chadelïa, mais le prestige qui se rattache au nom de leur patron leur donne une certaine suprématie sur les confréries issues, à une date plus récente, de la même école.

Ces groupes vivent, en réalité, de la notoriété de l'imam Zerrouq, dont les ouvrages fort estimés dans le monde des lettrés musulmans, le classent parmi les plus illustres docteurs qui vivaient de son temps en Afrique septentrionale (2).

L'imam Zerrouq mourut à Tripoli de Barbarie en 899 de l'hégire (1494 de J.-C.) et fut inhumé au lieu dit *Taqiran* (qsar de Mesrata).

Malgré son renom de sainteté et son grand savoir, la confrérie qui se plaça sous son patronage n'eut jamais qu'une organisation embryon-

---

Zin-ed-Din ; Ibn-Tounsi ; Sethi ; Ez-Zerhouni ; El-Meghiri ; El-Meknèsi ; El-Meriahi ; Ech-Chaoui ; El-Hamidi ; Ibn-Hallah ; Ibn-Zakarïa ; Ibn-A'bbas-Ech-Cherqui ; Holoulou ; Er-Resa'-Nour-ed-Din-Yahïa-el-Harizi, pour les sciences de *l'i'lim*.

Chioukh-el-Baten : Ahmed ben Okba-el-Yamauni ; Ahmed ben A'bdallah-el-Djezeïri; Yahïa-L'aïdeli ; Mohamed ben A'bdallah-ez-Zitouni ; Ibn-el-Hocine ; Ibn-Yahia-Es-Serradj ; Ibn-Ziman ; El-Ouarzouabli ; Er-Reqah ; Ed-Deqouni ; El-Lamthi ; El-Mahami-el-Amin ; Ibn-el-Mezdaghi ; Es-Serradj ; El-Qidouani ; El-Fakhagh ; Sahib-es-Saria ; Mohati ; El-Gherabli ; El-Gherraz ; *El-Djezouli;* Et-Tazi ; Ibn-A'li ; *Ibn-A'rous;* El-Hammami ; El-Filali ; El-Lamthi ; El-A'bdousi ; Ibn-Ibrahim ; El-Oustad (maître) ben S'aïd-el-Medjzouli.

(1) Abou-l'-Abbas Ahmed-Baba-es-Soudani-et-Tombouctì, né en 963 hég. (1555 de J.-C.), mort en 1036 hég. (1626 de J.-C.), a laissé une longue nomenclature des savants de Tombouctou. Il offre lui-même un remarquable exemple de la science cultivée à son époque dans cette ville où il possédait une bibliothèque renfermant seize cents livres ou manuscrits.

(2) Le cheikh Zerrouq a laissé de nombreux traités de jurisprudence, de théologie, parmi lesquels on cite :

1° Plus de vingt commentaires sur « l'*Aïkem de Ben Atha-Allah* » (ouvrage traitant du Soufisme) ;

2° *Kitab-el-Ouns*, écrit en 888 hég. et contenant plus de 600 vers, commentés par Mohammed ben A'li-el-Kharoubi ; (ce livre se trouve chez Si El-Hadj-Moussa, oukil de la mosquée de Sidi-A'bderrahmane-et-Tsa'libi à Alger) (*).

3° الجنة العاصمة البدع في السّنة (le bouclier préservateur des innovations dans la tradition ; ouvrage cité par M. Rinn, dans *Marabouts et Khouan*.

(*) Un autre ouvrage, sorte de poème technique sur le droit et la jurisprudence, a été commenté sous le titre de : *El-Anouar-es-Senïa-A'la-el-Oudifal-ez-Zerrouqïa*, par Sid-Abou-Zid-A'bderrahmane ben Mohammed ben A'bdallah ben Mohammed-Ibn-Abou-Beker-el-A'ïachi qui serait le neveu de l'écrivain El-A'ïachi, lequel a composé la *Rhala* (V. *Voyages dans le sud de l'Algérie et des États barbaresques de l'ouest et de l'est*, par El-A'iachi et Moula-Ahmed, traduits sur deux manuscrits arabes de la Bibliothèque d'Alger, par Adrien Berbrugger).

naire ; ses doctrines sont restées dans le domaine des lettrés. Elles ne purent jamais descendre dans la foule ignorante qui n'a conservé de leur auteur qu'un vague souvenir.

Aussi, faut-il placer la confrérie des Zerrouqïa dans la catégorie de celles qui tendent à disparaître.



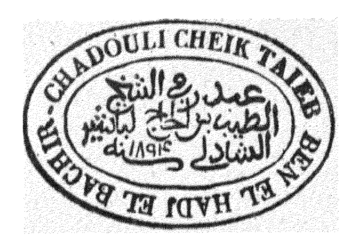
Cachet du cheikh El-Bachir.

Au Maroc, les Zakkara, les Houara, sont les serviteurs (*khoddam*) de l'imam Zerrouq ; en Tripolitaine et dans les autres pays musulmans, la confrérie est à peine connue de nom.

En Algérie, une branche des Chadelïa semble vouloir en perpétuer le souvenir et en conserver les traditions.

Elle a pour zaouïa mère un couvent situé au douar Oulad-Trif (commune mixte de Berrouaghïa); quelques adeptes sont également disséminés sur notre territoire. L'état ci-après fait connaître leur situation respective.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKILA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS	TOTAUX GÉNÉRAUX
CHEIKH BEN DJEDDOU.	CHEIKH SI TAIEB BEN EL-HADJ-BACHIR (Berrouaghia, mixte).	**ALGER**										
		TERRITOIRE CIVIL.										
		Berrouaghia (mixte)	1	»	55	1	11	11	1.530	»	1.608	2.734
		Tablat (mixte)	»	»	»	»	4	»	912	»	916	
		Aumale (mixte)	»	»	»	»	»	»	112	»	112	
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Meskiana	»	»	»	»	1	2	60	35	98	
		TOTAUX GÉNÉRAUX	1	»	55	1	16	13	2.614	35	2.734	2.734



Le cheikh qui dirige la congrégation des Zerrouqïa est un nommé Si Taïeb ben El-Hadj el-Bachir, personnage instruit qui, favorisé par les circonstances, pourrait peut-être donner à sa corporation une extension plus importante.

A ce titre, nous reproduisons ci-après le texte de son arbre généalogique qui fait remonter son origine à A'li ben Abou-Taleb par : Yahïa, Sid Taïeb, Sid-El-Hadj el-Bachir, Ahmed, Mohammed, Brahim, Bou-Abdallah, Sid-A'bdel-Aziz, Atsman, Rached, Sliman, A'li, Ahmed, Moussa, A'bdallah, Idris-Es-Seghir, Mouley-Idris-el-Kebir, Si A'bdallah-el-Kamel, El Hocin, Hacen ben A'li ben Abou-Taleb.

YOUCEFÏA

La confrérie des Youcefïa a eu pour fondateur le chérif Abou-l-A'bbas, Sidi-Ahmed ben Mohammed ben Ahmed ben A'bdallah ben Youcef ben A'bdeljelil ben Imdès ben A'bd-er-Radhi ben Moussa-el-Mortadhi ben Dja'far-es-Sadoq ben Mohammed-el-Baqi ben Ahmed ben ez-Zin-el-A'bidine ben Hamoud ben A'li ben Idris-es-Sghir ben Idris-el-Kebir ben A'bdallah-el-Kamel ben Mohammed ben l'Hacen-es-Sebt ben A'li ben Abou-Taleb.

Il était connu sous le nom de *Youcef* en mémoire de son grand-père Youcef ben A'bdeldjelil, et sous le surnom de *Rachedi* comme étant originaire des Beni-Rached (1).

Avant de s'affilier à la voie des Chadelïa, Ahmed ben Youcef avait déjà acquis une grande renommée de sainteté. Il appartenait, en effet, à la classe privilégiée des derouich : il était *medjdoub* et se plaisait à raconter lui-même que dès sa plus tendre enfance, il ne vivait, ici-bas, que corporellement.

Il eut de nombreux démêlés avec les Turcs que son prosélytisme gênait et même avec plusieurs de ses coreligionnaires, notamment avec un certain A'mmar-et-Tsari qui, le considérant comme un dangereux innovateur, avait juré de le tuer. Mais, la légende rapporte que chaque fois qu'il cherchait à s'approcher d'Ahmed ben Youcef, la jument qu'il montait s'arrêtait à distance et refusait d'avancer.

Menacé d'emprisonnement par les Turcs, le fondateur de la confrérie des Youcefïa quitte son pays et se rend à Bougie où il se fait affilier à l'Ordre des Chadelïa, par Sidi-Ahmed ben Zerrouq.

Revenu dans son pays d'origine, il y recommença son prosélytisme et laissa de nombreux disciples dont quelques-uns sont demeurés légendaires. Citons entre autres Sidi-Mohammed-el-Antri-el-A'rbi, qui *voyageait à travers les étoiles ;* Abou-l'Abbas-Ahmed-*bou-Ma'za*-er-Rachedi (inhumé à Mascara), surnommé Bou-Ma'za à cause d'une chèvre *qu'il immola jusqu'à cent fois et qui revenait toujours auprès de lui ;* A'bdelqader ben Khemasi, *dont l'existence ne fut dévoilée que par une perdrix qui le suivait partout*, etc.

---

(1) M. Pilard, dans son étude sur la confrérie des Senoussia, et après lui M. Rinn, dans *Marabouts et Khouan*, placent les Beni-Rached dans l'amalat de Taza (Maroc).

Dans le livre *Rabah-el-Tidjara*, par A'li ben El-Hadj-Moussa, oukil de la zaouïa de Sidi-A'bderrahmane-et-Tsa'alibi (Alger), les Beni-Rached sont, au contraire, indiqués comme dépendant, au XVIe siècle, de l'amalat d'Oran et situés à environ cinq heures de marche de Mascara. Ahmed ben Youcef avait une zaouïa à Kala'a qui doit être le Kala'a (douar) actuel de la commune mixte de l'Hillil.

La vie d'Ahmed ben Youcef, est remplie de prodiges, souvent racontés par lui-même. Nous n'en citerons qu'un : un jour que les privations l'avaient obligé à quitter la kheloua où il s'était retiré, des pêcheurs le trouvèrent aux environs de Bougie, mourant de faim. Après l'avoir obligé à prendre quelque nourriture, ses sauveurs providentiels voulurent l'emmener, mais, une fois dans la barque, celle-ci n'avançait plus et les pêcheurs reconnaissant en Sidi-Ahmed, un marabout, n'eurent d'autre recours que de lui demander sa bénédiction qu'il leur donna volontiers.

On raconte aussi, qu'à l'exemple de Si Mohammed ben A'ïssa, qui vivait de son temps, Si Ahmed ben Youcef, peu confiant dans les trois ou quatre mille disciples que son renom de sainteté lui avait attirés et qui ne cessaient de s'attacher à ses pas, voulut faire un triage et choisir des hommes dévoués et sincères.

« Un jour, il les réunit tous autour d'une maison isolée, monta au » premier étage, se présenta à eux armé d'un grand couteau et leur » dit : « Dieu a bien voulu me parler cette nuit ; il m'a ordonné, pour » conjurer un grand malheur qui me menace, de sacrifier vingt des » disciples qui me suivent et m'écoutent avec tant de confiance. Je ne » veux forcer le dévouement de personne. Que ceux d'entre vous qui » aiment le Seigneur, qui m'aiment et qui ont confiance en moi, vien- » nent ici me tendre leur gorge » (1).

Il y eut, après cette harangue, une grande fluctuation et un grand tumulte parmi les khouan assemblés ; leurs rangs s'étaient éclaircis et il en restait à peine une centaine lorsque Sidi-Sliman-bou-Smaha, aïeul de Sidi-Cheikh (2) se présenta. Il était à peine dans la chambre où se tenait Ahmed ben Youcef que le sang coula d'une gargouille. Sept disciples montèrent successivement dans la chambre sanglante.

Inutile de dire que le rusé Ahmed ben Youcef avait substitué à ses sept dévoués serviteurs, d'innocentes brebis apportées secrètement dans la maison avant l'expérience.

Si Ahmed ben Youcef est décédé en 931 (3) de l'hégire (1524-1525 de

---

(1) Extrait de la *Notice sur les oasis du Sahara et les routes qui y conduisent*, par L. de Colomb, lieutenant-colonel d'infanterie. — Paris, Challamel aîné, éditeur, 1860.

(2) Dans le *Rabah-et-Tidjara (loco citato)*, où l'histoire des *Medabih* (égorgés) est également racontée avec quelques variantes au récit que nous donnons, ce serait *Cheikh ben ed-Din* qui se serait présenté, mais l'erreur est, ici, manifeste : *Cheikh ben ed-Din*, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par un simple examen des arbres généalogiques annexés à la notice des Cheïkhïa, ayant été l'un des héritiers de la baraka des mêmes Cheïkhïa qui n'étaient pas encore organisés en confrérie à l'époque où vivait le fondateur des Youcefia.

(3) En 927 de l'hégire, suivant Ahmed ben Khaled-en-Naceri-Sellaouï, auteur de l'*Istikça*.

J.-C.) ; son tombeau, situé à Miliana, est l'objet de fréquents pèlerinages.

Il avait fréquenté nombre de chioukh de son temps parmi lesquels on cite : l'imam Ez-Zitouni (Abou-A'bdallah-Mohammed), l'imam El-Bokhaoui (Abou-l-Fadhel-et-Tomisi), les chioukh Abou-A'bdallah-es-Sbahani, Abou-Moussa-el-Masri et, principalement, Si Ahmed-Zerrouq, son maître spirituel.

Le fondateur des Youcefïa a laissé des commentaires sur le soufisme, sur la voie Chadelïa à laquelle se rattache son enseignement essentiellement spiritualiste et, principalement, sur les états extatiques des affiliés qui marchent vers l'union mystique. Il divise ces derniers en : *sahib-el-ouadhifa*, *sahib-et-taqsir*, *sahib-el-khirqa* et *sahib-ism-el-Djelil*, toutes qualifications qui marquent des degrés mystiques plus ou moins accentués.

Quant à la chaîne spirituelle des Youcefïa elle est ainsi composée :

Si Ahmed-Youcef, Ahmed-Zerrouq, Ahmed ben Oqba-el-Hadrami, Yahia-el-Qaddour, A'li ben Ouafa, Daoud-el-Belghi, Ibn-Ata-Allah, *Hassan-Chadeli*, A'bdesselam ben Machich, Chérif-Abou-Zid, A'bderrahmane-ez-Ziati-el-Madani, Taqi-ed-Din-es-Soufi, Ma'rouf-Foqïa, Fakhr-ed-Din, Abou-l-Hacen-Tadj-ed-Din, Chems-ed-Din, Mohammed, Zin-ed-Din, Mohammed, Mohammed-el-Qazouini, Abou-Ishaq, Ibrahim-el-Bosri, Abou-l-Qacem-el-Merouani, Sa'ïd-el-Foutouh-Sa'di, Sa'ïd-el-Gherghouani, Abou-Mohammed-Djabri, Hussein ben A'li ben Abou-Taleb, A'li ben Abou-Taleb.

Une deuxième chaîne, dite chaîne de la Khirqa, aboutit également à A'li ben Abou-Taleb par l'intermédiaire de divers personnages dont les principaux sont : *Ahmed-Zerrouq*, *Hassan-Chadeli*, *Abou-Ahmed-el-Ghazzali* et *El-Djoneïdi*.

* * *

Aux dires des biographes musulmans Ahmed ben Youcef eut une descendance nombreuse et plusieurs centaines d'élèves qui se sont illustrés par leur érudition et leurs vertus.

Après la mort de leur aïeul et de leur maître, les uns et les autres se répandirent en Afrique septentrionale et, plus particulièrement au Maroc.

Un groupe de ses descendants existerait encore aux environs de la ville de Tlemcen. Il y a plus d'un siècle, un de ces derniers, Si Mohammed ben Miloud (1), arrivait à Tiout. Bien accueilli par les habitants

(1) Les Ouled-Miloud, marabouts de Tiout, descendent directement de Si El-Khelladi, arrière petit-fils de Si Ahmed ben Youcef. Ce Si El-Khelladi, qui est l'ancêtre commun

de cette localité et des environs, il se maria dans leur qsar avec la sœur d'un des notables de l'endroit (1). De cette union naquit un fils, Si Mohammed, dont la descendance figure dans l'arbre généalogique ci-après :

SI MOHAMMED
DÉCÉDÉ EN 1877

- Si A'bdelqader, décédé à Tlemcen, en 1888.
  - Si Ahmed, V. à Tiout.
    - Si A'bdelqader, V. à Tiout.
- Si El-Miliani, V. à Tlemcen.
  - Si Mohammed.
  - Si A'bdelqader.
  - Si Bou-Médian.
- Si Mouley, V. à Tiout.
  - Si Larbi.
  - Si Mohammed.
- Si Ben-Ahmed, V. à Tiout.
- Si Zerrouqi, V. à Tiout (est aveugle).
  - Si Mohammed.
- Si Mohammed, assassiné par les Chorfa, le 24 janvier 1881.
- Si Ahmed, surnommé Ben-Youcef, V. à Tiout.
- Si El-Khelladi.
- Si Ahmed, dit Ould-el-Figuiguia.
- Si Ahmed, dit Ould-el-Hamiania.
- Si El-Khelladi, dit Ould Si El-Hamiania.

des branches de cette famille répandues dans la province d'Oran, à Tiout et au Maroc, était le fils de Ben Yahia, fils de Moumen, fils de Ben Ahmed, surnommé Ben Marzouga, un des enfants de Si Ahmed ben Youcef.

A une époque déjà ancienne, il vint s'établir à El-Kenater, dans l'ancien aghalik des Ghossel, sur le territoire actuel de la commune mixte de Remchi. Il mourut en laissant six enfants : Si Zerrouki, Si El-Hadj-Safi, Si Zenagui, Si Ouis, Si Yahia et Si El-Miloud ; chacun de ses fils fut à son tour le père d'une nombreuse descendance qui s'est dispersée de la manière suivante :

Une partie des Oulad-Si-Zerrouki alla se fixer chez les Zekkara (Maroc) ; les Oulad-Sidi-El-Hadj-Safi, les Ouled-Zenagui, les Ouled-Sidi-Ouis et les Ouled-Sidi-Yahia restèrent fixés à El-Kenater, où ils sont encore. Quant à Si Miloud, sixième fils d'El-Khelladi, il mourut à El-Kenater, laissant un fils nommé Si Mohammed, qui se rendit à Tiout et s'y fixa, il y a de cela 121 ans (années lunaires).

(D'après les renseignements fournis par El-Miliani, un des membres de cette famille, vivant à Tlemcen).

(1) Les deux fils de celui-ci ont été successivement les représentants des autorités françaises dans le qsar. L'aîné, Mostefa-Ould-el-Hadj-Saheli, fut assassiné par les Chorfa, en février 1872 ; son frère, El-Hadj-el-Miliani, qui lui succéda comme caïd, a subi, récemment, le même sort (29 mars 1895).

Le marabout de Tiout, après avoir hésité quelque temps à entrer en relations avec nous, vint spontanément nous offrir ses services lorsque nous fûmes devenus les maîtres de Tlemcen. Une telle attitude était d'autant plus méritoire que, dans le qsar de Tiout, il avait à lutter contre l'influence des Chorfa, influence hostile aux chrétiens et qui se traduisait, d'autre part, par le meurtre de plusieurs marabouts.

Au commencement de 1881, le lieutenant De Banières, en tournée dans ces régions, installe son quartier général à Tiout où le chef de la zaouïa lui prête un concours dévoué et le tient au courant des agissements de Bou-A'mama.

Jusqu'en 1885, nos rapports avec la zaouïa furent excellents, mais au cours de cette même année 1885, un derqaoui, Mohammed-ech-Chaouï, qui avait reçu, en 1880, le marabout de Tiout, Si A'bdelqader, fut, à son tour, hébergé à Tiout sans que l'autorité française en eut été prévenue.

On accusa, alors, Si A'bdelqader de s'être affilié, en 1880, au cours d'un voyage qu'il avait effectué à Medaghra, à la confrérie des Derqaoua que dirigeait Si Mohammed ben Larbi.

Si A'bdelqader répondit à cette accusation en sollicitant l'autorisation de venir s'installer à Tlemcen afin, disait-il, de lui permettre, ainsi qu'aux siens, d'échapper aux calomnies dont il était l'objet.

Et comme, à ce moment, des bruits d'insurrection avaient cours parmi les tribus marocaines du Sud-Ouest, on s'empressa, afin d'éviter toute velléité secrète ou avouée, de correspondance entre la zaouïa de Tiout et celle des Medaghra qui devait diriger le mouvement insurrectionnel contre nous, de donner satisfaction au désir de Si A'bdelqader (1).

Si A'bdelqader mourut à Tlemcen en 1888, et depuis lors, les membres de sa famille ont pu rentrer dans le cercle d'Aïn-Sefra.

La zaouïa de Tiout est actuellement dirigée par Si Zerrouq, frère puîné de Si A'bdelqader, mais sa cécité le tient à l'écart des choses temporelles. C'est son frère, Si Mouley, qui demeure chargé des relations avec le monde extérieur et les autorités et qui est, en quelque sorte, le grand chef des Youcefïa algériens.

Son influence s'exerce sur les adeptes énumérés dans l'état ci-après :

---

(1) Cette mesure fut considérée comme excessive dans le monde politique ; mais, malgré les services qu'avait rendu le marabout de Tiout, les circonstances du moment ne permirent pas à l'autorité militaire de la rapporter.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS PAR CONGRÉGATION
Zaouïa de Miliana du Cheikh AHMED BEN YOUCEF, actuellement fréquentée par de nombreux khoddam et dirigée par un oukil.	SI ZERROUQ BEN MILOUD, d'Aïn-Sefra.	**ORAN** TERRITOIRE CIVIL							
		Oran et environs............	»	»	»	3	1.000	»	1.003
		Tlemcen......................	»	»	»	1	95	»	96
		ORAN TERRITOIRE DE COMMANDEMENT							
		Géryville....................	»	»	»	»	106	»	106
		Mecheria (cercle)............	»	»	»	1	29	»	30
		Aïn-Sefra.............. ...	1	»	1	3	207	»	211
		TOTAUX..........	1	»	1	8	1.437	»	1.446

Il compte, en outre, de nombreux khouan parmi les Amour, les Hamian-Chafa'a, Beni-Metharref où il a un moqaddem du nom d'El-Kebir ben A'bderrahmane.

On trouve aussi des descendants de Si Ahmed ben Youcef à Relizane, à Aumale et chez les Meggan de Boghar. — Ils ont pour serviteurs religieux les Hassasna (annexe de Saïda), une partie des Harrar (cercle de Tiaret), des Oulad Chaï'b (cercle de Biskra), et des Oulad-Naïl (cercle de Djelfa).

D'autres descendants de Si Ahmed ben Youcef, après avoir séjourné à Saguiet-el-Hamra, seraient venus s'installer à Fas, à Meknès et à Taza, points où ils auraient donné naissance à d'autres branches qui compteraient des serviteurs chez les Ghiatra, les Oulad-A'ïssa et les Beni-Hassen.

Mais dans ces contrées de l'empire chérifien, Youcefïa et Zerroukïa seraient confondus et se placeraient indifféremment sous le patronage des deux chefs algériens de l'école Chadelienne. C'est un point important à retenir, car, le jour où un personnage habile saurait ranimer leurs sentiments religieux, ils pourraient, sans doute, former une confréri homogène.

Ses moqaddim sont installés jusque chez les Zoua-Gheraba et les Mehaïa.

Il vit entouré de campements importants, toujours à sa disposition et se déplace selon les besoins et les circonstances du moment; il surveille avec beaucoup de vigilance nos entreprises dans l'Extrême-Sud, mais ne paraît plus chercher à jouer un rôle actif. Actuellement il est à Hammam-Fouqani, un des qsour du Figuig, où il fait construire une zaouïa.

NACERÏA

Une des plus importantes confréries fondées par les disciples de Sid Ahmed ben Youcef-el-Miliani est, sans contredit, celle des Naceria du nom de son patron, le célèbre savant et thaumaturge *Mohammed ben Nacer-ed-Dra'ï.*

Ce personnage religieux dont le renom de sainteté est légendaire dans tout l'Extrême-Sud marocain et jusqu'au Soudan occidental, était un fervent apôtre des doctrines spiritualistes des Chadelïa, vulgarisées par celui qu'il désigne comme son maître spirituel, le cheikh Ahmed ben Youcef, maître auquel il fait remonter sa filiation mystique par l'intermédiaire d'*A'bdallah ben Hocen-er-Radi, A'li ben A'bdallah, Sid Ahmed ben A'li-el-Hadj-Dra'ï* et *Abou-Salem-el-Qacem-Et-Tazi.*

Presque toutes les corporations secondaires des Chadelïa qui se sont formées et développées dans le Maghreb le comprennent dans leurs appuis et le considèrent comme un maître incomparable dont les vertus et les miracles contribuent toujours au bonheur de ceux qui l'invoquent.

Mohammed ben Nacer-ed-Dra'ï, mourut vers 1079-1080 de l'hégire (1669 de J.-C.), à *Tamegrout* dans l'Oued-Dra'a, laissant une nombreuse descendance et des milliers de disciples qui se groupèrent autour de son tombeau et instituèrent une confrérie sous son vocable. La zaouïa qu'ils édifièrent à Tamegrout devint la maison mère de la corporation, qui ne tarda pas à rayonner dans tout l'Empire chérifien et à s'implanter en Algérie et en Tunisie.

Parmi les héritiers du patron des Nacerïa, il y a eu des hommes remarquables; leur rôle a toujours été prépondérant; les caravanes qui de Mogador allaient au Touat et à Tombouctou faire des échanges, trouvaient, chez eux, aide et protection et, à l'instar des dignitaires de la confrérie des Zianïa, ils étaient, en quelque sorte, les arbitres entre les commerçants étrangers et les Touareg.

GHAZÏA

Parmi les nombreux élèves du cheikh Sid-Ahmed ben Youcef-el-Miliani, on cite *Sid-Abou-l-Hassan-el-Qacem-el-Ghazi* qui fonda une importante zaouïa dans l'Oued-Dra'a (Maroc). Quelques adeptes Chadelïa se placèrent sous son patronage et, à sa mort, créèrent la confrérie des *Ghazïa*. Cantonnée dans l'ouest de l'empire chérifien et à Fas où elle compte une zaouïa, cette corporation ne prit jamais un grand développement ; elle doit être considérée comme une chapelle sans influence réelle et non comme une confrérie complètement organisée. Elle a toujours été subordonnée aux directeurs spirituels des Nacerïa, tout-puissants dans les contrées où elle compte quelques serviteurs religieux. C'est donc à titre purement documentaire que nous la citons ici.

Sa fondation date du X[e] siècle de l'hégire (1526 de J.-C.), et les doctrines qu'on enseigne dans la seule zaouïa importante qu'elle possède, ainsi que les appuis mystiques que ses adeptes invoquent, sont analogues, en esprit général, à ceux des confréries similaires. Ils n'ont rien qui puisse les caractériser et, par suite, attirer l'attention du lecteur.

CHEÏKHÏA

Fondateur : Sidi-Cheikh-A'bdelqader ben Mohammed

(1023-1024 de l'hégire, 1615 de J.-C.)

C'est au milieu de populations à la foi ardente et profondément soumises à leurs antiques traditions, que s'est formée et développée l'aristocratie religieuse et guerrière des Oulad-Sidi-Cheikh (1).

---

(1) Documents à consulter :

1° *Notice historique sur les Oulad-Sidi-Cheikh*, par le commandant Deligny, chef du bureau arabe de Mascara, en 1849 ;

2° *Complément de la notice précédente*, par le capitaine Font, chef de bureau arabe, en mai 1880 ;

3° *Situation politique de l'Algérie*, par M. Gourgeot, ex-interprète militaire principal. Paris, Challamel, 1881 ;

4° *Notice sur les ordres religieux de la division d'Oran*, par M. Colas, interprète militaire 1884 ;

Son origine remonte au khalife et compagnon du Prophète, Abou-Beker-es-Seddik.

Les Bou-Bekerïa (1), nom sous lequel les ancêtres des cheikhïa auraient été chassés de la Mecque à la suite de désordres religieux, habitent l'Égypte et se retrouvent en Tunisie au XIV[e] siècle de notre ère. Puis, sous la conduite de Si Ma'mmar-el-A'lia, leur chef, ils viennent s'établir, vers le commencement du siècle suivant, dans la vallée de l'Oued-el-Golita, où ils séjournent pendant quatre générations (2).

Ce fut l'un des descendants de Si Ma'mmar, Sidi-A'bdelqader, qui créa cette curieuse puissance d'une famille dont la force réside toujours dans le souvenir des prodiges et des vertus de son fondateur.

La naissance, comme la vie de Sidi-A'bdelqader, appelé, plus tard, *Sidi-Cheikh*, sont entourées de miracles (3), communs aux Saints musulmans.

A l'instar des fakih d'Andalousie ou des chorfa du Maghreb, Sidi-Cheikh étudia dans les zaouïa célèbres de son époque et approfondit les

---

5° *Bulletin de la Société de géographie d'Oran*, n° 15, 1883, article du capitaine Guénard, chef de bureau arabe ;

6° *Marabouts et Khouan*, par Louis Rinn ;

7° Une notice établie en 1886 par M. le capitaine Pansard, alors chef du bureau arabe de Géryville, actuellement Commandant Supérieur à Tiaret.

Nous avons eu également, à notre disposition, les ouvrages : *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain*, de MM. de La Martinière, Directeur du cabinet au Service des affaires indigènes du gouvernement général, et N. Lacroix, capitaine d'infanterie, chef de bureau arabe, détaché au même service.

(1) La famille seigneuriale des Bekerïa est surtout connue en Égypte où elle a joué un rôle important. Ses membres sont disséminés en Turquie, en Syrie et en Arabie où ils forment de petites associations sans rituel déterminé ni liens communs. Ils se posent en défenseurs de la Sonna, mais aucune de leurs pratiques ne les distinguent des autres croyants. En Égypte et au Hedjaz, ils ont pris le vocable « Seddikïa », du nom de leur aïeul Abou-Beker-es-Seddik, qui, on le sait, avait reçu, un des premiers, la baraka du Prophète. En réalité, ce sont des seigneurs féodaux qui, d'ailleurs, s'affilient aux confréries soufites tout en conservant le surnom de « Seddikïa » qui est plutôt un titre honorifique que le vocable d'une confrérie. Le fameux Cheikh-Sidi-Mostafa-Kamal-ed-Din-el-Bakri, le réorganisateur de la confrérie mère des Khelouatïa, appartenait à l'illustre descendance du khalife et compagnons de Mohammed.

(2) Les tombeaux des descendants de Si Ma'mmar-el-A'lia, c'est-à-dire des chefs de la famille des Bou-Bekeria, Si A'ïssa, Si Bel-Haïa, Si Bou-Lila, et Si Bousmaha, qui y ont été élevés, attestent l'authenticité de cette version. (De La Martinière et Lacroix.)

(3) Rappelons entr'autres celui, si souvent reproduit, qui valut à Sidi-A'bdelqader le surnom de Sidi-Cheikh : « Une femme d'El-Abiodh, ayant laissé tomber son enfant dans un puits, implora le secours d'A'bdelqader. Le fils de Mohammed accourut en un instant sous terre, et saisit l'enfant avant qu'il ne touchât la surface de l'eau. En même temps, un autre A'bdelqader, le plus grand des Saints de l'Islamisme, A'bdelqader-el-Djilani, accourut de Baghdad à l'invocation de la mère de l'enfant ; mais ayant un plus long trajet à faire, il arriva trop tard : « Qui donc appelait cette femme, s'écria-t-il ? » « Sans doute, répondit le fils de Mohammed, celui qui a le degré plus éminent de sainteté ». C'est moi, répondit El-Djilani, et pour qu'on ne nous confonde plus, je veux que désormais on t'appelle *Sidi-Cheikh* et non plus A'bdelqader.

doctrines du soufisme auprès du Marocain Si Mahammed ben A'bderrahman-es-Saheli, disciple de Si Ahmed-el-Miliani, et dont la zaouïa reçoit encore, tous les ans, un tapis, un chameau et une négresse, en souvenir d'un cadeau de même nature fait, jadis, par l'ancêtre des Cheïkhïa.

Après avoir parcouru le Touat et le Tafilalet, visité Fas et Aïn-Madhi, où il épousa Sa'ada bent El-Harets, il créa la zaouïa de Moghar, puis celle d'El-Abiodh, laquelle devint rapidement la plus célèbre dans cette partie du Sahara et au delà.

Il se livrait aux pratiques de la dévotion dans des *kheloua* (cellules souterraines), dont le nombre atteignit, assure-t-on, cent dix.

Sous son action toute bienveillante, le droit et la justice remplaçaient rapidement l'anarchie qui caractérisait une société embryonnaire où la force et la violence régnaient en maîtresses absolues.

Défenseur des opprimés, arbitre souverain de toutes les causes, donnant sa bénédiction à tous, grands et petits, étrangers ou pèlerins, Sidi-Cheikh se composa rapidement une clientèle considérable de laquelle il n'exigeait qu'une redevance annuelle en nature pour subvenir aux lourdes dépenses de son immense hospitalité.

D'après la tradition, ce grand marabout mourut à Stitten.

Il laissait 18 enfants, auxquels il avait recommandé expressément de suivre la *tariqa* des *Chadelïa*.

A cette *tariqa* Sidi-Cheikh avait ajouté, comme dikr spécial à ses affiliés, « trois fois la récitation de la *Fatiha* à chacune des cinq prières de la journée ».

En outre, il laissait « un testament par lequel il affranchissait ses » nombreux esclaves nègres et les désignait, eux et leurs descendants, » pour être les surveillants et les administrateurs de la zaouïa qu'il » avait fondée. Ces affranchis sont les ancêtres des A'bid et des Zoua » actuels » (1).

La chaîne mystique des Cheikhïa qui se confond avec leur généalogie se continue comme suit : A'bder-rahman, Mohammed, Sofian, Azeraou, El-Mediou, Toufil, Yazid, Zidan, A'ïssa, Mohammed-ech-Chabili, Tsoudi, A'ïssa, Ahmed, Zid, Asker, Hafid ben Hermet-Allah, Akil, Sa'd, *Slimane*-Ma'mmar, A'ïssa-bou-Lila, Ben Haïa, Bou-Smaha, Sliman.

Afin de permettre de suivre la filiation spirituelle et temporelle des Cheïkhïa, nous avons, à partir de Si Slimane ben Bou-Smaha, fait figurer, dans un tableau spécial, la transmission de la baraka (2).

---

(1) L. Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 353.

(2) Nous avions établi des tableaux comprenant la généalogie complète des Ouled-Sidi-Cheikh ; mais, au dernier moment, nous avons dû, à notre grand regret, renoncer à les publier, tant à raison de leur longueur qu'à cause des difficultés matérielles d'exécution pour l'impression de ce travail.

CHAINE DE TRANSMISSION DE LA BARAKA DES OULED-SIDI-CHEIKH

Nota. — Les noms des personnages qui ont hérité de la baraka sont indiqués en lettres italiques.

Si Sliman ben Bou-Smaha

Si Mohammed (1) | Si Ahmed-el-Medjdoub (2) | Lalla-Sifia (3)

(fils de Si Mohammed :) *A'bdelqader dit Sidi-Cheikh* (4)
Fondateur des *Cheikhïa*, laissa, outre ses quatre fils ci-dessous désignés, quatorze autres enfants : Si el-Hadj, Si Zerrouqi, Si Bou-Hassen, Si el-Hassen, Si el-Hocine, Si A'bderrahmane, Si el-Hadj-Mohammed, Si Ben-Aïssa, Si Bou-Nouar, Si el-Hadj-ed-Din, Si el-Hadj-Brahim, Si el-Madani, Si Mostefa, Si Mohammed.

Sidi-Tadj — Ancêtre de Bou-A'mama, chef de l'insurrection de 1881 et fondateur des A'mamla (V. ci-après la notice des A'mamla)

Si el-Hadj-Ahmed

Si el-Hadj-bou-Hafs (5)
- Si el-Hadj-Ed-Din
- *Si Ben-Ed-Din* (7)
- *Larbi* (8)
- *Boubekeur-Mouley-Djema*

Si el-Hadj-A'bdelhakem (6)
- Si Bou-Haous ben Hadj
- Si Qaddour
- Si Slimane (8)
- Si Mohammed
- Si Taïeb

(Descendants de Boubekeur-Mouley-Djema et de Si Taïeb :)
Sidi-en-Naimi — Mort en 1816, enterré à El-Abiodh. | Si Hamza | Sidi-Cheik | Qaddour | Mohammed | Slimane | Bou-Beker

(fils de Sidi-en-Naimi :) *Si bou-Bekeur-es-Seghir* — Enterré dans la koubba de son ancêtre Si el-Hadj-ed-Din.
(fils de Si Hamza :) Mohammed

(fils de Si bou-Bekeur-es-Seghir :) *Si-Hamza* — Ancien khalifa des Ouled-Sidi-Cheikh. Mort à Alger en 1861.

(fils de Si-Hamza :) *Si Bou-Bekeur* — Ancien bach-agha des Oulad-Sidi-Cheikh. Mort en 1862. | *Slimane* | *Mohammed* | *Ahmed* | *Qaddour* | *Si ed-Din* — bach-agha des Ouled-Sidi-Cheikh.

(fils de Si Bou-Bekeur :) *Hamza* — Né en 1859. Agha du Djebel-Amour, n'avait que trois ans lorsque son père mourut.
(fils de Qaddour :) *Larbi*

---

(1) Son tombeau est à Chellala-Dahranïa. Outre *Sidi-Cheikh*, sa descendance comprenait cinq enfants : Si Mohammed ben Bou-Derbal ; Sidi-Brahim, enterré à El-Abiodh et dont les descendants ont le chapelet de Tidjani ; Sidi-Tahar, dont les descendants ont également le même chapelet ; Sidi-Ahmed et Sidi-A'bderrahmane.

(2) Mort à Asla, où il a une koubba. Son tombeau est à Chellala-Dahranïa.

(3) Patronne du qsar d'Aïn-Sfissifa et mère de la tribu des Ouled-en-Nahar, tribu dissidente et même ennemie des Ouled-Sidi-Cheikh proprement dits.

(4) Crée, à El-Abiodh, le premier des six qsours actuels, celui qui est dit qsar Gharbi, fut construit sur un terrain où était déjà installé un chérif marocain, descendant de Si A'bdelqader-el-Djilani. Ce chérif dut céder la place à Sidi-Cheikh.

(5) Héritier des pouvoirs politiques et religieux de Sidi-Cheikh. A sa mort (1660), ses neuf enfants étant trop jeunes pour lui succéder, il donna, par testament, ses pouvoirs à son frère Si El-Hadj-A'bdelhakem.

(6) Chef de la branche cadette ; hérite de la baraka de son frère aîné. Part pour l'Orient en transmettant ses pouvoirs spirituels à Si Ben-Ed-Din, de la branche aînée.

(7) Enterré à El-Abiodh. Fondateur du qsar Chargui. Fit construire les quatre coupoles qui recouvrent les tombeaux de ses ancêtres.

(8) Les descendants de Si El-Hadj-A'bdelhakem, jaloux des prérogatives attribuées

La succession spirituelle passa de Si Bou-Beker à Si Slimane et, successivement, à ses autres frères jusqu'à Si Qaddour, décédé le 10 février 1897 en laissant, par testament, sa succession spirituelle et temporelle à son fils Si Larbi cousin de Si Hamza. En réalité, chacun veut avoir sa part d'influence ; Si Larbi de même que Si Hamza et Si Eddin à Géryville. Il y a aussi la concurrence des Zoua-Gheraba qui se prétendent également héritiers de la baraka.

*
* *

A sa mort, Sidi-Cheikh, avait désigné, comme héritier de ses pouvoirs politiques et religieux, le troisième de ses enfants, Si El-Hadj-bou-Hafs (voir la chaîne de transmission de la baraka), qui était né d'une fille de Si Ahmed-el-Medjdoub.

Si El-Hadj-bou-Hafs continua dignement l'œuvre de son père. Avant sa mort (1600 de J.-C.), il avait transmis ses pouvoirs à son frère, Si El-Hadj A'bdelhakem, les enfants qu'il laissait étant trop jeunes pour lui succéder.

L'héritage spirituel passe successivement aux personnages qui figurent dans la chaîne, jusqu'à Si Larbi ben Si Kaddour, détenteur actuel de la baraka.

« A partir de la grande scission des Oulad-Sidi-Cheikh leur histoire n'est plus que le récit des rivalités politiques et des compétitions d'intérêts qui divisent les deux branches ennemies et les arment à chaque instant, l'une contre l'autre ».

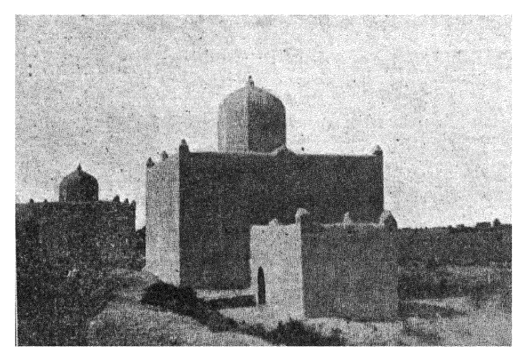
Les deux zaouïa des Cheraga sont administrées aujourd'hui par trois a'bid qui se partagent les revenus :

Zaouïa de Sidi-Cheikh : *Mohammed-Ould-el-Hadj-Nasseur, El-Haouari ben Ahmed.*

Zaouïa de Sidi-el-Hadj-Bou-Hafs : *Mohammed ben Eddin.*

à la branche aînée, réclament leur part de revenus. Si Slimane ben Qaddour tranche le différend par les armes ; Si Larbi répond par une ghazzia. Ce fut le point de départ de la grande scission des deux branches : les *Cheraga*, partisans des Ouled-bou-Hafs, habitants du qsar Chargui, et les *Gheraba* (Ouled-A'bdelhakem) habitants du qsar Gharbi.

« Après une série de combats indécis, mais dans lesquels l'avantage resta finalement aux Gheraba, Si Larbi céda la moitié des revenus de la zaouïa de Sidi-Cheikh. Si Slimane ben Qaddour fonda alors la zaouïa de Sidi-el-Hadj-A'bdelhakem ». Les Cheraga se prétendirent lésés. De là, luttes nouvelles et, finalement, construction d'une troisième zaouïa consacrée à Si El-Hadj-Bou-Hafs. En 1829, après de sanglants combats livrés à Touadjeur et à Oum-el-Firan, on s'entend et on convient que les offrandes seront divisées en trois parts égales : l'une pour la zaouïa de Sidi-Cheikh, la seconde pour la zaouïa Charguïa, la troisième pour la zaouïa Gharbïa. Mais la zaouïa de Sidi-Cheikh étant restée dans le qsar Chargui, les Cheraga eurent deux parts et les Gheraba une seule. Ce mode de partage est encore en vigueur. *Ces divisions n'ont, d'ailleurs, jamais empêché les deux branches seigneuriales de percevoir, plus ou moins régulièrement, la ziara et la ghefara des tribus vassales de leurs ancêtres.*



Type de Koubba du Qsar-Chergui.
(Photographie communiquée par M. le capitaine Fariau).

Ces a'bid, descendants des nègres de Sidi Cheikh et de Si El-Hadj-bou-Hafs, se montrent fort avides et emploient les offrandes à l'entretien de leur luxe et à la satisfaction des passions de leurs patrons.

C'est à ce point que le pauvre et le pèlerin ne sont même plus admis à visiter les tombeaux des Saints s'il ne peuvent y déposer une offrande.

Quant à la zaouïa *Gharbia* (Si El-Hadj A'bdelhakem), elle est administrée par neuf a'bid :

Bou-Kafs ben Allal ;
Cheikh ben Allal ;
A'bderrahmane ben El-Hadj-Mohammed ;
Ben Ed-Din ben Ahmed ;
Larbi-Ould-bou-Douaïa ;
Khatran ben Ahmed ;
Bou-Hafs ben Cheikh ;
Bou-Hafs ben El-A'rech ;
Cheikh ben Ahmed.

Sur le produit des ziara, on prélève la « meftah » (la clef), part destinée aux *bououabin* (portiers) chargés de l'entretien des Koubba.

A El-Abiodh, ces koubba, au nombre de huit, sont :

1° Sidi-Cheikh (1), *Bououab :* Si El-Hadj-Djelloul, a'bid Cheraga ;

2° Si El-Hadj A'bdelhakem, fils du précédent, *Bououab :* El-Hadj-Djelloul ;

3° Si El-Hadj-bou-Hafs, fils de Sidi-Cheikh, *Bououab :* Cheikh ben Miloud, A'bid Cheraga ;

---

(1) La Koubba de Sidi-Cheikh, détruite le 15 août 1881, par M. le colonel de Négrier, a été reconstruite, après le retour des Ouled Sidi-Cheikh, en 1883. Les ossements du Saint qui avaient été exhumés et emportés à Géryville, ont été déposés dans la nouvelle Koubba.

4° Si ben Ed-Din, petit-fils de Si El-Hadj-bou-Hafs, *Bououab* : Cheikh ben Miloud ;

5° Sidi-Brahim ben Mohammed, frère de Sidi-Cheikh, *Bououab* : Si El-Menouar ben Smaïn, des Ouled-bou-Douaïa ;

6° Si El-Hadj ben Cheikh, fils de Sidi-Cheikh, *Bououab* : Si Bou-Hafs ben Ed-Din, des Ouled-Sidi-el-Hadj-Ahmed ;

7° Sidi ben A'bderrahman, fils de Sidi-Cheikh, *Bououab* : Si El-Bachir ben Ma'mmar, des Ouled-Sidi-A'bderrahman ;

8° Si El-Hadj-Mahammed ben A'bdallah, fils de Sidi-Cheikh, *Bououab* : Messaoud, a'bid.

Comme on le voit, le Personnel chargé du *temporel* est nombreux, et on affirme qu'il exploite, au mieux des intérêts des descendants de Sidi-Cheikh la vénération dont ce Saint est l'objet.

Parfois même, ils emploient contre les clients récalcitrants, la force et la violence, et bien que la protection de l'autorité française soit assurée à ceux d'entre eux qui voudraient se soustraire aux obligations de la ziara ou de la ghefara, ils n'osent se plaindre et... paient toujours.

La liste des tribus et l'exposé détaillé de leurs redevances, donnés par M. Rinn, dans *Marabouts* et *Khouan*, p. 361, est, à l'égard de ce qui précède, des plus significatives.

Il y a même ceci de particulier que nombre des tribus inféodées aux cheikhïa, tout en s'acquittant vis-à-vis de ceux-ci de leurs impôts religieux, envoient encore des ziara ou paient d'autres redevances aux représentants des autres ordres religieux : Taïbïa et Qadrïa notamment auxquels, des fractions entières des Ouled-Sidi-Cheikh ou autres fractions sous leur prépondérance religieuse, sont affiliées (1).

L'influence des Ouled-Sidi-Cheikh s'étend sur tout le Sud-Oranais. Au Gourara, la majorité de la population des Qsours leur est dévouée et ils ont des partisans dans le Sud du Maroc et presque dans le Tafilalet.

Quelques groupes séparés depuis plus d'un siècle des branches seigneuriales sahariennes, sont installés dans le Tell du département d'Oran (V. pour le domaine géographique détaillé l'état annexé à la présente notice).

Mais, dans ces dernières contrées leur influence diminue tous les jours. C'est à peine si quelques serviteurs demeurent fidèles à la tradition d'envoyer des ziara L'éloignement les soustrait à la rapacité de leurs grands maîtres spirituels et ils peuvent, ainsi, s'affranchir de leur joug sans encourir leur châtiment.

---

(1) Exemple, en 1876, Si Sliman ben Qaddour, affilié à l'Ordre de Mouley-Taïeb s'était rendu, sur les conseils d'El Hadj-A'bd-es-Selam-el-Ouazzani, chef de l'Ordre, agissant d'accord avec l'autorité française, auprès du Sultan du Maroc qui lui avait assigné, pour résidence, la ville de Meknès.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux CHIOUK INDÉPENDANTS	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN OU KHODDAM	KHAOUNIET	TOLBA	OUKLA	TOTAUX DES ADEPTES
ZAOUIA DE SIDI CHEIKH ET DE SIDI-EL-HADJ-A'BDELHAKEM	Si Eddin ben Hamza. — Si Larbi ben Kaddour ben Hamza. — Si Hamza ben Boubeker.	**ORAN** TERRITOIRE CIVIL								
		Aïn-Fezza (mixte)	»	»	1	150	»	»	»	151
		Aïn-Temouchent	»	»	»	284	»	»	»	284
		Saïda	»	»	1	25	25	»	»	51
		ORAN TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
		Géryville	3	»	8	3.785	-	»	11	3.804
		Saïda (annexe)	»	»	2	35	»	»	»	37
		El-Aricha (annexe)	»	»	1	50	»	»	»	51
		Tiaret	»	»	2	322	7	»	»	531
		Méchéria	»	»	7	104	»	»	»	111
		Marnia	»	»	2	12	20	»	»	34
		Aïn-Sefra	»	»	4	75	»	»	»	79
		ALGER TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
		Ouargla (poste)	»	»	1	600	»	»	»	601
		Ghardaïa	»	»	3	471	67	»	»	541
		El-Goléa	1	»	1	172	21	»	»	194
	Sahelia descendants de Mouley-Saheli (1)	**ORAN**								
		Géryville	»	»	»	475	»	»	»	475
	Bou-Amama ben el-Arbi (2)	Géryville	»	»	8	2.730	»	»	»	2.738
		Ghardaïa	»	»	3	210	»	»	»	213
		Aïn-Sefra	»	»	1	520	»	»	»	521
		TOTAUX	4	»	45	10.020	140	»	11	10.216

(1) Ce sont des Rezeïgat et des Ouled-Sidi-Cheikh. La zaouïa de Sidi-Cheikh, elle-même, et les Ouled-Sidi-Hamza sont de ce nombre et tiennent cette « Khedama » de ce que Sidi-Cheikh, comme nous le rappelons dans la notice qui suit, avait été investi moqaddem des Chadeïla par Sidi-Mohammed ben A'bderrahman-es-Sahli.

(2) Dans la région de l'Ouest et du Sud, Bou-A'mama compte des affiliés, notamment chez les Ghenouma, Beraber, Beni-Guil, Doui-Menia, Ouled-Djerir, Mehaïa, Zoua-Gheraba, Deldoul et Gourara.

Longtemps, les Ouled-Sidi-Cheikh, par leur position entre l'Algérie et le Maroc, sur la limite des Hauts-Plateaux et du Sahara, ont pu garder une indépendance relative.

Ayant des points d'appui dans les oasis de l'Extrême-Sud, ils se savaient insaisissables et ils nous le montrèrent trop souvent. C'est ainsi qu'il nous fallut plus de 16 ans pour amener la soumission des fils de Si Hamza entrés en insurrection en 1867.

Nous avons examiné, dans notre chapitre sur le rôle politique des confréries religieuses, l'action, à ce point de vue, des Ouled-Sidi-Cheikh pendant ces dernières années. Ils paraissent, aujourd'hui, entièrement reconnaissants de la bienveillance du gouvernement a leur égard et il y a tout lieu d'espérer qu'ils nous resteront fidèles.

Cette notice serait incomplète si nous ne parlions du fameux agitateur Bou-A'mama (1) qui a cherché à unir par les liens du chapelet et une doctrine nouvelle, tous les Ouled-Sidi-Cheikh dissidents.

En homme avisé, il voulait profiter des divisions qui existaient entre les branches de la grande famille des Ouled-Sidi-Cheikh et créer ainsi l'unité de commandement à son profit.

---

(1) Ce marabout, né vers 1840, à Figuig, est descendant de Sidi-Tadj, un des fils du grand Sidi-Cheikh, et se nomme, en réalité, Mohammed ben El-A'rbi. Son père, El-A'rbi ben Cheikh, est enterré à Figuig, au qsar d'El-Hammam-Fouqani.

Son instruction, qu'il a reçue, à El-Hammam-el-Fouqani, d'un moqaddem de Sidi-Cheikh, le nommé Si Mohammed ben A'bderrahmane, est médiocre ; il a étudié le Coran, mais il est étranger aux autres sciences, excepté à celle de la « fantasmagorie », si l'on peut appeler science ces pratiques grossières d'escamotage et de ventriloquie par lesquelles les initiés font croire qu'ils sont doués d'une puissance surnaturelle.

Adolescent, il avait été atteint d'une maladie nerveuse qui lui faisait accomplir toutes sortes d'extravagances ; fréquemment, il se dépouillait de tous ses vêtements et parcourait les rues étroites du qsar dans un état complet de nudité.

En 1875, il s'installe à Moghar et, en qualité de moqaddem de Sidi-Cheikh, il donne le dikr des Cheikhïa. De prétendus miracles le rendent célèbre et font affluer les offrandes dans la caisse du saint homme.

En 1878, il se compromet à nos yeux en favorisant la fuite du jeune Si Hamza ben Bou-Beker. On sait le reste ; en 1881, exploitant le fanatisme et la haine des chrétiens à une époque où l'état général des esprits, dans le Sud-Oranais, se prêtait à l'agitation, il fomente une insurrection.....

Nous donnons, ci-après, l'opinion de M. Martin, Interprète militaire à Géryville, sur Bou-A'mama, considéré comme fondateur d'une confrérie particulière :

« Quoique les moqaddim et les khouan de Bou-A'mama se cachent prudemment,
» les renseignements que l'on possède suffisent pour établir que ce marabout a fondé
» une confrérie particulière qui, quoique dérivée des Cheikhïa, est bien distincte de
» ceux-ci puisque ses adeptes reçoivent de leur cheikh un dikr spécial. Les A'mamïa
» portent bien, quelquefois, des offrandes à la zaouïa d'El-Abiodh, mais c'est comme
» hommage rendu à l'ancêtre de leur cheikh et sans préjudice des offrandes qui revien-
» nent à celui-ci..... On peut donc dire que l'ordre de Bou-A'mama (les A'mamïa)
» est un sous-ordre dérivé des Cheikhïa, comme celui-ci est un sous-ordre dérivé des
» Chadelïa.....
» Les moqaddim de Bou-A'mama, qui se disent, en Algérie, moqaddim de Sidi-
» Cheikh, donnent ouvertement le chapelet de ce saint, pourvu d'un morceau de

A cet effet, le marabout de Moghar fit croire, après s'être donné pour qotb, que Dieu l'avait choisi pour être le successeur du grand Sidi-Cheikh et enseigna que tout fidèle, bien qu'appartenant déjà à un ordre religieux, pouvait sans pécher entrer dans la *tariqa* nouvelle à lui révélée.

Ensuite il donna le dikr ci-après, qu'il disait lui avoir été conféré par Sidi-Cheikh, en songe, à El-Abiodh :

Après chacune des cinq prières obligatoires, faire un premier tour de chapelet en prononçant, à chaque grain, la première moitié de la profession de foi : « Il n'y a d'autre dieu que Dieu » puis un second tour en prononçant la formule dite *el istaghfar :* Je demande pardon à Dieu, toujours vivant, toujours présent » ; puis un troisième tour en répétant la formule dite *es — salat A'la en — Nebi :* « Béni soit le Prophète » ; et, enfin, dix tours successifs de chapelet en prononçant la première formule.

Ce dikr est complété par l'invocation surérogatoire dont la traduction est ci-après :

« O Dieu ! fais frémir mon cœur du bonheur de t'invoquer pour t'aimer !
» Et tu as dit, ô mon Dieu, que par les Prophètes on parviendra à toi ;
» Tu m'as créé pour être enseigné ; je suis ton esclave humble ;
» Accorde moi dans ta miséricorde, ô miséricordieux ! la permission de te rejoindre
» Tu m'as demandé compte (de mes actions) et je n'ai su que répondre !
» O Dieu ! O Bienfaiteur ! Fais ce qu'il te plaît !
» N'invoquez pas, ô vous qui adorez Dieu, si ce n'est par des invocations d'amour !
» O bienfait pour ceux qui méditent ! Les cœurs sont éblouis de lumière !
» Son heure est connue, après les deux préceptes de ton maître !
» Avant que le soleil ne soit haut, consume-toi d'amour pour lui !
» De même, après le coucher du soleil, soit fervent à faire l'invocation !
» Ses bienfaits te viendront de lui et brilleront (sur toi).
» Les gens (qui montrent) la voie sont comme des rois, des cavaliers (experts) dans
» la réunion (des fidèles) ;
» Ils te teindront sans (employer de) teinture ; celui qui les verra guérira ;
» Par leur présence ignorée, ils seront avec toi ; celui qui les aimera brillera ;
» Dans la lumière de leur grandeur ils te baigneront ; celui qui viendra à leur
» réunion se désaltérera ;
» Ses appuis sont connus ; ils sont tirés d'El-Khidryi (El-Khadir sans doute).
» Les docteurs se les sont transmis depuis le Prophète ; ils se les sont répétés ;

» corail. Cependant, d'après un informateur digne de foi, dont, toutefois, l'assertion » n'a pu être vérifiée, Bou-A'mama aurait institué un autre chapelet. Celui-ci porterait, » comme marque distinctive, au lieu du morceau de corail de Sidi-Cheikh, un morceau » de cuir rouge « (cherka) cousu sur ces deux bords opposés pour former une sorte de » petit bracelet ou fourreau de deux centimètres environ de longueur, qui embrasse le » cordon du chapelet. Si ce chapelet est resté, jusqu'ici, inconnu, c'est que, toujours » d'après le même informateur, les A'mamïa le tiennent soigneusement caché ; qu'ils » ne le prennent qu'au moment de la prière et à l'écart des non initiés et qu'ils ont » l'habitude de porter ostensiblement, au contraire, le chapelet d'un Ordre quelconque, » Taïbïa, Qadrïa, mais, le plus souvent, celui des Cheïkia ».

» Son début est un éclair dans mon cœur; il dissipe (les ténèbres) ;
» Sa fin est un éblouissement lumineux dans la science de l'inconnu ; elle éblouit :
» O Dieu ! je t'invoque par Ahmed, l'Ami !
» Par ses mérites, je t'implore: pardonne-nous, ô Bienfaiteur !
» Mohammed, le Prophète, est venu, en vérité, apporter la bonne nouvelle;
» Il a parlé des récompenses futures et a menacé des châtiments éternels ;
» Que Dieu répande ses bénédictions sur lui en grand nombre !
» La science de Dieu dépasse une invocation même aussi longue que celle-ci ;
» Fais revenir à toi mon cœur ; qu'il s'occupe de toi, ô Généreux !
» Abreuve-nous de l'eau inconnue ; elle comblera nos désirs !
» O Dieu, ta personne est élevée ; ô Dieu, elle est inaccessible !
» O Dieu, favorise-moi ! O Dieu ! épargne-moi tout déshonneur !
» O Dieu, tu es mon maître ! mon Dieu je n'ai que toi !
» O Dieu, éclaire mon cœur par ta puissance !
» O Dieu, pardonne-moi mes péchés ! O Dieu ! cache mes défauts ! O mon Dieu ! par ta miséricorde ;
» Jette un regard sur nous, ô toi qui es miséricordieux pour tes adorateurs !
» Renouvelle-nous ta présence et abreuve-nous à la coupe d'amour !
» O Dieu, guéris le malade, ô Dieu, par les mérites du Prophète !
» O Dieu, soulage celui qui souffre, ô Dieu, fais que cette oraison soit finie ! »

Après chacune de ces invocations, dites par le moqaddem, les khouan, assis en cercle, répètent, à quatre reprises, la triple invocation : « Allah ! Allah ! Allah ! » en appuyant sur les *lam* et en faisant durer la dernière syllabe toute l'amplitude d'une expiration. On dit qu'elles ont été indiquées à Bou-A'mama comme particulièrement agréables à Dieu, par Sidi-Cheikh, dans un des livres duquel elles se trouvent. Ce livre aurait disparu depuis.

Le dikr de Bou-A'mama comprend encore :

2° Deux fois par jour, comme pour les invocations qui précèdent (*fedjer el moghreb*) dire sur le chapelet :

« Ia Latif ! » (ô miséricordieux !) mille fois ;

3° Répéter le plus souvent possible dans la journée :

« La ilah illa Allah, Bou-A'mama dif Allah ! » (Il n'y a de divinité que Dieu, Bou-A'mama est l'hôte de Dieu !)

Ou bien : « La ilah illa Allah, Bou-A'mama ouali Allah ! » (Il n'y a de dieu que Dieu, Bou-A'mama est le saint de Dieu !)

Et, comme doctrine générale, Bou-A'mama, imitant Cheikh-Senoussi, prêche la haine du chrétien. C'est cette doctrine qui a surtout fait le succès de Bou-A'mama, lequel, au fond, n'est qu'une sorte de *derouich* agissant dans un milieu fort arriéré et composé d'individus compromis vis-à-vis de nous ou de dissidents d'autant plus portés au fanatisme et à la haine du chrétien, qu'ils redoutent le juste châtiment de leurs fautes.

Depuis dix ans, Bou-A'mama étend son influence et recrute des fidèles dans les grandes tribus de la région de l'Oued-Zousfana, de l'Oued-Guir et de l'Oued-Messaoura, comme les Ghenamma, les Beraber, les Beni-Guil, les Doui-Menia, les Ouled-Djerir.

D'autre part, nous l'avons dit, plusieurs élèves du cheikh Sid Ahmed ben Youcef, sont allés se fixer à l'étranger où, grâce à leur science ésotérique et au prestige qui s'attache, partout, aux doctrines spiritualistes des Chadelïa, ils ont créé des écoles distinctes et, parfois, des congrégations puissantes placées sous le patronage du saint de Miliana.

Un certain Ibrahim-er Rachidi, entre autres, qui était égyptien de naissance et élève du maître du grand Senoussi, Ahmed ben Idris, est parvenu à fonder, au XIII[e] siècle de l'hégire, au Hedjaz, une corporation encore toute puissante.

Après s'être séparé des Mirghanïa et des autres disciples de son dernier maître spirituel, il se fit l'apôtre des doctrines du cheikh Ahmed ben Youcef et initia des adeptes en son nom.

Il se vit traiter d'hérétique par les Eulama de la Mecque, et porté devant leur medjelès en 1273 de l'hégire (mais il finit par confondre ses adversaires et, dès lors, sa réputation fut faite).

« Les pèlerins de Syrie et des Indes surtout, se montrèrent fort » empressés à sa zaouïa, et pour lui permettre de créér un établisse- » ment plus important, une Bégum d'un état musulman du dernier » pays, séduite par sa renommée, lui envoya mille roupies d'or en une » seule fois.

» La légende s'en mêlant, il devint ainsi l'un des chioukh les plus » populaires de la Mecque, et tant parmi les habitants de la région » même, que parmi les pèlerins, ses disciples se comptèrent bientôt par » milliers. Sans rappeler exactement quant à la règle, l'ancienne » confrérie des Rachidïa » (ou Youcefïa) « du Maghreb, son ordre prit, » à sa mort, en 1291 de l'hégire, le nom qu'il portait lui-même (1) ».

Le cheikh Mohammed-Drendaoui en a, aujourd'hui, la direction et, indépendamment de la zaouïa fondée de son vivant, dans une des plus belles rues de la Mecque, sa congrégation y compte un autre établissement dont le moqaddem est Cheikh-Mohammed-Salah ben Mohammed-Soudani; une deuxième zaouïa à Djedda a pour moqaddem Mohammed-Djemal-el-Attar; enfin, de petits couvents secondaires disséminés dans les Indes et en Syrie.

La congrégation fondée par Ibrahim-er-Rachidi est indépendante des Youcefïa ou Rachidïa algériens et marocains ; mais le vocable de ces rameaux est commun, leurs doctrines sont analogues, leur patron spirituel est le même. Youcefïa ou Rachidïa du Maghreb et Rachidïa du Hedjaz peuvent être considérés comme formant une seule et même confrérie.

---

(1) Le Chatelier, *Les Confréries du Hedjaz.*

« Le pouvoir de Sidi-Ben-Nacer », écrit M. de Foucauld est immense
« dans toute la vallée de l'Oued-Drâa, dans celle du Sous, dans celles
» des Ouads-Dadès et S'dermi. Cette zone qui comprend une grande
» partie de la tribu des Beraber, presque tout le groupe des Aït-Atta,
» est entièrement à sa dévotion. On vient en pèlerinage à Tamegrout,
» de bien plus loin encore, de Mogador, du Sahel et du Tafilelt : le nom
» de Sidi-Mohammed ou Bou-Beker est connu et vénéré dans tout le
» Maroc. Le Sultan marque en toute occasion un grand respect pour
» le Saint ».

Le prestige de Sidi Mohammed ou Bou-Beker, directeur de la zaouïa de Tamegrout (1) et descendant du patron de Naceria est toujours aussi grand qu'à l'époque où M. de Foucauld a pu le constater. Ce chef religieux est encore le maître vénéré dans l'Extrême-Sud marocain, au Tafilel et au Touat. Sa baraka est une recommandation infaillible et, si les renseignements que nous possédons de ces contrées encore si peu connues, méritent quelque créance, ses adeptes seraient les meilleurs agents des négociants de Mogador. De Rabât au Nord, Tombouctou au Sud, l'Atlantique à l'Ouest, le Sahara algérien à l'Est, ils circulent en toute liberté, édifient des zaouïa et font du prosélytisme. On nous signale un certain nombre d'entre eux dans la région de Tombouctou ; à Araouan, ils possèdent une zaouïa importante, dont le frère du chef de la localité, A'li Ould-el-Habib, est le moqaddem.

A l'extérieur de cette zone, les Naceria comptent une zaouïa à Fas et des couvents secondaires disséminés dans les tribus situées au Nord de l'Empire marocain.

En Algérie, leur rôle est moins important. Ils atteignent le faible chiffre de 641 adhérents répandus dans le département d'Oran et plus particulièrement dans le Sud de celui de Constantine. L'état numérique ci-après en fait connaître la répartition.

Néanmoins, la réputation des Naceria s'étend aux plus infimes tribus ; le nom de Ben-Nacer est aussi légendaire que ceux des meilleurs saints musulmans. Des émissaires Naceria parcourent, d'ailleurs, notre territoire et y entretiennent les légendes merveilleuses que nos indigènes se plaisent à répéter, sur la vertu et la sainteté du patron de leur confrérie.

(1) V. pour renseignements plus complets sur la zaouïa de Tamegrout : *Marmol*, trad. par Perrot d'Alancourt ; *L'Afrique* (Paris, 1867, t. III, p. 16 ; O. Lenz, trad. fr., *Tombouctou* (Paris, 1886), t. II, p. 26 ; L. Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 227.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM ou CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	CHOUACH	HABAB ou IMAM	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES AFFILIÉS
TAMEGROUT, dans le Haut-Draâ (Maroc).	—	**ORAN**										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Oran et environs	»	»	»	»	»	»	»	60	»	60
		Saint-Lucien	»	»	»	»	»	»	»	4	»	4
		ALGER										
		TERRITOIRE MILITAIRE										
		Laghouat	»	»	»	»	»	»	»	5	»	5
		CONSTANTINE										
		TERRITOIRE CIVIL										
		Khenchela	3	»	2	»	»	1	2	239	15	259
		Khenchela (mixte)	»	»	2	»	»	»	1	160	150	313
		TOTAUX GÉNÉRAUX	3	»	4	»	»	1	3	468	165	641

Leur principale ou, pour mieux préciser l'unique zaouïa que les Naceriïa ont, en Algérie, est celle de Khanga-Sidi-Nadji (cercle de Khenchela). Elle a toujours été dirigée par une famille maraboutique se disant issue des descendants directs du Khalife-A'tsman. Après avoir été dévouée au gouvernement turc, cette famille s'est montrée soumise à la France et, aujourd'hui, le chef de la zaouïa peut exhiber les diplômes de ses ancêtres ratifiés par les beys de Constantine et, plus récemment, par le duc d'Aumale et le général Bedeau. C'est peut-être, la cause de l'indifférence dont les bons croyants ont toujours fait preuve à leur égard, — malgré la grande vénération qu'ils ont pour leur maître spirituel, — et des difficultés que la confrérie ne cesse de rencontrer pour recruter des adeptes en Algérie.

CHABBÏA



Cachet du cheikh des Chabbïa

Au XI[e] siècle de l'hégire, un descendant de Sid-Mohammed ben Nacer-ed-Dra'ï, du nom d'Ahmed ben Makhlouf, fut chargé d'aller en Tunisie, propager le rite des Naceriïa. Après diverses pérégrinations, il établit le siège de son apostolat à *Chabba*, petite ville du Sahel tunisien, entre Sfax et Sousse. De là, le nom de *Chabbi*, donné aux

membres de sa famille et, plus tard, le vocable de la corporation placée sous son patronage.

Les descendants de ce saint personnage continuèrent, naturellement, à vulgariser les règles liturgiques qu'il leur avait laissées comme un pieux héritage. Les uns se fixent à Qairouan, où, de son vivant, le maître avait fondé une zaouïa ; les autres créent des succursales à Tozeur, Ergou, chez les Brarcha de Tébessa, d'où ils étendent leur action dans les régions des Beni-Salah, et, partout, ils laissent un renom de sainteté qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le plus vénéré fut le troisième successeur d'Ahmed ben Makhlouf-Beder-ed-Din, dont le tombeau, situé au Gueria (région de Tébessa), est encore l'objet de nombreux pèlerinages. Il laissa de nombreux héritiers connus sous le nom de marabouts de Beder-ed-Din, qui jouissent du prestige que leur aïeul avait su acquérir parmi les musulmans des contrées de Tébessa. Un des leurs, ancien caïd de l'Edough et membre du Conseil général du département de Constantine, Bou-Ma'ïza-Mohammed-Tahar ben El-Hadj-A'li-er-Ra'ï, semble être leur représentant et bénéficier de l'autorité que ses nombreux serviteurs religieux, de commune origine, ne cessent de lui donner.

Mais, c'est à Si Mohammed ben Abd-el-Hatif, des Chabbïa, qu'est dû, en réalité, la formation de la confrérie. Aidé de son fils Si Messaoud, il fonda la zaouïa du Djebel-Chechar (appelée zaouïa Sidi-Messaoud-Chabbi), et étendit le domaine d'action de la corporation dans les régions de Khenchela, de Tébessa et de l'Oued-Souf. Partout, et plus particulièrement dans la dernière de ces contrées, son fils et lui créèrent plusieurs établissements religieux dont quelques-uns subsistent encore sous forme de mosquées.

Les descendants de Messaoud, qui se succédèrent au Djebel-Chechar, furent Si A'li, Si Ahmed-Seghir, Si ben Djeddou-Bou-Rega' et Sidi-Ramdane. « Le fils de ce dernier, Si A'mmar, quitta le Djebel-Chechar » pour aller à Tozeur où il fonda la zaouïa actuelle des Chabbïa, également connue sous le nom de Bit-Cherïa (maison de la Loi divine).

» Les héritiers spirituels de Si A'mmar furent El-Hadj-Ahmed, Si ben » Djeddou, directeur actuel de la confrérie, avec, pour vicaire général, » son neveu El-Hadj-Mohammed ben Si El-Hadj-Brahim ben El-Hadj- » Ahmed » (1).

Telle est, aussi sommairement présentée qu'il nous a été possible de le faire, l'évolution de la petite corporation des Chabbïa, à laquelle il convient de n'attribuer qu'une importance toute locale. C'est, en quelque sorte, une famille maraboutique qui suit le rituel de la confrérie des Naceria, avec laquelle, cependant, elle n'entretient aucune relation. Les règles que ses chefs prescrivent à leurs adeptes sont caractérisées par

(1) Extrait des renseignements fournis par M. le général de la Roque sur la confrérie des Chabbïa.

le chiffre soixante-dix qui entre dans leurs pratiques de dévotion. C'est un usage des peuples antiques qu'il est curieux de retrouver ici.

Les voici consignées dans toute leur simplicité, dans un diplôme de Moqaddem :

Diplôme de Moqaddem

Louange à Dieu. Bénédiction et salut à l'Envoyé de Dieu.

Notre présent écrit a été délivré entre les mains de notre frère en Dieu..... pour témoigner que nous l'avons autorisé à donner la tariqa Chabbia à quiconque la lui demandera.

Il devra également convier les fidèles à la recevoir.

Cette autorisation est complète, générale, authentique et a été transmise sans interruption (de cheikh en cheikh).

(Nous l'autorisons) de la même manière que nous avons été autorisé nous-même par notre père, — Dieu veuille me diriger par son intermédiaire !

Quant à la tariqa, elle consiste dans la *Sebaïnia* (*le septantaine*), (pratique de dévotion dans laquelle entre le nombre 70).

Ceux qui ne pourront accomplir cet acte, tels que les femmes et les enfants, réciteront, après la prière de l'aurore, 100 fois l'invocation : « *Je demande pardon à Dieu* » ; 100 fois : « *Il n'y a de Dieu que Dieu* » et 100 fois : « *O mon Dieu, répands les grâces sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille* ». — Et cela leur tiendra lieu de la *Sebaïnia*.

Puissiez-vous vivre constamment sous la protection et la sauvegarde de Dieu.

Salut de la part du pauvre devant son Dieu très-miséricordieux, son serviteur Ahmed ben A'mmar ben Ramdane-Chabbi, cheikh du bît Cheria (maison de la loi divine) Dieu l'assiste ! Amen.

Fait le 4 Djoumada, II de l'année 1279 (de l'hégire) correspondant en septembre 1862 (1).

Le rôle politique des Chabbïa a toujours été celui de ces marabouts sages et prévoyants qui se plient aux exigences de tous les gouvernements de crainte de perdre le bénéfice des ziara que leur versent périodiquement leurs adeptes.

La France n'a eu qu'à se louer des efforts constants qu'ils firent lors de la conquête de la Tunisie pour maintenir l'ordre et ramener à nous les dissidents.

« Lorsque le général Philebert arriva, pour la première fois au Djerid, » à la tête d'une colonne, la population entière de Tozeur et des faubourgs s'enfuit affolée. Ben Djeddou, grand maître des Chabbïa la » ramena et se fit l'intermédiaire actif de notre armée pour la pacification du pays ».

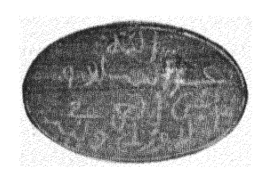
En récompense de son dévouement, il fut nommé Caïd du Bit Cherïa et, depuis, il ne cesse de nous témoigner de la reconnaissance.

---

(1) Traduction de M. Sicard, interprète militaire.

Malheureusement, des rivalités d'intérêt et la cupidité de certains membres de la famille, sont venus mettre le désaccord dans la confrérie qui perd ainsi tout son crédit et tend à disparaître. Il ne faut cependant pas oublier, que grande est la vénération des habitants du Souf pour les ancêtres des Chabbïa, (leur baraka est, pour eux, un bienfait de Dieu) et, qu'en Algérie, et en Tunisie, ils comptent encore plusieurs milliers de Khoddam qui pourraient, un jour ou l'autre, se réunir sous les auspices d'un esprit intelligent, capable de s'imposer à « ses frères rivaux » et de prendre la direction des Chabbïa.

TAÏBÏA


Cachet de Si A'bdesselam

L'origine de l'Ordre religieux des Taïbïa se rattache à deux personnages : le premier Mouley A'bdallah-Ech-Chérif ben Ibrahim (mort en 1678-1879 de J.-C.), après s'être séparé des *Djazoulïa* (branche dérivée comme les Taïbïa, des Chadelïa), fonde une confrérie nouvelle ; le second, Mouley Taïeb, petit-fils et deuxième successeur du premier, développe et complète l'organisation de cette confrérie à laquelle il donne son nom.

Quant au but que poursuivait le premier fondateur, il semble avoir été, surtout, la constitution d'une force politique destinée à seconder le gouvernement du Sultan Marocain régnant à l'époque et appartenant, comme Mouley A'bdallah, à la descendance Idrisite.

Mouley A'bdallah, après avoir étudié à la zaouïa de « Dar-el-A'lem » (1) fondait également, à la suite de songes dans lesquels le Prophète lui était apparu, la zaouïa d'Ouazzan, qui fut appelée *Dar-ed-Dahman* (maison de la sûreté), et devint le siège de l'ordre.

D'abord entourée de quelques maisons, elle s'est transformée en un centre important, en raison, principalement, des privilèges successifs que les ancêtres du Sultan A'bdelaziz, l'Empereur actuel, avaient concédés aux fondateurs de la zaouïa ; de telle sorte que Ouazzan (2) est devenu le chef-lieu d'une sorte d'église nationale mettant son influence au service de la Cour de Fas ou la lui retirant selon les sentiments des hommes qui la dirigent et les circonstances du moment.

---

(1) دار العلم Dar-el-A'lem (maison de la science). Zaouïa fondée par Idris et d'où sortaient les Chorfa prédicateurs, qui allaient propager l'orthodoxie musulmane dans le Maghreb.

(2) Ouazzan est une petite ville de quatre à cinq mille habitants, étagée sur le flanc Nord du Djebel-Ouazzan ou Djebel-Bouellal et située à environ 150 kilomètres, Sud-Ouest de Tanger.

Actuellement, presque tous les habitants d'Ouazzan sont des fidèles de la zaouïa, se considérant comme dégagés de tout tribut vis-à-vis du Sultan. Sur une population considérable, puisque, en dehors même d'Ouazzan, elle comprend tout le fief patrimonial des Chorfa, lequel s'étend à plusieurs kilomètres autour de la ville, c'est à peine si un millier d'individus est redevable de l'impôt des armes.

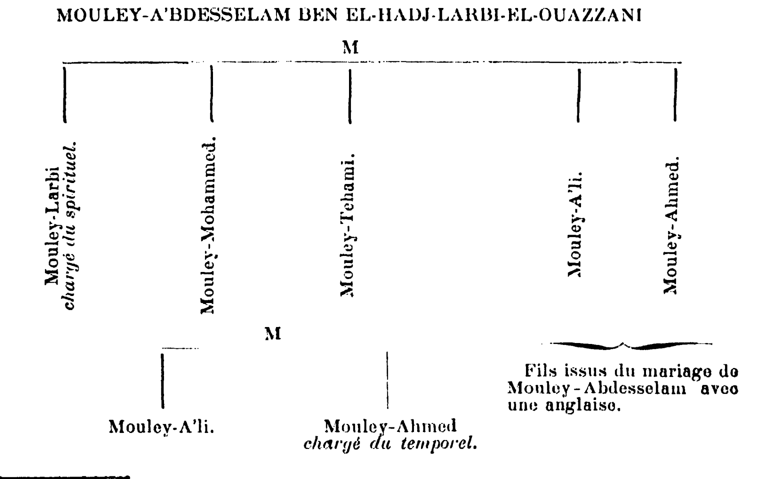
Les contestations de toute nature sont soumises à la décision d'une sorte de tribunal, le tribunal des Chorfa, qui a pour ressortissants non seulement les Ouazzani (habitants d'Ouazzan), mais encore les autres habitants du Chérifat.

On conçoit, dès lors, combien peu le pouvoir du Sultan, presque entièrement nominal, doit se faire sentir dans un pareil milieu où l'ascendant chérifien et le prestige spirituel de la baraka assurent à la maison d'Ouazzan une autorité entière vis-à-vis de laquelle celle du gouverneur nommé par le Sultan, et qui habite, d'ailleurs, en dehors de la Principauté, ne peut que pâlir pour ne pas dire s'effacer complètement.

Il y a ceci de particulier dans la confrérie des Taïbïa que le spirituel et le temporel sont parfaitement distincts.

Les privilèges du Chérifat sont ainsi scindés et exercés aujourd'hui pour le spirituel, par Mouley-Larbi, fils de Si A'bdesselam ben El-Hadj-Larbi qui a dirigé l'Ordre jusqu'en 1892; (1) et pour le temporel, par Si Ahmed, fils de Si Mohammed ben Si A'bdesselam, décédé le 29 octobre 1895, après avoir investi, par testament, son fils de la charge qui lui était confiée.

L'arbre généalogique ci-après, permet de se rendre compte de la composition actuelle de la famille des Chorfa d'Ouazzan :



(1) V. sur ces deux personnages notre chapitre du rôle politique des confréries.

Le personnage le plus en vue dans cette famille est, malgré son jeune âge, — il n'a que dix-huit ans, — Mouley-Ahmed.

Simple et ferme d'allures, ce jeune prince est représenté comme très habile et il a montré, en plusieurs circonstances, son savoir faire et son prestige personnels.

C'est ainsi, qu'à peine investi de la lourde charge du Chérifat, il réussissait, en quelques semaines, à pacifier les tribus qui environnent le siège de la zaouïa taïbienne, résultat que plusieurs années d'efforts n'avaient pu atteindre avant lui.

Ce résultat fait jouir le pays d'une tranquillité qu'il ne connaissait plus depuis que certains gouverneurs marocaines jaloux et vexés de voir l'autorité et les profits qui en découlent leur échapper, s'appliquaient à entretenir dans ces régions, ce secret esprit d'indiscipline et de révolte si favorable à l'exaction trop souvent la caractéristique du pouvoir dans l'Empire chérifien....

Quant à l'autorité spirituelle, elle est fort chancelante entre les mains de Mouley-Larbi, dont l'état maladif inspire des inquiétudes, mais il est certain que son successeur ne pourra que s'inspirer des traditions de la maison d'Ouazzan dont les membres sont, aujourd'hui, les protégés officiels de la France (1).



Zaouïa de Besnès (Zemmora mixte)
Vue communiquée par M. Gilotte, Administrateur.

On conçoit tout le prix de cette protection qui nous assure non seulement au Maroc mais encore, et surtout, en Algérie, une action directe et un moyen puissant d'influence sur les Taïbïa, en même

(1) Cette protection s'exerce en vertu de l'art. 16 de la convention de Madrid (3 juillet 1880).

temps qu'il agrandit le prestige de la France dans l'Empire d'A'bdelaziz, où ces mêmes Taïbïa comptent des zaouïa dans les principales villes.

Leur action, en dehors même de ces villes est considérable aussi bien dans l'extrême Nord (région de l'Andjera), que dans le centre et dans l'Est du royaume de Fas et dans les contrées qui séparent le bassin du Sebou de la frontière oranaise.

Les Haïaïna, les Ghiatsa, les Meknassa, les Tesoul, les Branès, les Ouled-Bekar, les Houara, les Maghraoua, les Ouled-Bou-Rouma, les Metalsa, les Beni-bou-Yahïm et la tribu des Beni-Ouaraine, ne connaissent que l'autorité religieuse des Chorfa d'Ouazzan.

Dans la grande tribu des Azemmour, entre Meknès et l'Océan, leur influence est très-grande et là comme dans la vallée de l'Oued-Innaouen, les Sultans ont été souvent obligés d'avoir recours aux Chorfa pour faire accepter leur autorité.

Dans la petite ville de Taza, c'est un moqaddem des Taïbïa qui tranche les différends au nom du Chérif d'Ouazzan dont l'influence rayonne également, par la zaouïa de Sidi-el-Makki (Beni-Snassen), sur le Garet, les Ouled-Senout, les Guelaïa et les Kebdana.

Enfin, la région rifaine compte un certain nombre de couvents taïbiens.

En Algérie, les Taibïa sont particulièrement nombreux dans la province d'Oran, mais leur organisation centralisatrice diminue l'influence des dignitaires secondaires.

Au-dessus des moqaddim et des chouach, le simple khouan sait qu'il peut compter sur l'appui direct du grand maître de l'ordre et, souvent, il en profite. Cependant, depuis quelques années, une certaine désagrégation s'opère. Certains moqaddim ne montrent plus cette soumission aveugle d'autrefois et, naturellement, l'influence de la zaouïa mère s'en ressent.

C'est ici le cas, de rappeler les paroles qu'adressait le Chérif Abdesselam à M. le Gouverneur général de l'Algérie, au sujet de la recrudescence des adeptes de l'ordre des Derqaoua au détriment de celui des Taibïa.

« Si un homme possède un jardin dont il est éloigné, s'il ne peut
» l'inspecter, il se couvre inévitablement de broussailles et de mauvaises
» herbes; tandis que s'il venait le visiter et le mettre en état chaque
» année, il le trouverait rempli de légumes et de fruits ».

Les *fruits* ne sont plus aussi abondants que lors de l'apogée de la confrérie, mais un coup d'œil jeté sur le tableau suivant permettra de constater qu'ils ne sont point à négliger.

ZAOUIA MÈRE	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	OUKLA	TOLBA	TOTAUX DES AFFILIÉS
OUAZZAN (Maroc), dirigée par le Chef suprême de la Confrérie **MOULEY-EL-ARBI BEN EL-HADJ ABDESSELAM.**	**ORAN**									
	TERRITOIRE CIVIL.									
	Aïn Fezza (mixte)	»	»	3	»	130	»	»	12	145
	Nédromah (mixte)	1	»	3	4	480	65	3	25	580
	Remchi (mixte)	»	»	3	»	108	16	»	»	127
	Sebdou (mixte)	»	»	15	»	133	84	»	»	232
	Oran et environs	»	»	20	»	2.030	150	»	»	2.200
	Tlemcen	1	»	6	10	350	98	1	30	495
	Saint-Lucien (mixte)	»	»	6	9	843	»	»	»	858
	Aïn-Temouchent	»	»	2	»	70	»	»	»	72
	Mascara	»	»	1	»	60	»	»	»	61
	Palikao	»	»	»	»	8	»	»	»	8
	Saïda	»	»	»	»	40	»	»	»	40
	Saïda (mixte)	»	»	5	»	427	25	»	»	457
	Cacherou (mixte)	»	»	1	»	67	4	»	»	72
	Mascara (mixte)	»	»	2	»	107	20	»	»	129
	Frenda (mixte)	»	»	4	»	122	7	»	»	133
	Mercier-Lacombe	»	»	»	»	40	»	»	»	40
	Tessala	»	»	»	»	25	»	»	»	25
	Trembles	»	»	»	»	40	»	»	»	40
	Mekerra (mixte)	»	»	2	»	73	»	»	»	75
	Tounin	»	»	1	»	15	»	»	»	16
	Pélissier	»	»	3	»	20	»	»	»	23
	Inkermann	»	»	1	»	17	»	»	»	18
	Hillil (mixte)	»	»	1	»	83	2	»	»	86
	Renault (mixte)	»	»	2	»	83	12	»	»	97
	Zemmorah (mixte)	»	»	1	»	42	15	»	»	58
	Tiaret	1	»	3	»	366	92	1	12	474
	Ammi-Moussa (mixte)	1	»	17	»	1.358	70	3	25	1.673
	Cassaigne (mixte)	»	»	1	»	200	20	»	»	221
	ORAN									
	TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
	Géryville	»	»	20	2	1.031	385	»	»	1.438
	Saïda (annexe)	»	»	4	»	274	25	»	»	303
	El-Aricha	»	»	6	»	180	»	»	»	186
	Aflou	»	»	3	»	1.471	525	»	»	1.999
	Tiaret (cercle)	»	»	1	»	1.413	»	»	»	1.414
	Mécheria	»	»	12	»	155	»	»	»	167
	Marnia	»	»	6	»	253	205	»	»	464
	Aïn-Sefra	»	»	3	»	58	»	»	»	61
	ALGER									
	TERRITOIRE CIVIL.									
	Alger	1	»	1	3	200	»		»	204
	Blad-Guitoun	»	»	»	»	10	»	»	»	10
	Blida	»	»	1	»	119	»	»	»	120
	Boufarik	»	»	1	»	15	»	»	»	16
	Cherchell	»	»	1	»	40	»	»	»	41
	Douéra	»	»	1	2	43	»	»	»	46
	Coléa	»	»	1	3	23	»	»	»	27
	Marengo	1	»	5	12	500	»	1	12	530
	Meurad	»	»	3	3	110	»	»	»	116
	Gouraya (mixte)	»	»	3	»	75	»	»	»	78
	Tablat (mixte)	1	»	1	»	15	»	»	»	16
	Miliana	»	»	1	»	63	»	»	»	64
	Aïn-Sultan	»	»	1	»	20	»	»	»	21
	Lavarande (c.)	»	»	»	»	12	»	»	»	12
	Téniet-el-Haâd	»	»	1	»	12	»	»	»	13
	Djendel	»	»	4	»	154	»	»	»	158
	Braz	»	»	2	»	124	»	»	»	126
	Hammam-Righa	»	»	2	5	155	»	»	»	162
	Téniet-el-Haâd (mixte)	»	»	3	»	174	»	»	»	177
	Orléansville	»	»	»	»	15	»	»	»	15
	Cavaignac	»	»	»	»	15	»	»	»	15
	Chéliff	»	»	1	»	199	»	»	»	200
	Ouarsenis (mixte)	»	»	3	»	253	»	»	»	256
	Ténès	»	»	2	»	172	»	»	»	174
	A reporter	7	»	197	53	14.890	1.820	9	116	17.085

ZAOUIA MÈRE	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	OUKLA	TOLBA	TOTAUX DES ADEPTES
OUAZZAN (Maroc), dirigée par le Chef suprême de la Confrérie MOULEY-EL-ARBI BEN EL-HADJ-ABDESSELAM	*Report*.....	7	»	197	53	14.890	1.820	9	116	17.085
	ALGER									
	TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
	Ouargla	»	»	3	»	95	»	»	»	98
	Ghardaïa	»	»	1	»	175	»	11	»	187
	Djelfa	»	»	1	»	36	»	»	»	37
	Laghouat	»	»	1	»	140	30	»	»	171
	Chellala	»	»	»	»	27	»	»	»	27
	El-Goléa	»	»	2	»	355	58	»	»	415
	CONSTANTINE									
	TERRITOIRE CIVIL									
	Constantine	1	»	1	3	195	110	1	12	322
	Aïn-Abid	»	»	»	»	34	»	»	»	34
	Aïn-Kerma	»	»	1	10	250	10	»	»	271
	Condé-Smendou	»	»	6	5	150	20	»	»	181
	Hamma	»	»	3	»	650	»	»	»	653
	Kroubs	»	»	1	5	50	10	»	»	66
	Oued-Zenati	»	»	1	»	40	»	»	»	41
	El-Milia	»	»	6	»	460	213	»	»	679
	Châteaudun-du-Rhumel	»	»	»	»	86	»	»	»	86
	Fedj-M'zala	»	»	»	»	24	3	»	»	27
	Oued-Cherf	»	»	»	»	28	»	»	»	28
	Saint-Charles	»	»	»	»	15	»	»	»	15
	Attia (mixte)	»	»	1	12	137	60	»	»	210
	Collo (mixte)	»	»	4	20	1.007	177	»	»	1.208
	Jemmapes	»	»	1	»	33	»	»	»	34
	Col-des-Oliviers	»	»	3	»	72	»	»	»	75
	Bibans (mixte)	»	»	»	»	8	»	»	»	8
	CONSTANTINE									
	TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
	Touggourt	»	»	1	»	103	36	»	»	140
	El-Oued	»	»	»	»	50	»	»	»	50
	TOTAUX	8	»	234	108	19.110	2.547	21	128	22.148

En chiffres ronds, ils sont 22,000 qui obéissent au Khalifa d'Ouazzan et sur lesquels nous pouvons agir, en toutes circonstances, au mieux des intérêts communs.

Ajoutons enfin, et c'est là un point important à retenir, que, spontanément, les Chorfa d'Ouazzan, ont placé leurs zaouïa marocaines et algériennes, quant aux contestations qui pourraient surgir visant les biens de ces établissements appartenant en propre aux chorfa, sous la juridiction de la Légation de Tanger, d'une part, et sous celle du Gouvernement Général de l'Algérie, d'autre part.

Nous allons donner à titre documentaire et pour compléter ces

données succinctes, la généalogie mystique des Taïbïa que nous puisons dans « Marabouts et Khouan » par L. Rinn, et la traduction d'un diplôme de moqaddem où l'on trouvera les recommandations spéciales que les chefs de l'ordre font à leurs adeptes.

Généalogie spirituelle

L'ange Gabriel. — Le Prophète ; 1. A'li ben Abou-Taleb ; 2. El-Hocine ; 3. Abou-A'bd-Allah-Djabir ben A'bdallah-el-A'nsari ; 4. Abou-Sa'ïd-er-Razouani ; 5. Abou-Mohammed-Fath-es Saoud ; 6. Saa'd ; 7. Abou-Mohammed-Sa'ïd-el-Makhezoum ; 8. Abou-l-Qacem-el-Merouani ; 9. Abou-Ishaq-Ibrahim-el-Bosri ; 10. Zin-ed-Din-Mohammed-el-Kazuime ; 11. Chems-ed-Din-et-Turkomani ; 12. Tadj-ed-Dine-Mohammed ; 13. Nour-ed-Dine-Abou-Hassen-A'li ; 14. Fakhr-ed-Dine ; 15. Taki-ed-Dine-el-Faqir ; 16. Abou-Zid-el-Madani ; 17. *A'bdesselem ben Machich ;* 18. *Aboul-Hassan-ech-Chadeli ;* 19. Aboul-A'bbas-el-Morci ; 20. Tadj-ed-Din ben A'ta-Allah ; 21. Abou-A'bdallah el-Mogherbi ; 22. Aboul-Hassen-el-Harafi ; 23. Si Annous-el-Bedaoui ; 24. Abou-el-Fadel-el-Hindi ; 25. A'bderrahmane-el-Redjeradji ; 26. Abou-O'tsman-el-Hartani ; 27. Abou-A'bdallah-Mohammed-Amghar-Chérif ; 28. Abou-A'bdallah-Mohammed ben Abou-Beker-Sliman-el-Djazouli ; 29. A'bd-el-Aziz-el-Tebbaï ; 30. A'bdallah-er-Razouani ; 31. Mohammed-et-Taleb ; 32. A'ïssa-el-Hacen-el-Messab ; 33. A'li ben Ahmed ; 34. *Mouley-A'bdallah-Brahim-ech-Chérif ;* 35. Mouley-Mohammed ; 36. *Mouley-Taïeb ;* 37. Sid-Ahmed ; 38. Allaïl ; 39. Sid-el-Hadj-el-A'rbi ; 40. Sid-el-Hadj-A'bdesselam ; 41. *Sid-Larbi ben Sid-el-Hadj-A'bdesselam.*

Diplôme de moqaddem

Par le nom de Dieu clément et miséricordieux.

Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons et qu'il leur accorde la paix.

Grâce à Dieu.

..... L'assistance de Dieu et la victoire immédiate. Annonce aux croyants d'heureuses nouvelles (Coran. Chap. LXI).

Nous avons remporté pour toi une victoire éclatante, afin que Dieu prouve qu'Il te pardonne les fautes anciennes et récentes ; afin qu'Il accomplisse ses bienfaits envers toi (Chap. XLVIII).

Ceci est un diplôme établi selon la règle des *Taïbïa* et *Mechichia,* pour être une source de joie et de profit.

Que Dieu, par un effort de sa bonté et de sa générosité, soit profitable au porteur du diplôme, en ce monde et en l'autre.

Gloire à Dieu pour les bienfaits qu'Il octroie.

Il n'y a de durable que son empire. Bénédiction et salut à celui après lequel il n'y a plus de prophète, Mohammed, le serviteur et l'envoyé de Dieu.

Le présent diplôme est conféré à son titulaire par Mohammed ben El-Mrabet-Maghraoui, noble d'origine, demeurant à Constantine.

Ensuite, Si Mohammed ben Mezian, demeurant dans la fraction des Ouled-bou-Beker, nous ayant demandé la collation du titre de moqaddem, nous le plaçons, en cette qualité, au-dessus de la généralité des khouan et l'autorisons à délivrer l'Ouerd bien connu, en se conformant à ce qui est fixé dans sa règle bien comprise, c'est-à-dire : observer loyalement le pacte, remplir les engagements et réaliser les promesses.

Quiconque accomplira fidèlement ce qui lui aura été prescrit et exécutera les clauses selon l'exhortation de Dieu et de son apôtre, tirera avantage de l'observance de la règle et de l'accomplisement des engagements et en profitera abondamment, par les mérites du maître des premiers et des derniers.

Par lui (le cheikh), on retirera également profit, le mourid qui se conformera à lui et entrera dans l'ordre des Taïbïa et Mechichia avec une sincérité constante.

. . . .

L'adepte doit obéir spontanément à Dieu, éviter, aussi bien au dedans qu'au dehors de son âme, les actes illicites tombant dans le domaine du péché, réciter les cinq prières quotidiennes prescrites et observer son Ouerd à tout instant, nuit et jour.

Il doit s'occuper de son âme et se montrer compatissant envers les khouan, car il est dit que celui qui se conduit de la sorte est agréé du Très-Compatissant.

Nous sollicitons de Dieu l'accueil favorable de nos œuvres et des siennes, ainsi que la perfection.

Préludons par les vœux les plus sincères et les meilleurs.

Il est de votre devoir, vous tous khouan, de témoigner (au cheikh) de la vénération et de la considération, avec grâce et empressement.

Quiconque lui obéira sera comme s'il obéissait à nous-même, quiconque lui désobéira sera comme s'il nous désobéissait.

Celui qui lui sera soumis obtiendra la félicité et le pardon ; au contraire, celui qui lui sera insoumis, ne gagnera que l'adversité et le déboire.

La direction vient de Dieu. Proclamons sa gloire. Qu'Il soit exalté.

Nous Lui demandons son assistance pour tous les khouan et Le prions de dérouler son voile protecteur et de répandre l'absolution et le pardon.

Grâce à Dieu qui a commandé à ses créatures l'amitié et l'affection mutuelle et leur a défendu l'envie, la haine et l'hypocrisie.

Bénédiction et salut à notre seigneur et maître Mohammed (que Dieu lui accorde ses grâces et sa paix) lui, notre intercesseur au jour de la résurrection et du jugement dernier, à sa famille et ses compagnons qui ont édifié sa voie et sa loi traditionnelle sur la droiture, la soumission et la foi.

Que le mourid, entrant dans l'ordre des Taïbïa, se conforme à cette ligne de conduite et il s'attirera les bienfaits, se préservera des calamités et de tous les maux ; il sera favorisé dans les conséquences (de toutes ses entreprises) et délivré des afflictions ; et les difficultés lui seront aplanies.

Dieu fasse qu'il soit heureux en ce monde et *chehid* (témoin de la foi musulmane) dans l'autre.

C'est Lui, le Donneur par excellence, le Dispensateur, le Donateur. — Que sa magnificence est grande !

A Dieu de le garder dans la religion d'Abraham et de lui accorder la belle fin du chehid.

En terminant notre invocation, ajoutons : Gloire à Dieu, maître des mondes. O mon Dieu, pardonne à l'écrivain, au lecteur et au porteur de ce diplôme, à tous ceux qui s'en serviront et à la totalité des chioukh et des khouan.

A Dieu plaise de réunir tous les khouan dans le paradis des délices, s'il plaît à Dieu. Amen.

Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu le Sublime, l'Immense.

Ainsi a été clos le présent diplôme, avec la grâce de Dieu et sa noble assistance (1).

HANSALÏA

Après le philosophe, le savant, le chérif et le philantrope, voici le derouich qui du haut des sphères célestes où plane sa pensée, descend dans l'arène du monde matériel pour suivre les doctrines chadeliennes. *Saïd ben Youcef-el-Hansali*, tel est le nom de ce nouvel apôtre divin. Sa naissance, survenue au XVIIe siècle, dans la fraction des *Hansala*, tribu des Beni-Mettir, au sud de Fas (Maroc), est entourée de mille prodiges que la légende merveilleuse a embellis au gré des hagiographes musulmans.

C'était un pauvre hère. Orphelin dès son bas âge mais, soutenu par le goût de l'étude, il parcourt les pays du Maghreb à la recherche de cette science qu'il finit, enfin, par acquérir au prix de mille privations. Tantôt élève d'un modeste m'cid à Tislit, tantôt fidèle serviteur des chioukh en renom, il séjourne à Fas, Sidjilmassa, puis fait le pèlerinage à la ville sainte où, atteint de la variole, il est obligé de résider quelque temps à Médine, et termine ses pérégrinations par l'Université d'El-Azhar, où il suit les leçons des professeurs les plus célèbres. Un de ceux-ci, le cheikh Sidi-'Aïssa-el-Djoneidi-ed-Damiati, lui révéla les oraisons les plus en faveur auprès de Dieu et particulièrement l'incomparable poème *Damiata*, de l'imam Abou-Abdallah-Chems-ed-Din-Mohamed-ed-Mirouti-ed-Damiati.

Sa vocation lui fut révélée par l'Être suprême, un jour qu'il était plongé dans une profonde extase dans le sanctuaire de Sidi-Abou-A'bbas-el-Morsi, à Alexandrie.

Le voilà en route pour le Maroc, avec, pour arme, le fouet qui devait obliger les fidèles à suivre la voie (tariqa) dont il avait été proclamé le patron, et, véritable baguette magique, guérir les maladies les plus rebelles.

Mais, ici, la légende entoure son voyage de mille faits prodigieux. Ne le voit-on pas dévalisé par les brigands, et, saisi de frayeur, perdre subitement la mémoire. Il trouve cependant une large hospitalité auprès de Sidi-Mohammed ben Nacer-ed-D'raï, qui lui remémore l'ouerd

(1) Traduction de M. Sicard, interprète militaire.

des Chadelïa, et c'est avec ces faibles connaissances de la science ésotérique, quelques sourates du Coran et le poème Damiata, qu'il parcourt à nouveau, les zaouïa du Maghreb, menant une vie austère, s'imposant mille privations. Il est, enfin, l'objet de nombreuses visions béatifiques mais, cette fois, il les doit à l'intervention du célèbre A'bdesselam ben Machich et à celle des docteurs chadelïa qui furent ses maîtres. Lui-même sort de la kheloua où il était resté durant une année entière et quitte ses professeurs de Fas, imbu de la science spiritualiste des Chadelïa. Son initiateur et son maître de prédilection est le cheikh A'li ben Abderrahman-et-Tadjemouti, moqaddem des Djazoulïa. Désormais, il peut prêcher ses doctrines, faire du prosélytisme. Il construit une zaouïa aux *Aït-Metrif*, sanctifiée, plus tard, par ses miracles et où il fut inhumé en 1114 de l'hégire (1702 de J.-C.).

Son fils Sid-Abou-A'mran ben Sa'ïd ben Youcef-el-Hansali, héritier de sa baraka, fut le fondateur réel de la confrérie des *Hansalïa*.

Ses doctrines étaient celles des Chadelïa-Djazoulïa ; mais à la science spiritualiste qu'il enseignait dans sa zaouïa, il ajoutait des pratiques austères et imposait à ses adeptes des pénitences rigoureuses, en souvenir des miracles de son père.

C'est ainsi, que le poème *damiata* devint une prière surérogatoire ; que les néophytes furent soumis à la flagellation et que le fouet rapporté d'Alexandrie par le patron de la confrérie est devenu un symbole — en même temps qu'un remède infaillible pour tous les maux.

Ces pratiques sévères si aimées de la foule naïve, ne tardèrent pas à faire considérer les chioukh des Hansalïa comme des thaumaturges divins et leur baraka fut bientôt sollicitée par les populations berbères des montagnes de l'Atlas.

La confrérie prit un développement inattendu ; une zaouïa importante fut édifiée à *Dadès*, sur le tombeau du grand-père du patron des Hansalïa, Ahmed ben Ahmed-el-Hansali, et le cheikh Abou-A'mram devint un personnage redoutable aux yeux des Chorfa et du Sultan Mouley-Ismaïl (1727). On enraya cette évolution ascendante en faisant mettre à mort le chef de la confrérie qui fut bientôt absorbée par les autres corporations rivales.

Cependant, quelques élèves des zaouïa d'Aït-Métrif et de Dadès allèrent à l'extérieur du Maroc propager les doctrines et les miracles de leur patron ; — Parmi eux, un certain Si Sa'doun-el-Ferdjioui les importa en Algérie ; son moqaddem Sid-Ma'mmar, marabout originaire de la tribu des Telaghma lui succéda et, en dernier lieu, le cheikh *Sid-Ahmed-ez-Zouaouï* « personnage issu d'une vieille famille maraboutique très-vénérée dans les environs de Constantine, où, dès le XVI[e] siècle, elle possédait, à huit kilomètres de la ville, sur le Chettaba, une zaouïa déjà célèbre et influente », (1) en fut le véritable apôtre.

(1) L. Rinn, *loco citato*.

C'est ce personnage qui devint le grand chef des Hansalïa algériens et, depuis, la direction spirituelle de la confrérie a toujours été confiée aux membres de sa famille.

Au Maroc, les deux zaouïa mères existent encore, mais les adeptes Hansalïa sont disséminés et sans unité de direction. Ils n'ont plus aucune importance, même numérique. — Seul, le prestige des deux chioukh fondateurs est encore en souvenir. — Quelques adeptes existent aussi dans le département d'Oran, se disant investis par l'oukil de la zaouïa de Dadès, mais, en réalité, n'entretenant aucune relation suivie avec cet établissement religieux, si ce n'est l'envoi de quelques ziara pour invoquer la bénédiction de leur saint patron.

Il n'en est pas de même dans le département de Constantine où les héritiers du cheikh Ez-Zouaoui ont maintenu le prestige de leur aïeul et donné à leur confrérie une expansion rapide.

Les persécutions dont ils furent l'objet de la part des derniers beys de Constantine, notamment de Salah-Bey, et les miracles que la légende leur prête, en avaient fait des thaumaturges révérés et des personnages redoutés. — Les mécontents du gouvernement turc en se groupant autour des zaouïa qu'ils édifiaient aussi bien dans la ville même que dans le département de Constantine, augmentaient leur prestige (1).

Le mystère dont ils entouraient leurs doctrines faisait de leur corporation une association secrète des plus dangereuses et la lutte entre l'autorité turque et les Hansalïa se poursuivit jusqu'au jour de notre établissement à Constantine.

A cette époque, ils vinrent franchement à nous, et, tout en continuant à répandre leur enseignement, ils nous ont toujours montré, depuis, une fidélité absolue.

Mais là, comme chez les autres confrèries, les besoins matériels ont bientôt fait place aux préoccupations spirituelles : la zaouïa de Chettaba qui était encore, il y a quelques années, le refuge des dévots et des austères, l'asile des malheureux, est devenue la maison de banque où les adeptes viennent payer la ziara en échange de la bénédiction du cheikh suprême de la confrérie.

Les dignitaires de la corporation n'hésitent plus à sortir de leur torpeur, à abandonner leurs pratiques rétrogrades pour se lancer dans le tourbillon des *affaires*. C'est l'effet des besoins nouveaux avec lesquels ils sont aux prises ; c'est la transformation des esprits qui s'opère au contact de la civilisation.

Cependant, leur prestige est grand ; les tombeaux de leurs ancêtres donnent à la zaouïa du Chettaba, où ils se trouvent, un renom de sainteté qui n'est point prêt de disparaître.

---

(1) Voir sur la zaouïa du Chettaba et sur les miracles du cheikh Zouaoui, un article de M. Cherbonneau dans le *Bulletin archéologique* de Constantine (1854-55), deux articles de M. Vayssettes ; *Revue Africaine* (1865) et *Bulletin archéologique* de Constantine (1868).

Le grand maître de la confrérie, Cheikh Sidi-Belqacem ben Si Hammou ben Cheikh-ez-Zouaoui, rayonne en maître incontesté, dans une grande partie du territoire civil du département de Constantine, où plus de quatre mille adeptes se plient à ses exigences et s'inspirent de ses sentiments. Le tableau numérique ci-après, fait connaître son domaine d'action et d'influence.

ZAOUIA MÈRE ET CHEF SUPRÊME de la confrérie	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOLBA	OUKLA	TOTAUX DES ADEPTSE
CHETTABA (commune de Rouffach) dirigée par SIDI-BELQACEM BEN SI HAMMOU BEN CHEIKH-EZ-ZOUAOUI, Conseiller général au titre indigène.	**CONSTANTINE** TERRITOIRE CIVIL									
	Khenchela (mixte)	1	»	2	2	70	25	12	»	111
	Taher (mixte)	»	»	4	15	390	50	»	»	459
	Constantine	1	»	1	»	400	25	15	»	441
	Aïn-Abid	»	»	»	»	12	»	»	»	12
	Aïn-Kerma	»	»	1	4	48	»	»	»	53
	Aïn-Tinn	1	»	1	4	65	12	»	»	82
	Hamma	»	»	»	»	102	»	»	»	102
	Kroubs	»	»	1	5	15	10	»	»	31
	Mila	1	»	1	5	50	»	12	»	68
	Oued-Athmenia	3	»	3	7	370	25	40	»	445
	Oued-Seguin	»	»	1	2	108	40	»	»	151
	Sidi-Mérouan	»	»	1	5	78	32	»	»	116
	Zeraïa	»	»	»	»	7	»	»	»	7
	Rouffach	1	1	4	12	305	72	25	1	420
	Aïn-Smara	»	»	»	»	12	»	»	»	12
	El-Milia (mixte)	»	»	1	10	116	»	»	»	127
	Châteaudun-du-Rhumel	2	»	2	»	120	4»	»	2	122
	Aïn-Mlila (mixte)	6	»	4	24	328	4	60	»	452
	Fedj-Mzala (mixte)	»	»	2	1	69	24	»	»	76
	Oum-el-Bouaghi (mixte)	»	»	1	»	110	3	»	»	154
	Sedrata (mixte)	»	»	»	»	10	»	»	»	10
	Meskiana (mixte)	1	»	2	6	98	4	12	»	142
	Gastonville	»	»	»	»	24	»	»	»	24
	St-Charles	»	»	1	»	59	»	»	»	60
	Jemmapes	»	»	1	»	54	12	»	»	67
	Col-des-Oliviers	»	»	2	»	67	»	»	»	69
	Eulmas (mixte)	1	»	12	»	400	30	»	»	442
	ORAN TERRITOIRE CIVIL									
	Mascara (mixte)	»	»	»	»	15	»	»	»	15
	Remchi (mixte)	»	»	»	»	18	»	»	»	18
	TOTAUX	18	1	48	102	3.485	438	176	3	4.253

Quant aux doctrines qu'il professe, au dikr qu'il enseigne, ce ne sont plus les pratiques sévères des Hansalïa d'autrefois, mais les recommandations du pasteur à ses disciples, les préceptes du sage aux fidèles pour les maintenir dans la voie (tariqa) révélée et leur indiquer les moyens à suivre pour gagner les grâces divines.

Nous les donnons in-extenso, dans la traduction d'un diplôme de moqaddem que nous devons à l'obligeance de M. Philippe, ancien administrateur à Fedj-Mzala.

Diplôme de moqaddem

En tête : Empreinte d'un sceau qui porte :

Je cherche ma force « en Dieu »

Celui qui a mis sa protection en Dieu Tout-Puissant, Bel-Qacem ben Cheikh-Zouaouï 1295 (de l'hégire).

Louange à Dieu, le généreux, le noble, celui qui n'a ni associé, ni semblables, ni compagnons, ni père, ni enfant, dont il est impossible à l'intelligence et au cœur de l'homme d'approfondir l'essence mystérieuse, et dont toute créature reconnaît la souveraineté ; que ses louanges soient proclamées pour les prescriptions qu'il a données à ses esclaves et serviteurs de réciter les prières (dikr) et de recevoir les ouerd (rituels), en récompense, suivant sa promesse, des avantages et des salaires magnifiques dans la vie future. Que la prière et le salut soient sur notre Seigneur et Maître Mohammed, souverain des hommes qui cherchent la voie juste et orthodoxe ainsi que sa famille et ses compagnons !

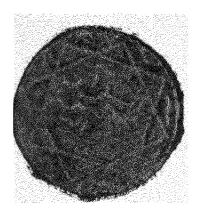
Prière et salut complets, sans cessation et sans discontinuité.

Ensuite : L'ordre des Chadelia-Hansalia jouit d'un prestige illustre dans l'Univers ; sa prééminence est reconnue dans le monde entier ; les bénédictions divines (qui comblent ses affiliés) sont aussi brillantes que le soleil au milieu du jour. Et l'auteur primordial de cette illustration est le cheikh des cheikhs (le maître des maîtres) de la confrérie, la mine de la voie sûre et de la véritable science, Sid-Ahmed-Ez-zouaoui, que Dieu nous fasse profiter, ainsi que tous les musulmans, des grâces divines qu'il lui a accordées, Amen !

Or, il existe un homme excellent, vertueux, parfait, notre fils le célèbre Sid Ahmed ben El-Mekki, d'une religion accomplie qui, par ses aptitudes est digne de compter parmi les pasteurs du bien qui ont mission de faire agréer les âmes par Dieu, travaillent à rechercher la perfection et la sainteté, invoquent Dieu pour que les hommes atteignent le bien et parviennent à la soumission aux décrets de la Providence. Nous l'avons choisi pour qu'il confère l'ouerd (de notre confrérie), à tout postulant ou à tout individu qui lui en fera la demande et l'initiation à ceux qui désireront la recevoir de lui. Que Dieu le place comme un bon guide dans la voie droite et qu'il soit bien dirigé lui-même. Que par son intermédiaire, il ouvre les cœurs fermés, les oreilles des sourds, les yeux des aveugles ; qu'il lui donne la faveur d'être bien accueilli et bien reçu dans cette contrée bénie. C'est là notre ferme espérance. Amen ! C'est dans ce but que lui est délivré, par nous, ce brevet et que nous l'autorisons à faire ce qui est expliqué plus haut. Cette autorisation est complète. Nous lui recommandons l'observance de la crainte de Dieu, soit en secret, soit en public, et de ne pas oublier que le Seigneur sait et voit tout, que rien ne lui est caché. Tel est le diplôme que nous lui délivrons. Écrit par ordre de Sid-Bel-Qacem ben Sidi-Hammou, petit-fils de cheikh Zouaoui, dont le cachet est apposé en tête du présent. Que Dieu nous assiste ainsi que vous tous qui êtes aimés de lui, et qu'il voit d'un œil bienveillant, par la grâce du Prophète et de ceux qui sont ses élus. Délivré dans le mois de choual 1307 de l'hégire. Que la meilleure des prières et la plus pure des faveurs divines soient sur l'auteur (de l'hégire) jusqu'au jour de la résurrection (1).

(1) Traduction de M. Philippe, interprète militaire.

ZIANÏA


Cachet du Cheikh de Zianïa.

Revenons au Maroc et poursuivons l'exposé de ces curieuses confréries issues des Chadelïa, qui semblent être autant d'églises, de chapelles distinctes destinées à abriter les principes de l'école mère.

Dans l'Extrême-Sud, entre le Tafilelt et l'oasis de Figuig, s'élève la zaouïa de Khenatza édifiée sur le tombeau du fameux El-Hadj-Mohammed ben A'bderrahman ben Bouzian fondateur de la confrérie des *Zianïa*.

La biographie de ce chérif thaumaturge est analogue à celle de tous les saints musulmans du Maghreb. Son existence s'écoule au milieu des prodiges et des visions extatiques, et les miracles nombreux qu'on lui attribue se ressentent, naturellement, du milieu où il a vécu. Semblable aux Chorfa qui, au XVIIe siècle, allaient dans les steppes sahariennes fonder des établissements religieux et faire du prosélytismes tout en embellissant, par des plantations, ces lieux arides, Mouley-Bouzian se signale à ses coreligionnaires par son esprit conciliant, ses grandes vertus de piété et de charité. C'était un chérif philanthrope qui ne devait point tarder à acquérir un prestige considérable dans ces pays éloignés de tout gouvernement régulier et où la loi du plus fort remplaçait celle du juste.

Né vers le milieu du XVIIe siècle à l'embouchure de l'Oued-Dra'a, il fut élève de nombreux professeurs en renom et, notamment, du nommé Mobarek ben A'bd-el-Aziz, moqaddem des Nacerïa, qui l'initia aux doctrines des Chadelïa. Ce fut donc un apôtre de l'enseignement d'Abou-Hassan-Chadeli, et la chaîne mystique qu'il laissa à ses disciples est celle de la confrérie mère; mais au-dessus des pratiques mystiques et de la science spiritualiste, il plaça l'amour du prochain qu'il légua à sa descendance comme le principe fondamental de sa tariqa. Ce principe se dégage, avec clarté, des recommandations spéciales suivantes, que les dignitaires de la confrérie des Zianïa transmettent, de génération en génération, à leurs adeptes.

Diplôme de Moqaddem

Ceci est une copie d'un diplôme de moqaddem de la confrérie (des Zianïa) de Kenatsa.

Louange à Dieu seul.

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille.

A tous ceux qui prendront connaissance de notre présent écrit, parmi nos amis de la ville de Blida, gens de la corporation des Zianïa de Kenatsa, faqirs, eulama, tolba, chioukh, salut.

Sachez que nous désignons comme notre moqaddem auprès de vous et comme *chef de la zaouïa*, le jurisconsulte, le très-docte Sidi-El-hadj-Taïeb ben Sidi-El-hadj-A'bd-Er-Rahman.

Nous l'autorisons à divulguer les secrets choisis et à enseigner l'*Ouerd Sublime*.

Il éveillera l'attention de ceux d'entre vous qui se montreraient insouciants ; il dirigera (dans le droit chemin) ceux qui seraient égarés ; il instruira les ignorants (des choses nécessaires au salut) ; *il sera compatissant pour vos jeunes enfants ; il supportera patiemment les injustices* (que vous pourrez commettre à son égard) *et il endurera le mal* (que vous pourrez lui faire).

Vous devez l'honorer, le respecter, le vénérer.

Il sera, pour vous, *un père* et vous serez, pour lui, des enfants.

Quiconque obéit à son moqaddem obéit à son cheikh et celui qui obéit à son cheikh obéit à Dieu et à son Prophète.

Que Dieu répande sur lui ses bénédictions, et lui accorde le salut !

Écoutez-le donc et obéissez à tous les ordres qu'il vous donnera, en vue du bien, et à toute défense qu'il vous fera concernant ce qui est mal.

En dehors de cela, on ne doit pas obéissance à un être créé (lorsqu'il prescrit) la désobéissance envers le créateur.

Vénérez-le en vue de la vénération que vous devez à Dieu et aux chioukh, comme il est d'usage envers les moqaddim, en tous lieux et en tout temps.

Ayez soin de vous montrer pleins de douceur (dans vos rapports) avec lui.

Il sera, s'il plaît à Dieu Très-Haut, une bénédiction pour vous.

Quiconque ne le respectera pas devra craindre pour lui-même. Il en sera de même de quiconque ne respectera pas son fils, qu'il a choisi comme khalifa (or le khalifa remplace celui qui l'a désigné pour le seconder).

Il devra (le fils) avoir la crainte de Dieu, secrètement et ouvertement, et appréhender (la colère de) son Seigneur, en toute circonstance et en tout temps.

Notre Seigneur prête son aide à tous, par les mérites du *Prophète intercesseur*.

Dieu est notre répondant. Il est le meilleur des procureurs, le meilleur des maîtres et le meilleur des défenseurs.

Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu le grand, le considérable !

Au bas de l'original se trouvent deux empreintes du cachet (du chef) des Kenatsa (apposées par) celui qui y a été autorisé, parmi les enfants du cheikh Sidi-Mohammed ben Bou-Zian. — Que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées ! (1).

Mouley-Bouzian mourut le 10 ramadan 1145 de l'hégire (24 février 1733 de J.-C), laissant à sa postérité le soin de continuer son œuvre.

Ses successeurs spirituels furent *Mohammed*, dit *El-A'radj*, 1196 (1781) ; *Abou-Median ben El-A'radj*, 1214 (1799) ; *Mohammed*, dit *ben A'bdallah ben Abou-Median*, 1241 (1825) ; *Abou-Median ben Mohammed-A'bdallah*, 1270 (1853) ; *Mohammed ben Mohammed*, dit *ben Mostefa ben Mohammed*, frère du précédent, 1272 (1855) ; *Sid-Mohammed ben A'bdallah*, chef actuel de la confrérie.

---

(1) Traduction de M. Bagard, interprète militaire.

Aucun n'a transgressé les traditions léguées par ses ancêtres, traditions qui sont aujourd'hui, plus que jamais, suivies dans toute leur pureté.

Aussi, la zaouïa de Khenatza est-elle considérée comme la maison hospitalière où riches et manants trouvent aide et protection. Les dignitaires de la confrérie sont autant d'apôtres du bien, de médiateurs écoutés, que les caravanes qui s'aventurent au Touat, au Gourara ou dans les oasis éloignées du grand désert, prennent comme guides. Le cachet de Mouley-Bouzian les rend inviolables, et, de toutes parts, on vient solliciter leur puissante intervention.

Depuis que la France essaye de franchir les étapes sahariennes pour porter la paix et la prospérité dans ces endroits où les luttes de çoffs sont encore à l'état latent, les Zianïa se montrent accueillants et favorisent nos efforts; l'année de la prise d'A'ïn-Chaïr ils offrirent l'hospitalité au général De Wimpffen et depuis ils nous ont rendu des services appréciables.

Leur influence, bien que contrebalancée par celle des Derqaoua du Madaghra, des Kerzazïa, des Taïbïa et des Cheïkhïa, est grande. Au Maroc, ils comptent des couvents et des moqaddim dans les régions de l'Oued-Dra'a.

Ils ont quelques représentants dans le nord de l'empire chérifien, mais leur domaine d'action est plus particulièrement localisé dans les Beni-Guil-Cheraga, les Ouled-Sidi-Cheikh-Gharaba au nord; les oasis de Figuig au Nord-est; le Tafilelt à l'Est; au Touat et au Gourara au Sud.

En Algérie, ils ont de nombreux représentants chez les Hamian et dans les localités mentionnées dans l'état ci-après :

ZAOUIA MÈRE	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOTAUX DES ADEPTES
KHENATZA (Maroc). Chef suprême de la confrérie : SI MOHAMMED BEN A'BDALLAH.	**ORAN** TERRITOIRE CIVIL							
	Aïn-Fezza (mixte)	»	»	2	»	30	»	32
	Nedromah (mixte)	1	»	5	2	303	40	350
	Remchi (mixte)	1	»	4	»	50	2	56
	Tlemcen	»	»	2	»	10	»	12
	Oran et environs	»	»	»	»	50	»	50
	Saint-Lucien	»	»	2	»	145	»	147
	Aïn-Temouchent	»	»	2	»	61	»	63
	Mascara	»	»	1	»	55	»	56
	Saïda (mixte)	»	»	7	»	139	20	166
	Cacherou (mixte)	»	»	3	»	98	18	119
	Mascara (mixte)	»	»	7	»	287	»	294
	Frenda	»	»	4	»	129	2	135
	Sidi-bel-Abbès	»	»	»	»	47	»	47
	Mercier-Lacombe	»	»	»	»	10	»	10
	Tenira	»	»	»	»	20	»	20
	Tessala	»	»	»	»	15	»	15
	Trembles	»	»	»	»	28	»	28
	Chanzy	»	»	»	»	25	»	25
	Sidi-Khaled	»	»	»	»	6	»	6
	Telagh (mixte)	»	»	»	»	14	»	14
	Mekerra (mixte)	»	»	»	»	109	»	109
	Hillil (mixte)	»	»	1	»	18	»	19
	Tiaret	»	»	»	»	73	»	73
	Ammi-Moussa	»	»	»	»	55	»	55
	Sebdou	»	»	12	»	98	30	140
	ORAN TERRITOIRE DE COMMANDEMENT							
	Géryville	»	»	3	»	77	»	80
	El-Aricha	»	»	4	»	140	»	144
	Méchéria	»	»	4	»	56	»	60
	Marnia	»	»	6	»	290	222	518
	Aïn-Sefra	»	»	3	»	54	»	57
	ALGER TERRITOIRE CIVIL							
	Alger	»	»	1	1	»	30	32
	Blida	»	»	2	»	134	»	136
	Hammam-Righa	»	»	1	1	23	»	25
	Orléansville	»	»	»	»	13	»	13
	Chélif	»	»	»	»	11	»	11
	TOTAUX GÉNÉRAUX	2	»	76	4	2.673	364	3.117

KERZAZÏA

Fondée par le chérif Ahmed ben Moussa-el-Hassani-Mouley-Kerzaz

(Né à Kerzaz vers l'an 907-908 de l'hégire, 1502 de J. C., mort en 1016 de l'hégire, 1608 de J.-C.)

Au Sud du monastère de Khenatza, sur la route que suivent les caravanes pour aller au Touat, s'élève la zaouïa mère de la confrérie des Kerzazïa. Le patron de cette corporation, Cheikh Ahmed ben Moussa-el-Hassani-Mouley-Kerzaz, fut, lui aussi, un de ces chorfa sahariens sanctifiés par leurs bonnes œuvres; ses doctrines étaient celles des Chadelïa dont il était moqaddem ; son maître spirituel, le célèbre Si Ahmed ben Youcef-el-Miliani, et son initiateur, Ahmed ben Abderrahman-es-Saheli.

De descendance idrisienne, il possédait, en outre, le don des miracles et, naturellement, Dieu lui confia la mission de fonder une confrérie à son vocable.

La chaîne de ses appuis mystiques est celle des Chadelïa proprement dits ; ses successeurs dans l'ordre spirituel et temporel furent: *Mohammed ben Djerad, A'bderrahman-el-Hamzaoui, A'bderrahman ben Feldja, Mohammed ben A'bderrahman, Mohammed ben Mohammed-Mouley-el-hadj, El-Kebir-Hassoun ben Mahammed, A'li ben Hassoun, Mohammed ben A'bdallah-Mouley-Djema'a, Mohammed ben Mohammed-ech-Chérif-et-Touati, Mohammed A'li ben Mohammed, Mohammed ben A'li ben A'bderrahman, El-Kebir ben Mohammed, Sid-A'hmed ben Sid-el-Kebir-bou-Hadjaja, Si A'hmed ben Kebir, Si A'bderrahman ben Mahammed,* chef actuel de la confrérie.

Les principes humanitaires du grand cheikh Mouley-Kerzaz étaient aussi développés que ceux du fondateur des Zianïa, mais ce dernier s'était attribué le rôle de patron des Berbères sédentaires et des nomades sans distinction, tandis que Cheikh-Mouley-Kerzaz se proclama le protecteur des populations qsouriennes victimes des Touareg pillards.

Sa zaouïa, asile inviolable des malheureux et des persécutés, s'opposait, comme un rempart, aux incursions des nomades.

Ses héritiers sont demeurés fidèles à ses traditions et la zaouïa de Kerzaz est encore aujourd'hui, le refuge des habitants des Qsours, en cas de troubles, et la maison du pauvre, de l'indigent et du malheureux, en tout temps.

La neutralité qu'ils s'efforcent de garder dans les rivalités locales s'étend aux gouvernements temporels établis. C'est ainsi que les Chorfa de Kherzaz sont en faveur à la Cour du Sultan du Maroc et qu'ils

entretiennent en même temps, les meilleures relations avec nous. Depuis 1881, surtout, la France n'a eu qu'à se louer de leur attitude et aujourd'hui, plus que jamais, le grand maître de l'ordre paraît vouloir continuer à prêter son concours à notre action civilisatrice.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que Si Ahmed ben El-Kebir, » ancien chef de la zaouïa de Kerzaz, est décédé le 5 djoumada-et-tsani » (11 novembre 1896). Je l'ai remplacé et je vous adresse cette lettre pour » vous prévenir de ma nomination. *Je suivrai ses traces et serai, avec » vous, comme il l'a été* », écrivait Si A'bderrahman, il y a un an, au général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra, et, depuis, il tient son engagement.

C'est un gage pour l'avenir; car, la zaouïa de Kerzaz, située aux portes du Touat, peut nous être d'une grande utilité en favorisant nos entreprises dans ces contrées. Elle y possède, en effet, de nombreux domaines, des couvents secondaires et des représentants qui y jouissent d'un grand prestige.

Ses serviteurs religieux sont disséminés dans tout le désert, chez les Oulad-Djerir, Douï, les Ghenamena et parmi les populations sédentaires du Figuig, des Beni-Goumi, de l'Oued-Saoura et du Gourara.

Au Nord, elle est représentée dans les grandes villes du Maroc et en Algérie, elle compte près de trois mille adeptes.

Le tableau suivant en fait connaître la répartition.

DIRECTEUR de la confrérie et ZAOUÏA MÈRE	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUÏA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHIAOUNIET	TOLBA	TOTAUX DES ADEPTES
SI A'BDERRAHMAN BEN MAHAMMED, zaouïa de Kerzaz (Maroc).	**ORAN**								
	TERRITOIRE CIVIL								
	Aïn-Fezza (mixte)	»	»	2	»	120	»	»	122
	Nedromah (mixte)	»	»	1	»	50	30	»	81
	Remchi (mixte)	»	»	7	»	115	26	»	148
	Sebdou (mixte)	»	»	14	»	162	85	»	261
	Telagh (mixte)	»	»	2	»	40	»	»	42
	Tlemcen	»	»	4	»	42	»	»	46
	ORAN								
	TERRITOIRE DE COMMANDEMENT								
	Géryville	»	»	»	»	294	»	»	294
	Saïda (annexe)	»	»	1	»	50	»	»	51
	El-Aricha (annexe)	»	»	13	»	185	»	»	198
	Mécheria (commune)	»	»	11	»	258	»	»	269
	Marnia (commune)	»	»	19	»	250	122	»	391
	Aïn-Sefra	»	»	4	»	107	»	»	111
	TOTAUX	»	»	78	»	1.673	263	»	2.014

DERQAOUA

Ainsi, dans l'Empire marocain où la confrérie mère des Chadelïa semblait avoir trouvé un domaine propice à l'expansion rapide de ses doctrines, elle s'est scindée en plusieurs corporations distinctes. Ce sont, généralement, des Chorfa déjà accrédités par leur origine, des Saints que la foule vénère à cause de leurs miracles, qui en deviennent les patrons. Avec eux, la science spiritualiste, préconisée par les maîtres du soufisme et vulgarisée par Hassan-Chadeli, semble se perdre dans le maraboutisme. Tout en suivant dans ses grandes lignes l'enseignement des Abou-Médian, A'bdesselam ben Machich et de leur maître à tous, Chadeli, ils sont, de par leur naissance, inféodés au gouvernement chérifien et ils ne négligent point le côté temporel malgré les préceptes de la confrérie mère.

Mais voilà qu'un d'entre eux, théologien célèbre dans le Maghreb, fakih réputé par sa sainteté et le mépris profond qu'il professait pour les biens de ce monde, essaye de remonter le courant en enseignant les doctrines pures du soufisme et en recommandant aux lettrés et aux dévots, de revenir au chadelisme, seul susceptible de leur ouvrir la voie du paradis.

Ce pieux personnage, ce savant, se nommait *Abou-l'Hassan-Mouley-*A'li ben A'bderrahman-el-Djemal-el-Fasi.

Au commencement du XIII[e] siècle de l'hégire, son élève et coadjuteur, Mouley-el-A'rbi ben Ahmed-ed-Derqaouï (1), continue son œuvre ; plus austère, plus rigoriste que son maître, il tombe dans un puritanisme outré et fait de l'école des Chadelïa, une confrérie de derouich exaltés, aux pratiques sévères, s'offrant en exemple à la foule et combattant aussi bien les gouvernements établis que les musulmans qui ne suivent point leurs doctrines rétrogrades.

« Les devoirs de mes frères consisteront à triompher de leurs passions.

» Pour accomplir ces devoirs, ils chercheront à imiter :

» Notre Seigneur Moussa (Moïse), *en marchant toujours avec un* » *bâton ;*

» Notre Seigneur Abou-Beker et Notre Seigneur Omar-el-Khettab » *en se vêtant d'étoffes rapiécées* (el-mroqa مرقعة) ;

» Djafar ben Abou-Taleb, *en célébrant les louanges de Dieu par des* » *danses* (regs رقص) ;

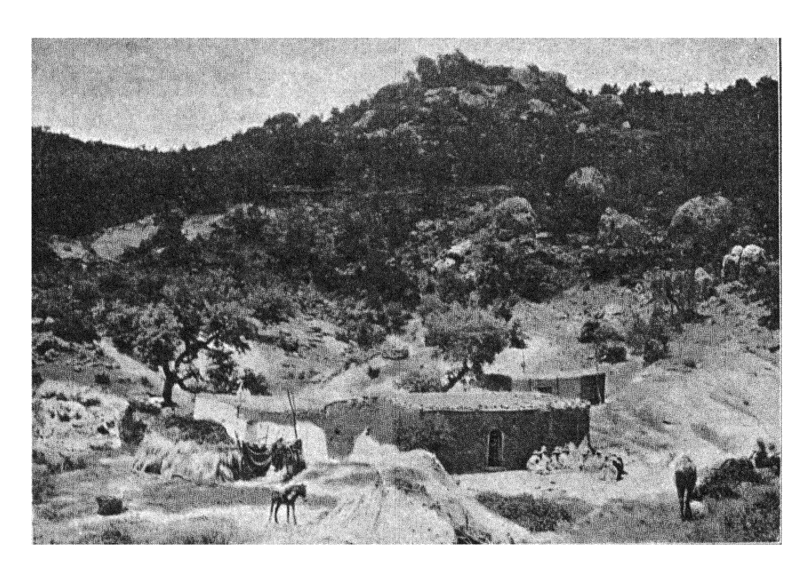
(1) Mouley-el-A'rbi-ed-Derqaoui, né en 1214 de l'hégire, dans la tribu des Beni-Zeroual, doit son surnom de Derqaoui à la fraction de Derqa dont son ancêtre, Youcef Abou-Derqa, était originaire. D'où le vocable de *derqaoua* ou *derqaouïa* donné à la confrérie.

» Bou-Hariro (secrétaire du Prophète), *en portant au cou un chapelet* (*sebha* سبحة);

» Notre Seigneur Aïssa (Jésus-Christ), *en vivant dans l'isolement* et » le désert (es-sahara صحراء);

» *Ils marcheront pieds nus, endureront la faim, ne fréquenteront* » que les hommes pieux (صالحين);

» *Ils éviteront la société des hommes exerçant un pouvoir.* Ils se » garderont du mensonge. Ils dormiront peu, passeront les nuits en » prières, feront des aumônes; ils informeront leur cheikh de leurs » plus sérieuses comme de leurs plus futiles pensées, de leurs actes » importants comme de leurs faits les plus insignifiants. Ils auront, » pour leur cheikh, une obéissance passive et, tous les instants, ils » seront, entre ses mains, comme le cadavre aux mains du laveur des » morts ».



Zaouïa d'Aïn-Soltan, commune mixte de Saïda
(Vue communiquée par M. Alliot, administrateur).

Ces préceptes légués par son maître spirituel au fondateur des Derqaoua et que nous reproduisons d'après M. Rinn, « *Marabouts et Khouan* (p. 233) », synthétisent à merveille, l'enseignement derqaoui. Malgré tout le rigorisme de cet enseignement, il n'en est pas moins vrai que, dans tous les mouvements insurrectionnels dont l'Algérie et le Maroc ont été le théâtre depuis la formation de la confrérie, on a trouvé la main de ces sectaires farouches, de ces hommes en haillons, ces

puritains de l'Islam, ces derouich fanatisés par des prédications ardentes que sont les Chadelïa-Derqaoua.

C'est que les exhortations de leur chef à demeurer éloignés du monde, ne pouvaient se concilier avec les recommandations qu'il leur adressait, d'autre part, de haïr et de persécuter dans l'ombre tous ceux qui, de près ou de loin, détenaient une parcelle du pouvoir temporel ou s'y rattachaient par d'autres liens. Aussi, voit-on des fauteurs de désordre apparaître à la moindre occasion et donner libre cours à leur fanatisme.

Ici, c'est un nommé Mohammed ben A'li qui représente les Turcs comme des musulmans sans croyance. Retiré dans les montagnes des Medjadja, il appelle les fidèles ardents dans la voie de Dieu, à la guerre sainte, (1195 de l'hégire, 1783 de J.-C.). A leur tête, il remporte des succès merveilleux sur les troupes du Maghzen, succès à la suite desquels il est comblé de présents par le bey d'Oran (1).

Là, c'est Ben Arach, des Beni-Oualban (Kabylie du département de Constantine), qui défait l'armée du bey Osman dans la plaine appelée, depuis, *Mehraz* ou le *Mortier* (1222 de l'hégire, 1808 de J.-C).

On connaît aussi l'histoire de Bou-Terfas, le rôle des Derqaoua lors des troubles du Maroc sous l'empereur Mouley-Sliman, et, plus récemment, celui de Si A'bderrahman-Touti, d'El-Hadj-Moussa ben Al'i ben Hocein, connu sous le nom de Bou-Hamar (l'homme à l'âne), et de tant d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Au fur et à mesure qu'ils sont battus, ils disparaissent momentanément pour reparaître plus forts, plus ardents à la lutte, guidés par d'autres chefs et toujours animés des mêmes sentiments de haine et de rébellion qui les caractérisent.

Leurs coreligionnaires, eux-mêmes, les qualifient de révoltés et traduisent le surnom d'Abou-Derqa par l'*homme au bouclier*.

Après son maitre et imitateur Abou-Hassan-Mouley-A'li ben A'bderrahman-el-Fasi, Mouley-el-A'rbi cite, dans l'ordre ascendant, les personnages qui composent sa chaîne mystique, savoir :

El-A'rbi ben Abdallah ;
Ahmed ben A'bdallah ;
Qacem-Sid-Ahmed-el-Yamani ;
Qacem-el-Khessas ;
Mohammed ben A'bdallah ;
Abou-Djemal-ed-Din-Abou-Mehassar-Youcef ben Mohammed ;
Abou-Zid-A'bderrahman-el-Fasi-el-Oukil-el-Medjdoub ;
Aboul-Hakem-A'li ben Ahmed-es-Sanadji-ed-Douar ;
Youcef-es-Sanhadji-ed-Douar ;
Sidi-er-Ghazi ben Belqacem ;
Sidi-A'li-es-Sousi ;

(1) Esterhazi, *Domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*.

Ibrahim ben Ajeham ;
Aboul-Anouar-Ibrahim ben A'li-ez-Zerhouni ;
Sid-Ahmed ben Youcef-el-Miliani-er-Rachidi ;
Sid-Aboul-A'bbas-Ahmed-Zerrouq-el-Bernoussi ;
Cheikh Ahmed ben Okba el-Hadrami ;
Aboul-A'bbas-el-Hassen-el-Kerafi ;
Tadj-ed-Din ben A'bd-el-Kerim ben A'tha-Allah-el-Iskenderi-el-Maleki (mort au Caire l'an 709, hégire 1309-1310 de J.-C.) ;
Aboul-A'bbas-Ahmed ben A'mar el-Ansari-el-Morci ;
Aboul-Hassan-Chadeli.

Cheikh El-A'rbi-ed-Derqaoui mourut vers 1823, dans sa zaouïa de *Bou-Berih* située dans la vallée du Haut Ouar'ra, tribu des Beni-Zeroual, à quelques kilomètres au Nord de Fas.

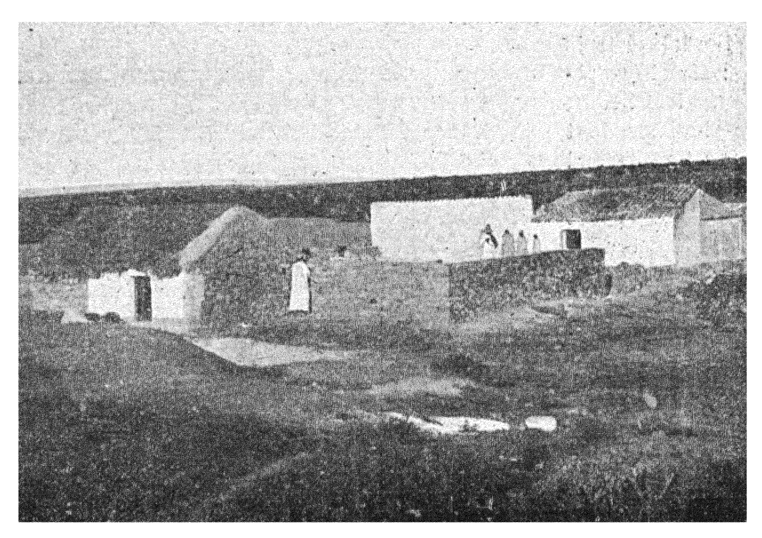
Ses successeurs spirituels furent, par ordre chronologique :
Si Mohammed-el-Bouzidi ;
Sid-el-Hadj-A'bdelmoumen-el Ghouari ;
Si Mohammed-el-Arug ;
Si Mohammed ben Ibrahim ;
Sid-Mohammed ben A'bdesselam-el-Ghomari ;
Sid-el-Hadj-Mohammed-Ould-es-Soufi-es-Sousi ;
Si El-Habib ben A'mian ;
Si Mohammed-el-Miliani ;
Sid-A'bdallah ben Chouirek ;
Sid-A'bderrahman-Ould-Sidi-Taïeb, chef actuel de la zaouïa de Bou-Berih.

La zaouïa de Bou-Berih a toujours été considérée comme le couvent principal de la confrérie, mais, au fur et à mesure de leur évolution, les derqaoua se sont fractionnés en plusieurs groupes distincts formant autant de branches autonomes, tout en conservant la dénomination primordiale et en suivant les doctrines puritaines et exclusives de l'ordre.

La principale de ces branches, celle de Bou-Berih, exerce une sorte de suprématie morale sur les autres. — Sans reconnaître d'une façon absolue l'autorité du cheikh qui la dirige, tous les derqaoua du Maroc y envoient des offrandes annuelles. L'ensemble de la tribu des Beni-Zeroual est, au point de vue religieux, presque complètement entre les mains de Si A'bderrahman-Ould Si Taïeb, et il en est de même de quelques tribus voisines. — L'influence du cheikh de la zaouïa de Bou-Berih est prépondérante chez les Tam-Samam et considérable chez les Ghomara.

⁂

Après la branche mère, la plus importante ramification est celle du Tafilelt, fondée et dirigée par les chorfa de Madaghra.



Zaouïa de Tireine (commune mixte de Saïda), vue communiquée par M. Alliot, administrateur.

Par sa position géographique, par l'origine chérifienne de la famille qui la dirige, la zaouïa de Madaghra mérite une mention spéciale. — Éloignée de l'action du Sultan, elle garde une indépendance absolue et constitue un petit gouvernement occulte qui ne reconnaît d'autre autorité que celle du cheikh à la fois seigneur féodal et chef de congrégation religieuse, qui en a la direction. La noblesse de ce personnage, son ascétisme et ses pouvoirs mystérieux, lui assurent, avec le concours des grands, les sympathies des humbles et des dévots, mais ses doctrines anti-sociales et sa haine pour les gouvernements établis, font de son monastère le refuge des rebelles, des dissidents et des repris de justice. — Bou-A'mama y trouve un accueil empressé et les perturbateurs de toutes catégories une retraite inviolable.

Les attaches des chorfa du Tafilelt avec la cour du Maroc font, également, de leur domaine, la résidence de la majeure partie de la famille régnante et la maison de détention où sont relégués, par mesure de précaution, les parents ou alliés de l'Empereur du Maroc prétendants au trône.

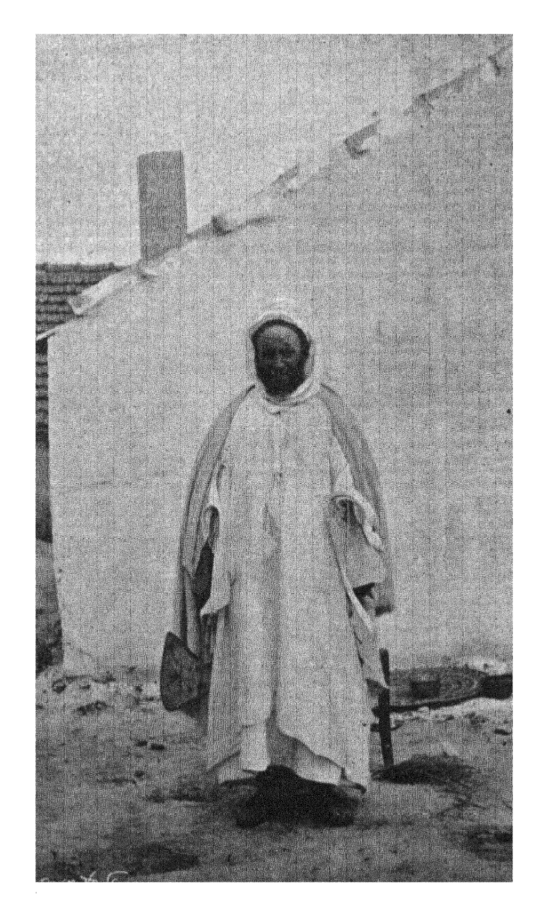
Fondée par Si Ahmed-el-Badaoui, inhumé à Fas, la congrégation des chorfa de Madaghra a été complètement organisée par son successeur Cherif-Ahmed-el-Hachem ben El-A'rbi, chérif décédé en février 1892, à l'âge de 93 ans.

L'hostilité de ce vieillard à notre gouvernement se manifestait en toute occasion : En mars 1888, il faisait publier, dans le Tafilelt, des proclamations à la guerre sainte, et depuis il n'avait jamais cessé de nous susciter des difficultés.

Il a laissé trois fils: Mouley-Sliman, Si Bel-Riss, Sid-El-A'bbas, dont le prestige s'étend dans tout le Sud marocain, au Touat et Tombouctou.

Les Aït-Atta, Aït-Izdeg, Aït-Youssi, Guerouan, Beni-Mguiled, etc., sont leurs plus fidèles serviteurs.

Citons aussi les groupes algériens dirigés par les chioukh *Bouchentouf ben A'bdallah ben A'bdelqader ben A'li*, en résidence à Mascara, et *Ghilam-Ahmed-ould-Hadda*, fixé dans les Oulad-Lakred (*Tiaret* m.).



Moqaddem des Derqaoua.

Mais, depuis quelques années, une véritable transformation s'opère dans l'esprit des adeptes de ces diverses branches secondaires. Un nommé El-Hadj-Mohammed-el-Habri essaye de revivifier les doctrines du fondateur de la confrérie, et, par ses tendances rigoristes, par sa piété, sa puissance thaumaturgique, il inspire confiance aux derouich derqaoua, qui quittent leurs anciens maîtres spirituels pour se placer sous son patronage.

Sa zaouïa est située sur les bords de l'Oued-Kiss, au lieu dit Drioua, à trois ou quatre kilomètres Sud d'Adjeroud (fraction des Beni-Snassen,

Maroc), d'où il rayonne dans la zone comprise entre les Guelaïa à l'Ouest et le département d'Oran à l'Est.

Originaire de la famille maraboutique des Oulad-Bou-A'zza, du douar Oulad-Zaïm, Mohammed-el-Habri fut, primitivement, moqaddem de la zaouïa de Kherter, située chez les Beni-Yahi du Rif, puis il vint s'installer à Tarjirt, où il ne tarda pas à recouvrer son indépendance et à devenir le chef incontesté d'un noyau de fanatiques qui menace d'absorber tous les autres.

Le dikr qu'il recommande n'offre rien de particulier, mais les pratiques mystico-hystériques auxquelles ses khouan se livrent, leur donnent un caractère spécial. La grande vénération qu'ils ont pour leur maître, leur a fait prendre le vocable d'*Habrïa*. C'est, en réalité, une confrérie en formation, et il pourrait se faire qu'à la mort du chef qui la dirige, elle se place exclusivement sous son patronage.

En attendant, il convient de l'envisager comme une fraction des Derqaoua et de la confondre avec les autres sous la même dénomination primordiale.

Les moqaddim qu'El-Habri investit dans le département d'Oran n'emploient jamais, en effet, d'autres vocable. Un de ces moqaddim, en résidence dans la commune mixte de Saïda où il a fait édifier deux importantes zaouïa, y acquiert tous les jours de l'influence. C'est réellement le type du derqaoui farouche, ne négligeant pas le côté matériel. Il se tient à l'écart de notre administration pour s'adonner au prosélytisme et s'attirer les sympathies des mécontents et des fanatiques.

En ce qui concerne l'Algérie, nous avons pu déterminer le domaine géographique de chacun des rameaux des Derqaoua qui se sont successivement formés, dans le tableau synoptique ci-après :

ZAOUIA MÈRE ou tombeau du fondateur de la confrérie	NOMS des principaux MOQADDIM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	DEROUICH	KHAOUNIET	CHOUACH	TOTAUX DES AFFILIÉS PAR CONGRÉGATION	TOTAUX GÉNÉRAUX DES AFFILIÉS
ZAOUIA DE BOU-BERIH. — Tribu des Beni-Zeroual (Maroc), dirigée par Sidi-A'bderrahman-Ould-Sidi-Taïeb, descendant du cheikh Mouley-el-A'rbi ben Ahmed-ed-Derqaoui.		**ORAN** TERRITOIRE CIVIL										
	CHEIKH MOHAMMED-EL-HABRI en résidence à Drioua, douar des Oulad-Zaïm, tribu des Beni-Khaled, une des quatre fractions des Beni-Snassen (Maroc).	Aïn-Fezza (mixte)	1	»	»	»	4	105	»	»	109	3.612
		Nedromah (mixte)	»	»	»	»	1	255	40	»	296	
		Remchi (mixte)	»	»	»	»	»	85	11	»	96	
		Sebdou (mixte)	»	»	»	»	1	27	24	»	52	
		Tlemcen	»	»	»	»	2	60	12	»	74	
		Oran	»	»	»	»	6	920	150	»	1.076	
		Saint-Lucien (mixte)	»	»	»	»	1	85	»	»	86	
		Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	12	»	»	12	
		Mascara	»	»	»	»	»	112	»	»	112	
		Saïda (mixte)	2	»	»	»	2	350	125	»	477	
		Cacherou (mixte)	»	»	»	»	1	66	32	»	99	
		Mascara (mixte)	»	»	»	»	»	52	»	»	52	
		Aïn-el-Trid	»	»	»	»	1	43	»	»	44	
		Mostaganem	»	»	»	»	1	42	»	»	43	
		Stidia	»	»	»	»	»	5	»	»	5	
		Zemmorah	»	»	»	»	1	125	»	»	126	
		Cassaigne (mixte)	»	»	»	»	»	250	»	»	250	
		Saïda	»	»	»	»	»	4	»	»	4	
		ORAN TERRITOIRE DE COMMANDEMENT										
		Saïda (annexe)	»	»	»	»	1	82	»	»	83	
		El-Aricha	»	»	»	»	1	10	»	»	11	
		Tiaret (c.)	»	»	»	»	»	158	110	»	268	
		Marnia	»	»	»	»	»	120	105	»	225	
		Aflou	»	»	»	»	»	12	»	»	12	
		ORAN TERRITOIRE CIVIL										
	BOUCHENTOUF BEN A'BDALLAH BEN ABDELQADER BEN ALI en résidence à Mascara.	Mascara	1	»	12	1	2	110	85	1	211	2.052
		Aïn-Temouchent	»	»	»	»	»	12	»	»	12	
		Saïda	»	»	»	»	»	5	»	»	5	
		Cacherou (mixte)	»	»	»	»	5	420	90	»	515	
		Mascara (mixte)	»	»	»	»	»	120	»	»	120	
		Mostaganem	»	»	»	»	1	40	»	»	41	
		Stidia	»	»	»	»	»	5	»	»	5	
		Hillil (mixte)	1	»	8	»	4	265	72	»	349	
		Zemmorah	»	»	»	»	2	92	»	»	94	
		Ammi-Moussa (mixte)	»	»	»	»	5	275	»	»	280	
		Cassaigne (mixte)	»	»	»	»	»	420	»	»	420	
	GHILAM-AHMED-OULD-HADDA, des Oulad-Lakred (Tiaret mixte).	Tiaret (mixte)	1	»	25	1	3	327	112	»	468	1.283
		Bosquet	»	»	»	»	»	50	»	»	50	
		Saint-Aimé	»	»	»	»	1	13	»	»	14	
		Inkerman	»	»	»	»	3	48	»	»	51	
		Renault (mixte)	»	»	»	»	3	162	8	1	174	
		Hillil (mixte)	»	»	»	»	»	12	»	»	12	
		Zemmorah (mixte)	»	»	»	»	»	58	»	»	58	
		Ammi-Moussa (mixte)	»	»	»	»	»	42	»	»	42	
		Cassaigne	»	»	»	»	»	112	»	»	112	
		ALGER TERRITOIRE CIVIL										
		Teniet-el-Haâd (mixte)		»	30	»	4	126	»	»	160	
		Lamartine		»	»	»	1	26	»	»	27	
		Braz (mixte)		»	»	»	1	114	»	»	115	
		A reporter	7	»	75	2	58	5.834	976	2	6.947	6.947

ZAOUIA MÈRE ou tombeau du fondateur de la confrérie	NOMS des principaux MOQADDIM ou CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	DEROUICH	KHAOUNIET	CHOUACH	TOTAUX DES AFFILIÉS PAR CONGRÉGATION	TOTAUX GÉNÉRAUX DES AFFILIÉS
		Report..........	7	.	75	2	58	5.834	976	2	6.947	6.947
		ORAN										
		TERRITOIRE CIVIL										
ZAOUIA DE BOU-BERIH.— Tribu des Beni-Zeroual (Maroc) dirigée par Sidi-A'bderrahman-Ould-Sidi-Taïeb, descendant du cheikh Mouley-el-Arbi-ed-Derqaoui.	"Houari" Si Sliman ben Henan en résidence à Sidi-bel-Abbès.	Sidi-bel-Abbès..............	»	»	»	1	»	26	»	»	27	119
		Bou-Kanéfis..............	»	»	»	»	»	12	»	»	12	
		Tessala..................	»	»	»	»	»	7	»	»	7	
		Sidi-Khaled..............	»	»	»	»	»	15	»	»	15	
		Telagh (mixte)............	»	»	»	»	»	14	»	»	14	
		Saïda (annexe)............	»	»	»	»	1	43	»	»	44	
	Si Mohammed b. Ahmed-El-A'rchaoui en résidence à Tlemcen.	Frendah...................	»	»	»	1	»	30	»	»	31	
		Sidi-bel-Abbès............	»	»	»	»	»	4	»	»	4	
		Nedromah (mixte)..........	»	»	»	1	»	110	»	»	111	
		Chez les Hamian...........	»	»	»	1	»	85	»	»	86	
		Tlemcen...................	»	»	22	1	»	95	»	»	118	402
		Teniet-el-Haâd (Alger)......	»	»	»	»	»	12	»	»	12	
		Blida (Alger).............	»	»	»	»	»	15	»	»	15	
		Aumale (Alger)............	»	»	»	»	»	25	»	»	25	
	A'bdelqader-Sidi-A'li en résidence à Cacherou (mixte).	Cacherou (mixte)..........	1	»	12	1	3	410	86	»	512	528
		Tlemcen...................	»	»	»	»	»	16	»	»	16	
	Zaouia du Tafilelt dirigée par le fils de Si Mohammed-Bel-A'rbi, chérif de Madaghra (Maroc).	Frendah (mixte)...........	1	»	25	1	4	931	56	»	1.017	1.332
		Cacherou..................	»	»	»	»	1	120	»	»	121	
		Zemmorah (mixte)..........	»	»	»	»	2	192	»	»	194	
	Ben-Brahim Si El-Hadj-Mostefa ben Mohammed en résidence à Guetna (Frendah mixte).	Méchéria..................	»	»	»	»	1	185	»	»	186	239
		Marnia....................	»	»	»	»	1	26	»	»	27	
		Aïn-Sefra.................	»	»	»	»	1	25	»	»	26	
		TOTAUX GÉNÉRAUX....	10	»	134	9	72	8.232	1.118	2	9.567	

Mais, pour les pays étrangers, nous sommes obligés de nous en tenir aux renseignements généraux que nous avons pu réunir et d'énumérer les couvents et représentants de la confrérie, sans mentionner les chioukh qui en ont la direction.

∴

Au Maroc, indépendamment de la zaouïa mère de Bou-Berih, et des deux couvents principaux de Madaghra et de Drioua, il n'est pas de tribu qui ne compte un certain nombre de derouich Derqaoua; on cite des zaouïa importantes à Fas, Marrakech, Medjour, Kherther (Rif); des couvents secondaires dans presque toutes les villes et tribus de l'empire et des corporations chérifiennes notamment aux environs de Fas, les *Debbaghiyn*, les *Youbiyn*, les *Kittaniyn*, les *Sqalliyn*, les *Harraqiyn*, etc., qui suivent le rituel des Derqaoua.

On peut considérer la confrérie comme la plus importante du Maroc, celle qui représente réellement, l'esprit et les aspirations des populations berbères et constitue le parti de l'opposition systématique au gouvernement.

Très nombreux au Touat et au Gourara, les Derqaoua sont en outre, répandus dans tout le Sahara jusqu'à Tombouctou où leurs zaouïa de Touzinin et de Madaghra sont représentées par les moqaddim Si Mohammed à Alided et Ouahed, à Tombouctou; ce dernier personnage est un commerçant des Tadjakant.

En Tunisie, en Tripolitaine et en Égypte, ils ont des moqaddim et des adeptes; au Hedjaz, on nous a signalé une zaouïa à la Mecque, moqaddim cheikh Hocein et Mohammed-Tahar ben Sa'ad; une à Médine, moqaddem Hamdane, originaire de Yambo, et une à Djedda, moqaddem Mohammed-Lemzine.

Telle est, rapidement esquissée, la confrérie de ces derouich en haillons qu'on a si souvent présentés, avec raison, comme des messagers d'instructions tendant à jeter la perturbation dans les contrées qu'ils parcourent, ou des apôtres affectant de prêcher une abstention complète des affaires du pouvoir temporel. Ce sont les socialistes musulmans de l'Afrique septentrionale, tout comme les Ouhabites sont ceux du Hedjaz. Ils n'admettent aucun joug et sont en insurrection permanente contre tous ceux qui détiennent le pouvoir, qu'ils soient Arabes, Turcs ou Chrétiens.

Cependant, si au Maroc et en Algérie on trouve encore des derqaoua dédaignant avec ostentation les honneurs et les richesses, nous les rencontrons ailleurs, aussi avides que les autres musulmans; sous la khirqa du philosophe, ils cachent toujours de fins diplomates ne visant qu'à renverser les dominateurs pour se substituer à eux ou

herchant à réveiller leur fanatisme pour les maintenir et les diriger au gré de leurs ambitions. Les réformes qu'ils préconisent n'ont point d'autres buts.

MADANÏA



Cachet du Cheikh des Madanïa de Sfax.

Les considérations que nous venons de développer s'appliquent surtout à la confrérie des « *Madanïa* », issue des Derqaoua dont elle représente, en quelque sorte, l'esprit contemporain et avec laquelle elle est, naturellement, en rivalité. On sait comment elle s'est formée :

Fondée vers 1820 par le derqaoui Mohammed ben Hamza-el-Madani (originaire de Médine), elle ne tarda point à devenir une des plus importantes corporations de la Tripolitaine. Sa zaouïa mère, de *Misrata*, centralisa l'action des nombreux prosélytes qui venaient se placer sous le patronage du cheikh El-Madani, lorsque le fils de ce cheikh, Mohammed-Dhaffer, devint par une suite de circonstances aujourd'hui bien connues, le conseiller intime du sultan A'bdel-Hamid.

Dès lors, les doctrines Chadelïa-Derqaoua professées par El-Madani, se modelèrent sur les aspirations du cheikh Dhaffer et sur les besoins de la politique panislamique de l'empire ottoman dont il était l'inspirateur et le meilleur agent.

Dans son traité intitulé « *Nour Es-Sata*, la lumière étincelante » publié à Constantinople en 1885, cheikh Dhaffer expose les principes fondamentaux de ses doctrines. Avec l'entrainement mystique et les préceptes du *Touahid* et du *Tessououf* des Chadelïa purs, on y relève les préoccupations du diplomate cherchant à faire de ses disciples des instruments de propagande en faveur des idées panislamiques.

Nous ne rappellerons pas ici toutes les démarches ni les tentatives entreprises dans le but de réaliser cette grandiose conception ; elles sont du domaine de l'histoire. Constatons toutefois, que les échecs subis jusqu'à ce jour, paraissent oubliés sous l'influence du mouvement qui s'opère actuellement dans les divers pays de l'Islam, par suite des succès de l'armée turque en Thessalie.

Le Cheikh Dhaffer est encore un des principaux moteurs de cette politique. De son sanctuaire d'Yildiz-Kiosk, qu'il doit à la munificence impériale, il lance, à travers l'Afrique septentrionale et le Hedjaz, des milliers d'émissaires qui essayent de faire partager leurs sentiments aux nombreux chioukh indépendants qui dirigent des corporations puissantes.

La Tripolitaine est son principal domaine d'action. Après son frère Hamza, mort il y a quelques années, ses neveux ont été investis de la baraka. Ce sont autant d'agents de la diplomatie Ottomane. Leur action se manifeste jusque dans les contrées du centre de l'Afrique, au Ouadaï et au Bornou.

En Tunisie et en Algérie, ce sont également ces personnages qui colportent les instructions de leur maître spirituel et temporel. Au Maroc et au Hedjaz des moqaddim dévoués ou des agents subalternes remplissent le même rôle. Aux chadelïa proprement dits, ils se présentent comme les apôtres de leur grand patron; vis-à-vis des derqaoua ils se font passer pour des puritains outrés, et aux tolba, eulama et autres personnages non inféodés aux confréries religieuses, ils offrent l'appui du sultan de Stamboul. Pour accomplir leur mission, ils emploient tous les moyens : les promesses aux ambitieux et aux simples, la menace de l'Être suprême à leurs affiliés et aux fanatiques; l'insinuation et les offrandes aux personnages religieux indépendants; la ruse et la dissimulation à l'égard des pouvoirs établis, sont, pour eux, des armes qu'ils manient avec une habileté sans égale.

S'ils ne réussissent pas dans leurs desseins, du moins contribuent-ils à entretenir cet esprit de révolte et cet ardent espoir du lendemain, espoir de délivrance auquel rêvent toujours les populations musulmanes. Voilà pour la politique. En morale et en religion, les recommandations des dignitaires des Madanïa ne présentent, au premier abord, aucune particularité; mais en les approfondissant on ne tarde pas à apercevoir le souci du temporel qui les a dictées avec le soin qu'on a pris à dissimuler, le sens allégorique à donner aux termes et aux formules qu'elles contiennent.

Nous publions ci-dessous, en arabe et en français un diplôme de moqaddem madanien :

بسم الله الرحمن الرحيم * الحمد لله الصلاة والسلام على سيد المرسلين

الحمد لله الذى جعل اهل المعرفة مصابيح الظلامْ * ورفعتْ على خيمة سرهم الاعلامْ *
فسبحان من اختصهم لشراب المدامْ * ومن اتاهم وافقا ببابهم حصل له السكر والهيامْ
* فنحمده على هذه النعم والمزايا * ونشكره شكرا يليف بكماله على ما منحنا من
العطايا * كما نطلب منه الزيادة على الدوامْ * وأشهد ان لا اله الا الله شهادة عبد
ظهرت نفحاته * وتوالت افراحه بمولاه ومسراته * حتى دخل لدار السلامْ *
واشهد ان سيّدنا محمدًا عبده ورسوله * الذى بيّن لنا الحلال والحرامْ * واهتدينا

بنوره في الانام * حتى بلغنا المرام * صلى الله عليه وعلى ءاله واصحابه نجوم الهدى * وايمة الاقتدا * صلاة وسلاما دايمين متلازمين لا نهاية لهما ولو بعد الختام * اما بعد فيقول المتوكل على مولاه خادم اهل الله محمد احمد بن عبد الله المداني اني لما اخذت الطريقة عن والدى وهو العارف الاكبر * والملاذ الافخر * الشيخ سيدي احمد بن عبد الله التونسي منشئا ودارا * الصفاقسي تربة ومزارا * المغربي اصلا الشريف الحسني نسبة واصلا وهو اخذها عن جدى للام الغوث الاكبر * والقطب الاشهر * سيدي محمد بن حمزة ظافر المداني وهو اخذها عن القطب الرباني * والعارف النوراني * سيدى ومولاى العربى الدرقاوى الحسنى وهما من فحل إلى فحل كما في السلسلة المدنية الدرقاوية الشاذلية إلى رسول الله صلى الله عليه وسلم فلما اخذت الطريقة عن والدى المذكور امرني بالسياحة مع الفقراء وربانى رضى الله تعالى عنه حتى رفع عن قلبى الاوهام والستور وامرني بتقوى الله في السر والعلانية وان نحسن إلى عباد الله لقول رسول الله صلى الله عليه وسلم الخلق عيال الله احبكم إلى الله انفعكم لعياله والاحسان يستوى فيه جميع المخلوقات حتى من الحيوانات فبذلك تتوالى النفحات * وتحصل الفيوضات * وكما ءاذننى في ذلك فانا اذنت جميع من قدمته على الطايفة المدنية كما ءاذننى والدى المذكور فنخص بهاذه الاجازة ابننا المشهور * الذى عليه الخيرات تدور * مقدم مقادم اولاد نايل فاجزته إجازة تامة * وجعلته في ذلك نايبا عنى وبعضا منى وهو منه مقدّم ومنه ناظرٌ عليهم وهو العارف الربّاني والسّيّد النوراني * من هو واقف في الحدّ * وملازم للجدّ * سيدى يحي بن احمد * واوصيه هو ومن معه من الاخوان بتقوى الله العظيم ظاهرا وباطنا * سرّا وعلانية كما قال صلى الله عليه وسلم لمن ساله ان يوصيه اتّق الله حيث ما كنت واتبع السّيّئات حسنةً تمحُوها وخالق الناس بخلق حسن وان يوصى جميع من اخذ علينا الطريقة بهاذه الوصاية لتحصل لهم الدِّراية * ويفوزوا من الله بالعطايا * وكما اوصيهم ان يعلو هِمَمَهُم عن الناس ولا يتعاطوا الا في المنفعة الخاصة بالديانة ليَحفَظُوا بالصيانة وكما نوصيهم ان يطيعوا للامير * ويتواضعوا للغنى والفقير * وان لا يفترقوا بين عباد الله بشرط ان يكون نظرهم وتعظمهم لصنع الله وطاعة الامير لها دليل من قوله تعالى يا ايّها الذين ءامنوا اطيعوا الله والرسول واولى الامر منكم وكما اوصيهم بذكر الله دايما وان لا يشتغلوا بما لا يعنيهم ولا

بمجالس الغفلة ولا بالقيل والقال * ولا يلتفتوا الى اى حال بل يشغلوا قلوبهم بمولاهم
ويستغفروا في محبته ليحصل لهم مناهم * وان يروا لادناهم كما يروا لاعلاهم وان
يكونوا من الذاكرين المتقين ان الله لا يضيع اجر المحسنين والسلام *

Diplôme de Moqaddem

Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Louange à Dieu.

Que la bénédiction et le salut soit sur le Seigneur des Envoyés.

Louange à Dieu qui a fait de ceux qui possèdent la science (divine) les flambeaux des ténèbres et (a permis que) les étendards fussent dressés sur la tente qui abrite leurs cœurs !

Qu'on proclame la louange de celui qui les a spécialement choisis pour s'abreuver du nectar (divin) et (a fait que) quiconque s'arrête au seuil de leur porte arrive à l'ivresse et à l'amour passionné (pour le Seigneur).

Nous bénissons Dieu de ces bienfaits et de ces faveurs ; nous lui adressons des actions de grâces qui conviennent à sa perfection, pour les dons qu'il nous accorde, et nous lui demandons de nous combler éternellement (de ses bienfaits).

J'atteste qu'il n'y a point d'autre dieu que Dieu, profession de foi du serviteur dont les vertus se manifestent et qui éprouve, en se rapprochant de son Seigneur, des joies et des bonheurs ininterrompus, jusqu'à ce qu'il pénètre dans la demeure de la sécurité (1). J'atteste que notre Seigneur Mohammed est son Serviteur et son Envoyé, lui qui nous a fait distinguer ce qui est permis de ce qui est illicite, lui dont la lumière nous sert de guide, au milieu des créatures, jusqu'à ce que nous atteignions le but de nos désirs.

Que Dieu répande ses bénédictions sur lui, sur sa famille et ses compagnons, astres de la direction par excellence, pontifes que nous prenons pour exemples.

(Qu'il répande sur eux) bénédiction et salut perpétuels, inséparables, sans limite même après la mort.

Voici ce que dit celui qui se soumet à la volonté de son Seigneur, le serviteur des hommes de Dieu (les hommes pieux), Mohammed-Ahmed ben Abdallah-El-Madani :

J'ai reçu la Tariqa (ordre) de mon père, le savant le plus grand, la citadelle très glorieuse, le cheikh Sidi-Ahmed ben Abdallah, né à Tunis et y demeurant (de son vivant), enterré à Sfax où on vient visiter son tombeau, originaire du Maghreb, de race illustre, descendant de Hassan (fils d'Ali).

Il l'avait lui-même reçue de son aïeul maternel le refuge (غوث R'outs) suprême, le pôle (قطب Qotb) très célèbre, Sidi-Mohammed ben Hamza-Dhaffer-El-Madani qui la tenait du pôle, le docteur de la loi et de la religion, le savant lumineux, mon Seigneur et mon maître El-Arbi-Ed-derqaoui-El-Hassani.

(Elle leur avait été transmise par leurs prédécesseurs) en remontant, de cheikh en cheikh, dans la chaîne des Madanïa-Derkaoua-Chadelïa, jusqu'au prophète de Dieu. — Que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !

Lorsque j'ai reçu la Tariqa de mon père, il m'a prescrit de faire de *longs voyages* avec les pauvres (فقراء fouqara) ; il a dirigé mon éducation — que Dieu Très-Haut soit satisfait de lui ! — jusqu'au jour où il a fait disparaître le doute de mon cœur, et l'a dégagé des voiles (qui l'enveloppaient) et il m'a ordonné de craindre Dieu, secrètement et ouvertement, et d'être bon envers les serviteurs du Seigneur, car le prophète de Dieu — que le Seigneur répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut ! — a dit : « Les créatures humaines sont la famille de Dieu et celui d'entre vous » qui est le plus cher au Seigneur est celui qui est le plus utile à sa famille ».

(1) C'est-à-dire : jusqu'à ce qu'il arrive à la connaissance parfaite de Dieu.

(L'homme doit) se montrer bienfaisant, d'une manière égale, envers tous les êtres animés, même envers les animaux, et c'est par la bienfaisance qu'il obtient les grâces et les faveurs divines.

Je donne à tous ceux que j'investis du titre de moqaddem, parmi les affiliés à l'ordre des Madanïa, l'autorisation que j'ai reçue de mon père.

Je destine le présent diplôme à notre fils illustre, celui qui est enveloppé des faveurs divines, le moqaddem des moqaddems des Ouled-Naïl.

Je lui confère un diplôme complet ; je le désigne pour me représenter, et il sera (comme) une partie de moi-même.

C'est par celui qui m'a investi qu'il est investi lui-même du titre de moqaddem ; c'est par lui qu'il est chargé (des affaires spirituelles) des Ouled Naïl.

(Je veux désigner ici) le savant, le docteur de la Loi et de la religion, le maître lumineux, celui qui ne dépasse pas les barrières (de la loi divine) et applique tous ses efforts (en vue de la religion) Sidi Yahia ben Ahmed.

Je lui recommande, ainsi qu'à tous les frères qui l'entourent, de craindre Dieu le Considérable, intérieurement et extérieurement, secrètement et ouvertement.

C'est ainsi que le Prophète — que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le Salut ! — a dit à celui (d'entre ses disciples) qui lui demandait de l'instruire : « Crains Dieu, en quelque lieu que tu sois, fais suivre toute action répréhensible » (que tu auras pu commettre) d'une bonne action qui l'effacera et sois bon envers autrui ».

(Je lui recommande) aussi de faire, à son tour, les mêmes recommandations à tous ceux qui reçoivent notre Tariqa, afin qu'ils acquièrent la science et obtiennent les dons de Dieu.

Je leur recommande, moi-même, d'élever leur pensée au-dessus du monde et de ne s'occuper que des choses spécialement utiles à la religion, afin d'obtenir la protection divine.

Je leur recommande encore d'obéir au dépositaire du pouvoir, d'être humble, avec le pauvre comme avec le riche, et de ne faire aucune distinction entre les serviteurs de Dieu, à condition qu'ils agiront ainsi pour honorer l'œuvre de Dieu.

L'obéissance au dépositaire du pouvoir est enseignée par ces paroles de Dieu Très-Haut : « O croyants ! obéissez à Dieu, à son Envoyé et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité ! » Coran, chapitre IV, verset 62.

Je leur recommande enfin d'invoquer, sans cesse, le nom de Dieu, de ne point s'occuper de ce qui ne les concerne pas, de (se tenir à l'écart) des réunions où Dieu est négligé, de ne point écouter toute sorte de propos et de ne prêter aucune attention à toute chose (ne concernant pas la religion).

Leurs cœurs devront être uniquement occupés de leur Seigneur et ils s'absorberont dans son amour, afin d'obtenir la réalisation de leurs désirs.

Ils devront considérer ceux qui sont au-dessous d'eux comme ils considèrent ceux qui sont plus élevés qu'eux et se trouver parmi ceux qui invoquent le nom de Dieu et lui sont soumis.

Certes, Dieu ne laisse jamais faillir la récompense de ceux qui font le bien.

Salut.

Mohammed-el-Madani.

(Empreinte d'un petit cachet sur lequel on lit : Celui qui place sa confiance en son Seigneur, Mohammed-Ahmed ben Abdallah) (1).

Dans les règles liturgiques ou les oraisons que les Madanïa prescrivent, il ne faut voir qu'un moyen infaillible de se créer une clientèle asservie, l'esprit qui les domine étant plutôt d'ordre politique que religieux.

Ils n'en sont que plus dangereux surtout depuis que leur grand-maître

(1) Traduction de M. Bagard, interprète militaire.

est le chapelain du mystique A'bdel-Hamid et que, grâce à cette situation, il joue un rôle prépondérant dans l'orientation de la politique ottomane.

Il ne faut pas oublier que partout où il y a un affilié des Madanïa il y a un ennemi du progrès et de la civilisation, ennemi d'autant plus irréductible qu'il agit pour le compte d'une confrérie puissante et protégée par le gouvernement Turc.

Il y a donc un intérêt supérieur à bien connaître le domaine géographique de cette confrérie ainsi que les noms des moqaddim et autres dignitaires inférieurs qui en ont la direction.

En Turquie d'Europe, où le cheikh Dhaffer a cru devoir conserver à ses disciples le vocable de Chadelïa, leur action se manifeste surtout dans l'entourage du Sultan. Ils ont trois tekkiès à Constantinople :

Le premier, résidence du maître, à *Béchiktach*, près de la mosquée Hamidié, non loin du palais de Yildiz-Kiosk ;

Le second, à *Khauta*, au mausolée du Sultan Mahmoud II ;

Le troisième, connu sous le nom de Tekkié-Châzilé, aux environs d'*Eyoub*.

En Tripolitaine, leur champ d'action, indépendamment de leur zaouïa mère de *Misrata*, dirigée par le neveu du chef de la confrérie, Cheikh-Mohammed ben Ahmed-el-Madani, et où plus de huit cents adeptes viennent prendre le mot d'ordre, les Madanïa comptent :

Une zaouïa à *Gharian*, moqaddem Cheikh-Mohammed-el-Attouchi ben Ech-Cheikh-A'li-el-Madani, également neveu du cheikh Dhaffer, zaouïa qui compte quatre cents adeptes ;

Une seconde à *Messellata*, cheikh Ahmed-el-Dhaoui : quatre cents adeptes ;

Et une troisième à *Ghadamès*, cheikh Mohammed-et-Taïeb : plus de mille adeptes.

De la Tripolitaine, ils rayonnent au Sud, vers Ghat, le Ouadaï et le Bornou, en passant par le Fezzan et Benghazi, où ils possèdent des couvents et entretiennent des émissaires, savoir :

Une zaouïa à *Benghazi*, une sur la route du *Merdj*, à sept heures de Benghazi, et une autre entre Adjédabia et *Sert*. Ces trois couvents, ainsi que les adeptes qu'ils desservent, sont placés sous la direction du cheikh Sidi-el-Bachir, en résidence à Benghazi ; Sidi-el-Bachir est le frère du cheikh Dhaffer.

Dans la régence de Tunis, les Madanïa sont également très nombreux : leurs zaouïa principales sont situées à *Sfax*, cheikh : Mohammed ben A'bdallah-el-Madani, et à Tunis, moqaddim : Sidi-Abdallah-el-Ghadamesi et Si Sadok-es-Saharaoui. D'autres couvents secondaires seraient situés dans les tribus, où les derouich Madanïa seraient assez nombreux.

En Égypte, leur rôle est moins important. Des couvents existeraient néanmoins, à *Alexandrie*, moqaddem : Si El-Hadj-Mohammed ben

A'bdelqader ben A'bdelouahb ; *Suez*, moqaddim : Sidi-Ahmed ben A'tsman, et au *Caire*, cheikh : Si A'bderrahman ben Cheikh-A'li.

Au Hedjaz, où le nom du cheikh Dhaffer est plus particulièrement connu et vénéré, les Madanïa se réunissent dans leurs zaouïa de *Médine*, cheikh Si Mostefa-Abesh, et moqaddem Si Tahar ben Mohammed ; de *Djedda*, moqaddem Si Ahmed-A'rab, en résidence à La Mecque.

Dans ces contrées, les Madanïa proprement dits avaient perdu toute cohésion à la suite de la formation d'une branche dissidente connue sous le nom de Rahmanïa, du nom de son fondateur A'bderrahman-el-Fasi. Mais, depuis la mort de ce personnage, la congrégation qu'il avait formée s'est désagrégée au profit de la confrérie mère qui, sous le nom de Chadelïa-Madanïa, tend à reprendre la prépondérance qu'elle avait au moment de sa formation.

En Algérie, les Madanïa recrutent leurs adeptes parmi les musulmans employés dans l'administration, et ce, en vue de s'en servir d'agents secrets. Ils y ont cependant deux zaouïa et plus de 1600 adeptes disséminés dans les localités ci-après :

ZAOUIA MÈRE et Directeur spirituel de la Confrérie	NOMS DES PRINCIPAUX CHIOUKH	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	OUKLA	TOLBA	TOTAUX DES AFFILIÉS
ZAOUIA DE MISRATA en Tripolitaine. — CHEIKH MOHAMMED DHAFFER actuellement en résidence à Constantinople.	MOHAMMED-A'MMAR BEN A'BDELLAH-EL-MADANI Cheikh de la Zouïa de Sfax (Tunisie).	**ALGÉRIE**									
		ORAN									
		TERRITOIRE CIVIL									
		Mostaganem	»	»	2	»	12	»	»	»	14
		Hillil (mixte)	»	»	»	»	8	»	»	»	8
		Tlemcen	»	»	1	»	80	»	»	»	81
		ALGER									
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
		Ghardaïa	»	»	1	1	240	»	»	»	241
		Djelfa	»	»	1	»	20	»	10	»	31
		Laghouat	1	»	4	»	876	»	»	»	880
		Boghar	»	»	»	»	8	»	»	»	8
		Bou-Saâda	1	»	1	»	143	»	1	»	146
		ALGER									
		TERRITOIRE CIVIL									
		Alger	»	»	2	»	120	»	»	»	121
		Cherchel	»	»	1	»	160	»	»	»	161
		Boghari	»	»	1	»	6	»	»	»	7
		TOTAUX GÉNÉRAUX	2	»	14	1	1.673	»	11	»	1.699

Au Maroc, les Derqaoua opposent aux Madanïa une barrière infranchissable; en les donnant pour des hérétiques ou des espions du gouvernement turc, ils les font considérer comme des renégats par la masse des croyants qui se montre rebelle à leurs sermons. C'est à peine s'ils comptent là-bas, quelques moqaddim sans prestige mais qui peuvent, néanmoins, leur servir d'indicateurs.

Au Tafilelt ils ont un représentant du nom de Si Sa'ïd ben Hossein.

Ainsi, du Maroc au Hedjaz, du Bosphore au Bornou, les Madanïa répandent leurs doctrines et essayent de réunir sous les auspices du Sultan de Stamboul, tous les pouvoirs occultes et théocratiques, contre le chrétien, leur ennemi commun. C'est là la synthèse de l'école Chadelienne, de cet enseignement spiritualiste que nous avons vu partir à la recherche de l'extase, puis retomber dans le maraboutisme et finir dans le panislamisme symbole des confréries modernes.

LES MOUKHALÏA

Au sein des confréries seigneuriales issues des Chadelïa et dont les zaouïa mères sont autant de sentinelles avancées dans les régions désertiques de l'Extrême-Sud algérien et marocain, vit une catégorie de musulmans réputés par leur adresse incomparable au tir du fusil. Ils forment une sorte d'association de francs-tireurs désignée sous le nom de *Moukhalïa* ou hommes du fusil.

Les grands maîtres des confréries établies dans le Sud où ils sont plus particulièrement connus, les ont placés successivement sous leur patronage. Comme autrefois, les barons du moyen âge, ils s'honoraient d'avoir leurs *francs-archers*. Ce fut d'abord, le fondateur des Nacerïa pour lequel les Moukhalïa conservent une grande vénération, puis les Oulad-Sidi-Cheikh et, finalement, tous les personnages religieux en résidence dans les régions où les francs-tireurs musulmans se livrent à leurs exercices dans le but de recueillir quelques offrandes.

Nous nous étendrons pas d'avantage sur cette corporation sans règle liturgique et qui ne se signale d'ailleurs que par les exercices de ses adeptes et l'esprit de solidarité qui les caractérise.

Ils ne sont du reste plus qu'un souvenir. C'est à peine si on compte une centaine de membres dans l'annexe d'El-Goléa et quelques « frères » sans direction, au-Touat et au Sud du Maroc.

CHAPITRE XI

Confrérie-mère des Naqechabendïa : — son origine, ses pratiques, ses règles mystiques son domaine géographique.

Confréries dérivées et similaires : Soleimanïa, Baktachïa, Alouanïa et Beiramïa. — Les Melamïa.

Pir-el-Khodja-A'bed-ed-Din-Mohammed ben Mohammed-Beha-ed-Dine-el-Bokhari-en-Naqechabendi (1), fondateur de la confrérie qui porte son vocable, naquit à *Qsar-A'rifan* ou à *Hendaouane*, près Bokhara. Son éducation fut confiée aux soins de Sidi-Amir-Kolal, par le cheikh de ce dernier : cheikh Mohammed-Baba-Smassi.

Quant à l'initiation spirituelle, il la reçut d'Aouis ben Omar-el-Qarani (2), par l'intermédiaire de l'âme d'A'bdelkhaloq-el-Ghedjdaouani.

L'ordre des Naqechabendïa fut fondé à Bokhara, vers la fin du VIII[e] siècle de l'hégire. Son enseignement avait pour but de revivifier l'Islam, en combattant les abus et les innovations, et de ramener ainsi les croyants aux doctrines d'Abou-Beker-es-Seddiq.

---

(1) Le *Kitab-Djama' ousoul-el-aoulïa*, par Cheikh Ahmed-el-Kemech khanoui-en-Naqechabendi-el-Khaledi, donne, comme date de la naissance de Beha-ed-Din, l'année 718, et, comme date de sa mort, l'an 791 de l'hégire (1388 de J.-C.).

Sa naissance avait été prédite par Cheikh Mohammed-Baba-Smassi, un jour qu'il passait près du Qsar-A'rifan.

(2) Aouis ben Qarani, mort en l'an 37 de l'hégire (657-58 de J.-C.), fondateur de l'Ordre des Aouissïa, aujourd'hui complètement disparu.

D'après Cheik Senoussi, dans cet ordre, qu'il cite comme un de ses meilleurs appuis, les adeptes, « recevaient l'initiation spirituelle de l'âme même du saint Aouis ».

Chez les Naqechabendïa, tous ceux des chioukh ayant reçu, ainsi, cette initiation, sont appelés *Aouissiin.*

Voici, d'après le *Kitab Djama' ousoul el-aoulïa*, les bases principales de la tariqa. Elles sont au nombre de six, savoir :

1° Le retour à Dieu par le repentir et la pénitence ;
2° Le renoncement au monde ;
3° Le mépris des richesses, l'abstinence, l'austérité de mœurs ;
4° La crainte de Dieu ;
5° La sobriété, la modération dans les désirs ;
6° La résignation aux décrets divins.

Quant à ses appuis, ils sont également au nombre de six :

1° La science ;
2° La douceur ;
3° La patience ;
4° La manifestation de la joie pour tout ce qui vient de Dieu ;
5° Le dévouement ;
6° La manifestation de la bonté naturelle pendant la résignation aux choses décrétées par Dieu contre le mourid.

Les règles de la tariqa, au même nombre que ses bases et ses appuis, sont les suivantes :

1° La connaissance ;
2° La certitude ;
3° La générosité ;
4° La sincérité ;
5° La louange ;
6° La réflexion sur les œuvres (la création) de Dieu.

Enfin, les obligations de la voie, toujours au nombre de six, sont :

1° Le dikr ;
2° L'abandon des passions mondaines ;
3° Le renoncement au monde ;
4° L'observation de la religion ;
5° Les bienfaits envers les créatures ;
6° Les bonnes œuvres.

La chaine (*selsela ed-dhab*, chaine doree) des chioukh, est ainsi composée :

L'ange Gabriel, Mohammed, *Abou-Beker-es-Seddiq*, Selman-el-Farasi, El-Qacem ben Mohammed ben Abou-Beker-es-Seddiq, Dja'far-es-Sadoq, Abou-Yezid-el-Bosthami, Abou-l'Hacen-el-Kherkani, *Abou-A'li-el-Fermidi* (1), Youssef-el-Hamdani, A'bdel-khaleq-el-Ghedjdaouani, A'ref-Errioukri, Mahmoud-el-Endjil-Faghnaoui, A'zizan-A'li-

(1) Par A'li-el-Fermidi la chaîne remonte à *A'li ben Abou-Taleb*, par l'intermédiaire d'Abou-l-Qacem-el-Kherkani, Abou-Otsman-el-Gherbi, Abou-A'li-el-Kateb, Abou-A'li-er-Roudabari, Abou-l-Qacem-el-Djoneidi-el-Baghd·di, Es-Serri-es-Saqati-*Ma'rouf*-

Erramitni, Baba-Semassi, Amir-Kolal (1), *Mohammed-el-Bokhari-el-Aouisi-Cha-Naqechabend-Beha-ed-Din.*

La chaîne ci-après comprend les *chioukh-et-terbia* (maîtres éducateurs) qui ont succédé à Chah-en-Naqechabendi-Beha-ed-Din :

Chah-Naqechabend-Beha-ed-Din, Mohammed-el-Bokhari-A'lah-ed-Din-el-A'ttar, Ya'coub-el-Djarkhi-el-A'sari, Khaouadja-Ahrar-Obeïd-Allah-es-Samarqandi, Mohammed-ez-Zahaïd, Ed-Derouich-Mohammed, Khaouadjaqi-es-Samarqandi-el-Amkani, Mohammed-el-Baqi, Ahmed-el-Farouqi-es-Serahendi, Mohammed-el-Ma'soum, Seïf-ed-Dine, Nour-ed-Dine-Mohammed-el-Badouni, Chems-ed-Dine, Habib-Allah, Djen-Djenan-Madhar, *A'bdallah-Chah-ed-Dahlaoui* (de Dehli) (2), Dhia-ed-Dine, Mohammed-Khaled-el-Otsman-en-Naqechabendi, Hadj-Ahmed ben Sliman-et-Trabelsi (de Tripoli de Barbarie), de qui *Ahmed-el Kemachkhanaoui-en-Naqechabendi* (de Tripoli de Barbarie), l'auteur du *Kitab-Djema'ousoul-el-Aoulia* (3) a reçu l'initiation.

D'après le même auteur, Chah-Naqechabend-Beha-ed-Din était également khalifa des Qadrïa, des Seharaouardïa, des Kebraouïa, des Djichtïa et de trente-six autres confréries, qui sont énumérées par Ahmed-el-Kemechkhanaoui (4).

DIKR

Le *Kitab-Djema'ousoul-el-aoulïa*, classe le dikr des Naqechabendia en trois catégories principales :

1° Dikr du cœur القلبى الخفى el-khafi, el-qelbi (5).

---

el-Kerkhi (*), *Ali-Ridha* (**), Moussa-el-Katem, l'iman Dja'far-es-Sadoq, Mohammed-el-Baqer, A'li-Zin-el-A'bidine, Hocine, *A'li ben A'bou-Taleb*, Mohammed.

(1) Dans le *El Hadaïq el Ouardia* (***), par A'bdelmadjid ben Mohammed-el-Khani-el-Khaldi-en-Naqachabendi, on trouve Amir-Kolal avant Baba-Semassi, ce qui est exact, le premier ayant été l'élève du second.

(2) Ce serait ce cheikh qui aurait donné à Cheikh-Senoussi l'oucrd et l'idjaza des Naqechabendïa.

(3) Cet ouvrage a été imprimé au Caire en 1298 de l'hégire (1880 de J.-C.).

(4) Le *Kitab El Hadaïq El Ouardïa* donne l'énumération des maîtres éducateurs qui rattachent l'ordre des Naqechabendïa à ceux des Qadrïa, Saharaouardïa, Kebraouïa et Djichtïa. Nous ne reproduisons pas ici cette énumération pour ne pas trop agrandir le cadre du présent travail.

(5) Avant Baha-ed-Din, les maîtres éducateurs connaissaient ce dikr, qui se récitait mentalement, tandis que, en *hadra*, on faisait cette récitation verbalement.

(*) Par Ma'rouf-el-Kerkhi, Daoud-et-Taï, Habib-el-A'djemi, Hassan-el-Bosri et *A'li ben Abou-Taleb*, la chaîne aboutit également au Prophète.

(**) C'est l'imam vénéré des Chiites persans qui avait été désigné, par le khalife Almamoun, pour son successeur. Mais la famille du khalife ayant menacé de s'insurger ainsi, d'ailleurs, que l'armée des fonctionnaires A'bbasides, Almamoun rétablit l'ordre en empoisonnant son conseiller intime, Ali-Ridha. Le lieu où mourut l'imam, Mesdjed-Ali, est encore, aujourd'hui, l'objet du plus grand pèlerinage de la Perse.

(***) Écrit en 1306, imprimé au Caire en 1308 de l'hégire (1890 de J.-C.).

C'est le nom de Dieu : *Allah*, que le *medjdoub, l'attiré* sans peine et sans effort, vers l'union mystique, répète, en commençant, 5,000 fois, puis 25,000 fois, et, ensuite, à volonté ou toujours.

Avant d'arriver à la récitation de ce dikr, qui se fait dans le plus profond recueillement, le mourid doit subir une éducation spirituelle durant laquelle il purifie son cœur et son corps. Cette éducation préventive est caractérisée par la représentation, dans l'esprit du mourid, de certaines figures symboliques telles que sa mort prochaine et son tombeau où il se voit déposé. Ensuite, il lit trois fois la *Fatiha* et la sourate *el-Ikhelas* et offre le fruit de ses prières à l'esprit de Beha-ed-Din, auquel il adresse, ainsi qu'à tous les maîtres éducateurs composant la chaîne mystique, une invocation pour réclamer assistance et secours.

La récitation du dikr du cœur conduit le mourid, par une sorte d'excitation nerveuse, à ne plus pouvoir abandonner son oraison qui passe ainsi à un état permanent, mais avec cette particularité qu'après le cœur, c'est *l'esprit*, puis *l'esprit secret*, *l'esprit caché, l'esprit le plus caché*, placés symboliquement à droite ou à gauche de la poitrine, et enfin le *nefs* (principe vital placé symboliquement dans le cerveau, qui continuent la récitation.

Ces dikr spirituels sont dits : *dikr subtils*. Ils sont tous contenus dans le dernier *(dikr en-nefs)*, dont l'intensité est si puissante qu'elle se communique à la substance corporelle, de telle sorte que l'être tout entier participe au dikr.

Cette première oraison est connue sous le nom *d'El-Djellala*.

Un second dikr, qualifié également *dikr du cœur*, consiste à réciter, sans respirer, la formule à la fois négative et affirmative : la ilaha illa Allah (il n'y a d'autre dieu que Dieu), en y ajoutant : Mohammed raçoul Allah (Mohammed est l'Envoyé (le Prophète) de Dieu) (1).

L'adepte qui poursuit l'union mystique par voie d'attraction (جذبة) pour arriver au ravissement extatique du medjdoub, doit observer le premier de ces deux dikr ; quant à l'affilié qui suit les prescriptions de la tariqa, c'est à la seconde de ces mêmes oraisons qu'il doit demander sa conduite dans la vie ascétique ou contemplative.

---

(1) L'esprit d'A'bdelkhaloq-el-Ghedjdaouani, le *cheikh des chiouks* (maître des maîtres) de Beha-ed-Din, inspira à celui-ci d'unifier ces deux *dikr* : de là le seul « dikr du cœur ».

Ici se place l'explication du sens du mot *naqechabend* : le dikr précité produit, dans le cœur du mourid, un effet considérable qu'on a nommé *naqech* (dessin, peinture, sculpture), par analogie avec l'empreinte d'un cachet apposé sur de la cire ou sur une autre matière.

Le dikr lui-même a été nommé *bend* dont le sens, ici, est : *attachement*.

Le sens général des deux expressions réunies est la fixation dans le cœur du mourid, sans possibilité d'effacement, des peintures représentatives de la perfection réelle de la vie spirituelle.

Extraits du *Kitab-el-Hadaïq-el-Ouardïa*.

Un troisième dikr dit également de « négation et d'affirmation » doit être récité au moins 5,000 fois, et au plus, à la volonté du mourid. Lorsque celui-ci a acquis, par des efforts soutenus dans la récitation, la certitude évidente des vérités négatives et affirmatives de son dikr et que les résultats sont absolus, il a clairement la conscience d'être vu et observé par Dieu et il est au nombre des espèces de noms et attributs divins.

Un quatrième dikr est désigné sous le nom de *dikr-et-tahallil* (jubilation, allégresse) ; un cinquième, sous celui de *dikr-el-mraqaba* (état d'observation constante de la part de Dieu) ; enfin un sixième est appelé *dikr-taa'lim-el-haqaïq-el-ilahïa* ou d'instruction sur les vérités divines (vérités du Coran, de la Caa'ba et de la prière). Un septième dikr (dikr sur la vérité des Prophètes) termine la liste de ces récitations que nous ne donnons qu'à titre d'énumération.

Quelles que soient les postures prises par les adeptes, le nombre plus ou moins élevé des prières et les procédés qui les caractérisent, l'entraînement progressif conduit toujours ceux qui marchent dans la *voie*, aux sensations extrêmes qu'ils recherchent.

Outre la prière vocale, mentale ou spirituelle, la première récitée en hadra, l'enseignement de l'ordre qui repose, au point de vue des doctrines mystiques, sur « l'anéantissement de l'homme absorbé dans l'essence de Dieu », offre, pour arriver à ce *summum*, deux autres moyens : le premier consiste, pour celui qui est naturellement porté à l'extase, à s'absorber, après des préparations symboliques, décrites par Cheikh-Snoussi, dans l'esprit de son cheikh ; le second, sur l'état de *mraqaba* (conscience que l'homme a d'être constamment vu et observé par Dieu). On y arrive par des pratiques ascétiques particulières et une foi sincère, ardente, inébranlable, pratiques également exposées par Cheikh-Snoussi (1).

Envisagées dans leur ensemble, les doctrines de la confrérie apparaissent sous une note dominante : l'éclectisme.

D'ailleurs, le but grandiose que le fondateur des Naqechabendïa poursuivait, « la revivification de l'Islam », lui faisait, pour ainsi dire, une obligation de tenir compte, dans une très large mesure, des croyances répandues avant lui et de tolérer des pratiques dont quelques-unes, ceux des *Bathenïa*, par exemple, avaient de profondes racines en Perse.

Aussi bien Beha-en-Dine paraît-il avoir embrassé toutes les doctrines des confréries religieuses de son temps.

Soit qu'il ait réellement pris lui-même le titre de *khalifa* de quarante confréries, ou que ses adeptes se soient plu, plus tard, à le lui octroyer, il est certain que, malgré ses attaches orthodoxes, malgré ses règles très puritaines, la tariqa primitive a vu se greffer, sur son enseignement,

---

(1) *Livres des appuis.* Traduction de M. A. Colas, interprète militaire, reproduite dans *Marabouts et Khouan*, par Louis Rinn, p. 286.

toutes les pratiques connues du mysticisme panthéiste poussé à l'extrême, donnant ainsi satisfaction aux aspirations de tous et de chacun.

Ce fut là, d'ailleurs, la cause du succès de l'ordre.

Aux uns, il offrait, en effet, la méthode purement spirituelle ou contemplative ; aux autres, un système physiologique qui, au moyen d'images et de tracés de lignes symboliques, leur permettait de se voir absorber dans l'esprit de leur cheikh.

Dans d'autres milieux moins accessibles à la purification morale, c'est la récitation mentale qui ouvre les horizons de l'enthousiasme.

Enfin, quand les méthodes contemplatives physiologiques ou physiques, plus ou moins accentuées, plus ou moins variables dans leurs procédés, ne suffisent pas ou sont impuissantes à pénétrer la masse, les Naqechabendïa, malgré que l'usage en soit proscrit, demandent aux narcotiques (beng, extrait de chanvre) l'ivresse extatique que le spiritualisme, la contemplation ou le dikr ne peuvent lui offrir avec la même promptitude et le même degré d'intensité.

La classe comprenant ces derniers adeptes se recrute parmi la populace.

Ainsi, les deux extrêmes du mysticisme sont atteints, depuis celui, fortement empreint de panthéisme indou, d'*Abou-Yazid-el-Bosthami*, synthétisé dans ces maximes :

« Quand les hommes s'imaginent adorer Dieu, c'est Dieu qui s'adore lui-même ; « Je suis l'Océan sans fond, sans commencement, sans fin » (1), jusqu'à l'extase convulsive et hystérique provoquée par le chant, la danse ou le kif, usités dans certaines confréries ou branches dérivées de ces confréries : Qadria, Rafa'ïa, Saa'dïa, A'mmaria, etc.

Parvenus à cette limite extrême de l'exaltation mystique, source de toutes les extravagances, les Naqechabendïa perdent la raison, dansent, hurlent comme des possédés. Armenius Vambery, qui les a observés, en a vu, à Samarqand, monter « sur des pierres anguleuses sans cesser » de sauter comme des fous ; le sang jaillit bientôt de leurs pieds, ce » qui ne mit pas fin à leur démence, et ils ne s'arrêtèrent qu'en tombant » à terre, privés de connaissances » (2).

Cette évolution démontre que l'ordre a, malgré tout, subi comme tant d'autres, l'influence du milieu plus particulièrement porté vers le mysticisme outré où il s'est développé : l'Asie centrale.

---

(1) Abou-Yezid-Teïfour ben A'ïssa, surnommé El-Bosthami, parce qu'il était originaire de Bostham (Khorasan), mort en 261 de l'hégire (874 de J.-C.). D'après Ghazali, El-Bosthami fut le plus impudent des docteurs. Il disait de lui-même : *Sobhani*, expression qui n'est applicable qu'à Dieu seul (V. d'Herbelot, v° *Bosthami*).

(2) V. Armenius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale*.

Beha-ed-Din, dit le même auteur, est vénéré, dans le Turkestan, à l'égal de Mohammed ; les pèlerins viennent de l'extrémité de la Chine faire leur dévotion à sa tombe, située dans un petit jardin, à 8 kilomètres de Bokhara.

A cet égard même, les Naqechabendïa ne se sont pas arrêtés à la sanctification panthéiste ainsi violemment atteinte.

Par leur curieuse théorie sur l'existence de « l'âme interne », ils ont cherché à compléter leur mysticisme en ouvrant les arcanes de la suggestion mentale, renouvelant ainsi les prodiges du faqir ou du Dwidja de l'Inde, allant même jusqu'à admettre, comme le fera plus tard le chef des Khadirïa, Si A'bdelaziz ben Debbagh, une sorte de métempsychose vivante en faveur de l'âme de l'ouali.

Dans cet état, ils sont les *grands saints* des mahométans chinois. Leur savoir et leur pouvoir, délégués par le « Vrai Un » leur permettent en quelque sorte, d'user des forces de la nature et d'en disposer à volonté.

On comprend combien un pareil pouvoir a dû augmenter l'influence des derouiches naqechabendïa.

Ce sont, sans doute, ces derniers qui, arrivés à cet état d'inconscience si voisin de la folie, parcourent ou errent dans les steppes de l'Asie centrale où ils distribuent des prières, accordent de saintes insufflations aux malades qui les appellent, bénissent les caravanes, sans jamais oublier, d'ailleurs, de tendre la main. . . . .

. . . .

Comme toutes les confréries mères, celle des Naqechabendïa s'est, au fur et à mesure de son développement, scindée en rameaux distincts parfois même divisés, eux-mêmes, en groupes indépendants ayant pour centre principal Bokhara.

Vers le commencement du XIIIe siècle de l'hégire, à l'époque où se produisait dans l'Islam un mouvement de rénovation religieux dû aux attaques dirigées par les nations chrétiennes contre l'empire Ottoman, un nommé Dia-ed-Din-Zen-el-Guniahine-Moulegna-Khaled, conçut, sans succès d'ailleurs, l'entreprise de réunir en un seul faisceau les diverses branches Naqachabendiennes disséminées en Turquie.

Mais, après sa mort, chaque groupe reprit son indépendance et, aujourd'hui, la désagrégation, tout au moins au point de vue matériel, est complète.

Nous donnons donc, ci-après, l'énumération des couvents et branches secondaires, sans nous préoccuper des liens matériels qui pourraient exister entre eux.

La zaouïa mère est à Bokhara ;

A Constantinople, il y a plus de quarante tekkiès, savoir :

A Stamboul : *Émir-Boukhari*, dans la mosquée du même nom, près de la Mohammedié, bâtie par le sultan Bayézid II, le Saint, pour le cheikh Naqechabendi-Sid-Ahmed, surnommé Émir Boukhari, mort en 922 de l'hégire (1516 de J.-C.).

Euzbekler, à la montée de Mohammed-Pacha.

Bala, dans la mosquée du même nom, fondée par Bala-Soleiman, agha, à Khodja-Mostafa-Pacha.

Tourlon-Cheikh-Kiamil effendi, à la porte d'Andrinople.

Hadji-Béchir, *Agha*, à la Sublime Porte.

Chérif-Koudous, à la Sélimié.

Satchly-Mostafa effendi, du grand Caraman.

Erdek, à Daoud-Pacha.

Émir-Boukhari, dans la mosquée du même nom, fondée par le Cheikh-Ahmed effendi, à Eivan-Séraï.

Euksurdjé-Baba, à Akaridja.

Rakim effendi, à Zindjirli-Kouyou.

Sélim-Baba, à Hékim-Oglou A'li-Pacha.

Koul, dans la mosquée du même nom, fondée par Méhémed-Pacha de Magnésie, à At-Bazar.

Mourad-Mallah, à Tcharchembé-Bazar.

Nouri effendi, à Tach-Kassab.

Aga-Cheikh, à Djébé-Hané.

Dérouni, voûte de Youtghan, à Veznédjiler.

Dulguer-Oghlou, fondé par Chems-ed-Din.

Habib Effendi, à Serradji-Hané.

Seïdi-Baba, à Molla-Kourani.

Samani-Zadé, à la porte du vieux palais dite *Bâb-i-Humayoum*.

Yakoub-Zadé.

Yahïa effendi, à la porte de Mevléni-Hané.

A Eyoub : *Émir-Boukhari*, dans le quartier du même nom, fondé par le Sultan Souleiman.

Izzet-Mohammed Pacha, dans la mosquée qui porte le nom de ce grand vizir son fondateur, dans le quartier de Servi.

Kalender-Hané.

Abdallah effendi de Kachgar, à Édris-Kiosque.

Sélami effendi, à Bab-Haidar.

Cheikh-Mourad, fondé par Mostafa effendi de Kianghri, à Nichaudjilar.

Karilar (tekkié des femmes), à Edris-Kiosque.

Emir-Boukhari, à Otakdjilar.

Hadji-A'li, à Oulouklou-Bair.

Tchir-Aga, à Tchemul-Ikdjiler.

A Kassim-Pacha : *Tourabi*, à l'arsenal.

Cheikh-Hafiz-Mohammed effendi.

A Scutari : *Eurbeg*, à Sélimié.

Euzbégler, à Balaban-Leressi.

Abou-Tewfik-Ibrahim effendi, dans le quartier du même nom.

Afgaular, à Telsinili-Djami,

Sélimié.

Sélim-Baba, à Sultan-Tèpé.

Sadik effendi, à Aladja-Minaré.

Iskender-Baba, à Aga-Djami.

A BÉCHIKTACH : *Dilguèr-Zadé*, dans le quartier de Capoudan-Siman-Pacha.

Yahïa effendi, dans le turbé ou mousolée du même nom.

DANS LE BOSPHORE : *Mohammed-Ata-Allah effendi*, à Beicos.

Ata effendi, à Anatoli-hissar.

A TOP-HANÉ : *Tchakir-dédé.* (1)

EN ÉGYPTE : Les Naqechabendïa n'ont plus qu'une zaouïa presque abandonnée.

EN ARABIE : Ils comptent un couvent à Djedda, moqaddem Mohammed-Otsman, et un autre à *Médine*, cheikh Sliman-el-Ed-Debn. (2)

Ils sont très nombreux à Samarqand, Merw, Khiva, Tachkend, Herat. On compte des adeptes jusque dans le Turkestan Chinois et le Khokhand à l'Est ; dans l'Afghanistan, la Perse, le Bélouchistan et l'Inde au Sud. (3)

Tous ces groupes ont conservé ou se recommandent du vocable de la confrérie mère, mais un certain nombre se placent cependant, sous le patronage des chioukh qui les ont fondés.

LES SOULEIMANÏA

Nous citerons entre autres, les Souleimanïa du nom de leur cheikh Beker-Soleiman qui, après son prosélytisme aux Indes où ses adeptes seraient fort nombreux, fit de la propagande à la Mecque et à Médine où ses descendants possèdent quelques zaouïa.

Comme on le voit, la confrérie des Naqechabendïa est une des plus importantes de l'Islam. Ses doctrines et ses monastères sont répandus aussi bien en Turquie d'Europe qu'en Turquie d'Asie et dans les Indes. Son origine et ses tendances ne lui permettent pas de prendre de l'extension en Afrique où elle n'est presque pas connue ; mais, semblable à toutes les corporations qui ont réussi à accréditer leur enseignement auprès de la foule naïve, son prestige est grand et le rôle qu'elle serait appelée à jouer le cas échéant, pourrait devenir considérable.

(1) Renseignements fournis par l'ambassade de France près la Porte Ottomane.

(2) Renseignements de source indigène.

(3) Extrait des « Confréries du Hedjaz » par Le Chatelier.

BAKTACHÏA

La confrérie religieuse des Baktachïa pourrait être classée aussi bien dans l'école des Naqechabendïa que dans celles des Qadrïa ou Khelouatïa. Si, en effet, à l'instar du patron des Naqechabendïa, elle fait remonter l'origine de son enseignement et de ses règles et pratiques extérieures à Abou-Beker-Es-Seddik, le mystère dont elle entoure les exercices mystico-hystériques auxquels ses adeptes se livrent dans leurs tekkiès et les principes de charité qu'ils propagent pourraient faire supposer que son fondateur s'est inspiré des doctrines de Sidi-A'bdel-qader-el-Djilani et de celles du Pir-Omar-Khelouati.

Mais, en dehors de ces considérations générales, les Baktachïa, comme les disciples de Naqechabendi, ont un culte pour les doctrines alides qu'ils professent ouvertement.

Les uns et les autres sont les meilleurs soutiens du gouvernement turc qui les encourage et les respecte grâce à l'éminente sainteté de leurs patrons.

Les Naqechabendïa comprennent dans leur association la plus grande partie des notabilités de l'Empire ottoman et les Baktachïa sont, en quelque sorte, les prieurs des milices et des Janissaires qui ont pour eux, une dévotion toute particulière.

On peut donc, à certains égards, les considérer comme similaires.

La confrérie des Baktachïa fut fondée par le cheikh Mohammed-Hadj-Baktach, né à Nichapour dans le Khorasan, mort en 738 de l'hégire (1337 de J.-C.) dans le village *Hadj-Baktach*, province d'Angora.

« Le jour de la création du corps des Janissaires, sous Orkhann Ier,
» Hadj-Baktach posa sur leur tête la manche de son habit (1), en les
» comblant de bénédictions : de là ces égards et cette vénération dont
» tous les Janissaires sont pénétrés pour cet institut; de là leur surnom
» de Baktachïa et le titre de colonel de la quatre-vingt-dix-neuvième
» chambrée (Djema'a) que portent tous les généraux de cet ordre » (2).
La confrérie fut abolie par le Sultan Mahmoud, vingt-six jours après la destruction des Janissaires. — Le 10 juillet 1826, après consultation du muphti, les trois chefs de la congrégation furent exécutés publiquement, leurs takkiès furent rasés et ceux des derouiches qui obtinrent de rester à Constantinople durent quitter leur costume distinctif.

---

(1) Depuis lors, cette manche était figurée dans la coiffure des janissaires par le morceau de feutre qui pendait derrière leur bonnet.

(2) D'Ohsson, *Tableau de l'Empire ottoman*, t. IV, p. 674-675.

Les Baktachïa qui avaient joui, à certaines époques de l'histoire d'un grand prestige et d'une grande autorité seraient, aujourd'hui, tombés dans le discrédit. Ils sont généralement considérés comme des mendiants de profession ; on les accuserait même d'hétérodoxie, à cause de l'habitude qu'ils ont, de ne point accomplir les cinq prières canoniques de la journée.

Ils n'ont d'ailleurs plus aucun lieu de réunion et les quelques vieillards qui ont subsisté, achèvent tranquillement leur existence dans les quelques tekkiès ci-après, qui leur sont restés aux environs de Constantinople.

Cheikh-Osman effendi, à Kirk-Agatch, près de Sudludjé.

Cheikh-Emin-Baba, à Kouyou-Bachi, en dehors de la porte d'Andrinople.

Cheikh-Mohammed-Ali-Baba, à Kazli-Tchechmé, en dehors de la porte de Sept-Tours.

Nour-Baba, au grand Tchamlidja, près de Scutari.

Mohammed-Ali-Baba, à Merdiven-Keui.

Kar-Yaghdy, à Gumuch-Souyou (Eyoub-Nafi-Baba), à Rouméli-Hissar (Bosphore).

Pacha-Baba, à Ouzoun-Yol, en dehors de la porte de Silivrie.

Munir-Baba, à Bademlik (Hass-Keui).

Si les doctrines et le souvenir des Baktachïa sont encore en honneur en Turquie d'Europe la confrérie elle-même peut être considérée comme n'existant plus.

ALOUANÏA ET BEIRAMÏA

Les observations qui précèdent touchant la désagrégation des Baktachïa peuvent être présentées en ce qui concerne l'antique association des derouich Alouanïa et celle, de date plus récente, des Beiramïa.

La première est cette corporation d'exatiques, qui dès le onzième siècle de l'hégire se signalaient par leurs exercices mystiques. Ils semblent avoir servi d'exemple aux foqra des autres confréries aux tendances similaires mais devenues, avec le temps, plus accentuées.

Fondée par le cheikh Sid-el-Alouan-Abou-Hachim-el-Koufi enterré à Djedda en 766 de J.-C., la corporation des Alouanïa s'est éteinte au douzième siècle de l'hégire pour renaître au Hedjaz, mitigée de doctrines Chadeliennes et sous le vocable d'un descendant de son patron, Abdallah ben Sid-Salem-el-Allouani. On ne peut, cependant, lui accorder qu'une importance secondaire malgré les trois zaouïa qu'elle possède à Djedda,

cheikh Abdou-el-Achour ; à La Mecque, cheikh Mohammed-al-Hafnaoui-el-Kobci, Khodja, à Bab-Es-Salem (une des portes de la Ca'ba) et à Médine, cheikh Mohammed-el-Alouani.

La deuxième est une confrérie à l'origine et aux principes similaires, fondée par Hadj-Beirami-d'Angora, mort dans cette ville en 833 de l'hégire, 1429 de J.-C. et enterré dans la mosquée construite sur les ruines du temple antique de Rome et d'Auguste. Elle est localisée en Turquie d'Europe et possède entre autres, les couvents et lieux de réunion suivants : *à Stamboul :* Mohammed-Aga, dans la mosquée du même nom, fondée par le grand ennuque noir, Hadj-Mohammed-Aga, près de la Sélimié.

Tawil-Mohammed effendi, à Alty-Mermer.

Abdes-Samed effendi, aux environs d'Eyoub.

Himmet-Zadé, à la mosquée du Cazaskier.

A Eyoub : Abdé-Baba.

A Scutari : Et-Yemez, à Saladjak.

Bezdji-Zadé-Muhyid-Din.

A Kassim-Pacha : Hachimi-Osman effendi.

MELAMÏA

Et puisque nous classons ici les confréries qui n'ont pas de filiation mystique bien déterminée, signalons aussi l'association des Melamïa « les Réprouvés » ces conteurs du Hedjaz qui, après s'être fait persécuter pour leur hétérodoxie, ont acquis en Orient, grâce « aux Mille et une Nuits » (1) une célébrité particulière, sous le nom de *Kalender*.

---

(1) Les confréries du Hedjaz, auteur cité

CHAPITRE XII

SAHARAOUARDIA

École mystique des Saharaouardïa : Son origine, ses doctrines.

Ordre fondé par Chehab-ed-Dine-Abou-Hafs-Omar ben Mohamed ben A'bdallah-es-Saharaouardi, né en 539 de l'hégire (1144-1145 de J.-C.), mort à *Saharaouard*, près Zendjan, dans l'Iraq-Adjemi (Perse), en 632 de l'hégire (1234-1235 de J.-C.).

Les doctrines de Chehab-ed-Dine-es-Saharaouardi constituent l'expression la plus élevée de la science intérieure *(i'lem el baten)*; elles apparaissent comme le produit de cet immense effort de l'âme s'enveloppant dans les hauts sommets de son ascension spirituelle, en la quintessence même du mysticisme. Elles sont comme le fruit du vieux panthéisme oriental qui propose à l'homme, à titre de remède au mal de l'existence, l'extinction volontaire de ses facultés pour aboutir, par le repos dans l'inconscience et l'immobilité, au *Nirvana*.

Telle la philosophie mystique de Plotin, l'enseignement saharaouardien, autrement dit le soufisme pur, sacrifie tout à l'âme, à l'Être, à l'Un absolu.

Comme dans le boudhisme, auquel l'école d'Alexandrie se rejoint dans le Temps sans bornes, en un éclair : l'extase, le but de la vie idéale, chez Saharaouardi et ses disciples, est d'arriver à cette même extase qui fait que le principe divin s'empare de l'âme, l'envahit et la pénètre tout entière.

L'imagination substituée à la science religieuse, l'illumination qui détruit la raison, font les frais de ce système dont l'infaillibilité est proclamée au nom de cette sensibilité et de cette nervosité orientales, créatrices d'un monde de merveilles et d'illusions célestes qui incitent l'homme à chercher à se réunir et à se confondre avec la Divinité.

Mais, la méthode est partout la même, et si, dans l'école saharaouardienne, elle affecte un caractère mystique plus épuré, le fond n'est pas, pour cela, affecté.

Quant aux prescriptions de la tariqa, leur mysticisme plus élevé, mieux caractérisé que dans la majorité des autres ordres religieux, a davantage enveloppé le monothéisme dans l'allégorie. Une fois le culte spirituel établi, les habitudes de dévotion mentale contractées, le monothéisme, en effet, intervient encore moins comme idée que comme moteur vers l'isolement, pour aboutir à l'immobilisation, dernière étape sur la route de l'immatérialité !...

C'est en consultant les chaînes mystiques d'un ordre religieux que l'on se rend compte, par les noms marquants qui les composent, du plus ou moins de force ou d'élevation de son enseignement et de ses doctrines.

Voyons donc, afin d'appuyer ce que nous avons avancé et d'en tirer toutes autres déductions corroboratrices, la constitution des chaînes mystiques saharaouardiennes :

L'ange Gabriel ; le Prophète ; Abou-Beker-es-Seddiq ; Sliman-el-Farisi ; Qacem ben Mohammed ben Abou-Beker-es-Sadoq ; Moussa ben el Qadim ; A'li-er-Radi ben Moussa ; *Abou-el-Qacem-el-Djoneïdi ;* Ali ben Sahl-es-Soufi ; Memchad-Omar-ed-Dinouri ; Ahmed-el-Assoud-ed-Dinouri ; *Akhou-Feradj-ez-Zendjani ;* Mohammed ben A'bdallah-el-Ammouïa-es-Saharaouardi ; Ouadjih-ed-Dine-Omar ben Mohammed-Ammouïa-es-Saharaouerdi ; *Abou-Nedjid-Dia-ed-Dine-A'bd-el-Qader-es-Saharaouardi ;* Chehab-ed-Dine-Abou-Hafs-Omar ben Mohammed ben A'dallah-es-Saharaouardi.

Par Akhou-Feradj-ez-Zendjani, cité dans la chaîne qui précède, une autre chaîne aboutit à A'li ben Abou-Taleb en remontant ainsi :

Akhou-Feradj-ez-Zendjani ; Abou-A'bbas-Ahmed-en-Nehaouendi ben Mohammed ; Cheikh-el-Islam-Abou-A'bdallah-Mohammed ben Khefif-ech-Chirazi ; Abou-Mohammed-Dja'far-Khouldi ; Abou-Mohammed-Rouiyem ben Ahmed-el-Baghdadi ; *Abou-el-Qacem-el-Djoneïdi ;* Seri-es-Saqati ; Ma'rouf-el-Kerkhi ; Abou-Sliman-Daoud-et-Taï ; Habib-el-Hadjemi ; Abou-Sa'ïd-Hassan-el-Bosri ; A'li ben Abou-Taleb.

Par Abou-Nedjib-Dia-ed-Din et de Chehab-ed-Dine, son neveu, qui terminent tous deux la première chaîne, une autre chaîne, passant par Zin-ed-Dine-Abou-Ahmed-*Mohammed ben Mohammed ben Ahmed-el-Ghazzali* — Abou-Ma'ali — Chems-ed-Din-Abou-Taleb-el-Mekki et Djeraï-el-Moraï, aboutit à *Abou-el-Qacem-el-Djoneïdi* qui figure également dans les deux chaînes précédentes.

Une autre *selsela* relie l'ordre au fondateur de l'ordre des Aouïssïa :

L'ange Gabriel — Le Prophète — Amar ben el-Khettab — A'li ben Abou-Taleb — Abou-Amar-Aouis-el-Qarani — Moussa ben Yazid-er-Raï — Abou-Ishaq-Brahim ben A'bdehem ben Mansour-el-A'djeli, et Temimi-

el-Belekhi-el-Khorsani — Abou-A'li ben A'li ben Brahim-el-Belekhi — Khatem-el-Assem — Abou-Terab-A'sker ben Hoceïne-en-Naqechabendi — Abou-Amar-el-Astekhiri — Abou-Mohammed-Dja'far-el-Heda — Rouiyem ben Ahmed-el-Baghdadi.

Enfin, la chaîne des chioukh de l'Ordre, depuis son fondateur, est ainsi composée :

Chehab-ed-Dine-es-Saharaouardi — Nour-ed-Dine-A'bd-es-Semed-en-Naceri — Beder-ed-Din-Mahmoud-es-Sehousi — Nedjem-ed-Dine, Mahmoud-es-Assebehani — Youcef-el-Adjemi — Hassan-el-Tastouri — Sid-A'li-Saheb-ed-Diq — Ahmed-ez-Zahed — *Choa'ïb-Abou-Median-el-Andalousi-et-Tlemçani* — Khol-A'bd-ed-Daïm-Sid-el-*Oustad*-el-Kebir — Mohammed ben A'bd-ed-Daïm, dit *Ben Okt-Median* — A'li-bel-Khir-el-Morseli — Mohammed-es-Seroui ben el-Haïl — Si Mohammed-ech-Chenaoui — El-Herchi — A'bdelqader-ech-Chetaroui — Sid-Belkhir-el-Berra — Aboul-A'bbas-el-Herchi — Beder-ed-Dine-A'li — A'bd-el-Latif — El-Ahed-A'bdallah ben Mohammed-l-A'li — Sid-Mohammed — Abou-Beqa-el-Mekki — *Cheikh Senoussi.*

Des noms d'*asatida* (maîtres éducateurs) tels que ceux d'Abou-Omar-Aouis-el-Qarani, d'Abou-el-Qacem-el-Djoneïdi, Ahmed-el-Ghazzali-Abou-Median-el-Andalousi, synthétisent à eux seuls les doctrines saharaouardiennes : on y trouve, à la fois, le rigorisme et le symbolisme aoussien (1), l'ascétisme imagé et ardent qui entraînait El-Ghazali vers l'exaltation extrême du soufisme, le mysticisme spiritualiste d'Abou-Median-el-Andalousi, et, débordant sur le tout, ces hautes illusions de transports mystiques qui vont se perdre dans le vague immense de l'inconscience panthéiste.

L'imam et-tariqa Chaheb-ed-Dine puisait, d'ailleurs, à toutes les sources enseignantes de son époque. Dans son *A'ouarif-el-Ma'arij* (livre des définitions) (2), il a laissé un dikr qui va nous permettre d'éclairer davantage la subtilité de ses doctrines.

Voici un extrait de ce dikr :

« Nul ne peut arriver aux stations spirituelles avant d'avoir franchi
» les sept degrés (attributs spirituels de l'âme) qui sont :

---

(1) Les Saharaouardïa affectent de porter des vêtements composés d'un grand nombre de pièces différentes pour rappeler que la création est composée d'une multitude de choses créées par Dieu pour l'homme. Ce symbole tend à éloigner l'affilié des tendances profanes en lui rappelant qu'un de ses maîtres spirituels, Aouis-el-Qarani, était l'élève du khalife Omar qui, malgré sa puissance — son empire s'étendait de l'Inde jusqu'à Tripoli de Barbarie — portait un burnous tellement troué et rapiécé, que les « musulmans discutent encore sur le nombre de ses déchirures ».

(2) Ce livre se trouve parmi les manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale. V. de Sacy, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. XII, p. 323.
Quant à l'extrait du même livre que nous donnons plus haut, nous le traduisons d'un passage de l'ouvrage arabe intitulé *Kitab Djama' ousoul el Aoulia*, par Cheikh-Ahmed-el-Kamechkhanoui-en-Naqe-Chabendi.

» 1° L'esprit ordonnateur ;
» 2° L'esprit blâmant ;
» 3° L'esprit inspirateur ;
» 4° L'esprit calmé ;
» 5° L'esprit satisfaisant ;
» 6° L'esprit agréé ;
» 7° L'esprit perfectionné. »

L'éducation spirituelle s'opère au moyen de sept dikr correspondant à chacun des attributs qui précèdent, savoir :

1° Dikr pour l'esprit qui ordonne : — Il n'y a de dieu que Dieu (100,000 fois). Ce dikr convient à l'être dont l'esprit lui ordonne de faire le mal. La couleur de sa lumière est *bleue ;*

2° Dikr pour l'esprit qui blâme : — Allah ! (100,000 fois). Convient à l'être dont l'esprit lui adresse des blâmes après sa chute dans le péché. La couleur de sa lumière est *jaune ;*

3° Dikr pour l'esprit qui inspire : *Houa* (90,000 fois). Convient à celui qui est inspiré en vue de pratiquer les actions bienfaisantes. La couleur de sa lumière est *rouge.*

4° Dikr pour l'esprit calmé : *Haï* (70,000 lois). Ce dikr convient à celui dont l'esprit est calmé après l'agitation, et résigné aux décrets divins. La couleur de sa lumière est *blanche.*

5° Dikr pour l'esprit satisfaisant : *Qioum* (90,000 fois). Convient à l'être dont l'esprit est satisfait en tout et pour tout, de ce que Dieu lui envoie. La couleur de sa lumière est *verte.*

6° Dikr pour l'esprit agréé : *Rahman* (75,000 fois). Convient à celui dont l'esprit est agréé par la Vérité (Dieu) et par les créatures terrestres. La couleur de sa lumière est *noire.*

7° Dikr pour l'esprit perfectionné : *Rahim* (100,000 fois). Convient, comme son nom l'indique, à l'être dont l'esprit est perfectionné dans la voie. Il termine l'éducation spirituelle. Ce but atteint, la générosité, la miséricorde de la créature, étendues sur tout, sont telles que cette créature désirerait voir l'infidèle se convertir, le désobéissant se repentir, et le soumis sincère rester dans son état de soumission au Très-Miséricordieux.

Ce dikr n'a pas de lumière particulière. La couleur de sa lumière ondule entre celles des six lumières plus haut désignées.

Quant à l'âme parvenue à ce degré de perfectionnement, son monde, le monde du bien, et sa demeure, le « caché », sont dus à l'ordre divin qu'elle a reçu de revenir ici-bas pour perfectionner les créatures.

Et Dieu en a ordonné ainsi parce qu'il est nécessaire qu'il y ait

entre le *maître* et *l'élève* le *cheikh* et le *mourid*, un rapport de même existence, de même origine. (1)

Dieu a dit : « Il est venu vers vous un envoyé de *même nature* que vous »..... (Coran, chap. IX. — L'immunité ou le repentir, V. p. 129).

Et lorsque l'âme a atteint à cette station, elle est comme le parfum de la divinité se répandant sur la terre. Aimée de Dieu et des hommes son humanité se transforme en celle d'un ange (c'est-à-dire qu'elle est exempte de toute union avec la matière) sa connaissance, perçue par le sens, est suprasensible..... une telle âme a franchi le degré suprême . . . .

. . . .

Dans le même livre, le fondateur de l'école saharaouardienne s'est attaché à décrire la sensation des mystiques dans les divers degrés du spiritualisme et à montrer l'exaltation de l'état parfait des soufis anéantis en Dieu.

« Se reposant entièrement sur la Providence, ils ne se donnent aucun » mouvement pour se procurer de quoi vivre, attendant que Dieu » pourvoie à leurs besoins par des voies surnaturelles » (2).

C'est le degré sublime توحيد ou معرفة ou l'homme spirituel doit perdre jusqu'à la conscience de son existence individuelle...

Ces récitations offrent matière à un curieux rapprochement avec la manifestation des lumières spirituelles, au nombre de soixante-dix mille, dont la série compose, chez les Khelouatïa, « les sept degrés par lesquels on parvient à l'état parfait de l'âme » (3).

Il nous suffira de dire, à cet égard, que le fondateur de l'ordre des Saharaouardïa est cité dans les chaînes mystiques des Khelouatïa ; de même, son oncle et éducateur, Abou-Nadjib-Dhia-ed-Dine, figure parmi les appuis des Chadelïa et de leurs dérivés, les Derqaoua, Ziania, Kerzazïa, qui comptent également, comme grand maître éducateur, le célèbre El-Ghazzali.

Cheikh-Senoussi dans son « Livre des appuis » a donné un autre dikr qui vise plus spécialement, tout en aboutissant au même résultat que le premier, les prescriptions de la tariqa envisagées au point de vue général. Par ses prières coraniques, obligatoires (sourates El-Ferd

---

(1) De là deux états : état d'union, où le mystique ne voit rien que Dieu et son unité ; état de division où il rentre dans l'ordre naturel pour s'occuper des œuvres et de l'accomplissement des préceptes, états nécessaires, tous deux, d'après Saharaouardi, aux mystiques.

(2) Saharaouardi, en ces études, suivait la voie tracée par son oncle et maître, Abou Nedjib-Dhia-ed-Dine, A'bdelqader ben A'bdallah ben Messaoud-es-Saharaouardi (mort en 1167-1168 de J.-C.) qui a classé les *Ahl-et Tesououf* (gens s'adonnant au soufisme) en trois catégories : *taleb*, *mourid* et *metaouasel* et défini chacun de ses états. — (V. Tabaqat ech-Cha'rami, t. I[er], p. 139). On trouve dans De Sacy (*loco citato*), une explication détaillée des termes employés par les soufis, explication qu'on aura plus complète en consultant le *Kitab et Ta'rifat* par Es-Sid-Ech-Chérif-Mohammed-El-Djordjani.

(3) Voyez, p. 164.

et El-Senen), il rappelle aux Khouan leurs attaches orthodoxes, tandis que les sept récitations précitées, par leur essence entièrement spirituelle, ne peuvent être accessibles qu'à une classe restreinte d'affiliés, marchant, à grands pas, dans la voie du soufisme.

Il est facile de déduire de l'énumération donnée plus haut des confréries religieuses représentées en Afrique et dont les doctrines mystiques sont plus ou moins exaltées, que Saharaouardi qui a érigé en méthode la plus quintessenciée le *farniente* et le fatalisme musulman, devait avoir sa grosse part d'influence dans la formation et le développement d'associations poursuivant, après lui, cette fin insaisissable : l'anéantissement, l'absorption de l'être en Dieu.

Mais il ne faut plus voir, aujourd'hui, dans les Saharaourdïa, une confrérie religieuse organisée.

Il n'y a là qu'une école mystique où les divers fondateurs de corporations ont puisé les éléments fondamentaux de leur enseignement. C'est à ce seul titre qu'elle figure dans notre nomenclature.

Cependant, les docteurs et théologiens qui en ont fait partie ont laissé dans le monde musulman de tels souvenirs, que, malgré l'élévation de leurs doctrines philosophiques, élévation qui les rend inaccessibles à la foule ignorante, il se pourrait qu'elles fussent reprises par un thaumaturge assez habile pour les approprier aux aspirations des esprits et donner naissance à une confrérie nouvelle susceptible de jouer un rôle dans l'évolution qui se manifeste actuellement dans les pays de l'Islam.

CHAPITRE XIII

ÉCOLE DES KHADIRIÏA (1125 DE L'HÉG., 1713 DE J.-C.)

Les Khadirïa et leurs dérivés : Mirghanïa et Senoussia.

C'est à un chérif marocain du nom d'A'bd-el-A'ziz ben Debbagh : fondateur de l'école des *Khadirïa,* que remonte l'origine des confréries *Mirghanïa* et *Senoussïa.*

Ce chérif vivait à Fas à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Issu d'une famille où les dispositions au mysticisme étaient héréditaires, il suivit les leçons de plusieurs docteurs dont l'enseignement ne parvenait pas à le satisfaire malgré les nombreuses pratiques pieuses ou oraisons dont il était composé.

Un jour vint, pourtant, où ses efforts furent couronnés de succès puisque, ce jour-là, il eut une entrevue avec le mystérieux *El-Khadir* à qui il dut sa baraka et sous le vocable duquel sa confrérie fut placée (1).

Voici, d'après son disciple, Ahmed ben Mobarek, comment Si A'bd-el-A'ziz racontait, lui-même, cette entrevue.

» A partir du moment où je revêtis les objets laissés en dépôt par
» *Sidi-El-A'rbi-el-Fichtali* (2) et où je pus comprendre ce qu'il avait dit

(1) Au sujet du rôle d'intermédiaire rempli par El-Khadir dans la transmission de la baraka, Cheikh-Senoussi s'exprime ainsi : « Parmi les pratiques éprouvées qui peuvent faire apercevoir, en vision, *El-Khadir* et notre Prophète (que la bénédiction et le salut soient sur lui !) il n'y a que celle qui consiste à répéter la prière dite « Ed-Daa'-es-Safi », quarante une fois pendant la nuit où doit se manifester l'apparition d'El-Khadir, etc. V. Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 405.

(2) Grand-oncle maternel de Sidi-A'bdelaziz qui, avant sa mort, avait prédit à sa nièce que « l'enfant qui naîtrait d'elle serait un puissant marabout » et il prescrit, en même temps, de conserver, pour son petit-neveu, sa calotte (chechia) et ses souliers noirs.

« à leur sujet, Dieu jeta dans mon cœur le désir de la dévotion pure et » désintéressée et je me mis à rechercher (les moyens de m'y livrer » efficacement.) Aussi, dès que j'entendais le public traiter quelqu'un de » maître spirituel *(cheikh)* ou désigner quelqu'un comme un saint » *(ouali)*, je me rendais près de cet homme et me mettais sous sa direc- » tion ; mais quand je m'étais attaché à lui pendant quelque temps et que » je m'étais conformé aux pratiques qu'il m'indiquait, je me sentais la » poitrine oppressée et je ne voyais aucun progrès s'accomplir en moi. » Alors, j'abandonnais ce maître et allais en trouver un autre dont je » suivais les prescriptions sans que cela me réussit mieux qu'avec le » premier; je quittais alors, ce second directeur pour un troisième avec » lequel je n'obtenais pas un meilleur résultat. Je restai ainsi, perplexe » et chagrin, depuis l'année 1109 jusqu'à l'année 1121 (1698-1709). Or, » j'avais l'habitude de passer la nuit du jeudi au vendredi au tombeau » du saint, du juste *Sidi-Ali ben Herzhoum* et chaque fois que je récitais » en entier le *Borda* (1), en compagnie de ceux qui passaient, aussi, la » nuit là. Un certain jeudi soir, je montai, suivant ma coutume, au » tombeau ; nous lûmes le Borda en entier et quand nous eûmes ter- » miné, je sortis de l'enceinte consacrée (Roudha). Je trouvai un homme » assis sous le jujubier réservé qui est près de la porte de cette » enceinte. Cet homme m'adressa la parole, et me révéla quelques-unes » de mes pensées intimes : je compris que j'avais devant moi un des » saints de Dieu, savants en Dieu (exaltons-le ! glorifions-le !) et je lui » dis : « Seigneur ! Donne-moi l'*Ouerd* et révèle-moi le *dikr*. » Mais » l'étranger affecta de ne prêter aucune attention à ma requête et de » me parler d'autre chose. En un mot, j'insistais dans ma demande, » tandis que lui se défendait d'y satisfaire — son but était de me faire » éprouver un désir assez ferme pour que je ne fusse pas tenté de » prendre ses paroles à la légère. Cela dura jusqu'au moment où » l'aurore vint à poindre et où la lanterne se montra sur le minaret. » L'homme me dit alors : « Je ne te donnerai l'Ouerd que si tu me » donnes *ta foi de Dieu*, que tu le conserveras toujours ». Je lui fis » cette promesse et je m'attendais à ce qu'il me donnât un *Ouerd* » semblable à ceux des chioukh que j'avais eu avant lui, mais voici » qu'il se mit à dire : Tous les jours tu répéteras sept mille fois ces » mots : « *O Dieu, ô maître ! En considération de notre Seigneur* » *Mohammed ben A'bdallah (que les bénédictions divines et la paix*

(1) *El Borda* (le manteau) est le nom vulgaire d'un poème intitulé « Les Planètes étincelantes » comprenant cent soixante-deux vers et composé, au XIII[e] siècle de notre ère, par un cheikh égyptien, Sidi-Mohammed ben Saïd-El-Bousiri. Cet opuscule, dont la récitation chantée dure une heure et demie environ, est consacré à la glorification de l'apôtre Mohammed. Les musulmans attribuent au « Borda » une vertu surnaturelle, soit pour la guérison des maux physiques, soit pour l'allègement des douleurs morales.

Extrait d'un manuscrit de M. Pilard, interprète militaire.

» *soient avec lui!) réunissez-nous à notre Seigneur Mohammed ben* » *A'bdallah en ce monde, avant de nous réunir à lui dans l'autre* ».
» Nous nous levâmes tous deux alors, et Sidi-A'mar ben Mohammed-el-» Haouari, gardien du sanctuaire, étant survenu, l'inconnu lui dit, en » me désignant : « Aie soin de celui-ci, je te le recommande. » Si A'mar » lui répondit : « Comment ne le ferais-je pas, il est mon *sïied* (seigneur, » sans doute, à cause de la qualité de chérif de Si A'bd-el-A'ziz). — Or, » lorsque plus tard, Si A'mar fut sur le point de passer de vie à trépas » il me dit : « Sais-tu qui t'a initié au dikr près du jujubier réservé ? » » — Non, lui répondis-je. — Eh bien, me dit-il, c'était notre Seigneur » *El-Khadhir* (la paix soit avec lui) » (1).

Ayant exécuté fidèlement les prescriptions de son initiateur, Si A'bd-el-A'ziz en fut grandement récompensé. Le 8 de redjeb 1125 (31 juillet 1713) en effet, « Dieu daignant se révéler à lui, lui dévoila les mystères de la nature et lui accorda le don de *Tassarrouf* qui permet aux Saints de disposer de toutes les forces de la création et d'en changer à leur volonté, l'ordre établi et la marche régulière ».

L'école des Khadirïa était fondée. . . . .

La direction spirituelle passe successivement de Si Ahmed ben Mobarek-el-Lamthi, disciple de prédilection de Si A'bd-el-A'ziz, à Si A'bd-el-Ouahhab-et-Tazi, qui eût, à son tour, pour successeur, Si Ahmed ben Idris-el-Fasi (2) (de Fas) qui se rendit à La Mecque vers 1797.

A sa mort, survenue vers 1835, à *Sobia*, dans l'Yemen, chez les Ouahabites, où il avait dû se réfugier pour fuir la haine des docteurs malékites de La Mecque, les *Khadirïa* se scindèrent en deux branches : les *Mirghanïa*, disciples de Mohammed O'tsman-el-Mirghani, et les *Senoussïa*, disciples de Cheikh-Senoussi.

Ces deux personnages, Mirghani et Senoussi, avaient suivi leur maître en exil et à leur retour à La Mecque, ils fondaient, chacun de son côté, une zaouïa, le premier à *Dar-Khaïzaran*, le second, sur la montagne d'*Abou-Kobaïs*.

---

(1) Extrait du chap. II de l'*Ibriz*. « L'or pur ou les actes de Sidi-A'bdelaziz » الذهب الابريز في مناقب سيد عبد العزيز par Sidi-Ahmed ben Mobarek, fondateur de l'école des *Khadirïa* et disciple de Sidi-A'bdelaziz. — Traduction de M. Pilard, interprète militaire.

(2) Si Ahmed ben Idris aurait enseigné à La Mecque où il était très populaire, jusque vers 1833.

MIRGHANÏA

Mohammed-O'tsmam-el-Mirghani, naquit en 1208 de l'hégire 1793 de J.-Ch., à Taïf (village de Selama); sa famille était d'origine chérifienne (1).

A la mort de son père (il avait environ dix ans), il fut recueilli par son oncle Yacine, qui était connu comme l'un des savants de son époque et vivait retiré des plaisirs de ce monde.

Le jeune Mohammed-O'tsman avait de grandes dispositions pour l'étude, et n'aspirait, depuis sa plus tendre enfance, qu'à s'instruire. Il possédait, avant l'âge de quinze ans, toutes les connaissances utiles : jurisprudence, grammaire, etc. Se sentant vivement attiré vers le soufisme et désireux de répondre aux aspirations de son âme, il se fit affilier à de nombreuses confréries dirigées par des chioukh renommés par leur savoir et leur sainteté, entre autres, Es-Sid-Ahmed ben Idris dont les hautes et vastes connaissances brillaient du plus vif éclat.

Ahmed ben Idris était malékite.

Mohammed-O'tsman, reçut de lui l'affiliation à cinq *trouq* (confréries) : *Naqchabendïa*, *Qadrïa*, *Chadelïa*, *Djoneïdïa* et *Mirghanïa*, cette dernière était celle de son grand-père, affiliation qui lui avait déjà été donnée par d'autres chefs spirituels.

Puis il se prit à marcher rapidement dans la voie spirituelle jusqu'au moment où ayant atteint le degré de perfection absolue, il reçut l'ordre de fonder sa confrérie qu'il appela *El-Khatemïa* (الختمية) et à laquelle il donna cette formule allégorique نقش جم, composée des premières

(1) Sid-Mohammed-Ostman-el-Mirghani appartenait à la secte hanafite. Il était le fils de l'*ouali* Sid-Mohammed-Abou-Beker ben *El-Qtob*, *El-Ghouts*, A'bdallah-el-Mirghani-el-Mahdjoub ben Es-Sid-Mir-Khourd ben Es-Sid-Haïder, ben Es-Sid-Hassen ben Es-Sid-A'bdallah, ben Es-Sid-A'li ben Es-Sid-Hassen, etc., la généalogie se continue jusqu'à A'li ben Abou-Taleb.

Sa mère se nommait Zohra ; elle mourut cinq ou six jours après sa naissance.

Son grand'père avait été surnommé *Mahdjoub* à cause du soin qu'il apportait à s'isoler du monde. Sa *karama* était comparable à l'éclat du soleil lorsqu'il brille au point le plus élevé de la voûte du ciel ou à celui de la lune dans la plus profonde obscurité ainsi que l'a rapporté, dans son histoire A'djaïb-el-Atsar *Si El-Terjim ou El-Khebar*, le Cheïkh-El-Djebarti (*), d'après les nombreux ouvrages de *Mahdjoub* et les témoignages de ceux qui l'avaient approché, notamment de Sid-el-Mortada Ez-Zabidi-el-Hoceini-el-Hanafi.

(*) Abderrahmane-Ibn-Hassen-el-Djebarti-el-Miseri (mort en 1238 de l'hég. 1822 de J.-Ch.), son ouvrage *A'djaïb-el-Atsar*, a été traduit en français.

Renseignements extraits du « *Tadj-el-Tefasir-li-Kelam-el-Malek-el-Kebir* », l'un des nombreux ouvrages de Mohammed O'tsman.

lettres commençant le nom de chacune des cinq voies spirituelles précitées formant la Khatemïa, la dernière lettre de la formule, le م, représentant les Mirghanïa (1).

Son enseignement se répandit rapidement au Hedjaz.

Il partit, quelque temps après, avec Si Ahmed ben Idris, pour l'Égypte. Ils visitèrent successivement *Ezzinïa, Menflout-Assiouat* puis, il alla au Soudan par *Ouadi-Halfa*. Sa renommée miraculeuse (2) s'étendait déjà si loin qu'à *Dongola* on accourait près de lui, pour s'enrôler dans sa confrérie.

Il visita, ainsi, de nombreux pays, répandant partout, son enseignement.

Le dikr de la confrérie consiste à répéter après chaque prière :

La illaha illa Allah.	100	fois	
Allah, Allah	100	—	
Houa, Houa	100	—	
Heïa, Kaioum	100	—	
Et l'invocation au Prophète	13	—	(3).

A noter, parmi les prescriptions générales de la règle, celle qui consiste à défendre à l'adepte de s'affilier aux autres confréries, contrairement à ce qui se passe dans la branche des Senoussïa.

Le fondateur des Mirghanïa mourut à El-Taïf, le 22 de choual, 1268 de l'hégire (1853 de J.-C.).

Ses souvenirs de missionnaire l'avaient fait penser à envoyer, dans les régions qu'il avait visitées, l'un de ses fils, Si Hassen, qui se fixa en

(1) Le mime final de cette formule prend, en raison de sa forme qui rappelle celle d'un anneau, d'une boucle, les noms de : anneau des voies (Khatem et Trouq) ; Réunion des profits spirituels (Djema'iat-el-Fouaïd) ; et Union fidèle mourid avec Dieu). El-Mouafaqat. Ces noms s'appliquent aussi à l'ordre même que représente le mime. *Extrait des Confréries du Hedjaz*, Le Châtelier, *loco. citato*, p. 228

(2) Un a'lem, de Médine, Tadj-ed-Dine-el-Kemokhli, a raconté que se trouvant au Soudan, Mohammed-O'tsman, vit, un jour arriver un personnage accompagné de près de deux cents serviteurs venant demander leur affiliation à la confrérie.

S'étant approchés, ils descendirent de leurs montures, et exposèrent leur demande que le cheikh accepta. Il investit aussitôt leur émir du grade de khalifa. Comme ils se disposaient a repartir pour leur pays, ils envoyèrent quérir leurs montures mais on ne les trouva plus. On les avait volées Il revinrent aussitôt vers le maître et lui exposèrent leur triste état. Mohammed-O'tsman, fit un signe et ces gens retrouvèrent aussitôt leurs montures à l'endroit où on avait constaté leur disparition. Ils partirent émerveillés d'un pareil miracle.

Une autre fois, voyageant avec une caravane allant au Kordofan, tous, hommes et animaux, allaient périr de soif, lorsque Mohammed-O'tsman, demanda à Dieu de faire pleuvoir. Sa prière fut exaucée sur le champ, etc., etc. *Extrait du « Tadj el Tefasir » loco. citato.*

(3) Extrait des *Confréries du Hedjaz*, par A. Le Chatelier.

Nubie. Un autre fils, Si Mohammed-Serr-el-Khatem (1), devenu, plus tard, chef de la confrérie, était allé, de son côté, dans l'Yémen et dans l'Hadramaut.

Du vivant de son premier chef, le domaine géographique de la confrérie s'étendait, « hors du Hedjaz, sur toute la côte occidentale et méridionale de l'Arabie; au Soudan, dans la région comprise entre Souakim, l'Abyssinie et la vallée de l'Atbara; dans le Kordofan et, peut-être, le Darfour; enfin, dans toute la Nubie ».

La mort de Si Mohammed-Serr-el-Khatem ouvrit, dans la succession de la maîtrise spirituelle, une ère de compétitions et de rivalités qui divisèrent la confrérie en fractions isolées ou branches locales dont M. Le Chatelier a examiné la formation dans son ouvrage, *Les Confréries du Hedjaz*, où l'on trouve également des renseignements très détaillés sur le rôle politique joué par les Mirghanïa, vis-à-vis du gouvernement anglo-khédival et des madhistes du Soudan.....

« L'abus que les chefs naturels de la confrérie ont fait de leur situa-
» tion, les intrigues dans lesquelles ils ont compromis leur caractère
» sacré, a porté une atteinte grave à leur prestige. Ils sont encore, en
» Arabie, au Soudan, en Égypte, les suzerains de clans religieux. Mais
» des groupes entiers d'adeptes se sont déjà séparés de la confrérie...

» L'histoire de l'Ordre n'est que celle des rivalités qui le divisent », et il est à prévoir qu'il ne ressaisira jamais l'unité d'action que lui avait imprimée son fondateur, Mohammed-O'tsman-el-Mirghani. . . . . .

. . . .

SENOUSSÏA

Tout autre a été l'évolution de la seconde branche des Khadirïa, la branche senoussienne, fondée en 1250 de l'hég. (1835 de J.-C.), par Si Mohammed ben Si A'li ben Senoussi-el-Khettabi-el-Hassani-el-Idrissi-el-Medjahiri, né en l'an 1206 de l'hég. (1791-1792 de J.-C.), au douar Thorch, dans l'arrondissement de Mostaganem (territoire actuel de la commune mixte de l'Hillil (2).

---

(1) « Serr-el-Khatem », le secret du sceau (de l'anneau représenté par le م mime. C'était le titre donné aux descendants directs du Cheikh-et-Tariqa.

(2) Les auteurs qui ont écrit sur les Senoussïa ne se comptent plus. Depuis les travaux de M. H. Duveyrier, et, en ces dernières années surtout, il n'est guère d'études, de publications religieuses ou politiques, touchant le monde musulman ou les questions complexes se rattachant à l'immense partage de l'Afrique, qui n'aient réservé un

A l'âge de trente ans, Si Mohammed ben A'li ben Senoussi, à la suite de démêlés de famille, quittait son pays, et après avoir longtemps pérégriné à travers le Maroc, l'Algérie et la Tripolitaine, il partit du Caire, où ses doctrines intransigeantes l'avaient fait dénoncer par les Eulama comme un novateur et un réformateur religieux, et se rendit à La Mecque.

Nous avons dit qu'il se trouvait à Sobia au moment où le maître qu'il avait choisi, Si Ahmed ben Idris, s'y était exilé pour fuir, comme Senoussi, lui-même, l'avait fait au Caire, la haine des Eulama de La Mecque.

Nous avons vu également qu'à la mort de Si Ahmed ben Idris, les *Khadirïa* s'étaient scindés en deux branches rivales et ennemies.

En 1843, Cheikh-Senoussi, de nouveau en butte à l'hostilité des détenteurs du pouvoir politique, quitte la Mecque, laissant à un de ses moqaddim la direction de sa zaouïa d'Abou-Qobaïs et se rend dans le Djebel-Lakhdar, en Tripolitaine, où il construit, à *El-Beïda*, une zaouïa.

Quelques temps après, s'élevaient d'assez nombreuses constructions de même nature dans le reste de la Tripolitaine, dans la Marmarique, en Égypte, à Ghat, à Ghadamès, à In-Salah et en Arabie.

Vers 1855, il va s'établir à deux ou trois journées de marche de Sioua (Jupiter Ammon), en un point dit *Djaghboub*, où il mourut en 1859, laissant deux fils, Cheikh-el-Mahdi et Si Mohammed-Chérif, âgés, le premier, de treize, le second, de quatorze ans.

Tous deux s'attachèrent à observer scrupuleusement l'enseignement de leur père ainsi que sa ligne de conduite politique.

Touchant cet enseignement, envisagé au point de vue purement coranique et sonnite, nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à essayer de montrer comment les malékites, qui sont le nombre, l'envisagent.

---

chapitre, une page, ou, tout au moins, quelques paragraphes à la confrérie de Cheikh-Senoussi.

Nous avons minutieusement compulsé tous les travaux que nous avons pu nous procurer et dont les mieux documentés sont trop connus (*) pour que nous ayons à refaire, ici, l'historique complet du senoussisme.

(*) V. H. Duveyrier, *La confrérie musulmane de Sid-Mohammed ben A'li-es-Senoussi et son domaine géographique*, publié par la Société de Géographie de Paris, en 1886. — Rinn, *Marabouts et Khouan*. — Le Chatelier, *Les Confréries musulmanes du Hedjaz*.

Dans les archives du Gouvernement général, on trouve d'excellents travaux sur la question et, notamment, ceux auxquels nous avons déjà fait et ferons encore des emprunts, de MM. les interprètes militaires Pilard et Colas.

A cet effet, nous avons emprunté à un ouvrage (1) qui jouit de beaucoup de notoriété dans la classe des musulmans instruits, et qui a été publié au Caire par un mufti maleki, Abou-A'bdallah-Mohammed-A'liche (mort en 1299 de l'hégire, 1881 de J.-C.), un extrait qui parait résumer les *fataoua anathèmes* lancées, à diverses époques, à la Mecque contre Si Ahmed ben Idris et, au Caire, contre son disciple de prédilection, Cheikh-Senoussi.

Cheikh-A'liche s'exprime ainsi :

« Quelle est l'opinion des savants défenseurs de la Loi au sujet d'un » homme (Cheikh-Senoussi), qui a apparu du Hedjaz au Maghreb (de » l'Arabie à l'Afrique du Nord), et d'un groupe de ses partisans qui » campent sur les frontières des pays habités, prêchent la considéra- » tion de leur maître et font du prosélytisme pour attirer des adhérents » à sa *tariqa* (voie).

» Ils en sont arrivés, vis-à-vis de lui, à un état de sujétion morale » tel, qu'ils font pour lui plus que ne feraient, pour sa personne, les » serviteurs d'un roi.

» Ainsi, ils ne sont admis auprès de lui qu'à des heures particulières » et après des demandes d'audience réitérées.

» Ces gens-là prétendent que la voie des soufis est ainsi ordonnée.

» Ses visiteurs n'assistent pas avec ce cheïkh aux réunions consa- » crées à la prière. En outre, lorsqu'il réside longtemps dans un pays, » il n'assiste » ni à la prière du vendredi ni aux autres prières récitées » sous la direction de l'imam.

» Il ordonne de suivre le « Livre » et la « Sonna » ; mais, chaque » fois qu'un groupe vient le voir, il dit à ceux qui le composent : « Allez » chez un tel, il vous donnera l'*ouerd* (l'initiation) ».

» Arrivés chez le moqaddem, celui-ci écrit un dikr particulier » et le leur remet en disant à tous, sans distinction de rang ou » de profession, fussent-ils *mekkasine* (2) : « Restez dans votre » condition ».

» Ce cheikh lui-même n'interdit pas les choses défendues passées » à l'état de coutume.

» Ses partisans, qui se prétendent *chadelia*, lisent, à la prière obliga- » toire, le *bismallah* à haute voix; leur imam se tait après le *tekbirat el* » *haram* (الله اكبر) et fait un long silence après la *fatiha* (premier verset » du Coran).

» Chez eux, il est obligatoire, dans la prière à haute voix, de lire la » *fatiha* et une autre *sourate* derrière l'imam ;

» Ils prolongent les *rekaa'* (3) et les prosternations d'une manière

(1) *Fatah-La'li-el-Malek fi l-fetoua-a'la-Madhahab-el-Iman-Malek*,

(2) Percepteurs des droits imposés sur les marchandises, à l'entrée des marchés.

(3) Inclinaison du corps en faisant la prière, de manière que les paumes des mains touchent les genoux.

» contraire aux prescriptions légales, jetant ainsi, l'étonnement et la » préoccupation dans l'esprit de l'étranger qui assiste à leurs prières (1).

» Ils prononcent le *qonout* (2) à haute voix et en levant les mains ;

» Ils prétendent que la rupture du ramadhan, en voyage, est » préférable au jeûne ; ils font masse des prières et les abrègent quelle » que soit, d'ailleurs, la durée de leur séjour dans un lieu.

» De plus, ils se disent malékites.

» Le public ne sait pas distinguer s'ils sont réellement dans la voie » orthodoxe, car son ignorance est telle qu'il en arrive, par voie de » conséquence, à croire que les eulama malékites lui cachent la vérité » ou sont ignorants des règles de la secte.

» Les adeptes de Cheikh-Snoussi prétendent également que leur » manière de procéder est sonnite et que celui qui la transgresse est » un innovateur.

» Certains d'entre eux, au moment de la prière, crient et s'évanouis- » sent tant que durent les invocations de l'imam.

» Ils font de nombreuses prières obligatoires après une seule » *tayammoum* (3) et ils disent : 1° La *tayammoum* se rompt dans les » mêmes conditions que l'*oudhou* (4) ; 2° les opérations constituant » l'*oudhou* sont toutes obligatoires.

» La plupart d'entre eux sont des personnages influents ou des » fonctionnaires. Ils ne campent que chez les chefs des nomades et » chez ceux dont les biens sont interdits comme ayant été illégalement » prélevés sur les biens des autres.

» Ils mangent et s'approvisionnent de tout ce qui leur tombe sous » la main. Et à celui qui ne suit pas leur exemple, ils disent : « Tu » n'arriveras pas où est arrivé le cheikh (tu n'atteindras pas son rang) » et ceux qui suivent sa voie ».

» O Eulama ! Dieu vous a fait une obligation de dévoiler, de répandre » la vérité et de combattre le mensonge et l'erreur.

» Montrez-nous donc la voie des soufis et les règles du rite malékite. » Ne nous donnez pas de preuves qui ne soient des preuves de sources » malékites connues et mettez-les en lumière, en les précisant, dans

---

(1) Le voyageur peut abréger la prière. Lorsqu'il pénètre dans une mosquée, il est indispensable, sous peine de nullité de sa prière, qu'il ne soit distrait par aucune préoccupation.

(2) Formule extraite de la Sonna. Est récitée pendant la deuxième rekaa' de la prière du matin, après la fatiha et autres sourates quelconques. (V. la traduction de cette prière, p. 296.)

(3) Lustration pulvérale que les musulmans sont autorisés à faire lorsqu'ils ne trouvent pas d'eau.

(4) Ablution. La religion musulmane impose l'usage, dans certains cas déterminés (les Persans en reconnaitraient jusqu'à quarante), de la grande ablution, *Oudhou-el-Kebir*. Quant à l'*Oudhou-es-Seghir*, petite ablution, elle doit précéder chacune des cinq prières que le musulman a pour devoir d'offrir à Dieu dans les vingt-quatre heures

» vos sermons aux personnages et au public. Peut-être que Dieu, par
» vos lumières, nous conduira à la voie de la vérité par les mérites du
» Prophète. Que Dieu le bénisse et lui accorde le salut !

A cette demande, le mufti réfute, les erreurs et les innovations senousiennes, en ces termes : « Notre cheikh Mostefa-el-Boulaqi a dit :

« Les prétentions d'avancer que l'action de s'enfermer et de ne recevoir les visiteurs qu'à des heures particulières et après des demandes
» d'audience réitérées, constitue la voie des soufis, sont mensongères
» (forgent le mensonge). De pareilles erreurs sont le fait de tyrans.
» Quant à la voie des soufis, elle est celle du Prophète, que tous les
» efforts des hommes dans leurs combats spirituels, doivent tendre à
» imiter.

» Or, le Prophète lui-même, avait pour habitude de recevoir,
» sans peine pour eux, les grands et les humbles et jusqu'aux esclaves
» et aux femmes. Il se plaisait en la société des foqra, des meskines et
» parmi des *ahl es-soffa* (gens du banc). Il s'asseyait au milieu d'eux.

» La négation de cette tradition est donc en opposition avec la vérité.
» La voie réelle des soufis est, de tout point, conforme à celle du
» Prophète, et s'il arrive que des soufis la transgressent, il est interdit
» de les suivre.

» Car l'Islam est un *tout* composé du Livre et de la Sonna. Et tout ce
» qui s'écarte des prescriptions coraniques et sonnites n'est pas fondé
» en vérité et doit être refusé, quel que soit l'auteur de l'innovation
» ou de l'erreur.

» La prière en commun, sous la direction de l'imam, est une tradition
» sonnite considéré comme obligatoire.

» Ahmed ben Hanbal affirme qu'elle est obligatoire.

» En conséquence, l'absence du cheikh en question, au moment de
» la dite prière, est la plus grande preuve qu'il ne suit pas la véritable
» voie des soufis. Quant à son abstention d'assister à la prière du
» vendredi et aux autres prières sous la direction de l'imam, elle
» constitue l'abandon des commandements de Dieu. Elle est une impiété,
» une immoralité !

» D'ailleurs, assistât-il à ces prières, qu'il n'en résulterait pas moins
» un échec au bien. Il s'attirerait, de plus, la colère de Dieu, car lui et
» ses gens se croient dans la « vérité » et ils sont dans le « mensonge ».

» Il est à remarquer que ses prescriptions de suivre le Coran et la
» Sonna sont légales. Mais il n'agit ainsi que pour s'attirer la confiance
» et ordonner ensuite des choses illicites, telles que l'abandon des
» quatre rites orthodoxes et l'acceptation, *sans intermédiaire*, des
» prescriptions du Livre et de la Sonna. Ces faits constituent, avec un
» aveuglement absolu, la plus grande preuve de l'ignorance de ce cheikh.

» Il est, en effet, à la connaissance de tous que, parmi les textes

» coraniques et sonnites, plusieurs ont été abrogés ou refusés (ces » derniers sont sonnites), à cause des attaques dont les rapporteurs de » ces derniers textes ont été l'objet. D'autres ont été abandonnés, à » raison de leurs oppositions, pour des textes plus affermis.

» D'aucuns ont un sens absolu dans un chapitre (du Coran et de la » Sonna) et restreint dans d'autres chapitres.

» Il en est, enfin, qui ont été mis en vigueur par des interprétations » en opposition avec leurs apparences, dont le sens a été reconnu non » acceptable.

» Et personne, en dehors des quatre imams, ne peut affirmer ces » règles.

» Les quatre rites orthodoxes constituent donc le résultat le plus » grand, le meilleur extrait des autres rites, parce qu'ils comptent, » comme sectateurs, beaucoup d'hommes s'efforçant de rechercher la » vérité et versés dans de vastes connaissances.

» Sortir de leurs prescriptions, c'est vouloir vivre dans l'erreur. » Celui qui ordonne le contraire est un ignorant et un rebelle.

» Il est obligatoire d'appartenir à l'une des quatre sectes ortho- » doxes.

» Prescrire de suivre la voie des soufis, comprise comme les gens » dont nous nous occupons l'entendent, c'est donc transgresser la voie » légale et générale.

» Car il est indispensable : 1° de connaître parfaitement et exac- » tement la foi ; 2° d'étudier et d'apprendre ce qu'il est obligatoire de » savoir des choses évidentes de la loi musulmane.

» Alors, si celui qui se trouvant dans ces conditions, demande à » entrer dans la voie des soufis est digne d'y être admis, on peut lui » donner l'*alliance*, qu'on doit lui refuser dans le cas contraire.

» Mais il résulte de ce qui précède, que le cheikh en question, » ignore les choses évidentes de la loi et, à plus forte raison, les règles » de la voie des soufis.

» Or, tout homme, dans cette situation, est interdit. Son alliance » n'est pas valable, et ceux qui la reçoivent se trouvent dans l'état de » celui qui prend un médicament sans médecin.

» Peut-être l'homme travaille-t-il ainsi, sans le savoir, à la perdition » de son âme !

» Quant au moqaddem donnant l'ouerd en s'exprimant en ces » termes : « Restez dans votre condition fût-elle celle de l'homme en » état de péché », ce dire, et l'empêchement qui s'ensuit pour l'affilié, » de revenir à Dieu et d'observer les interdictions de la loi, — recom- » mandations que devrait lui faire le moqqadem, — constituent une » action criminelle et maudite dans toutes les religions.

» Ceux qui ont été infidèles parmi les enfants d'Israël ont été maudits » par la bouche de David et de Jésus, fils de Marie, parce qu'ils ont été » rebelles, transgresseurs, et ne cherchaient point à se détourner

» mutuellement, des mauvaises actions qu'ils commettaient, Que leurs » actions sont détestables! (Coran, *La Table*, vers. 82.)

» Le récit à haute voix du *bismallah*, dans la prière obligatoire, » le silence avant et après la *fatiha*, le récit de la *fatiha* derrière » l'imam, la prolongation des *rekaa'*, les longues prosternations et le » récit du *qonout* à haute voix et en levant les mains, comme il a été » dit plus haut, sont également contraires aux prescriptions malékites » que nous observons.

» Celui qui pense autrement compte parmi les menteurs.

» En ce qui concerne l'assertion consistant à affirmer que la » rupture du jeûne du ramadhan en voyage est préférable au jeûne lui- » même, il n'est pas nécessaire de la réfuter, car elle est en opposition » absolue avec les prescriptions coraniques.

» Il semble que cette assertion s'appuie sur ce hadits : « Il n'est pas » bon, pour le voyageur, de jeûner pendant le voyage ». Mais les imams » ont interprété ce même hadits en faveur de celui dont le jeûne affec- » terait la santé. Et ils ont commis cette interprétation en conformité » d'un texte en opposition apparente avec ce hadits.

» Il n'en est pas moins vrai que l'ignorance des gens en question » fait qu'ils ne savent et ne peuvent apprécier les textes et qu'ils sont » ainsi induits en erreur.

» Touchant leur action d'abréger les prières pendant leur séjour de » quatre jours complets dans un territoire, que ce séjour soit volontaire » ou conforme à la coutume, la dite action est contraire aux textes de » la secte malékite.

» Leurs prières, durant ce temps, sont nulles.

» Quant à leur prétention d'appartenir au rite malékite, tout en » pratiquant de semblables transgressions aux textes de ce rite, c'est » un fait que nie l'évidence elle-même.

» Nos eulama, d'autre part, connaissent parfaitement les textes de » la secte et les exposent clairement.

» Celui qui professerait une croyance contraire se trouverait dans » l'obligation de faire acte de repentir, car cette croyance constituerait » une injure grave à l'égard des savants musulmans.

» De même, la prétention d'affirmer que la manière d'agir (des » Senoussia) constitue la Sonna et que ceux qui transgressent leurs » pratiques sont des innovateurs, est une prétention illégale et » par conséquent mensongère. Car l'imam Malek était celui qui » connaissait le mieux la sonna ; d'autre part, les malékites sont » ceux qui l'observent le plus fidèlement ; enfin, leurs livres qui, grâce » à Dieu, sont nombreux, renferment des quantités de textes éclairant » contre une semblable prétention et démontrant qu'elle est en » opposition absolue avec les prescriptions malékites.

» Que celui qui désire se renseigner à cet égard consulte les livres » dont il s'agit.

» Passant aux cris que les Senoussia poussent, au commencement » de la prière, nous dirons que c'est là un jeu de démons.

» Aucun malékite n'a dit, non plus, que les prières faites après une » seule *tayammoum* sont légales. Il en est de même de l'obligation » concernant les parties constitutives de l'*oudhou* (ablution).

» Si nous considérons, d'un autre côté, que les partisans du cheikh » en question sont, pour la plupart, des personnages riches et attachés » aux biens de ce monde, nous puiserons dans ce fait, la preuve » évidente que ledit cheik, lui-même, est un *chien* parmi les *chiens* » d'ici bas (un perverti parmi les pervertis) et que ses prétentions » *soufites* sont mensongères.

» En effet, le plus grand nombre de ceux qui marchaient dans les » traces des prophètes et des saints étaient les pauvres et les faibles de » la terre; d'autre part, le fait d'accaparer les biens défendus est un » crime.

» Les arguments invoqués par ses partisans en faveur de ce même » cheikh et de sa manière de faire contre l'homme sincère et suivant » la voie droite, sont donc le fruit de leur immense ignorance.

» Car l'appui réel et légitime, la preuve que l'on observe les textes » de la Loi, ne sont pas le fait d'un tel ou d'un tel. Ils sont la loi » elle-même.

» En résumé, ces gens-là n'ont en vue que les biens terrestres et » leurs infractions à la loi n'ont qu'un but : se distinguer et se faire » connaître dans ce bas monde.

» Malheureusement, leur erreur ne s'arrête pas là. Par leurs mensonges, visant les règles mêmes des quatre rites orthodoxes, ils » excitent les croyants appartenant à ces rites, à sortir de la voie droite.

» En conséquence il est obligatoire, pour quiconque désire sauver » sa religion et se sauvegarder de la vengeance de Dieu, de s'éloigner » de ces gens à une très longue distance.

» Car nul n'ignore que la dignité *d'idjtihad* (interprétation, sans » intermédiaire, du Coran et de la Sonna) a depuis longtemps disparu » et qu'à l'époque actuelle, aucun homme n'est parvenu à ce degré de » science.

» Celui qui se croirait « moudjtahid » serait le jouet de son esprit » halluciné et des démons.

» En supposant même que ce degré *d'idjtihad* existât encore, le » sage penserait-il que l'homme parvenu à ce degré serait plus instruit » que ses prédécesseurs, et, dans cette affirmative même, abandonnerait-il la voie de ces derniers?

» Il est fait obligation à tous, gouverneurs et détenteurs en vertu de » la grâce divine, d'un pouvoir étendu, de chasser de pareils individus » et de les empêcher de propager leurs erreurs qui ont pour but de » suspendre l'application des règles des sectes orthodoxes.

» Et s'ils ne s'éloignent pas, obligeons-les à sortir du territoire, afin

» que les croyants soient protégés contre leurs malversations et vivent » dans le bien et la prospérité, s'il plaît à Dieu ! »

A cette fetoua, qui exprime avec véhémence la haine du clergé officiel contre le grand maître de la confrérie, Cheikh Senoussi aurait pu répondre comme autrefois Ahmed ben Idris l'avait fait à La Mecque :

« Les prescriptions des jurisconsultes ne préservent pas de l'erreur. Nombreuses sont celles de ces mêmes prescriptions en opposition avec les hadits authentiques ».

« Et comment peut-on abandonner ainsi le Coran et les hadits authentiques pour suivre des interprétations peut-être erronées ? »

Vous arguez : Malek, ou Aboul-Qacem, ou Khelil, a dit.... à quoi je réponds : Dieu a dit... le Prophète a dit...

Ahmed ben Edris affirmait ainsi les futures doctrines du senoussisme lesquelles visent, comme on le sait et comme on le voit par cet extrait, à rendre à l'Islam la pureté des premiers temps.

A'liche nous donne aussi sur l'installation des Senoussia dans la Cyrénaïque, des détails assez curieux pour être rapportés ici. Nous les résumons ci-après :

Après avoir construit en Cyrénaïque une zaouïa, les premiers Senoussïa déterminèrent une zone de territoire comprenant les limites extrêmes de l'espace que le regard peut embrasser.

Chaque fois qu'un animal domestique pénétrait dans cette zone, ils l'attachaient et le privaient de nourriture et d'eau jusqu'à ce que son propriétaire vint le réclamer à prix d'argent. Dans le cas contraire, l'animal périssait à moins qu'ils ne jugeassent bon de le tuer pour se nourrir de sa chair. Un jour, ils saisirent un troupeau de moutons. Ils les égorgèrent en partie et le propriétaire du troupeau dut réclamer à leur cheikh pour obtenir la restitution des moutons non encore égorgés.

Un autre jour, un aveugle appartenant, malgré son infirmité, à la classe des croyants instruits, alla résider, avec sa famille, chez ces Senoussïa. Mais leur manière de faire ne lui ayant pas convenu, il les quitta sans esprit de retour.

Leur Cheikh ayant appris ce départ, fit envoyer à la poursuite de l'aveugle et lorsque celui-ci fut de retour, il lui dit : « Attends, tu partiras demain, s'il plaît à Dieu ! ». Il lui fit ensuite donner un rafraîchissement dont l'absorption occasionna à son malheureux hôte de telles douleurs qu'il en mourut le lendemain.

Sur les plaintes réitérées du fils de la victime, un Cheikh, venu au Caire, lui remit, un jour, cinq réaux.

Un de ces Senoussïa alla jusqu'à nier l'état d'exemption de péché que Dieu accorda à notre père Adam. Il étendit cette négation à tous les Prophètes, en se basant sur l'interprétation du sens apparent d'un verset coranique, interprétation qu'il affirma en prose et en vers.

Leur Chéikh a prédit aux habitants de Sioua, l'apparition d'une éclipse de lune, s'octroyant ainsi, la faculté de connaître les choses cachées.

D'aucuns de ses partisans prétendent qu'il est le *mahdi;* d'autres, allant plus loin, qu'il est Prophète. Un d'eux a même déclaré que son maître occupe un rang plus élevé que Sidi-A'bdelqader-el-Djilani et autres grands Saints de l'Islam.

Ils nomment leur tariqa *Mohammedia* et se donnent, vis-à-vis des gens qui ne les connaissent pas, des apparences malékites. . . . . . .

Comme on peut le constater, les Eulama en général et Abou-A'liche en particulier, n'ont pas ménagé les Senoussia.

Mais si leurs savantes fataoua pouvaient produire quelque effet sur les habitants de La Mecque ou du Caire, elles n'arrivaient pas, même à l'état d'écho, dans les domaines spirituels et temporels que s'était taillés Chéikh Senoussi en Arabie et en Afrique, domaines que ses fils se sont appliqués à conserver et à étendre.

C'est que là où le grand maître des Senoussia avait propagé son âpre enseignement, aussi bien chez les A'rban (bédouins) du Hedjaz que chez les nomades de la Tripolitaine et les Tibbous fétichistes, la masse simple et ignorante, en admettant même qu'elle eût connu les savantes argumentations dirigées contre son idole vivante, n'en aurait eu que faire.

Ils auraient souri les A'rban et les Tibbous en songeant que des hommes se sont attaqués à leur maître au pouvoir miraculeux, à leur mahdi, qui doit, un jour, les conduire à la victoire en les couvrant de gloire . . . .

. . . .

Complétons ce rapide exposé par l'indication du dikr et des doctrines mystiques de la confrérie senoussienne.

DIKR

1° Lorsqu'on se recouche après la prière du Fadjer et que, étant couché sur le flanc droit, l'on a la tête appuyée sur sa main droite, on dit 40 fois : « O mon Dieu ! bénissez-moi au moment de la mort et dans les épreuves qui suivent la mort » ;

2° On dit cent fois, en égrenant le chapelet : « J'ai recours au pardon de Dieu. » (استغفر الله) ;

3° Cent fois : « Il n'y a de Divinité qu'Allah » (لا اله الا الله) ;

4° Cent fois : « O mon Dieu ! répandez vos grâces sur notre seigneur Mohammed le Prophète illettré, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons, et donnez-leur le salut ».

اللهم صل على سيدنا محمد النبى الامي وعلى اله واصحابه وسلم

La série des trois chapelets (c'est-à-dire des oraisons 2, 3 et 4) doit être répétée trois fois.

Au lieu de la deuxième oraison, les inités privilégiés peuvent encore, s'il n'y a pas d'auditeurs étrangers à l'Ordre, réciter cent fois la formule suivante, à laquelle sont attachées des grâces spéciales, et qui doit rester secrète :

لا اله الا الله محمد رسول الله صلى الله على سيدنا محمد
في كل لمحة ونفس عدد ما وسعه علم الله

Il n'y a de Divinité qu'Allah; Mohammed est son Envoyé. Que dans chaque regard, Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, un nombre de fois aussi incommensurable que l'horizon de la science de Dieu (1).

Les principales prescriptions du rituel sont les suivantes :

1° Porter son chapelet et ne pas le suspendre au cou ;

2° N'avoir, dans les réunions, ni tambour, ni aucune espèce d'instrument de musique ;

3° Ne pas danser ;

4° Ne pas chanter ;

5° Ne pas fumer ;

6° Ne pas priser ;

7° Ne pas boire de café (le thé est toléré).

Au point de vue des doctrines plus spéciales à sa tariqa, celles professées par Cheikh Senoussi s'appuient sur divers ordres religieux et mystiques dont « il a étudié les livres ou dont il a reçu l'affiliation ».

« Il fait rentrer ses appuis dans dix ordres (2) principaux, groupe-

(1) M. Duveyrier (*loco citato*) a donné, de cette partie du dikr des Snoussïa, un texte un peu différent, et, par suite, une traduction tout autre. V. Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 503.

(2) « Je vais d'abord citer mes autorités d'une manière générale, puis j'entreprendrai » d'en donner une description particulière et de faire remonter chacune d'elles jusqu'à » son origine, afin de rattacher toutes les différentes ramifications des ordres religieux » à leur point de départ.

» J'ai été initié aux doctrines, d'une manière générale, en vertu du diplôme qui m'a » été conféré par notre cheikh *Bedir-ed-Dine ben A'bdallah-el-Mostaghanemi*, disciple du » cheikh *Abou-A'bdallah-Mohammed ben A'li ben ech-Charef-el-Mazouni* (*), lequel » s'était associé le précédent et était le disciple de son père ; son père à son tour était » le disciple du cheikh *Hassan ben A'li-el-Adjemi-el-Mekki*, qui avait des appuis dans » tous les ordres religieux des rites orthodoxes.

» J'ai encore été initié aux doctrines du soufisme par notre cheikh *Aboul-A'bbas-el-*

(*) Le cheikh A'li ben el-Charef-el-Mazouni est le principal appui des Qadrïa de la Tunisie (branches du Kef et de Nefta).

ment que dans un de ses ouvrages, *Le Selsabil,* il porte au chiffre de 40 » (1).

Et, planant sur le tout, cette idée qui ne manque pas de grandeur et a été sûrement une des causes principales des succès de Senoussi, de revenir à l'observance absolue, rigoureuse du Coran et de la Sonna dépouillée de toute hérésie ou innovation.

On a comparé à cet égard le Senoussisme au Ouahabisme dont les principes rigides affranchissent l'homme de toute superstition, en excluant, en même temps, l'art et les pompes du culte.

Il y a, évidemment, dans les deux doctrines, des points communs, mais il y a aussi de nombreuses oppositions.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'une, que les Ouahabites interdisent d'élever des mausolées qui, en incitant l'homme à demander l'intercession auprès du Très-Haut, d'un être semblable à lui, favorisent l'idolâtrie.

Au contraire, les Senoussia honorent dignement leurs morts : le tombeau de leur cheikh est, aux dires de ceux qui l'ont vu, « splendidement décoré et couvert de richesses », et ils construisent ou réparent des koubba (2).

» *A'raïchi*, disciple du kotb *El-Tazi*, disciple d'*Abou-Salem-el-A'yachi*, disciple du » cheikh *Hassan* précité, lequel était son collaborateur, ainsi qu'on le constate dans » son ouvrage intitulé *Er-Rahla*. Les préceptes qu'on y remarque sont tirés du livre du » cheikh Hassan portant le titre d'*Er-Rissala*.

» Cet auteur (que Dieu lui accorde ses grâces) s'est illustré par des travaux person- » nels sur l'ordre religieux de Hafid, qui est celui de notre chef *Abou-Sliman-el-A'djimi*. » Or, c'est par celui-ci que j'ai été affilié. Lui-même l'avait été par son chef le très » docte, l'agréable à Dieu, Sid.... disciple du très docte *Ben El-Taïeb-el-Fassi-el-* » *Madani*, disciple de son aïeul, le cheikh *Hassan*, dont il a été question ci-dessus. Ce » personnage avait reçu les affiliations à de nombreux ordres religieux autres que » ceux dont il vient d'être question. Dans le nombre se trouvent celles citées par son » cheikh *Mohammed-Tahar-Senbel* disciple du cheikh savant *Beleti*, disciple de son » aïeul le cheikh *Hassan*.

» J'ai encore été admis à l'initiation par notre cheikh *Mohammed*, fils de *Mohammed* » *ben A'bdesselam*, disciple de son père, disciple du très savant *Djessous-Amar ben* » *A'bdesselam-el-Fenani-el-Fassi*, disciple du cheikh *Abou-Salem-el-A'yachi* et du pontife » *Aboul-A'bbas-Ahmed ben Nacer-ed-Deraï*, tous les deux disciples du cheikh *Hassan*.

» Pour embrasser un exposé plus circonstancié, je me bornerai à décrire simple- » ment dix ordres religieux autres que ceux dont il vient d'être question. Je vais en » faire l'exposé avec soin pour mieux faire ressortir les vertus qui y sont attachées et » les grâces qui peuvent en résulter. Je m'appuierai pour cela sur ce que j'extrais des » travaux du cheik de nos cheikhs *Aboul-Beka-el-Mekki* et du très savant *El-Boudaïr* » (que Dieu leur accorde ses grâces à tous deux). »

Extrait du « Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie le cheikh Es-Senoussi dans le soufisme », livre traduit par M. A. Colas, Interprète Militaire.

(1) السلسبيل المعين في اسانيد الاربعين

« La source jaillissante où les autorités sur lesquelles s'appuient les 40 voies. »

(2) En ce qui concerne la prescription du tabac, commune aux Ouahabites et aux Senoussia, il faut croire qu'elle n'est pas rigoureuse, au moins en Algérie où les

En résumé, malgré ses apparences puritaines, la confrérie se tient bien loin des hardiesses d'opinions et de pensées des Ouahabites, des Babistes et même de certains ordres religieux connus, notamment celui des Tidjanïa.

Cheikh Senoussi, à l'instar des fondateurs de confréries qui l'avaient précédé, a dû chercher à marquer sa *tariqa* par des détails particuliers n'affectant que la forme, la voie secrète ou ésotérique (tesououf), demeurant partout invariable, quant au but à atteindre.

Au point de vue extérieur, par exemple, les Senoussia, en dehors des autres modifications de détails que les malekites leur reprochent, prient « les bras croisés sur la poitrine, le poignet de la main gauche pris entre le pouce et l'index de la main droite, tandis que les malekites prient les bras collés au corps et étendus de tout leur long » (1).

En résumé, le fondateur du Senoussisme apparaît dans son œuvre spirituelle et temporelle, sous le triple aspect de l'énergie de l'habileté et de la persévérance consommées, qualités qui en pays musulman, comme partout ailleurs, sont de sûrs éléments de succès.

Il a fait renaître, en plein dix-neuvième siècle, les types du Fakih d'Espagne ou du Chérif de Saguiet-el-Hamra qui, eux aussi, allaient conquérir la gloire en pérégrinant à travers l'Afrique du Nord.

Aucun obstacle ne l'arrête : il franchit d'immenses espaces, étudiant sur place la nature et ses habitants, puisant çà et là, les enseignements des maîtres, et gardant, véritable éclectique, les doctrines qui lui paraissent avoir le plus de portée sur les masses et qu'il mettra au service de son idée grandiose : la reconstitution de l' « Imamat ».

Dans les milieux instruits, il frappe les esprits par ses vastes connaissances, et à la fetoua acerbe de l'a'lem, il répond par des miracles.

Sa grande faculté de discernement qui lui avait déjà fait fuir, au Caire, le monde religieux officiel, lui fait également quitter la Mecque. Ce n'est pas, sans doute, qu'il se reconnaisse impuissant à lutter contre ses adversaires, mais il est hanté par cette pensée dominante chez les grands missionnaires : le prosélytisme.

Senoussia ont été autorisés à fumer par leur moqaddem Si Mohammed-Charef ben Tekkouk qui a dit : « Ceux qui sont à leur aise peuvent fumer ; mais ils feraient mieux de s'en abstenir ; quant à celui qui est pauvre, pourquoi retrancherait-il sur le pain de ses enfants pour satisfaire sa fantaisie ? »

(1) Sidi-Khelil dit que l'on doit prier (dans le rite de Malek) avec les bras tombants, mais que l'on peut prier avec les bras croisés, sous la condition :

1° Que ce ne soit pas par paresse et afin de s'appuyer le long d'un mur ;

2° Que ce ne soit pas par affectation d'humilité pour se faire louer par ceux qui vous voient ;

3° Qu'il n'y ait par là un ignorant, un simple qui, vous voyant les bras croisés, prendrait pour une règle expresse ce qui n'est qu'une tolérance. (Traduction de M. Pilard).

Alors, il va prêcher et semer l'idée du Dieu Un chez les ignorants, briser les idoles des fétichistes, conquérir ceux-ci à sa foi et se tailler dans les aridités désertiques, une vaste empire où, bientôt, il régnera en maître absolu et incontesté, recevant les hommages de Sultans lointains, arrêtant les sables, fécondant la terre et fixant, avec la vie spirituelle, l'existence temporelle des malheureux qui erraient dans l'immensité du Sahara.

C'est une grande étape philosophique et religieuse que Cheikh-Senoussi, par la puissance de sa seule volonté et paisiblement, sans effusion de sang, a fait franchir du Tchad à la Méditerranée, à des peuplades encore arriérées ou totalement fétichistes.

C'est, en même temps, le réveil de l'activité politique et économique qu'il a sonné dans ces régions, mais, malheureusement, c'est aussi la haine de l'infidèle qu'il y a apportée.

Véritable ciment de son ouvrage, cette haine s'est infiltrée dans les âmes, et le degré de développement religieux une fois atteint, tout progrès moral arrêté, le Senoussi fervent s'est donné, lui-même, des chaînes qu'il ne peut rompre sans offenser Dieu.

Alors, plongé dans l'immobilisme, cette essence même de l'Islâm, il garde et gardera jalousement, sa position jusqu'au jour où le terrible choc de l'Europe retentira au désert! . . . .

L'ermite de Djaghboub était un grand mystique doublé d'un grand missionnaire. Mais lorsqu'on fouille minutieusement son existence, l'ensemble des faits qui s'y rattachent et les résultats obtenus, apparaissent surtout sous le caractère maraboutique lequel assure et consacre une sorte de *royauté* sans partage, à la fois attribut et apanage exclusifs du marabout.

Cette opinion trouve sa corroboration dans ce fait que les populations auxquelles Cheikh-Senoussi s'adressait étaient, par l'absence de culture intellectuelle, totalement impuissante à pénétrer les arcanes du soufisme; d'un autre côté, si nous en jugeons par les Senoussia algériens, Cheikh-Senoussi, pas plus d'ailleurs, que ses fils, ne paraissent avoir délivré de diplômes de moqaddem.

Peut-être le grand maître eût-il craint, en agissant autrement, de voir se relâcher les liens puissants qui rattachaient ses adeptes à la maison de Djaghboub.

Il savait, par expérience, que l'ambition est mauvaise conseillère.

Il avait vu à *Sobia* (Arabie) l'ordre auquel il avait appartenu les *Khadiriïa,* se scinder en deux branches ennemies; il savait, qu'ailleurs, des moqaddims d'autres confréries avaient fondé, à leur tour et sous leur vocable, des *trouq;* et ces considérations devaient naturellement l'amener à chercher, non seulement à grouper autour de lui les ordres religieux auxquels il avait eu l'habileté de rattacher son enseignement, mais encore à éviter, par dessus tout, des scissions dans sa confrérie elle-même.

En quoi, d'ailleurs, il a parfaitement réussi puisque, de près ou de loin, les moqaddim vont toujours prendre le mot d'ordre, non plus à Djaghboub, mais à *Koufra* (1) nouvelle résidence de Cheikh-el-Mahdi.

En fait, une semblable organisation assure à la confrérie une supériorité incontestable.

Par l'unité d'action, par la diffusion d'idées rénovatrices puisées aux sources même de l'islamisme, les Senoussia rappellent à leurs coréligionnaires, dont la patrie est partout où l'on invoque Allah, les premiers siècles de l'hégire pendant lesquels les vrais croyants se couvraient de gloire. Ils flattent l'amour propre et l'orgueil national et tendent ainsi à attiser le foyer du fanatisme et à galvaniser les masses en vue d'un soulèvement général qui assurerait le triomphe de l'Islam.

Le programme est grandiose mais, heureusement, il rencontre dans ses tentatives d'exécution deux résistances difficiles à briser : l'ambition et l'intérêt matériel qui font que d'autres chioukh ne sont pas disposés à abandonner leurs prérogatives spirituelles et temporelles à un concurrent que tant de croyants se disant *madhi* comme lui, ont précédé sans succès, dans une carrière ou il n'a pas encore osé faire ses preuves.

Jusqu'à ce qu'il en soit autrement, Cheikh-el-Mahdi aura beau flatter l'enseignement des autres confréries et s'affilier à leur *tariqa*, il pourra recevoir des hommages, mais les obstacles dont nous venons de parler s'opposeront toujours à ce qu'il dirige ces forces religieuses en maître absolu et incontesté.

Il en résulte que le danger que les États chrétiens ou musulmans pourraient courir de l'évolution senoussienne, n'est pas, pour le moment du moins, bien redoutable.

En Tunisie et en Algérie, par exemple, cette même évolution se heurte, dans l'Extrême-Sud, aux solides positions des Qadrïa et des Tidjanïa dont l'esprit particulariste ne peut s'accommoder des doctrines du senoussisme.

Au surplus, nous pensons bien qu'on a quelque peu exagéré l'importance de la maison de Koufra et que, sauf au Hedjaz et dans les régions soudanaises, elle n'a pas, ailleurs, l'influence ni les moyens d'action qu'on se plaît, trop souvent, à lui accorder.

Ici, à part les indigènes instruits et les fanatiques, nos sujets en grande majorité rivés à leurs chioukh locaux, ignorent l'existence même de Senoussi que, dans la classe des demi-savants on confond, très souvent, avec son homonyme, Abou-A'bdallah ben Mohammed ben Youssef *Senoussi*, des Beni-Snous (Tlemcen), l'auteur, entre autres ouvrages, de celui fort répandu, intitulé « La Senoussia » et récemment traduit, en français, par M. J. D. Luciani, sous-chef de bureau au Gouvernement Général.

---

(1) Actuellement, la résidence du mahdi serait à Erbehuats, oasis de l'archipel de Koufra, située à l'ouest de Kebabo.

En réalité, c'est plutôt nous qui avons fait connaître et répandu le nom de Senoussi, absolument comme les Turcs l'ont fait en Tripolitaine, les Égyptiens chez eux et les grands Chérifs de La Mecque en Arabie.

Il y a guère plus de vingt ans, en effet, que l'on a commencé à se préoccuper activement, des Senoussia. Depuis cette époque, ils ont, pour ainsi dire, fait le tour du monde sans bouger de Djaghboub ou de Koufra.

Les difficultés d'approche de leur prétendue citadelle, leur isolement absolu, en un mot, ont fait beaucoup travailler les imaginations.

Aux investigations indiscrètes du monde chrétien ou musulman, Cheikh El-Mahdi, désireux d'affirmer sa suprématie, a répondu par des miracles que des journaux arabes ont reproduits et qui, à la faveur de la crédulité orientale, ont trouvé de l'écho un peu partout et sont passés à l'état d'articles de foi en Arabie et au Soudan.

Au Hedjaz, c'est une bande de pillards qui s'étant permis de dévaliser une caravane senoussienne, sont maudits par Cheikh-El-Mahdi et se voient mourir, presque tous, de la variole.

Au Soudan, Cheikh-El-Mahdi, quand il voyage, repose sous une tente magique dans laquelle les provisions de bouche se renouvellent comme par enchantement.

Dans les déserts de l'antique Lybie, la haute prévoyance de ce même cheikh a fait abandonner plus de deux mille chameaux destinés à servir de montures aux malheureux qui errent dans ces solitudes. Inutile d'ajouter que ces bêtes sont sacrées.

De pareilles légendes sont bien faites pour affirmer le pouvoir miraculeux, le prestige divin de l'ermite de Koufra.

Mais, si en Égypte son influence se fait sentir, on sait, d'autre part, que le Mahdi d'Omdurman, son concurrent, ne vit pas en bonne intelligence avec lui depuis que Cheikh-El-Mahdi lui aurait refusé son concours contre les anglais.

Le Soudan nilotique paraît donc à l'abri de la propagande senoussienne.

Au Bornou, il est tout présumable que le fameux Rabah, qui se crée, là, un Empire, ne consentirait pas à accepter la suprématie de Senoussi. Il est vrai qu'il reste à ce dernier, comme territoire où son prosélytisme peut s'exercer sans encombre, le Ouadaï dont le Sultan Youssef est l'un de ses affiliés, et le Baghirmi.

Cheikh-El-Mahdi peut donc prêcher à son aise, l'émigration des croyants dans le *dar-el-islam* (la demeure de l'Islam, le pays de la sécurité, le Paradis), il est certain, en admettant même la complète réussite de ses efforts, qu'en dehors de sa zone d'influence, d'ailleurs immense, il ne pourrait, de quelque côté qu'il se dirigeât, que rencontrer de dangereux compétiteurs, des adversaires ou des ennemis fort redoutables.

Cheikh-El-Mahdi paraît bien l'avoir compris et nous ne serions pas éloignés de croire que sa détermination de quitter Djaghboub pour Koufra, sans doute arrêtée depuis longtemps et mise à exécution il y a deux ans, ait eu pour mobile les considérations dont nous parlons, jointes au désir de s'isoler encore plus complètement et peut-être de se rapprocher du vrai centre d'action de son prosélytisme afin de mieux surveiller les mouvements qui l'intéressent.

Quoi qu'il en soit, les bruits les plus divers ont couru à l'occasion de ce déplacement.

On a dit qu'il était dû à un cheikh égyptien très influent qui aurait formé le projet de se rendre à Djaghboub avec trois cents hommes à dromadaire. Cheikh-El-Mahdi aurait vu là, les intrigues d'une puissance européenne et, comme il sent très bien que le jour où il consentirait à prendre contact avec l'une quelconque des nations de l'Europe son prestige serait gravement atteint, il aurait cherché à s'enfoncer davantage dans le désert.

On a dit aussi que son déplacement n'avait d'autre objet que de soutenir le Sultan du Ouadaï, menacé par les Derouiches.

En somme, rien n'est venu, jusqu'à présent, dévoiler les véritables intentions du *Mahdi*.

⁂

Zaouïa El-Istat, dont l'oasis de Kebabo (Koufra) était déjà un bel établissement avant l'arrivée du Cheikh-El-Mahdi, établissement qui n'a pu que prospérer depuis, car toutes les propriétés des zaouïa senoussiennes, outre qu'elles ne sont grevées d'aucun impôt, sont cultivées sans qu'il en coûte rien au maître.

C'est ainsi que la zaouïa de Djaghboub employait aux travaux agricoles deux mille esclaves ; elle était, en dernier lieu, administrée avec le titre d'oukil, par le propre frère de Cheikh-El-Mahdi, Si Ech-Chérif, décédé en 1895.

Au point de vue commercial, l'influence des Senoussïa a contribué à rendre plus faciles et plus fréquentes les relations entre Benghazi et les pays de l'intérieur : les routes sont devenues plus sûres et les guides recrutés à Djalo parmi les Medjabra, sont fidèles et dévoués.

Kebabo est devenu une sorte de gîte d'étape où les caravanes, après s'être ravitaillées, font d'assez longs séjours avant de se remettre en route.

Nous ne reviendrons pas sur le rôle politique que l'on a prêté aux Senoussia, rôle que nous avons examiné dans un précédent chapitre, mais nous voulons, en nous basant sur des renseignements certains,

montrer que leur haine contre les Turcs n'atteint pas le degré d'acuité qu'on s'est généralement plu à leur reconnaître.

Du moins, à l'heure actuelle, l'épigramme prophétique de Si Lakhdar ben Makhlouf, de Mostaghanem :

الترك والنصارى
الكل في زمرة
نقطعهم في مرة

« Les Turcs et les Chrétiens sont tous d'une même catégorie ; je les briserai d'un seul coup ; » cette épigramme, disons-nous, a-t-elle perdu de sa valeur, tout au moins en Cyrénaïque, où Turcs et Senoussïa vivent en bonne intelligence.

Les Turcs ont beaucoup de vénération pour Cheikh-El-Mahdi ; assez souvent, de hauts personnages vont lui rendre visite, et ils le représentent, volontiers, comme très pacifique, exempt d'ambition et désintéressé des biens de ce monde.

Ils lui accordent certains privilèges, mais il est exagéré de dire qu'ils abdiquent leur autorité entre ses mains.

Parmi le personnel turc, il y a, il est vrai, des Khouan Senoussïa, mais là, comme en Syrie, avec les Druzes, au Kurdistan avec les Kurdes, etc... la Porte est obligée d'entrer en composition et d'user de ménagements avec les populations indigènes.

C'est plutôt le fanatisme de quelques Caïmakans, qui a, parfois, donné aux Senoussïa de l'importance.

Ajoutons, enfin, que même en ce qui concerne les chrétiens, ils ont fourni des exemples de modération qui atténuent considérablement l'opinion générale que l'on a des disciples de Cheikh-el-Mahdi.

Il y a à peine deux ans, un chrétien au service d'une des grandes administrations de Constantinople, effectuant par terre un voyage en Tripolitaine, a reçu, dans plusieurs zaouïa senoussiennes, un accueil empressé. On lui a offert des chevreaux, du laitage, des œufs et les *moqaddim lui tenaient l'étrier pour remonter à cheval*, bien qu'ils n'ignorassent pas qu'il appartînt à la religion réprouvée.

En 1892, le lieutenant-colonel Monteil, revenant de sa grande mission, a déclaré que les Senoussïa, contre lesquels il avait pourtant une grande appréhension, ne lui ont pas paru plus hostiles aux chrétiens que les autres musulmans ; ils lui ont loué leurs chameaux avec autant de bonne grâce que les autres indigènes (1). « Je leur louai leurs chameaux et ils eurent de mes charges un soin qui me surprit ».

Ce sont là, à notre humble avis, des faits dont il convient de tenir

---

(1) V. *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad.*

le plus grand compte, avant d'émettre ou de rééditer des opinions peut-être un peu trop radicales et, en tous cas, fort difficiles à justifier d'une manière certaine.

On a eu, jusqu'à présent, croyons-nous, beaucoup trop de tendances à vouloir trouver, parfois, jusque dans les moindres événements, la main des Senoussïa.

Il y a, peut-être, quelque témérité à s'exprimer ainsi, mais il faut bien reconnaître, pourtant, qu'il n'a pas été possible d'établir la responsabilité *directe* de la zaouïa de Djaghboub dans les trop nombreux meurtres, hélas ! qui ont ensanglanté le Sahara.

MM. Joubert et Dourneau-Duperré, en 1873, auraient été, en réalité, victimes d'une vengeance des Imanghassaten et des Chaa'mba ; les missionnaires d'El-Goléa, en 1875, sont tombés sous les coups d'assassins enrôlés par un zoui (1).

Il paraît certain, il est vrai, que les Pères Blancs de Ghadamès ont été les victimes d'El-Hadj-Mohammed-et-Themi, mais il n'est pas prouvé que cet énergumène, qui s'est réfugié, depuis, chez Cheikh-el-Madhi et est devenu senoussïa acharné, appartînt déjà en 1881, l'année du crime, à la confrérie senoussienne.

D'après nos renseignements, en effet, cet individu dirigeait lui-même à Ghadamès, une confrérie religieuse sous son vocable, confrérie dont il se serait fait, ou se ferait actuellement, un nouvel essai d'installation dans cette ville.

Quant à la zaouïa même des Senoussïa à Ghadamès, installée à Sidi-Nabed, elle tomberait en ruine, ce qui ne prouverait pas que la confrérie ait là de nombreux adhérents.

Il est vrai qu'elle peut se renforcer rapidement, El-Hadj-et-Themi, qui n'a plus reparu à Ghadamès depuis 1881, lui ayant abandonné ses propriétés, sur lesquelles on construirait actuellement une belle zaouïa.

C'était là, sans doute, le but que poursuivaient le frère, le beau-frère et le cousin de Themi, lorsque, il y a quelques années, ils se rendaient de Ghadamès à Djaghboub.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce Ghadamesien, redoutant la vengeance, est allé se réfugier à la zaouïa du grand maître des Senoussïa où il a trouvé, pour sa personne, l'inviolabilité sacrée que trouvent, même en Algérie, les voleurs et les assassins qui vont demander asile dans les zaouïa de tous les chioukh religieux.

De ce que les zaouïa senoussiennes reçoivent les écumeurs du désert, il ne faudrait donc pas déduire, rigoureusement, que c'est de ces établissements que partent les mots d'ordre d'assassinat ou même, comme on a voulu le voir il n'y a pas encore longtemps, des incendies forestiers qui désolent la colonie.

Enfin, si Themi a trempé dans le massacre de la mission Flatters,

---

(1) V. *Les Medaganat*. Le Chatelier.

il n'en est pas moins avéré que le véritable instigateur de ce massacre a été un Cheikhïa, le Chaa'mbi Seghir ben ech-Cheikh (1), et à moins d'admettre, ce qui serait une erreur, que l'ordre des Cheikhïa est lui-même inféodé aux Senoussïa, il ne serait pas exact de dire que ceux-ci sont responsables de ce massacre.

Le lieutenant Palat a été la victime d'un aventurier; son camarade Collot et, plus récemment, le marquis de Morès, sont tombés, à leur tour, sous les coups de Chaa'mba dissidents ou de Touareg écumeurs du désert, gens sans foi ni loi et ne vivant que de rapines et de désordre.

Nous n'avons pas la prétention d'innocenter la confrérie de Cheikh-Senoussi. Mais ce que nous venons dire, joint à l'absence d'un contact qu'il n'a pas encore été possible de prendre avec elle, en nous empêchant, ainsi, de préciser certaines données, nous semble bien de nature, si ce n'est à justifier nos réserves, tout au moins à atténuer la portée de renseignements que, jusqu'à preuve du contraire, il est permis de considérer, dans leur ensemble, comme exagérés.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Senoussïa professent un enseignement qui, au fond, nous est hostile, comme celui des confréries religieuses en particulier, comme celui de l'Islam en général.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que, chez eux, cet enseignement se développe et s'étend d'autant plus vite et plus facilement qu'en réalité, tout en étant plus simple et mieux en rapport avec les besoins religieux des peuplades à islamiser, il ne rencontre, sur sa route, aucun obstacle et répond, plus que tous les autres de même nature, à ce besoin d'enthousiasme de l'âme orientale, besoin auquel Cheikh-Senoussi et son fils ont su merveilleusement donner satisfaction par le *messianisme* et les miracles.

Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'une pareille cròyance, un semblable symbole, sont radicalement hostiles, par l'esprit de *royauté* terrestre absolue qu'il représente, à tout ce qui est en dehors de ceux qui ont embrassé cette foi.

Conséquence : hostilité acharnée à la civilisation, par l'obstruction, mise en règle, du pays.

Mais il y a tout lieu de penser que, longtemps encore, Cheikh-el-Mahdi continuera à tout attendre de la volonté de « Dieu », car, au fond, il doit se soucier, avant tout, de sa situation personnelle et de sa renommée de mahdi ; et il est probable qu'il n'essayera pas de sitôt de se lancer dans des aventures, où il doit bien savoir qu'il risquerait de tout perdre, sans aucun profit pour l'œuvre de son père, œuvre qu'il aurait déclaré — et, jusqu'à présent, rien n'est venu prouver le contraire — vouloir continuer sans autre but que celui de servir Dieu.

(1) V. *Deux missions chez les Touareg en 1880-1881*, par F. Bernard, chef d'escadron d'artillerie. — Alger, 1896, librairie Jourdan.

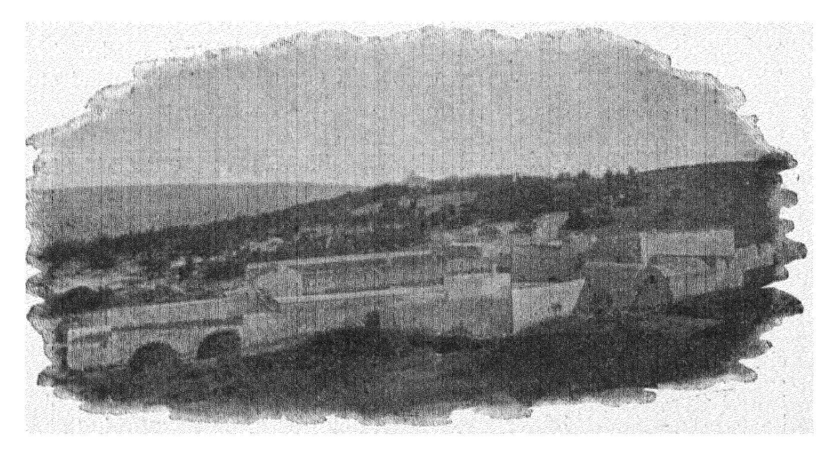
Cette hypothèse admise, Cheikh-el-Mahdi ne serait plus qu'un *grand marabout* faisant du prosélytisme et des miracles, disant des prières, recevant des présents et vendant des amulettes, le tout avec plus de succès que ses concurrents, à cause des idées qu'il représente et de l'ignorance des peuplades qu'il catéchise, fanatise et immobilise après un court travail d'ascension spirituelle.

Conclusion : danger de tous les instants pour notre expansion dans notre zone d'influence en Afrique, et, par voie de conséquence, obligation de nous tenir constamment en éveil et de fortifier les influences religieuses que nous pouvons opposer et, au besoin, lancer en avant contre les Senoussïa.

∴

Nous croyons utile de compléter les renseignements qui précèdent par quelques indications sur le domaine géographique de la maison de Koufra, en Algérie (1).

Le recensement effectué en 1882 accuse une zaouïa, trente moqaddim et quatre cent quatre-vingt-un khouan. Celui de 1895 comprend une zaouïa, un cheikh, vingt moqaddim et neuf cent cinquante khouan, soit, en plus, une différence, en chiffres ronds, de quatre cent quarante affiliés.



Zaouïa des Ouled-Chafa (commune mixte de l'Hillil).
Vue communiquée par M. Briquez, administrateur.

Disons, pour expliquer cette différence, qu'il ne faut pas l'attribuer

(1) V. pour le domaine géographique général l'état annexé à la présente notice.

à la propagande, qui n'est pas très ardente, mais plutôt au manque de moyens d'information en 1882.

Nous ne voulons pas avancer, par là, que le dernier recensement est complet; certes, les investigations ont été minutieusement et discrètement faites, mais nous nous sommes expliqués, ailleurs, sur les difficultés considérables qu'on éprouve dans l'accomplissement d'un semblable travail.

La différence, en plus, constatée provient de ce qu'en 1882, certains centres, comptant déjà des Senoussïa, n'avaient pas été recencés, et, d'autre part, de la propagande toute locale de la zaouïa, la seule en Algérie, des Ouled-Chafa, dans la commune mixte de l'Hillil, arrondissement de Mostaganem, fondée vers 1859, par Cheikh-*Tekouk*-Charef-Ould-Djilali-A'bdallah ben Tekouk, qui naquit dans les Medjaher, vers l'an 1794.

Tekouk fit ses premières études chez Bel-Guendouz, moqaddem des Derkaoua, qui avait été également le professeur de Cheikh-Senoussi.

La grande réputation de science et de sainteté de ce moqaddem, ayant porté ombrage aux Turcs, le bey Hassan le fit arrêter et mettre à mort en 1829, à Mazouna.

Tekouk, craignant sans doute le même sort, se rendit, à cette époque, au Maroc et ne revint en Algérie qu'après l'occupation définitive de la province d'Oran par les troupes françaises.

Les paroles inconsidérées, qu'il laissait parfois échapper et que ses adhérents répétaient, avaient attiré sur lui l'attention de l'autorité.

Tekouk, n'ayant pas obéi à une injonction qui lui avait été faite de se présenter à A'mmi-Moussa, fut enlevé par des cavaliers à notre solde (2).

Après un internement de quelques années dans le cercle d'A'mmi-Moussa, il revint s'installer dans son pays d'origine où il recruta ses premiers adeptes et fonda la zaouïa des Ouled-Chafa.

Ses relations avec la Tripolitaine et l'Égypte devinrent, alors, plus fréquentes. Les nombreux émissaires que recevait sa zaouïa, attirèrent à nouveau, l'attention et Ben-Tekouk fut, une seconde fois, interné à Mostaganem pendant toute la durée de l'insurrection des Flitta.

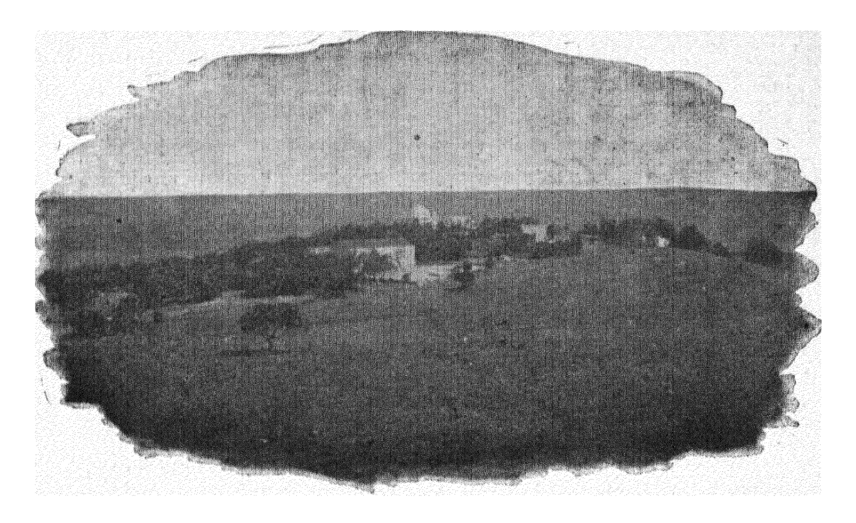
« Les enquêtes effectuées depuis, ont cependant établi que malgré
» sa situation de représentant d'une confrérie essentiellement hostile à
» notre domination, loin de pousser les Medjaher à la révolte, il avait
» usé de son prestige pour les maintenir dans le devoir. Son attitude a
» été la même pendant les événements de 1870 ».

Il n'en fut pas de même de son entourage et nous pourrions citer tels personnages remuants qui, abusant du grand âge de Tekouk, opéraient, sous son couvert, de fructueuses ziara, notamment en 1880,

---

(2) Ces renseignements sont extraits, partie d'un manuscrit de M. Pilard, partie d'un rapport de M. Briquez, administrateur de la commune mixte de l'Hillil.

lors de l'insurrection du Sud-Oranais, durant laquelle la zaouïa des Ouled-Chafa resta encore dans l'ordre.



Zaouïa des Ouled-Chafa (commune mixte de l'Hillil).

Vue communiquée par M. Briquez, administrateur.

C'est ce même entourage qui, agissant toujours en vue de bénéficier pécuniairement de l'influence du maître, conseillait à Tekouk d'envoyer l'une de ses filles en pèlerinage à la Mecque avec ordre de s'arrêter, à son retour, à Djaghboub chez le *mahdi* qui devait l'épouser. Tekouk céda à ces sollicitations, mais le mariage n'eut pas lieu, et sa fille revint aux Oulad-Chafa où elle devint la femme d'un ancien caïd.

Mentionnons, en passant, une perquisition faite, sans succès, en 1876, dans la zaouïa de Tekouk, où des agents indigènes trop zélés avaient signalé l'existence de magasins renfermant, disaient-ils, de grandes quantités d'armes.

Arrêté, une dernière fois, sous l'inculpation mensongère d'assassinat, Cheikh-Tekouk, qui aurait pu soulever d'un geste les Medjaher et les tribus voisines, se laissa docilement conduire à Mostaganem, après avoir exhorté sa nombreuse escorte au calme et fait rentrer les gens qui la composaient dans leurs douars respectifs.

Sur ses vieux jours, son entourage, toujours avide de ziara, dont l'administration locale gênait la perception, décida, pour obvier à cet inconvénient, de marier Tekouk.

Peu de temps après, le 5 août 1890, il s'éteignait à l'âge de 96 ans, dans sa zaouïa, laissant sa succession spirituelle et temporelle à son

fils Ahmed. Quelques mois auparavant, celui-ci avait quitté son père pour échapper, dit-on, à la tutelle de son beau-frère dont l'influence sur le vieux cheikh lui avait assuré la haute direction de la zaouïa.

Le crédit de Tekouk était grand, même chez les colons européens de Blad-Touarïa, Aïn-Tedelès, Aboukir, Sirat et Bouguirat qui, lorsqu'ils étaient victimes de vols, réclamaient son intervention parfois suivie de bons résultats.

Les enfants de ces villages, lorsqu'ils jouaient avec les petits Arabes, invoquaient son nom et on les entendait jurer par la foi de Cheikh-Tekouk « Hakk-ech-Cheikh-Tekouk ».

Ce personnage, qui avait abandonné le dikr des Rahmanïa pour prendre celui des Senoussia, peut-être autant par attrait de la nouveauté que pour soutenir en Algérie l'œuvre commencée par son parent Cheikh-Senoussi, resta, comme on le voit, bien au-dessous des doctrines intransigeantes vis-à-vis des chrétiens, que l'on se plaît à reconnaître à la maison mère de Djaghboub.

Il y a plus : par un effet de sa *karama*, un indigène à notre service avait, un jour, disent les Arabes, prêté sa monture à Tekouk qui le bénit, lui assurant ainsi une prospérité qui se manifesta par plusieurs investitures de fonctions de caïd. . . . .

Tekouk eut des obsèques importantes : sept à huit mille indigènes et *douze* européens venus des communes voisines, y assistaient. Inutile d'ajouter que, suivant l'usage, une ziara, ayant rapporté une somme assez considérable, fut remise au personnel de la zaouïa, dont le nouveau chef, décidément trop remuant et trop âpre au gain, vit, par mesure politique, sa zaouïa fermée. Lui-même fut interné dans le territoire d'Inkermann, mesure qui porta un coup funeste à sa situation usurpée.

Quant au fils de Ben Tekouk, Ahmed, qui avait fui en Orient peu de jours après le mariage de son père, il est revenu en 1893, après un séjour de cinq ans à Djaghboub, où il a épousé, dit-on, l'une des nièces de Cheikh-El-Mahdi.

Pour des raisons politiques qu'il ne nous appartient pas d'apprécier ici, ce personnage, qui a pris la direction effective des Senoussia dans l'arrondissement de Mostaganem, a été interné quelque temps à Cassaigne puis à Calvi.

* * *

Pour nous résumer, nous dirons qu'en Algérie, les Senoussia n'existent pas à l'état de confrérie proprement dite et que malgré l'influence et l'incomparable prestige prêtés à leur fondateur, ils sont loin d'avoir atteint le degré de développement de certaines congrégations telles que, par exemple, les Qadrïa et les Rahmanïa.

C'est ainsi qu'à Bou-Saâda, pour ne citer que ce point, ou Cheikh Senoussi se trouvait, dit-on, au moment de la prise d'Alger, on ne compte, malgré le souvenir qu'aurait dû y laisser le cheikh, étant donnés, surtout, les événements, que quatorze khouan.

Nous ne pensons pas non plus, quoi qu'on ait dit, à cet égard, qu'il se cache, ici, sous le manteau d'autres affiliations, de nombreux Senoussia et que des moqaddim madanïa ou appartenant à des ordres représentés dans la colonie, fassent de la propagande en faveur de la zaouïa de Koufra.

Nous avons, en effet, les preuves qu'un personnage religieux haut gradé dans un ordre que l'on dit inféodé aux Senoussia a levé, l'année dernière, en Algérie, et dans une seule ville, plus de trois mille francs de ziara, et nous savons que cette somme a été intégralement versée dans une zaouïa qui est aussi bien fermée à la maison de Koufra qu'à la caisse du « panislamisme » dont le personnage précité passe cependant pour être l'un des champions ardents en Afrique.

Il est possible que le Mahdi entretienne, en Algérie, des émissaires ; il est certain qu'il correspond, assez régulièrement, avec plusieurs chioukh, mais cette correspondance elle-même (nous en avons eu, entre les mains, plusieurs spécimens) n'indique rien de suspect, et, chaque fois qu'une information a été dirigée contre de prétendus agents secrets de Djaghboub ou de Koufra, l'on a du s'arrêter à des présomptions seulement.

La surveillance active dont les Senoussïa sont l'objet, l'évolution vers le lucre et la puissance temporelle qui caractérise aujourd'hui les tendances de la majorité des chioukh, des autres confréries, sont de nature, croyons-nous, au cas où elle nous menacerait, à enrayer les effets de la propagande senousienne.

Rien ne prouve, d'ailleurs, que cette propagande elle-même n'est pas dirigée vers les biens de ce monde (les *petits* cadeaux du sultan Youssef et les présents portés par des officiers turcs à Koufra, semblent le démontrer) qui sont l'antithèse des idées puritaines et des aspirations grandioses auxquelles la zaouïa de Djaghboub devait un prestige qui s'il est atteint réellement, dans ses forces vives par les ambitions les jouissances terrestres, pourrait bien s'évanouir un jour, tels les mirages trompeurs du désert où il est né.

ZAOUIA MÈRE	NOMS des principaux MOQADDIM ou CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	KHAOUNIET	TOLBA	OUKLA	TOTAUX DES ADEPTES
DJAGHBOUB et KOUFRA. — Directeur de la Confrérie : SI EL-MADHI BEN SI MOHAMMED BEN SI A'LI BEN SENOUSSI, actuellement à Koufra.	TEKOUK AHMED-OULD-CHEIKH BEN TEKOUK en résidence à la Zaouïa des Oulad-Chafa. — Commune mixte de l'Hillil).	**ALGÉRIE**									
		ORAN									
		TERRITOIRE CIVIL									
		Oran et environs	»	»	»	»	120	»	»	»	120
		Saint-Lucien (mixte)	»	»	»	»	12	»	»	»	12
		Bosquet	»	»	1	»	90	»	»	»	91
		Bouguirat	»	»	»	»	15	»	»	»	15
		Hillil (plein exercice)	»	»	1	»	44	»	»	»	45
		Pont du Chéliff	»	»	2	5	30	»	»	»	37
		Mostaganem	»	»	»	»	6	»	»	»	6
		Blod-Touaria	»	»	»	»	47	»	»	»	47
		Bellevue	»	»	»	»	7	»	»	»	7
		Aïn-Tédelès	»	»	»	»	18	»	»	»	18
		Aïn-Sidi-Chérif	»	»	2	»	34	5	»	»	41
		Aboukir	»	»	2	»	27	8	»	»	37
		Hillil (commune mixte)	1	1	12	»	385	»	35	1	435
		Zemmorah (mixte)	»	»	»	»	5	»	»	»	5
		Ammi-Moussa (mixte)	»	»	»	»	6	»	»	»	6
		Cassaigne (mixte)	»	»	»	»	2	»	»	»	2
		ALGER									
		TERRITOIRE DE COMMANDEMENT									
		Ouargla	»	»	»	»	5	»	»	»	5
		Boghar	»	»	»	»	7	»	»	»	7
		Bou-Saâda	»	»	»	»	14	»	»	»	14
		TOTAUX	1	1	20	5	874	13	35	1	950

NOMS	LOCALITÉS	ZAOUIA	
SI EL-MADHI BEN SI MOHAMMED BEN SI A'LI BEN SNOUSSI, Cheikh de la Confrérie en résidence à Djaghboub, actuellement à Koufra.	**CYRÉNAÏQUE**		
	Benghazi	1	Moqaddem : Sidi-Mohammed-el-A'Issaoui-el-Zentani ; 60 tolba.
	Oum-Chahneb	1	A quatre heures de marche au Sud de Benghazi. — Moqqadem : Sidi-el-Maghboub ; 60 tolba.
	El-Beïda	1	Sur le territoire des Hasser, dirigée par Sidi-el-hadj-Ahmed-el-Ghoumari.
	El-Defna (près Tobrouk)	1	Non loin de Tobrouk, dirigée par Sidi-Hussein-el-Ghariani ; 200 tolba.
	El-Batuan	1	A six ou sept heures de la précédente. — Moqaddem : Sidi-Salah ; 100 tolba.
	Ras-et-Tin	1	Près du cap du même nom. — Moqaddem : Mohammed-bou-Fourach ; 200 tolba.
	Martiba	1	Sur la route de Derna à Djaghboub. — Moqaddem : Ben-Sidi-Mettardi-Ferkach ; 200 tolba.
	Maara	1	Au Sud de Derna. — Moqaddem : Sidi-Ahmed-bou-Sif ; 100 tolba.
	Derna	1	Dans la ville du même nom. — Moqaddem : Sidi-Meftah-Houdja ; 50 tolba.
	Ben-Mansour	1	Dans le village de ce nom tout près de Derna. — Moqaddem : Sidi-Mohammed ben S'aïd.
	Tath	1	Entre Grenna et Marsa-Soussa, sur un bel emplacement du Djebel-Lakhdar. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-el-Touti.
	El-Hmeiz	1	Située à cinq heures de marche à l'Est de Merdj. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-el-Khelili ; 100 tolba.
	El-Béchara	1	Située vers le centre du Djebel-Lakhdar. — Moqaddem ; Sidi-Ali-Mismari ; 150 tolba.

ZAOUIA-MÈRE	NOMS des principaux MOQADDEM OU CHIOUKH indépendants	LOCALITÉS où la Confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	
DJAGHBOUB-KOUFRA	SI EL-MAHDI BEN SI MOHAMMED BEN SI A'LI BEN SNOUSSI, Cheikh de la Confrérie en résidence à Djaghboub, actuellement à Koufra.	**CYRÉNAÏQUE**		
		El-Soussa	1	Près de Marsa-Soussa. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-Lissir ; 100 tolba.
		El-Hammama	1	Près du cap du même nom. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-Soussi ; 100 tolba.
		Aïn-Chehad	1	Ancienne fontaine d'Appolon près de Cyrène. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-Dardarsi ; 200 tolba.
		Sidi-Rafah	1	Située à deux heures au Nord-Ouest de la Zaouïa El-Beïda. — Moqaddem : Sidi-Mohammed ben Brahim.
		Ghéfanta	1	Au faite du Djebel-Lakhdar. — Moqaddem : Sidi-el-Mothar ben Amor ; 100 tolba.
		El-Kessour	1	Entre Ghéfanta et Merdj à quatre heures vers le Sud. — Moqaddem : Sidi-Mohammed.
		El-Argoub	1	Sur la montagne non loin de Marsa-Soussa. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-el-Djébéli ; 100 tolba.
		El-Haniya	1	Sur le littoral entre Hammama et Marsa-Soussa. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-el-Zentani ; 150 tolba.
		Dersa	1	A trois heures au Nord-Ouest de Merdj. — Moqaddem : Sidi-Mohammed-el-Kelili ; 100 tolba.
		Tolmeïta	1	Ancienne Ptolémaïs. — Moqaddem : Sidi-el-Kelili ; 100 tolba.
		Tottra	1	Ancienne Teuchéra. — Moqaddem : Sidi-Abdelqader-el-Djilani.
		Merdj	1	Près la petite ville de ce nom. — Moqaddem : Sidi-Mohammed Sétouri ; 300 tolba.
		Derlona	1	A dix heures de marche à l'Est de Benghazi, près du littoral. — Moqaddem : Sidi-Brahim-el-Ghemari ; 400 tolba.
		Oum-Sons	1	A trois jours de marche de Benghazi sur la route de Djaghboub. — Moqaddem : Sidi-Snoussi ben Omar ; 200 tolba.
		Adjedabrya	1	A quatre jours de marche au Sud de Benghazi sur le territoire de la tribu des Mogharba. — Moqaddem : Sidi-A'bd-el-Latif ; 200 tolba.
		Tétamoun	1	A deux jours de marche au Sud de Benghazi sur la route d'Aoudjéla. — Moqaddem : Sidi-Mostafa-Mahdjoub ; 200 tolba.
		Toua	1	Entre Djaghboub et Djalo. — Moqaddem : Sidi-Adem-el-Bédoui.
		Aoudjéla (oasis)	1	Dans l'oasis de ce nom. — Moqaddem : Sidi-Omar ben Haoua.
		Djaghboub (oasis)	1	Dans l'oasis de ce nom ; naguère résidence de Sidi-el-Mahdi. — Cette oasis n'est ni sous la domination Ottomane ni sous la domination Egyptienne, les Senoussïa y règnent en maîtres ; ils y possèdent de grands établissements et emploient aux travaux agricoles 2,000 esclaves.
		Zaouïa-el-Istal	1	Dans l'oasis de Kébabo (Koufra). C'est dans ce couvent que Sidi-el-Mahdi a fixé sa résidence depuis 1895. C'était déjà un bel établissement avant l'arrivée du Mahdi. De vastes constructions et une Kouba destinée à contenir les restes du fondateur de la Confrérie, y auraient été édifiées.

Les Zaouïa ci-dessus mentionnées desservent les populations des tribus suivantes affiliées aux Senoussïa. Les Ouaguir dont le territoire s'étend au Sud et à l'Est de Benghazi ; les Dorsa dans les Cerza de Merdj ; les Hassa autour d'A'ïn-Chehad sur les ruines de l'ancienne Cyrène ; les Brassa dans le Djebel-Lakhdar aux alentours de Bir-Herenta ; les Abeïdest dans la campagne de Derna, plutôt vers l'Ouest ; les Chouari, les Djerari et les Moulsa sur le territoire de Tobrout ; les Zouaouïa au Sud-Ouest ; les Medjabra au Sud ; les Oulad-A'li qui comptent sur la frontière depuis Soloum et sur le territoire Egyptien et peut-être les Fouakir au Sud-Ouest de Sert et les Oulad-Himem qui vont du territoire de Sert jusqu'à Ghat.

(Renseignements fournis par notre représentant à Benghazi).

LOCALITÉS où la confrérie compte DES ADEPTES	ZAOUIA	
TRIPOLITAINE		
Tripoli et oasis de la Menchia et du Sahel (1)...........	1	Dans la ville de Tripoli il n'existe qu'une trentaine d'adeptes, plus de 320 sont disséminés dans les oasis du Sahel et de la Menchia et dirigés par le Moqaddem Mohammed-Salahi.
Ghadamès..................	1	Moqaddem : Hadj-Mohammed-Salahi ; 200 adeptes.
Mezda et environs de cette ville......................	1	Moqaddem : Mohammed-es-Senoussi ; 1,000 adeptes.
Mazersan (région du Djebel-Yfren)..................	1	Moqaddem : Mohammed-el-Ganoudi ; 1,000 adeptes.
Misrata....................	1	Moqaddem : A'bderrahman-el-A'lem ; 1,000 adeptes.
		Les habitants du Baghirmi et du Ouadaï sont, en grande majorité, affiliés aux Senoussïa. Les routes que suivent les caravanes de Benghazi ou de Tripoli au Ouadaï sont jalonnées de Zaouïa Senoussiennes.
SOUDAN ORIENTAL		
Kouka......................	1	Il y aurait à Kouka un Moqaddem nommé Abou-Ouacha.
Kanem	1	Il y aurait là un Moqaddem nommé A'bdallah, de Djalo, et une zaouïa portant le nom de Zaouïa Sid El-Mahdi.
Chimendrou	1	L'existence d'une Zaouïa à Chimendrou (Kaouar ou Bilma) a été constatée par le Colonel Monteil au cours de son voyage de Saint-Louis à Tripoli.
ÉGYPTE		
Siouа (Jupiter Ammon)......	1	Les Senoussïa auraient un Oukil général pour l'Égypte et des postes de transmission entre le Hedjaz et la Zaouïa Métropolitaine, postes établis d'après M. Le Chatelier, à Suez, au Caire, Damanhour, Siona, Kerdassa. D'après nos renseignements particuliers, la correspondance entre Djaghboub, et aujourd'hui entre Koufra et le Caire, était, et est encore assurée par le Moqaddem de Siona, qui a lui-même, au Caire, un Oukil, originaire de Tripoli, et chargé des intérêts commerciaux de la Confrérie en Egypte.
Kerdassa	1	
ARABIE		
La Mecque.................	1	Au Djebel Kobaïs. — Moqaddem : le fils de Cheikh Mohammed ben Cheikh Ahmed Khira (2).
Djedda	1	Moqaddem : Chaa'bane-es-Sa'ïdi.
Medine....................	1	Moqaddim : Sliman-el-Habab, Sa'ïd ben A'bdallah.
		Les Senoussia ont, en outre, des Zaouïa à El-Taïf, à Bedr, El-Hamra, Yambo'a en Nekhal, Rabakh, Ouadi-Fathma, El-Moudik, Asfan, Biar-Abb'as, Legbdima, Biar ben Hasani, Bir-el-Machi, Bir-A'li-Souik, Yamboha-el-Bahr, Idjibrïa, El-A'rbia, Safra, Rouis, Djedida, Terreb, Saoula. (Renseignements de source indigène.)

(1) Renseignements fournis par M. le Consul général de France à Tripoli.

(2) Cheikh-Mohammed ben Cheikh-Ahmed-Khira était le Khalifa des Senoussïa pour le Hedjaz. — Son fils aurait recueilli sa succession spirituelle avec le même titre de Khalifa.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION VII

CHAPITRE I. — COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF 1

1° *Les Arabes et l'Arabie avant Mohammed :* origines, divisions, caractère. — *Mœurs et coutumes :* la tribu, le cheikh, la djemâa, les esclaves. — La langue, les poètes, congrès littéraires, dégénérescence de la poésie, le meddah. — La boisson, les jeux de hasard. — La femme, sa condition. — *Croyances et superstitions* : le dieu d'Abraham, la Ca'ba, les divinités, grands cultes de l'Asie et de l'Europe, scepticisme ;

2° *Mohammed :* sa naissance, sa jeunesse, son caractère, sa mission, son œuvre ;

3° *Le Coran :* idée dominante, esprit général, cultes et pratiques, peines et récompenses, déduction ;

4° *Les Hadits, la Sonna :* Medahab, écoles orthodoxes, commentaires, Fataoua, un spécimen de Fetoua ;

5° *Sectes hérésiarques nées au sein de l'islamisme, leurs subdivisions, leurs doctrines :* Chiites (Cha'ïa), Kharédjites (Kharédjïa), Mo'tazélites (Mo'tazila), Mordjites (Mordjïa), Nadjarites (Nadjarïa), Djabrites (Djabrïa), Mochabbihtes (Mochabbïha), Nadjites (Nadjïa).

CHAPITRE II 69

Le soufisme, son origine, son évolution : les foqra, les soufis, étymologie du mot soufi, doctrines rapprochées de celles de l'école d'Alexandrie.

École soufite, ses principes fondamentaux : la baraka, l'ouerd, le dikr, la tariqa, l'ouaçïa.

Rapports des doctrines soufites avec l'Islamisme ; comment elles se concilient avec le Coran et la Sonna ; la selsela, la Khirqa, orthodoxie des soufis, avis des théologiens. — Les soufis ne sont pas les seuls en relation avec l'esprit divin : le derouich.

L'école soufite a donné naissance aux confréries religieuses musulmanes; ses principes en sont la base essentielle.

Pages.

Conquête morale des Arabes et croyances populaires des peuples soumis à l'Islam : les anciens cultes apparaissent voilés par l'Islam. — Influence du christianisme en Afrique septentrionale : les donatistes. — Les autochtones reviennent à leurs anciens dieux : divinités rustiques, embryon de monothéisme, le dieu Mithra, cultes divers.

Coup d'œil rapide sur l'invasion arabe : les vieilles croyances subsistent et se confondent avec celles des Arabes : la mzara et autres lieux saints, fêtes champêtres, autres glanures du paganisme.

Nouvelles invasions des Arabes à travers l'Afrique occidentale : les almoravides et les almohades. — *Les chorfa, leur origine, leur évolution :* islamisation des croyances populaires par les chorfa, le ribat, le marabout, puissance thaumaturgique du marabout, les talismans, les amulettes, légendes merveilleuses, polythéisme grossier, culte du marabout, formation des tribus maraboutiques, prérogatives des descendants des marabouts.

*
* *

Évolution de l'école soufite, formation des confréries religieuses : prosélytisme des soufis. — Confréries mères et dérivées : leurs doctrines et pratiques mystiques, extatiques, hystériques, contemplatives et spiritualistes (Qadrïa, Khelouatïa, Chadelïa, Naqechabendïa, Sahraouardïa).— Esprit contemporain des confréries religieuses (Khadirïa et dérivés) : leur développement en Algérie, leur désagrégation. — État des esprits : les masses ont leurs regards tournés vers l'Orient.

CHAPITRE III. — Organisation des confréries 193

Cheikh. — Khalifa. — Naïb. — Moqaddem. — Rakeb, Chaouch. — Khouan, Derouich, Faqir, Khoddam. — Moqaddemat. — Khaouniat. — Idjeza. — Investiture, initiation. — Mourid. — Rapports du Cheikh et du Mourid.

CHAPITRE IV. — Dénombrement des confréries religieuses.................... 211

Nature du dénombrement. — Confréries répandues en Algérie, leurs principales ramifications. — Énumération rapide des divers pays de l'Islam où les confréries exercent une certaine influence.

CHAPITRE V. — Système financier : Revenus divers, Dépenses................ 225

Les dignitaires des confréries bénéficiaient des aumônes obligatoires, — la masse y trouvait avantage et profit, — la *Zerda*, prépondérance des marabouts.

Réunion des hobous au domaine de l'État. — Mécontentement des croyants. — Affermissement des confréries. — *Ressources ordinaires et recettes accidentelles :* la *sadaqa* ou *ghafara*, — la *ziara*, droits d'investiture, — la *touiza*, dons volontaires de diverses natures.

Un État dans l'État : Les représentants des confréries sont devenus des personnages politiques exclusivement préoccupés de leurs intérêts matériels. — Évolution spirituelle et désagrégation temporelle provoquées par l'âpreté au gain. — État des esprits. — Époque de transition.

Une partie des ressources de nos sujets musulmans est envoyée dans les divers pays de l'Islam — Appauvrissement de la masse indigène. — Danger économique.

Pages.

CHAPITRE VI. — Rôle politique des confréries religieuses.................. 257

Aperçu général sur leur action politique aux différentes époques de l'histoire, — leur rôle en Algérie, — elles sont l'âme du mouvement panislamique.

Détente de certaines confréries en faveur des gouvernements établis.

Nos relations avec les *Cheikhia*, les *Taïbia*, les *Tidjania* et les *Qadria*.

Situation de certaines corporations hostiles par rapport à l'Algérie et aux voies de pénétration dans notre hinterland africain.

CHAPITRE VII. — Conclusions.. 279

DEUXIÈME PARTIE

NOTICES ET DOCUMENTS.. 291

CHAPITRE VIII. — Confrérie mère *(tariqa-el-ouçoul)* des Qadría................ 293

Son origine, sa formation, ses principes fondamentaux, son domaine géographique. — *Ramifications :* Azaouadïa (Azaouad), Fadelïa et Lessidïa, Akbarïa, Bakkaouïa ou Bakkaïa.

Confréries dérivées des Qadria (trouq-el-fourou'a) : Rafa'ïa, Sa'adïa ou Djebaouïa.

Confréries aux principes extatiques similaires : Djichtïa, Badaouïa ou Ahmedïa, Beïoumïa, Doussoukïa, Maoulenïa, A'roussïa-Selamïa ou Soulamïa, A'ïssaouïa (A'ïssaoua), Boua'lïa, Ammarïa.

Corporations de jongleurs, de visionnaires, de charmeurs, d'exorcistes, etc..., placées sous le patronage de thaumaturges vénérés : Oulad-Moussa, Oulad ben A'ouda, Beni-A'bbas Oulad-Nahal, etc.

CHAPITRE IX. — École des Khelouatïa.. 370

Confrérie mère des Khelouatïa : son origine, ses principes fondamentaux, son évolution, son domaine géographique.

Confréries et ramifications issues des Khelouatia : Sounboulïa, Goulchinïa, Ouchakïa, Djelouatïa, Bakrïa, Cherkaouïa, Semmanïa, Hafnaouïa et dérivés : *saouïa, derdirïa, lessïa, deïfïa, messellamïa. Rahmanïa* — les *Tidjanïa.*

CHAPITRE X. — École des Chadelïa.. 443

Confrérie mère des Chadelïa : sa formation, ses principes fondamentaux, son domaine géographique.

Pages.

Confréries dérivées des Chadelia : Djazoulîa, Zerrouqîa, Youcefîa, Ghazîa, Cheikhîa, Nacerîa, Chabbîa, Taïbîa, Hansalîa, Kerzazîa, Derqaoua, Madanîa, *Les moukhalia.*

CHAPITRE XI. — CONFRÉRIE-MÈRE DES NAQECHABENDÎA 521

Son origine, ses pratiques, ses règles mystiques, son domaine géographique.

Confréries dérivées et similaires : Soleïmanîa, Baktachîa, Alouanîa, Beiramîa. Les Melamîa.

CHAPITRE XII. — SAHARAOUARDÎA 533

École mystique des Saharaouardia : son origine, ses doctrines.

CHAPITRE XIII. — LES KHADIRÎA 539

École des Khadiria et confréries dérivées : Mirghanîa, Senoussîa.



ALGER. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN. — ALGER.